Cahiers de Joséphologie

Volume VI, No 1
Janvier-Juin 1958

Centre de recherches et de documentation
Oratoire Saint-Joseph
Montréal

CAHIERS DE JOSÉPHOLOGIE

revue semestrielle publiée par

LE CENTRE DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION
Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, Montréal, Canada.

Tarif d'abonnement :

$2.50 en dollars américains ou canadiens ; ou l'équivalent en monnaie de chaque pays. *(Des conditions spéciales sont consenties aux prêtres européens sur demande.)*

Adresse pour les abonnements :

de France (900 fr.) :

Paroisse Notre-Dame de Sainte-Croix,
6, rue Notre-Dame,
LE MANS (Sarthe), France.
C.C.P. Rennes 1605-60.

de tous les autres pays :

Centre de Recherches,
Oratoire Saint-Joseph,
Montréal 26, Canada.

Pour autres renseignements, voir p. 3 de la couverture.

Sommaire

Volume VI, no 1

Lettre du Vatican 5

ROLAND GAUTHIER, c.s.c. : *Existence et nature de la paternité de saint Joseph (suite)* 7

J.J. DAVIS, o.p. : *The Age of Saint Joseph at the time of his Marriage* ... 47

G. COHEN : *Le Personnage de saint Joseph dans le mystère de l'Incarnation et de la Nativité* (Rouen 1474) 67

SUZANNE KRAVTCHENKO-DOBELMANN et GILLES LEFEBVRE : *Les Épousailles de Notre-Dame,* drame provençal du XIIIe siècle *(suite)* .. 78-79

P.-E. CHARBONNEAU, c.s.c. : *Chroniques* 109

P.-E. CHARBONNEAU, c.s.c., P. BYAS, c.s.c., F.L. FILAS, s.j., F.A.M. KLEEM, c.s.c. : *Comptes rendus bibliographiques* 121

JEAN-BERNARD LÉVEILLÉ : *Recension des revues* 131

F.-G. BERTRAND et G. PONTON, c.s.c. : *Textes patristiques sur saint Joseph — saint Jean Chrysostome* 139

Cahiers de Joséphologie

ALMA COLLEGE
P
LIBRARY
CJ
Los Gatos, Calif.

Volume VI, No 1
Janvier-Juin 1958

Centre de recherches et de documentation
Oratoire Saint-Joseph
Montréal

50555

V, 6
1958

Nihil obstat : Montréal, le 19 juin 1958.
Pierre-M. POISSON, c.s.c., censeur.

Imprimi potest : Montréal, le 19 juin 1958.
Germain-M. LALANDE, c.s.c.,
Supérieur Provincial.

Imprimatur : Montréal, le 20 juin 1958.
Mgr Paul TOUCHETTE, p.a., v.g.

LETTRE DU VATICAN

Dal Vaticano, li 28 Janvier 1958

SEGRETERIA DI STATO
DI SUA SANTITÀ
N. 415422

Mon Révérend Père,

Le Souverain Pontife me charge de vous remercier en Son Nom du volume que vous Lui adressiez dernièrement en hommage : « Le Patronage de Saint Joseph — Actes du Congrès d'Études tenu à l'Oratoire Saint-Joseph, Montréal, du 1 au 9 août 1955. »

Sa Sainteté avait été au courant du succès de ce Congrès, tenu à l'occasion du Jubilé d'or de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal. Elle est heureuse de constater, par les « Actes » de ces journées d'études, que de précieuses contributions ont pu être apportées à l'histoire de la dévotion à Saint Joseph dans les différentes nations d'Europe et d'Amérique.

Félicitant paternellement le R.P. Roland Gauthier, Supérieur de l'Oratoire Saint-Joseph, qui a assuré la préparation de ce volume, Sa Sainteté lui envoie de tout cœur, ainsi qu'à ses dévoués collaborateurs et à vous-même, une paternelle Bénédiction Apostolique.

Veuillez agréer, mon Révérend Père, l'assurance de mes sentiments bien dévoués en N.S.

(signé) O. Dell'Acqua
Subst.

Le Révérend Père
Edward L. Heston
Procureur Général de la
Congrégation de Sainte-Croix.

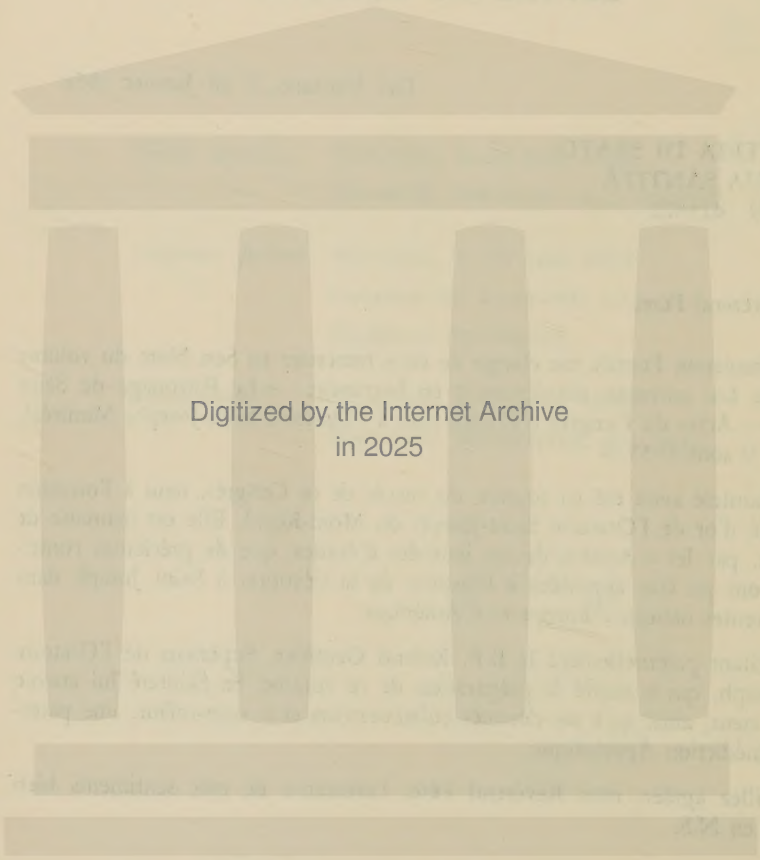

Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/cahiers-josephologie_january-june-1958_6_1

EXISTENCE ET NATURE DE LA PATERNITÉ DE SAINT JOSEPH (*suite*)

CHAPITRE III

LA NATURE DE LA PATERNITÉ DE SAINT JOSEPH

Section III, article 2

Un fondement de la paternité de saint Joseph antérieur à l'Annonciation à Marie (*suite*)

Nous avons déjà vu que l'Église, tout en fixant certaines bornes imposées par les données de la Révélation, laisse à ses enfants une assez grande liberté d'expression en ce qui concerne la paternité de saint Joseph. Les théologiens peuvent bien formuler certaines réserves au sujet de quelques titres, mais il reste tout de même permis d'appeler le saint époux de Marie le père putatif, le père nourricier, le père légal ou adoptif de Jésus [1].

À notre avis, l'une des pierres d'achoppement en cette présente étude, c'est de déterminer le fondement prochain de la paternité de saint Joseph. Faut-il considérer le message de l'ange à Joseph (*Matth* 1, 20-21) comme le point de départ de sa paternité, ou peut-on dire que l'époux de Marie possédait un certain droit paternel envers l'Enfant Jésus dès le moment, et même avant l'annonce de l'ange à la Vierge de Nazareth (*Luc* 1, 26-38) ?

On devine sans doute qu'il n'est pas indifférent, pour une parfaite compréhension du rôle sublime de saint Joseph, d'adopter l'un ou l'autre point de vue. Car, si les paroles de l'ange à Joseph ont conféré à ce dernier une paternité qu'il ne possédait pas du tout auparavant, autant dire que l'Enfant conçu en Marie était jusqu'alors un étranger vis-à-vis du Patriarche de Nazareth, qui acceptait en ce moment précis de commencer à agir comme un père et

1. Voir *supra*, dans *Cahiers de Joséphologie* 2 (1954) 52-57, ou [70]-[75] ; 3 (1955) 25-28, ou [97]-[100] ; 5 (1957) 9-26, ou [137]-[154].

à traiter comme son enfant le Messie promis. Il s'agirait, même en cette hypothèse, d'une perspective très honorable et très glorieuse pour le saint époux de Marie, mais faut-il s'y arrêter comme à une explication définitive ?

b) *Deuxième explication : une paternité virginale*

Dans notre dernier article [2], nous avons pu constater que plusieurs joséphologues attribuent à saint Joseph une paternité par droit de mariage. Selon ces auteurs, le saint Patriarche possédait un certain droit paternel, non seulement après la conception de l'Enfant et par suite de l'ambassade de l'ange à Joseph, mais dès le premier instant de la conception de Jésus et en vertu même de ses fiançailles avec Marie. En d'autres termes, par son consentement à fiancer — ou à épouser — la Vierge de Nazareth, le Chef de la Sainte Famille a coopéré d'une certaine manière, c'est-à-dire dans l'ordre des causes morales, à la réalisation du mystère de l'Incarnation.

Il nous reste maintenant à compléter cet exposé par une seconde explication qui n'en est, pour ainsi dire, que le prolongement. Ce qui nous servira toutefois à mieux préciser le caractère ou le mode propre de la paternité de saint Joseph.

Pour bien comprendre cette nouvelle opinion, il est absolument nécessaire d'envisager le plan divin dans toute son intégrité, sans laisser de côté les circonstances qui sont liées au mystère de l'Incarnation tel que voulu concrètement par Dieu [3]. Or, si le Sauveur promis devait naître d'une femme qui serait au moins « *fiancée* à un homme du nom de Joseph, de la maison de David » (*Luc* 1, 27), il est non moins certain que cette femme devait être vierge et demeurer vierge. Qu'il suffise de rappeler cette réflexion personnelle de saint Matthieu, après l'épisode où l'ange demandait à saint Joseph de conclure définitivement le mariage avec sa fiancée : « Or tout ceci advint pour accomplir cet oracle prophétique du Seigneur : Voici que la vierge concevra et enfantera un fils, auquel on donnera le nom d'Emmanuel... » (*Matth* 1, 22-23)

2. Cf. *Cahiers de Joséphologie* 5 (1957) 174-202, ou [156]-[184].
3. Voir ce que nous avons dit sur ce point dans notre article précédent, dans *Cahiers de Joséph.* 5 (1957) 190-192 et 194, ou [172]-[174] et [176].

Les saintes Écritures sont formelles sur ce point : Dieu a voulu que son Fils naisse d'une femme, mais d'une femme qui serait *en même temps* fiancée et vierge. Ne s'agit-il pas là de dispositions prérequises chez Marie pour devenir la Mère de Dieu ? Et alors, ne peut-on pas conclure que saint Joseph a coopéré d'une certaine façon, tant par ses fiançailles que par l'observance fidèle de la virginité conjugale, à la venue du Christ sur terre ?

Mais avant de résoudre cette question, il faut commencer par bien préciser les diverses significations du mot *virginité.* Car, de même qu'on emploie assez souvent le terme *chasteté* en un sens métaphorique [4], ainsi en est-il pour celui de *virginité* [5]. La virginité prise au sens métaphorique, est une vertu *générale* qui consiste à s'abstenir, non seulement de tout plaisir illicite ou défendu par Dieu — ce qui se vérifie dans le cas de la chasteté spirituelle ou métaphorique —, mais aussi, en autant que possible, de tout plaisir même permis, en vue de vivre en union intime avec Dieu et d'adhérer totalement à Lui. Ce complet détachement des choses créées, par amour pour Dieu, exige de toute évidence la pratique de toutes les vertus surnaturelles, et principalement celle des vertus théologales.

Par contre, la virginité proprement dite se limite au domaine de la chair [6]. Et encore ici, il faut distinguer la virginité physique ou corporelle de la vertu même de virginité. La virginité corporelle se borne à l'intégrité du membre génital, intégrité qui est donnée normalement à chaque être humain, au moment de sa naissance, par la nature elle-même. Tandis que la vertu de virginité exige le concours de l'âme humaine ; elle implique, en effet, la ferme volonté de s'abstenir pour toujours de tout plaisir charnel, par amour pour Dieu. On peut résumer de la façon suivante ces divers aspects de la virginité.

---

4. Cf. S. THOMAS, *Summa theol.,* II-II, q. 151, a. 2, c.

5. Cf. R. FOURNIER, P.S.S., *L'Immaculée-Conception, la virginité de la mère de Dieu, la paternité de Joseph,* dans *Le Séminaire* (Montréal) 8 (1943) 38-40. — Nous nous limitons ici à la terminologie de la théologie scolastique, sans nous arrêter à la sémantique du mot *virginité* dans la bible et la patristique. Sur ce dernier point, voir quelques notations très précieuses de G. PHILIPS, *Perspectives mariologiques : Marie et l'Église,* dans *Marianum* 15 (1953) 454-456.

6. Cf. S. THOMAS, *Summa theol.,* II-II, q. 152, a. 1 et 3 ; VI *Quodl.,* a. 18, c. Voir aussi SUAREZ, *De mysteriis vitæ Christi, In IIIam p.,* disp. 6, dans *Opera omnia,* éd. VIVÈS, t. 19, p. 90.

VIRGINITÉ *(à lire de bas en haut)*

1) *au sens propre :*
- a) dans l'ordre *moral :* (vertu de virginité)
  - — élément *formel :* le ferme propos de la volonté.
  - — élément *matériel :* abstention de tout plaisir charnel.
- b) dans l'ordre *physique :* intégrité du membre génital (virginité corporelle)

2) *au sens métaphorique :* détachement aussi complet que possible de tout plaisir terrestre même permis, i.e. la pratique héroïque de toutes les vertus surnaturelles et la soumission parfaite aux moindres inspirations du Saint-Esprit.

Ces données générales et préliminaires sont des plus importantes, croyons-nous, pour comprendre le rôle de saint Joseph en fonction du mystère de l'Incarnation. Si l'on considère, en effet, la pratique de la virginité entendue au sens métaphorique — qui renferme d'ailleurs celle de la vertu morale de virginité —, il est certain que notre saint Patriarche a alors contribué, pour sa part, à la réalisation de l'Incarnation du Fils de Dieu. Comme Marie, mais à son rang, il a ainsi mérité l'Incarnation du Verbe d'un mérite *de congruo improprie dicto,* et il a mérité en même temps *de condigno* cet éminent degré de sainteté personnelle qui le disposait à remplir dignement la mission providentielle qui lui était confiée [7].

Mais quelle différence assigner entre saint Joseph et les justes de l'Ancien Testament qui, eux aussi, ont mérité l'Incarnation d'un mérite *de congruo improprie dicto ?* N'y aurait-il qu'une différence de degré dans leur mérite, à cause de la sainteté suréminente de l'époux de Marie ? Au contraire, nous pensons que saint Joseph a exercé un rôle qui lui appartient en propre. Et c'est ici qu'il faut considérer la raison d'être de la virginité de Marie prise au sens strict.

Il est de foi, nous l'avons déjà vu, que Marie a conçu l'Enfant Jésus d'une manière toute virginale, c'est-à-dire par l'opération toute-

7. Nous appliquons explicitement à saint Joseph ce que S. THOMAS affirmait de la Très Sainte Vierge et des justes de l'Ancien Testament. Cf. III *Sent.,* d. 4, q. 3, a. 1, ad 6 ; III, q. 2, a. 11. Voir aussi R. GARRIGOU-LAGRANGE, O.P., *De Christo Salvatore,* Torino-Paris, [1945], p. 136-143.

puissante du Saint-Esprit [8]. Mais en outre, en se basant sur les affirmations des Pères et sur le privilège de l'Immaculée Conception, tous les théologiens admettent également que, selon le plan divin, Marie devait posséder un corps vierge et une âme vierge pour devenir la Mère de Dieu [9]. Autrement dit, Dieu exigeait comme disposition préalable à la maternité divine la virginité au sens propre et plénier du terme, ce qui comprend la virginité corporelle et la vertu de virginité [10].

Toutefois, comment Marie pouvait-elle remplir cette disposition au jour de l'Annonciation, sans que Joseph, son fiancé, n'y eût coopéré, lui aussi ? N'est-ce pas parce que Joseph a voulu respecter fidèlement et généreusement, par un acte positif de sa volonté, le corps très pur de la future Mère de Dieu ? Car, comme le remarque saint Albert le Grand [11], depuis le jour des fiançailles, la virginité de Marie diffère de celle d'une vierge libre, par exemple de celle d'une moniale ou d'une célibataire ; il s'agit maintenant pour la fiancée de Nazareth d'une virginité *conjugale* ou *mutuelle,* d'une *virginitas uxoratæ,* qui dépend autant du libre consentement de Joseph que de celui de Marie et qui devient de la sorte un bien commun aux deux fiancés.

Par l'observance parfaite de la virginité proprement dite, saint Joseph concourt donc directement à protéger et à conserver celle de Marie, et à réaliser en même temps, de façon indirecte, une disposition requise par Dieu pour l'Incarnation de son Fils. N'est-ce pas là un rôle qui appartient exclusivement à notre saint, en vertu même

8. Voir *supra,* dans *Cahiers de Joséph.* 3 (1955) 21-25, ou [93]-[97].

9. « Constans Patrum assertio est, statuisse Deum ex Virgine quidem, sed tamen nupta, nasci Christum. » J.C. TROMBELLI, *Mariæ SS. vita et gesta,* diss. V, q. 1, c. 1, Bononiæ, 1761-65, dans VIVES, *Summa Josephina,* Romæ, 1907, p. 233-234, n. 1149. — Voir aussi J.M. BOVER, S.J., *Cómo conciben los Santos Padres el misterio de la divina Maternidad. La virginidad, clave de la maternidad divina,* dans *Estudios Marianos* 8 (1949) 185-256 ; G. JOUASSARD, *Marie à travers la patristique : Maternité divine, virginité, sainteté,* dans *Maria,* éd. H. du MANOIR, S.J., t. 1, Paris, 1949, p. 69-157.

10. Nous nous limitons au fait lui-même, sans nous demander s'il s'agit d'un lien intrinsèque ou seulement extrinsèque entre maternité divine et maternité virginale. Voir à ce sujet J.A. de ALDAMA, S.J., *El tema de la divina Maternidad de María en la investigación de los últimos decenios,* dans *Alma Socia Christi...,* t. 4, Romae, 1951, p. 59-80, surtout p. 67-68.

11. Cf. S. ALBERTUS MAGNUS, *In Evangelium sec. Matthæum,* cap. 1, v. 16, dans *Opera omnia,* éd. BORGNET, t. 9, p. 13 ; *In IV Sent.,* d. 30, a. 8, et a. 9, ad 7, t. 30, p. 220-221.

du droit dont il jouit par ses fiançailles, un rôle que n'ont pas rempli les justes de l'Ancien Testament ?

1° *Le fait de la coopération de saint Joseph par l'observance de la virginité conjugale*

De toute évidence, le raisonnement que nous venons d'exposer en raccourci ne se retrouve pas tel quel, avec tous ses prolongements, chez les Pères de l'Église, mais on peut dire qu'ils l'ont exprimé en germe, qu'ils en ont posé les principaux jalons.

Quelques rares auteurs [12] croient déceler une trace de cette doctrine dans le fameux passage où saint Éphrem († 373) compare saint Joseph à un palmier mâle qui féconde sa femelle par son ombre [13]. Il semble bien pourtant que le docteur de Syrie n'avait en vue que l'influence du mariage de Joseph, et non celle de sa virginité. C'est ainsi que saint François de Sales a interprété ce texte, et avec raison, croyons-nous [14].

D'après nos recherches, saint Jérôme († 419) serait le premier à avoir établi un certain lien entre la virginité de Joseph et la naissance de Jésus. Il s'agit de son apostrophe classique contre Helvidius, alors qu'il veut prouver la perpétuelle virginité de Marie.

> « Tu prétends que Marie n'est pas demeurée vierge. Moi je vais plus loin, et je soutiens que Joseph lui-même est resté vierge par [ou : à cause de] Marie, afin qu'un fils vierge naquît d'un mariage virginal... Il reste qu'il a

12. Par exemple, C.M. [Cyprien MACABIAU, S.J.], *De cultu S. Josephi... amplificando* [3], Paris, 1908, p. 114 ; B. LLAMERA, O.P., *Teología de S. José,* Madrid, 1953, p. 110-111.

13. « Quoniam Virginis et Joseph sponsorum arrhabones, ut hoc nomine vocarentur, effecerunt, patrem autem qui non genuerit. Palmarum mares, qui dicuntur, dum obumbrant feminis, fructuosas illas efficiunt, cum tamen neque illis misceantur, neque ullam ipsis substantiam præbeant ; et ficulnearum quoque nonnullæ fructum non ferunt, nisi ramis maribus obumbrentur. Quemadmodum igitur ista, quamvis non generent, patres, appellantur, ita et Joseph pater est dictus, licet Virginis vir non esset. » S. EPHRAEM, *De supernaturali B.V. Partu, Sermo 148,* dans *S. Ephraem Syri opera omnia,* éd. ASSEMANI, Romae, 1732-46, *Græce-Latine,* t. 2, 277.

14. Nous avons cité *supra* ce texte de S. FRANÇOIS DE SALES, dans *Cahiers de Joséph.* 5 (1957) 193 ou [175]. La même interprétation se retrouve chez J.M. BOVER, S.J., *De S. Joseph S. Ephræm Syri testimonia,* dans *Ephem. Theol. Lov.* 5 (1928) 222 ; F.L. FILAS, S.J., *Joseph and Jesus,* Milwaukee, [1952], p. 28-29 ; etc.

gardé la virginité avec Marie, celui qui a mérité d'être appelé le père de Notre-Seigneur. » [15]

On pourrait discuter assez longuement la portée exacte de ces quelques phrases, et en particulier de cette incise : *ut ex virginali conjugio virgo filius nasceretur.* En effet, la conjonction *ut* s'emploie dans le sens causal *(afin de)* ou consécutif *(de telle sorte que)* [16] ; de même, la préposition *ex* peut signifier soit une causalité efficiente soit une causalité matérielle soit un ordre pur et simple entre deux termes [17].

Quelle était la pensée profonde de saint Jérôme en écrivant cette formule ? Il n'est pas facile de le préciser. D'autant plus que, quinze ans plus tard, le savant exégète ne mentionne plus cette idée dans son *Commentaire sur saint Matthieu.* De toute façon, comme nous le verrons par la suite de cet exposé, ce texte de saint Jérôme a été fréquemment utilisé par les joséphologues, parce que, dans sa forme lapidaire, il semble proclamer hautement, non seulement la virginité de saint Joseph, mais aussi le rôle ou l'influence de cette virginité en fonction de la naissance de Jésus [18].

De son côté, saint Augustin († 430) fait écho à cette doctrine de saint Jérôme dans un court passage de son traité contre Fauste, écrit vers l'an 400.

« Joseph a mérité d'être appelé le père du Christ à cause de son virginal et saint mariage avec la mère de Jésus. » [19]

Le docteur d'Hippone souligne bien un rapport entre le mariage virginal de Joseph et son titre de père de Jésus, mais malheureuse-

15. « Tu dicis Mariam virginem non permansisse : ego mihi plus vindico, etiam ipsum Joseph virginem fuisse per Mariam, ut ex virginali conjugio virgo filius nasceretur... Relinquitur virginem eum mansisse cum Maria, qui pater Domini meruit appellari. » *Adv. Helvid.*, n. 19 ; PL 23, 203. — Ce traité contre Helvidius a été écrit en 382 ou 383.

16. Cf. S. THOMAS, *In Matth.*, cap. 1, n. 5 ; *In Joan.*, cap. 9, lect. 1, n. 3, et cap. 12, lect. 7, n. 2 ; *In Ephes.*, cap. 3, lect. 3 ; I-II, q. 98, a. 1, ad 2 ; etc.

17. Cf. S. THOMAS, *In Joan.*, cap. 3, lect. 1, n. 5 ; *In Gal.*, cap. 4, lect. 2 ; I, q. 45, a. 1, ad 3 ; etc.

18. Voir l'exégèse de ce texte donnée par J. MUELLER, S.J., *Der Heil. Joseph*, Innsbruck-Leipzig, 1937, p. 118-120 ; FILAS, *op. cit.*, p. 34-35.

19. « Qui [Joseph] propter quoddam cum ejus matre sanctum et virginale conjugium, etiam ipse parens Christi meruit appellari. » *Contra Faustum*, lib. 3, cap. 2 ; PL 42, 214.

ment il ne développe pas sa pensée. Quelques années après, il aborde de nouveau le même sujet, quand il s'efforce de montrer l'accord qui existe entre les deux généalogies du Sauveur fournies par saint Matthieu et saint Luc. Voici quelques exemples assez caractéristiques.

> « De même que le mariage de Marie et de Joseph était un véritable mariage, sans qu'il y eût aucun usage du droit conjugal, ainsi, pourquoi le mari n'aurait-il pas reçu chastement [ou : virginalement] l'enfant que son épouse engendra chastement [ou : virginalement] ? Comme Marie fut une épouse chaste [ou : virginale], Joseph fut aussi un époux chaste [ou : virginal] ; et comme Marie fut une mère chaste [ou : virginale], de même Joseph fut un père chaste [ou : virginal]. » [20]

Un peu plus loin, saint Augustin revient encore sur la même idée.

> « D'après ce que nous avons dit, on ne doit pas se surprendre si les évangélistes donnent la généalogie de N.-S. par Joseph plutôt que par Marie. En effet, comme Marie est devenue mère sans la concupiscence de la chair, ainsi Joseph est devenu père en dehors de toute union charnelle... Une plus grande pureté confirme ou fortifie la paternité... Traçons donc la généalogie de Jésus par Joseph, parce que Joseph est aussi chaste père [ou : père virginal] que chaste époux [ou : époux virginal]... Pourquoi les deux évangélistes dressent-ils la généalogie de Jésus par Joseph ? Parce qu'il est père. Pourquoi est-il père ? Parce qu'il est d'autant plus fermement père qu'il l'est plus chastement [ou : plus virginalement]. » [21]

Saint Augustin ne dit pas explicitement ce qu'il entend par le mot *caste*. D'après le contexte et les lieux parallèles, on est porté à croire que le docteur d'Hippone veut parler, premièrement et avant tout, de la chasteté spirituelle ou métaphorique, c'est-à-dire d'une parfaite pureté d'âme, d'un haut degré de sainteté, d'une ferveur

---

20. « Sicut ergo erat illud conjugium, et sine illa corruptione conjugali : sic quod caste uxor peperit, cur non caste maritus acciperet ? Sicut enim caste conjux illa, sic ille caste maritus : et sicut illa caste mater, sic ille caste pater. » *Sermo 51*, cap. 16, n. 26 ; PL 38, 348.

21. « Jam vero illud quia movere non debet, quare per Joseph, et non per Mariam generationes numerentur, satis dictum est : quia sicut illa sine carnali concupiscentia mater, sic ille sine carnali commixtione pater... Major puritas confirmet paternitatem... Numeremus ergo per Joseph : quia sicut caste maritus, sic caste pater est... Ille [Matthæus] descendens numerat, ille [Lucas] ascendens, ambo per Joseph. Quare ? Quia pater. Quare pater ? Quia tanto firmius pater, quanto castius pater. » *Ibid.*, cap. 20, n. 30 ; PL 38, 350-351.

spéciale de la « charité de la foi » [22]. Mais, comme saint Augustin se sert du même terme *caste* quand il traite du rôle de Marie dans l'œuvre de la conception et de la naissance de Jésus, il devient assez difficile d'exclure l'aspect de la virginité. À notre avis, le mot *caste* signifie ici une virginité spirituelle ou métaphorique, qui comprend par le fait même l'observance de la vertu morale de virginité [23].

De plus, on aura sans doute remarqué que, dans ces derniers textes, saint Augustin ne précise pas le rapport qui existe entre la virginité de Joseph et la réalisation du mystère de l'Incarnation. Il se contente d'esquisser un parallèle général entre Marie et Joseph, pour conclure que le Chef de la Sainte Famille est non seulement un époux virginal *(caste maritus)*, mais aussi un père virginal *(caste pater)*. C'est tout de même un début, un jalon qui trace la route, et il faut bien reconnaître que le docteur d'Hippone a été le premier à attribuer à saint Joseph cette expression de père virginal.

Notons, en passant, que nous n'avons pas l'intention de relever

22. Voici quelques passages extraits du *même sermon 51,* et des *mêmes chapitres :* « Qui ergo dicit, non debuit dici pater [Joseph], quia non sic genuerat filium, libidinem quærit in procreandis filiis, non caritatis affectum. » Cap. 16, n. 26 ; PL 38, 348. — « Quod Spiritus sanctus operatus est, utrisque operatus est. 'Cum esset, inquit, homo justus' (*Matth.* 1, 19). Justus ergo vir, justa femina. Spiritus sanctus in amborum justitia requiescens, ambobus filium dedit... Dicitur etiam : 'Et peperit ei filium' *(Luc.* 2, 7) : ubi omnino pater non carne, sed caritate firmatur... Non ergo de semine Joseph Dominus, quamvis hoc putaretur : et tamen pietati et caritati Joseph natus est de Maria virgine filius, idemque Filius Dei. » Cap. 20, n. 30 ; PL 38, 350-351.

En d'autres œuvres, S. AUGUSTIN insiste sur le fait que Marie a conçu par la foi ou par la charité de la foi : « Propter cujus sanctam in virginis utero conceptionem, non concupiscentia carnis urente factam, sed fidei caritate fervente. » *Sermo 214,* n. 6 ; PL 38, 1069. — « Quæ cum dixisset Angelus, illa fide plena, et Christum prius mente quam ventre concipiens... Credidit Maria, et in ea quod credidit factum est. » *Sermo 215,* n. 4 ; PL 38, 1074. — Voir ailleurs la même pensée : *In Joann. Evang.,* tract 4, n. 10, PL 35, 1410 ; *Sermo 69,* cap. 3, PL 38, 442 ; *Contra Faustum,* lib. 19, cap. 4, PL 42, 490 ; etc.

23. Dans ses grandes lignes, cette interprétation correspond à celle de plusieurs joséphologues contemporains ; cf. E. CANTERA, O.A.R., *San José en el plan divino,* Monachil, 1917, p. 272-273 ; FILAS, p. 40-43 et 46 ; LLAMERA, p. 110 ; J. LORENCINI, C.S.J., *Como adjetivar a paternidad de São José,* dans *Estudios Josefinos* 7 (1953) 211, note 19 ; G. DÉMARET, O.S.B., *Marie de qui est né Jésus,* t. 6, *S. Joseph,* Paris, 1939, p. 145-146 et 162.

La réflexion suivante peut nous aider à comprendre ce que S. AUGUSTIN entend par le terme *caste :* « La pureté immaculée de Marie se traduit premièrement par sa virginité. C'est à force d'approfondir l'idée de sainte virginité, de virginité originelle, de virginité spirituelle, que la foi de l'Église a reconnu et formulé la conception immaculée de la Vierge Mère. » M.-J. NICOLAS, O.P., *La Vierge Mère,* dans *La Sainte Vierge, figure de l'Église* (Cahiers de la Vie Spirit.), Paris, 1946, p. 53.

les nombreux passages des Pères qui établissent un lien étroit entre la virginité de Marie d'une part, et la maternité divine ou la conception de Jésus d'autre part [24]. On a fait valoir de magnifiques raisons de convenance [25], on a affirmé que la virginité de Marie avait attiré Notre-Seigneur sur terre [26] et que Jésus était le fruit de cette sainte virginité [27] ; mais en tout cela, on ne mentionnait même pas le nom de saint Joseph.

Pour notre part, nous limitons notre recherche aux auteurs qui accordent un certain rôle, tout indirect qu'il puisse être, à la virginité de saint Joseph, en fonction de la réalisation du mystère de l'Incarnation. Et pour l'époque des Pères, le texte le plus explicite que nous possédions sur cette question est celui d'un auteur inconnu qui a vécu probablement entre le 6e et le 8e siècle [28]. Cet auteur imagine un long discours de la part de l'ange qui vient révéler à Joseph une partie du mystère de l'Incarnation et, à la fin de l'entretien, l'envoyé de Dieu prononce ces paroles :

> « Garde donc, ô Joseph, avec Marie, ton épouse, une virginité commune des membres, parce que la Vertu des anges doit naître de membres vierges. Que Marie soit l'épouse [ou : la mère] du Christ en conservant la virginité de sa chair ; et toi, sois père du Christ par la garde de la chasteté et la gloire de la virginité, afin que de membres vierges vous engendriez

24. Cf. J.-B. TERRIEN, S.J., *La Mère de Dieu,* Paris, [1900], t. 1, p. 377-378, et t. 2, p. 153-170 ; G.M. ROSCHINI, O.S.M., *Mariologia*[2], Romae, 1948, t. 2, Pars secunda, p. 245-255. — Voir aussi les références données *supra,* note 9.

25. S. THOMAS les a parfaitement résumées, III, q. 28, a. 1.

26. « Ante omnia autem commendanda erit ratio quæ præfuit, ut Dei Filius de virgine nasceretur... In virginem enim adhuc Evam irrepserat diaboli verbum ædificatorium mortis ; in virginem æque introducendum erat Dei Verbum, exstructorium vitæ... Non competebat ex semine humano Dei Filium nasci, ne, si totus esset filius hominis, non esset et Dei Filius, nihilque haberet amplius Salomone et amplius Jona. » TERTULLIANUS, *De carne Christi,* n. 17-18 ; PL. 2, 827-828, ou *Tertulliani opera (Corpus Christianorum,* Series Latina, 2), Pars II, Turnholti, 1954, p. 904-905.

27. « Hic est autem unigenitus Dei Filius, unigenitus etiam Virginis filius... sanctæ virginitatis fructus, decus et munus... » S. FULGENTIUS, *Epist. 3, Ad Probam,* cap. 4 ; PL 65, 326 C.

28. Voici la note que l'on trouve dans la patrologie de Migne : « Hominis est ineruditi, judicio Lovaniensium. In codicibus admodum vetustis invenitur : unus ex illis, Corbeiensis, Ambrosium, ceteri fere Augustinum auctorem, sed immerito designant. » Pseudo AUGUSTINUS, *Sermo 195,* In Append. ; PL 39, 2107, nota b.

Il est possible que l'auteur de ce sermon soit Ambroise AUTPERT [† 781 ?] : cf. E. DEKKERS et A. GAAR, *Clavis Patrum Latinorum,* dans *Sacris Erudiri* (Steenbrugge) 3 (1951) 69 ; ou peut-être d'un autre AUTPERT, abbé du Mont-Cassin († 838) : cf. Mgr P. GLORIEUX, *Pour revaloriser Migne. Tables rectificatives,* dans *Mélanges de Science Relig.* 9 (1952) Cahier supplém., p. 26.

aux siècles chrétiens l'époux de la virginité et le mari de la chasteté... Réjouis-toi donc, ô Joseph, et sois très heureux de la virginité de Marie, car toi seul as mérité de posséder un mariage virginal. En effet, par le mérite de la virginité tu es tellement éloigné de tout contact charnel avec ton épouse que tu es ainsi appelé père du Sauveur. » [29]

Il est assez facile de discerner dans ce passage du pseudo Augustin une influence de la virginité de Joseph par rapport à la naissance de Jésus. Il est curieux cependant de remarquer, au point de vue de l'historique des idées, que ce texte a été fort utilisé pour prouver seulement la virginité perpétuelle du Chef de la Sainte Famille [30].

Puis, pendant plusieurs siècles, on ne semble plus parler d'un lien possible entre la virginité et la paternité de saint Joseph. Il faut attendre la fin du 15e siècle et le début du 16e pour rencontrer, dans

---

29. « Habe ergo, Joseph, cum Maria conjuge tua communem virginitatem membrorum ; quia de virginibus membris Virtus nascitur Angelorum. Sit Maria sponsa [Mater ?] Christi carnis suæ virginitate servata ; sis autem et tu pater Christi cura castitatis, et honorificentia virginitatis : ut de virginibus membris generetis sæculis christianis sponsum virginitatis et maritum castitatis... Gaude itaque, Joseph, nimiumque congaude virginitati Mariæ, quia solus meruisti virginale possidere conjugium : quia per meritum virginitatis, ita separatus es a concubitu uxoris, ut pater dicaris Salvatoris... » *Inter opera* S. AUGUSTINI, *Sermo 195*, n. 6 ; PL 39, 2110.

30. Voici quelques auteurs qui emploient ce texte pour prouver seulement la virginité de Joseph : B. SORIO, O.P., *Contra septem blasfemias*, Valentiæ, 1511, f° 7r et 11r ; A. LIPOMANUS, *Vitæ sanctorum...*, 1re éd. 1551-60, dans VIVES, *op. cit.*, p. 403, n. 2199 ; S. Pierre CANISIUS, S.J., *De Maria Virgine*, lib. 2, cap. 13, Ingolstadii, 1577, dans VIVES, p. 385, n. 2075 ; A. del PAS, O.Min., *Comment. in Luc.*, dans VIVES, p. 511, n. 2794 ; Christ. de CASTRO, S.J., *Historia Deiparæ V. Mariæ*, cap. 4, Compluti, 1605, dans VIVES, p. 281, n. 1450 ; Juan de CAGTAGENA, O.F.M., *Homeliæ catholicæ de sacris arcanis Deiparæ Mariæ et divi Josephi*, lib. 4, hom. 12, Coloniæ Agrippinæ, 1613, dans VIVES, p. 139, n. 789 ; P. MARCHANT, O.F.M., *Sanctificatio S. Joseph... in utero asserta*, Brugis, 1630, p. 51 (ouvrage à l'Index) ; J. MIECHOW, O.P., *Discursus prædicabiles super Litanias lauretanas B.V.M.*, disc. 115, Lugduni, 1640, dans VIVES, p. 453, n. 2467 ; V. SEDLMAYR, O.S.B., *Theologia Mariana*, 2a pars, q. 1, a. 5, Monachi, 1758, dans VIVES, p. 362, n. 1916 ; J.C. TROMBELLI, *Mariæ SS. vita et gesta*, diss. 10, q. 6, cap. 3, Bononiae, 1761-65, dans VIVES, p. 258, n. 1313-15 ; ID., *Vita e culto di S. Giuseppe*, Bologna, 1767, p. 65-66 ; Card. A.H.M. LÉPICIER, O.S.M., *Tractatus de S. Josepho*[2], Roma, 1929, p. 247-248 ; J. MUELLER, S.J., *op. cit.*, p. 53-54 ; U. HOLZMEISTER, S.J., *De S. Joseph quæstiones biblicæ*, Roma, 1945, p. 65.

Nous aurons l'occasion, dans la suite de cet exposé, de citer plusieurs auteurs qui découvrent dans ce texte du pseudo AUGUSTIN un lien de dépendance entre la virginité et la paternité de saint Joseph. Nous nous contentons, pour le moment, de mentionner les principaux noms, par ordre chronologique : ÉLIE DE SAINTE-THÉRÈSE (1638), Barthélemy de los RIOS (1641), IGNACE DE SAINT-FRANÇOIS (1684), C. MACABIAU (1897), J. HERMANN (1900), J.D. CORBATÓ (1909), C. SAUVÉ (1915), E. CANTERA (1917), F.L. FILAS (1952), B. LLAMERA (1953).

un vieux missel manuscrit de Valenciennes et un ancien bréviaire de Bruges, une Collecte qui s'inspire fortement de saint Jérôme : *ut ex virginali conjugio virgo filius nasceretur* [31]. Mais un autre missel des Carmes de l'an 1500 corrige aussitôt cette expression qui paraissait peut-être trop osée, en changeant tout simplement la préposition : *ut in virginali conjugio...* [32]

En 1535, François d'Osuna signale, sans y attacher d'importance, que la virginité de Marie et de Joseph a engendré un fruit, le Sauveur du monde.

> « Pourquoi l'Incarnation fut-elle retardée tant de siècles durant ? Dieu voulut différer son mariage avec l'humanité jusqu'à l'accomplissement de ce mariage [de Marie et de Joseph], bien plus pleinement que tous les autres, figuratif de l'Incarnation.
>
> De même que Marie et Joseph sont demeurés dans une absolue intégrité, chacun gardant sa parfaite incorruptibilité, ainsi en Jésus-Christ, les deux natures n'éprouvent aucune confusion. De même que Marie et son époux ont eu un fruit engendré de leur virginité, *Mariæ et viro suo adest fructus ex virginitate susceptus,* ainsi pour Dieu et son humanité, il y a un fruit : tous les sauvés en sont nés... Aussi nul mariage n'a figuré l'union hypostatique aussi expressément que celui-ci. » [33]

---

31. « Deus qui sanctum Joseph virginem Virgini Mariæ, ut *ex virginali conjugio* Jesus Christus Filius tuus virgo nasceretur, sociari matrimonialiter voluisti ; libera nos ab omni malo, et præsta ut ipsius Sponsi meritis venire ad conjugium tuæ cœlestis dulcedinis mereamur. Per eumdem... » *Collecte* extraite d'un recueil manuscrit de *messes à l'usage des Carmes de Valenciennes,* citée par P. Lucot, *S. Joseph, étude historique sur son culte,* Paris, 1875, p. 174 ; reproduite aussi par C.M. [C. Macabiau, S.J.], *De cultu S. Josephi...*[3], p. 112, et par R. Wehrlé, « *Joseph, époux de Marie, de qui est né Jésus* », Paris, [1949], p. 16.

« Deus qui Mariam Virginem Joseph virgini, ut *ex convirginali conjugio* virginum Sponsus nasceretur et custos, matrimonialiter sociasti : fac nos per utriusque intercessionem ipsum diligere virginitatis auctorem Dominum nostrum Jesum Christum... » *Collecte* d'un ancien *bréviaire de Bruges,* citée par Georges Colvener, *Kalendarium sacratissimæ Virginis Mariæ...,* Duaci, 1638, dans Vives, p. 300, n. 1571.

32. « Deus qui virginem sanctum Joseph tuæ Matri Virgini Mariæ matrimonialiter sociari voluisti, ut *in virginali conjugio* Filii tui Domini nostri Jesu Christi ad deceptionem diaboli custos et nutritius esset ; da nobis, quæsumus, ut ejus precibus et meritis Ecclesia tua pace tranquilla lætetur, et ad perpetuæ visionis tuæ consolationem perducatur. Per eumdem... » *Postcommunion* de la messe en l'honneur de S. Joseph, dans le *Missel des Carmes* de l'an 1500 qui se trouve à la Bibl. Mazarine, citée par P. Lucot, *op. cit.,* p. 180. — Même texte dans un Missel Carme de 1509, cité par F.X. Godts, C.SS.R., *Paradisus Josephinus,* Bruxelles, 1920, p. 25.

33. François d'Osuna, *Expositionis « Super Missus est » alter liber...,* cap. 27, Antuerpiae, 1535, f° 27r, trad. fr. du P. Michel-Ange, O.M.Cap., *Traité des mystères du très glorieux saint Joseph... par le Frère* Bernardin de Laredo, Toulouse, [1925], p. 26, note 1.

À la fin du 16e siècle, Suarez lui-même se contentera d'affirmer que la virginité de Marie était ordonnée par Dieu à la génération de l'Enfant, mais sans la moindre allusion à saint Joseph[34]. Quelques années plus tard cependant, certains auteurs, comme Cornelius a Lapide [35] et le Père Paul de Barry, S.J. [36], ajouteront que Jésus est le fruit ou la récompense de la virginité conjugale de Marie et de Joseph. Le P. de Barry sera même le premier, à notre connaissance, à employer l'expression *père vierge*. Notons bien toutefois que, d'après le contexte, il ne veut pas désigner par là un lien de dépendance entre la virginité et la paternité du Chef de la Sainte Famille, mais seulement la coexistence de ces deux qualités : saint Joseph est père et vierge en même temps [37].

On sait également que Bérulle et Gibieuf se sont plu à présenter la virginité de Marie comme un fondement et une disposition à sa maternité [38]. Gibieuf considère même Jésus comme le fruit et la fleur

---

34. « Fuit virginitas Mariæ propter altissimum finem a Deo ordinata. Nam et ad filii generationem ordinata est, quod est admiratione dignissimum, et ad consecrandum Deo thalamum ex quo factus homo nasceretur, quo nihil potest perfectius ac excellentius intelligi. » *De mysteriis vitæ Christi,* in IIIam, q. 29, d. 7, s. 2, n. 9.

35. « ... Imo eo magis magisque [Christus] admirabilis Josephi est filius, quia Deus, in præmium virginitatis servatæ in conjugio, hunc miraculosum conjugii virginalis fructum Josepho dedit donavitque... » *Comment. in Matth.,* cap. 1, v. 16, dans *Commentaria in Scripturam Sacram,* Paris, Vivès, 1857, t. 15, p. 57.

36. « Ce mariage fut très béni, et très heureux. Par ces noces virginales, Joseph acquit le droit de pouvoir dire que Jésus-Christ était son fils, puisque tout ce qui appartenait à son épouse était aussi de son domaine. Ô quel fruit ! ô quelle divine récompense de la virginité ! » *La dévotion à sainct Joseph,* Lyon, 1639, p. 145. — Même texte cité d'après l'édition latine, dans VIVES, *Summula Josephina,* Romae, 1907, p. XXXI, n. 235.

37. « Un père qui est père et vierge tout ensemble, c'est une autre merveille des rares perfections de S. Joseph, et l'une des faveurs qui n'a été accordée à personne qu'à lui. De maris vierges il s'en trouve quantité, mais de pères vierges, il n'en est qu'un seul, et c'est Joseph l'Époux de la Mère vierge. Parmi les femmes Marie seule est la Mère vierge ; parmi les hommes il n'est aussi que Joseph qui soit le père vierge. Ce rare passedroit était réservé au plus aimé, et à la plus aimée de Dieu, à Joseph, et à Marie. » *Op. cit.,* p. 15-16. — « Ô Joseph, le père vierge ! ouvrez les yeux à tous les mariés, pour se mirer dans vos vertus... » *Op. cit.,* p. 146. En latin, le P. de BARRY traduit l'expression *père vierge* par *virgo pater* ou *pater virgo* ; cf. éd. fr., *op. cit.,* p. 103, et éd. latine citée dans VIVES, *Summula Josephina,* p. XXXI, n. 236, et p. CXXVI, n. 990.

38. « Si vous êtes appelés à la virginité, c'est la chose la plus éminente en Marie, c'est la disposition qui établit en elle la divine maternité, c'est ce qui fait impression sur l'état de son mariage le rendant virginal, c'est ce qui la dispose à avoir pour fruit de son sein, celui qui est l'époux et la pureté des vierges... » G. GIBIEUF, Orat.,

du mariage virginal de Marie et de Joseph [39]. Ce sont là des expressions qui contiennent en germe la conception moderne de paternité virginale chez saint Joseph, mais il est pratiquement certain que ces auteurs de l'École française n'avaient pas entrevu les développements ultérieurs qu'apporteraient leurs disciples, en particulier un Bossuet.

Un fait assez révélateur qu'il faut signaler en toute franchise, c'est que les grands joséphologues du début du 17e siècle ne recourent pas à la virginité conjugale de saint Joseph pour expliquer sa paternité. Ainsi, par exemple, Jean de Carthagène, Melchior Prieto, Pierre Morales, Guillaume Estius, Charles Stengel, Justin Miechow [40].

Mais en 1638, on trouve un texte vraiment explicite, un texte qui met clairement en évidence le rôle de la virginité de saint Joseph en fonction de la maternité divine et de la réalisation du mystère de l'Incarnation. Dans un ouvrage en deux tomes sur le Purgatoire, publié à Anvers, un carme du nom d'Élie de Sainte-Thérèse insère, au début de chaque volume, une dédicace assez longue où il traite de la mission et des privilèges de saint Joseph, ce qui constitue une petite somme de joséphologie. Il expose son opinion sur la paternité du Chef de la Sainte Famille en commentant le texte du pseudo Augustin ou de l'auteur inconnu que nous avons cité tantôt.

> « Que Marie soit mère du Christ, elle te le doit, ô Joseph. En effet, elle est devenue mère du Christ, parce qu'elle est demeurée vierge ; et elle est

---

La vie et les grandeurs de la T.S. Vierge Marie..., ch. 22, Paris, 1637, t. 2, p. 790. — La même idée au chap. 13, t. 1, p. 384.

La même pensée se trouvait, mais de façon beaucoup moins explicite, chez Bérulle, *Vie de Jésus*, ch. 13, dans *Oeuvres complètes*, Paris, Migne, 1856, p. 450-451.

39. « D'autant que c'est un mariage virginal en plusieurs manières... un mariage dont le fruit est, ainsi que dit saint Jérôme, Jésus Vierge, la pureté de l'Époux des vierges... Qu'il [S. Joseph] les dispose [les dévots de Marie] à s'occuper uniquement en celui qui est le fruit et la fleur et toute la gloire de son virginal mariage, Jésus-Christ... » Gibieuf, *op. cit.*, ch. 16, t. 1, p. 512 et 524.

À remarquer que Gibieuf emprunte à Bérulle ces expressions *fruit* et *fleur*, mais en leur donnant un sens beaucoup plus précis ; cf. Bérulle, *Vie de Jésus*, ch. 14, éd. Migne, p. 453-454.

40. Cf. Juan de Cartagena, O.F.M., *op. cit.* ; M. Prieto, O. de Merc., *Josephina evangelica, literal y mistica...*, Madrid, 1613 ; P. Morales, S.J., *In caput primum Matthæi...*, Lugduni, 1614 ; G. Estius, *In quatuor libros Sententiarum commentaria*, lib. IV, d. 30, § X et XI, Duaci, 1616 ; C. Stengel, O.S.B., *Josephus, hoc est sanctissimi educatoris Christi Domini...*, Monaci, 1616 ; J. Miechow, O.P., *op. cit.*

demeurée vierge, non seulement parce que tu n'as pas violé sa virginité, alors que tu en avais le droit, mais encore parce que tu l'as conservée... Remarque donc la dignité de Joseph et l'immense dette que Marie a contractée envers lui. Car, si elle a été choisie comme Mère de Dieu et si elle l'est devenue, après Dieu elle le doit à un seul autre, à Joseph. Comme nous l'avons dit, la virginité a fait naître sa maternité, et elle a conservé sa virginité grâce à la tempérance de Joseph... » [41]

Après avoir posé ces prémisses, Élie de Sainte-Thérèse en tire immédiatement une conclusion sur la fonction paternelle de saint Joseph.

« En conservant et en protégeant par ta tempérance [ô Joseph] la virginité de ton épouse, tu n'as pas seulement obtenu qu'elle devienne la Mère de Dieu, mais aussi que toi-même, par une certaine autorité éminente, tu sois le représentant de Dieu le Père. En effet, comme les autres maris, par leur mariage, deviennent les parents des enfants de leur épouse, ainsi toi, au contraire, tu deviens père du Christ en conservant la virginité de ton épouse. Car, de même que pour les autres fils la cause de leur naissance est l'usage du droit conjugal, de même la cause de la génération du Christ est l'abstention de commerce charnel et la conservation de la virginité même de la mère par Joseph. » [42]

À peine quelques années après la publication de cet ouvrage, parut dans la même ville, à Anvers, un gros in-folio sur la mariologie. Ce volume était écrit par un augustin, Barthélemy de los Rios, et, sans qu'il y ait une mention directe d'Élie de Sainte-Thérèse, on y retrouve la même doctrine, avec quelques détails complémen-

41. « Et quod nimirum Maria sit Mater Christi, hoc tibi [Joseph] debeat ; nam idcirco facta est Mater Christi, quia virgo permansit ; ideo autem virgo permansit, quia tu virginitatem illius non solum, ut jure poteras, non violasti, verum etiam hanc ipsam conservasti... Observa igitur Josephi dignitatem, ac immensum quod erga ipsum habet Maria debitum. Quod enim Mater Dei electa et facta sit, post Deum uni debet Josepho : Nam virginitas illi, ut diximus, maternitatem attulit, virginitatem autem illius Josephi temperantia conservavit... » *Legationem Ecclesiæ Triumphantis ad Militantem,* Antuerpiae, 1638, t. 2, p. [X], dans VIVES, *op. cit.,* p. 206-207, n. 1052.

42. « Dum sponsæ virginitatem, ut optime custos, tua temperantia servas, atque defendis [o Joseph], non solum id obtines ut ea sit Mater Dei, sed etiam ut tu ipse excellenti quadam auctoritate fias instar Dei patris ; sicut enim alii mariti ductis uxoribus earumdem filiorum parentes efficiuntur, sic tu e conservo sponsæ tuæ virginitate servata, pater Christi efficieris. Nam quemadmodum aliis filiis nascendi causa est usus conjugalis : ita etiam Christum generandi causa fuit abstinentia ab hoc usu, et ipsa Matris a Josepho servata virginitas. » *Ibid.,* dans VIVES, p. 207, n. 1053.

taires [43]. L'auteur prend comme point de départ un texte de saint Anselme pour établir que l'intégrité corporelle de Marie était nécessaire à la génération de l'Enfant, et qu'ainsi Joseph a concouru d'une manière spirituelle, c'est-à-dire par l'abstention de l'œuvre de chair, à la conception du Christ [44]. Puis, le P. Rios se garde bien de se proposer comme un novateur ; il fait appel, lui aussi, au fameux passage du pseudo Augustin pour confirmer son exposé [45].

Bossuet s'est-il inspiré de ces deux devanciers pour rédiger son premier panégyrique en l'honneur de saint Joseph ? Il semble plutôt que non, puisqu'il ne se réfère pas du tout au pseudo Augustin. Chose certaine cependant, son exposé concorde parfaitement avec

---

43. « Jamvero S. Josephus, qui veras etiam cum eadem Virgine & legitimas contraxit nuptias, satis sibi honoris tribui a nobis fatebitur, si spiritualiter, aut quasi spiritualiter, eum concurrisse dicamus ad prolis istius productionem, cujus gratiâ Virgini junctus erat matrimonio : nam corporalem concursum ne nominari quidem sustinet tam ipsius quam Virginis integritas. Sed ne quem forte offendat, quod quasi spiritualem ei concursum tribuamus, junctumque dicamus Virgini ad producendam prolem istam divinam ; paucis hoc ad Sancti istius honorem, cum ad offensionis lapidem removendum necessarium videatur, explicabimus. » *De Hierarchia Mariana,* Antuerpiae, B. Moreti, 1641, p. 543b.

44. « Duæ enim mihi aliæ occurrunt rationes... propter quas nimirum S. Josephus dici debuerit Christi pater. Ubi notanda sunt, ante omnia, D. Anselmi verba, lib. de Conceptu Virginali, cap. 18. *Decebat ut Christi conceptio de Matre purissima fieret : nempe decens erat, ut ea puritate niteret quæ major sub sole nequit intelligi...* [cf. PL 158, 451]... Erat ergo corporalis integritas conditio necessaria ad producendum partum hunc sublimem ; eadem plane ratione, qua in aliis necessaria est maternæ integritatis violatio ; hoc ex naturæ legibus, illud ex Dei decretis.

Ac proinde Josephus, qui jus habens ad usum conjugalem, singulari continentia virginitatem sponsæ suæ servavit incolumem, spirituali ista operatione, vel potius abstinentia ab operatione carnali, cooperatus est ad Christi conceptionem ; propterea que non tantum erat sponsus Matris, sed etiam pater Salvatoris. Decens enim, seu necessarium erat, Dei Filium nasci a conjugata multis de causis, quibus non est hic recensendis locus ; ac rursus erat ex eadem decentia necessarium, ut conjux ille sponsæ virginitatem servaret incolumem, ut posset produci auctor omnis integritatis. Sequitur, ergo, quod is, qui ideo fuit Virgini conjugatus, ut hac virginitatis ejus custodia Salvator mundi produceretur, ob eamdem dici simpliciter debeat ejusdem Salvatoris pater. » *Op. cit.,* p. 543b-544a.

45. « Neque primi hanc S. Josephi dignitatem excogitavimus : neque enim S.P.N. [S. Augustinus]... hanc subtilitatem ignorare potuit qui (sermone 14 de tempore in festo Nativitatis) sic S. Josephum Mariam dimittere cogitantem alloquitur [suit le texte du pseudo AUGUSTIN]... Expende, et vide ut dicat : *Sit Maria Mater Christi virginitate servata,* id est : Per te fiat Mater Christi, dum servas ejus virginitatem ; prout de uxore aliâ diceretur : Sit, aut fiat, per te mater prolis nascituræ per usum conjugalem. Et rursus : *sis et tu pater Christi, curâ castitatis,* sponsæ scilicet tuæ, *et honorificentiâ virginitatis ;* quod cum Anselmi verbis quadrat : *decebat ut Christi conceptio de matre purissima fieret ;* id est : requirebatur necessario ad ejus nativitatem honorificentia virginitatis. » *Op. cit.,* p. 544a-b.

le leur. On peut en juger d'après ces quelques extraits qui sont devenus aujourd'hui des textes classiques en joséphologie.

> « Nous comprenons bien, direz-vous, que l'incomparable Joseph est père de Jésus-Christ par ses soins ; mais nous savons qu'il n'a point de part à sa bienheureuse naissance. Comment donc nous assurez-vous que Jésus est le fruit de ce mariage ?
>
> ... J'espère que vous m'accorderez aisément que Jésus, ce béni enfant, est sorti en quelque manière de l'union virginale de ces deux époux. Car, fidèles, n'avons-nous pas dit que c'est la virginité de Marie qui a attiré Jésus-Christ du ciel ? Jésus n'est-il pas cette fleur sacrée que la virginité a poussée ? N'est-il pas le fruit bienheureux que la virginité a produit ? »

Et Bossuet fait alors le grand pas. À l'encontre de plusieurs de ses prédécesseurs, il se rend bien compte — ou du moins il affirme explicitement — que la virginité de Marie est dépendante de celle de son saint époux, et il en dégage tout bonnement la conséquence normale.

> « Que si c'est sa pureté [de Marie] qui la rend féconde, je ne craindrai plus d'assurer que Joseph a part à ce grand miracle. Car si cette pureté angélique est le bien de la divine Marie, elle est le dépôt du juste Joseph... pas seulement le dépôt, mais encore le bien de son chaste époux. Elle est à lui par son mariage, elle est à lui par les chastes soins par lesquels il l'a conservée.
>
> Ô féconde virginité ! si vous êtes le bien de Marie, vous êtes aussi le bien de Joseph. Marie l'a vouée, Joseph la conserve ; et tous deux la présentent au Père éternel comme un bien gardé par leurs soins communs. Comme donc il a tant de part à la sainte virginité de Marie, il en prend aussi au fruit qu'elle porte : c'est pourquoi Jésus est son fils, non pas à la vérité par la chair ; mais il est son fils par l'esprit, à cause de l'alliance virginale qui le joint avec sa Mère. » [46]

Ces textes d'Élie de Sainte-Thérèse, de Barthélemy de los Rios et de Bossuet constituent, pour nous, la base principale de l'explication de la paternité de saint Joseph par un recours à sa virginité conjugale. Les quelques autres auteurs du 17e siècle qui reprendront ce thème n'y ajouteront rien d'important, et même, dans certains cas,

46. *Premier panégyr. de S. Joseph, Depositum custodi,* premier point, dans *Oeuvres oratoires,* éd. LEBARQ, t. 2, Lille-Paris, 1891, p. 130-131. — À remarquer que BOSSUET considère Jésus comme le *fruit* et la *fleur* de la virginité ; ce sont les expressions de BÉRULLE et de GIBIEUF ; voir *supra,* note 39.

ils lui accorderont moins de développement [47]. Il faut tout de même admettre une exception pour le P. Jacques Nouet, S.J., qui, malgré un style un peu oratoire, y apporte une note franchement personnelle. Il vaut la peine de citer ce passage en entier.

> « Premièrement, sa pureté [de Joseph] n'avait-elle pas un rapport merveilleux à l'incarnation du Verbe qui lui était propre ; et n'est-ce pas pour rendre la virginité de Marie féconde, que la virginité de Joseph demeure stérile ? La pureté des vierges est si considérable dans le ciel, qu'elle leur donne droit de chanter un cantique particulier, et de suivre l'Agneau partout où il va : et néanmoins cette vertu ne regarde que la gloire extérieure de Jésus-Christ. Mais la pureté de Joseph regarde immédiatement le mystère de l'incarnation comme sa fin ; et en voici la raison.
>
> Il était bienséant que la bienheureuse Vierge fût mariée pour être sa mère, afin de mettre son honneur à couvert : et pour être mère de Dieu, il fallait qu'elle fût vierge ; pour être vierge et mère tout ensemble, il fallait que son époux fût aussi vierge. Tirez la conséquence. La vie de Jésus dépend de la maternité de la Vierge ; la maternité de la Vierge dépend de sa virginité ; sa virginité dépend de la virginité de Joseph. Donc, passant du premier au dernier, la virginité de Joseph a un rapport spécial à la vie de Jésus.
>
> Si bien que Jésus peut dire : Il n'y a que deux vierges dans le monde à qui je suis redevable de ma vie : à ma mère, de qui j'ai pris une naissance toute pure et toute divine ; à Joseph, qui est demeuré vierge pour ne pas empêcher ce miracle de grâce. La bienheureuse Vierge peut dire : Il n'y a qu'un Dieu et un homme à qui je dois l'honneur de ma maternité : à mon Fils, qui m'a choisie pour sa mère ; à mon époux, qui est le gardien de ma virginité, sans laquelle je n'aurais pas été mère de Dieu. Enfin le monde peut dire : Il n'y a que deux personnes à qui je dois la naissance de mon Sauveur : à Marie, qui a donné le plus pur sang de son cœur pour lui former un corps ; à Joseph, qui a renoncé à la chair et au sang en faveur d'un ouvrage si saint. » [47 bis]

Puis se présente un long silence de plus d'un siècle et demi. En effet, malgré des recherches assez poussées, nous n'avons pu réussir à découvrir un seul auteur, de 1685 à 1850 environ, qui traite vrai-

---

47. Cf. J. JACQUINOT, S.J., *La gloire de S. Joseph représentée dans ses principales grandeurs* [3] (1re éd., Dijon, 1644), Paris, 1862, p. 197 (une brève mention seulement) ; IGNACE DE SAINT-FRANÇOIS, O.C., *Synopsis magnalium Divi Josephi...*, Leodii, 1684, p. 309-310 (rapporte le texte du pseudo AUGUSTIN et l'explication de son confrère ÉLIE DE SAINTE-THÉRÈSE.)

47 bis. J. NOUET, S.J., *L'homme d'oraison, ses méditations et entretiens pour tous les jours de l'année,* Seconde méditation pour le jour de S. Joseph, 2e point (1re éd. en 1677-79), dans *Oeuvres du P. Nouet,* Lyon-Paris, 1853, t. 5, p. 387-388.

ment de l'influence de la virginité de saint Joseph en fonction de la maternité divine et de l'Incarnation.

Mais tout à coup, voilà que le thème réapparaît chez Auguste Nicolas [48], et surtout chez le P. Joachim Ventura [49], qui empruntent tous deux à Bossuet.

Et depuis lors — faut-il y voir une suite de la proclamation de saint Joseph comme patron de l'Église universelle ? — on rencontre couramment cette doctrine chez plusieurs auteurs de marque de la fin du 19e siècle, tels Marchesi, Largent, Vitali, Scheeben, Tesnière, Piccirelli, etc. [50]. Nous signalerons cependant d'une manière toute spéciale l'importante contribution du P. Cyprien Macabiau, S.J., qui s'est chargé d'exposer longuement cette opinion et de la répandre

48. « À cet effet, dit Bossuet, d'après saint Jean Chrysostome, Dieu a donné à Joseph tout ce qui peut appartenir à un père sans blesser la virginité ; et cela même, de ne pas blesser la virginité, loin de diminuer cette auguste paternité, la consacre, puisque Jésus est le fruit de cette intégrité qui est le bien de Marie, mais qui est aussi le dépôt et le bien de Joseph et qui a été gardé par leur fidélité commune. De telle sorte qu'on peut dire que ce n'est que pour mieux accomplir les fins du mariage qu'ils n'en usent pas, puisque c'est pour nous avoir l'Enfant-Dieu. » *La Vierge Marie et le plan divin* [8] (1re éd. en 1857), Paris, 1880, t. 2, p. 350.

49. « Il était donc nécessaire que la Mère du Rédempteur promis à nos maux eût un époux, mais un époux qui, en consentant à s'unir à Marie par les nœuds d'un mariage saint et légitime, fût décidé à observer la continence ; ce devait être un mari vierge, qui eût le titre réel d'époux sans en exercer les droits... Partout ailleurs, dans le mariage, la virginité est formellement exclue ; ici elle est spécialement requise ! Si Marie n'eût pas été décidée à demeurer vierge, jamais elle ne serait devenue la Mère du Dieu qui ne pouvait avoir qu'une vierge pour Mère. Si Joseph n'avait point partagé cette résolution généreuse, il ne serait jamais devenu l'époux de celle qui ne devait être unie qu'à un époux vierge... Marie doit à Joseph d'être devenue la Mère de Jésus-Christ, parce qu'il a consenti à respecter sa virginité, et Joseph doit à Marie de voir Jésus-Christ soumis à lui comme un fils, parce qu'elle a consenti à le prendre pour époux. » *Homélie sur l'évangile du 3e dimanche de carême* (Panégyrique de S. Joseph), dans A. Henry, *Les magnificences de la religion,* 4e série, t. 10, Nancy, 1878, p. 364-365, 367, 377.

50. Cf. A. Marchesi, C.M., *Amplificationis cultus S. Joseph...,* Romae, 1870, p. 121-127 ; C. Verhaege, C.SS.C., *S. Joseph, protecteur de l'Église,* Louvain, 1872, p. 88 ; J. Bouvy, C.SS.R., *Vie de S. Joseph,* Paris, 1874, p. 83-87 ; A. Largent, Orat., *Élévations à S. Joseph,* Paris, 1876, p. 133-136 ; M.J. Scheeben, *Dogmatik,* Köln, 1882, t. 3, n. 1580 ; A. Vitali, *Vita e glorie del gran Patriarca S. Giuseppe...*[2], Roma, 1885, t. 2, p. 101-102 ; F.J. Butiñá, S.J., *Glorias de S. José,* Barcelona, 1889, p. 133-137 ; Mgr C.M. Mineo-Janny, *San Giuseppe difeso,* Modena, 1892, p. 63 ; ID., *Fiori giuseppini, Nuove considerazioni...,* Modena, 1912, p. 140-144 ; L. Bellouvet, *S. Joseph appartient-il à l'ordre hypostatique ?,* dans *La Science Catholique* 8 (1894) 505-510 ; A. Tesnière, S.S.S., *Somme de la prédication eucharistique. Le cœur de J.-C.,* t. 2, *La révélation eucharistique du Sacré-Cœur,* Paris, [1896], p. 212-213, reproduit par R. Béringer, *Recueil documentaire, S. Joseph* [2], Arras, 1927, p. 265-266 ; G.M. Piccirelli, S.J., *San Giuseppe nell' ordine presente della divina Provvidenza,* Castellammare di Stabia, 1897, p. 34-39.

aux quatre coins du globe [51]. Après avoir rappelé la pensée des Pères et des théologiens, il ajoute cette réflexion qui en dit assez long :

> « Si, dans le plan divin, Marie devait être mère en tant que vierge, et si elle devait être vierge dans les liens du mariage, elle ne pouvait être mère que du consentement de son époux, car du consentement de son époux dépendait sa virginité. Ah ! qu'on exalte tant qu'on voudra cette incomparable virginité — on ne l'exaltera jamais assez —, mais qu'on n'oublie pas qu'elle est le bien de Joseph, qu'il l'a librement consentie et partagée, que, sans son consentement, elle ne pouvait être naturellement légitime. De même qu'il n'y a qu'un mariage entre deux époux, ainsi ne peut-il y avoir qu'une virginité.
>
> Je l'avoue, ce ne sont pas encore là des idées bien communes dans l'Église, parce qu'on n'a pas fixé le regard sur l'admirable union de Joseph avec Marie. Généralement on considère la divine Vierge comme une jeune fille libre de tout lien, ou, du moins, comme indépendante de Joseph. » [52]

Peut-on soutenir que cet appel du P. Macabiau a été entendu ? Nous croyons pouvoir répondre par l'affirmative, car, à compter du 20e siècle, on retrouve cette explication du concours de la virginité de saint Joseph à peu près chez tous les auteurs qui exposent un peu en détail le problème de la paternité du Chef de la Sainte Famille. Il n'y a pas lieu de s'étonner si les références sont moins nombreuses jusqu'en 1920 [53], puisque les volumes sur le patron de l'Église

---

51. Le P. MACABIAU insiste beaucoup plus que ses prédécesseurs sur ce thème de la paternité virginale de saint Joseph. On sait que ce religieux jésuite s'était constitué le promoteur d'un renouveau doctrinal et liturgique en faveur de saint Joseph, et que, dans ce but, il a envoyé quelques-uns de ses livres en hommage à la plupart des évêques et des universités du monde. On peut le considérer à bon droit comme l'un des principaux initiateurs du mouvement joséphologique contemporain. Voir une courte biographie de cet auteur par F. CAVALLERA, S.J., dans *Revue d'Ascétique et de Mystique* 24 (1948) 295-296. — Le P. MACABIAU traite plus longuement de la paternité virginale de S. Joseph dans les ouvrages suivants : *De cultu S. Josephi... amplificando* [3] (1re éd. en 1887), Paris, 1908, p. 111-124 ; *Primauté de S. Joseph,* Paris, 1897, p. 117-136.

52. *Primauté de S. Joseph,* p. 120.

53. Cf. J. HERMANN, C.SS.R., *Institutiones theol. dogmaticæ* [4] (1re éd. vers 1900), Romae, 1908, t. 2, p. 183 ; J. KNABENBAUER, S.J., *In Matth.* [2], cap. 1, v. 16, Paris, 1903, p. 47 ; M. HAGEN, S.J., éd., *Lexicon Biblicum,* Paris, 1907, t. 2, p. 816 ; M. PÉREZ Y RODRÍGUEZ, *El Esposo de la SS. Virgen,* Segovia, 1908, p. 129-131 ; J.D. CORBATÓ, *Suplemento Número 3* (de *La Señal de la Victoria). Vindicación Josefina... Segunda Parte. De la paternidad de S. José,* [Valencia, 1909 ou 1910], p. 915-920 ; C. SAUVÉ, P.S.S., *Le culte de S. Joseph,* Paris, 1909, p. 104-115, 183-185 ; ID., *L'Évangile intime* [2], Paris, 1915, t. 1, p. 165-167 ; M. MESCHLER, S.J., *S. Joseph dans la vie de J.-C.,* Paris, [1909], p. 86-88 et 97 ; B. MARÉCHAUX,

sont aussi plus rares à cette époque. Mais, à partir de cette date, cette doctrine revient des dizaines et des dizaines de fois, et il nous semble inutile de citer des textes, parce que tous reprennent les mêmes arguments et tous se réfèrent aux mêmes autorités [54].

O.S.B.Oliv., *Élévations sur S. Joseph,* Paris, 1910, p. 56-67 ; L. GARRIGUET, P.S.S., *Mois de S. Joseph,* Paris, 1917, p. 92-93 ; E. CANTERA, O.A.R., *San José en el plan divino,* Monachil, 1917, p. 244-245, 255, 268-273 ; J. José da CRUZ, C.S.Sp., *S. Joseph, père virginal de Jésus,* dans *Le Lis de S. Joseph* 29 (1919) 98-100.

54. Cf. J. RENARD, S.J., *S. Joseph et l'enfance de Marie et de Jésus...,* Tours, 1920, p. 288-291 ; M. GRÉGOIRE, O.S.B., *L'hymne Te Joseph,* dans *Les Questions Liturg. et Paroissiales* 6 (1921) 128-130, et reproduit par R. BÉRINGER, *op. cit.,* p. 97-98 ; J.A. REIMSBACH, S.J., *Le patronage de S. Joseph,* dans *Gregorianum* 2 (1921) 346-349 ; [A. MICHEL], Réponse à une consultation, dans *L'Ami du Clergé* 38 (1921) 98-100 ; ID., art. *Joseph (saint),* dans *Dict. Théol. Cath.,* t. 8, Paris, 1925, col. 1511-12 ; ID., *S. Joseph et la théologie catholique,* dans *L'Ami du Clergé* 66 (1956) 178-179 ; Mgr G. BREYNAT, O.M.I., *La paternité de S. Joseph,* dans *Annales de Saint-Joseph* (Montréal) 11 (1922) 167-169 ; Mgr J.B. LUIS Y PÉREZ, *San José, padre virgen de Jesús,* Oviedo, 1925, p. 38 ; J.M. BOVER, S.J., *De cultu S. Josephi amplificando,* Barcinone, 1926, p. 19-23 ; xxx, art. *José (San),* dans *Enciclopedia universal ilustrada* (Barcelona, 1926), t. 28, p. 2903 ; Mgr G. SINIBALDI, *La grandezza di S. Giuseppe,* Roma, 1927, p. 123-130 ; E. MONEGAL Y NOGUES, *Panegíricos de S. José,* Barcelona, 1927, p. 100-103 ; F. HORMAECHE, S.J., *Derecho de S. José a la protodulia,* dans *Estudios Eclesiásticos* 6 (1927) 24 ; F.T. RONSE, *De Heil. Joseph,* Brugge, 1931, p. 33-34 ; J. LAHITTON, *Theologiæ dogmaticæ theses,* Paris, 1932, t. 3, p. 88-90 ; ISAÏE DE CASTEL DE SAN PIETRO, O.M.Cap., *Du droit de S. Joseph au culte de protodulie,* dans *Études Franciscaines* 47 (1935) 136 sq. ; E. MURA, *Le corps mystique du Christ*[3] (1re éd. en 1936), Paris, 1947, t. 1, p. 302-303 ; J. MUELLER, S.J., *Der Heil. Joseph,* Innsbruck-Leipzig, 1937, p. 85-95, 101, 135, 138-146 ; Mgr G. BREYNAT, O.M.I., *S. Joseph, père vierge de Jésus,* Paris-Ottawa, [1939], *passim,* surtout p. 25-38 et 53 ; G. DÉMARET, O.S.B., *Marie de qui est né Jésus,* t. 6, *S. Joseph,* Paris, 1939, p. 142-150, 157-162 ; A. PLESSIS, S.M.M., *Manuale Mariologiæ dogmaticæ,* Pontchâteau, [1942], p. 150-153 ; Mgr MARMOTTIN, *Carême de N.-D. de Reims, 1944, S. Joseph,* Reims, [1944], p. 4 ; Mgr A. COUSINEAU, C.S.C., *Lettre circulaire N° 17 du Supérieur général de la Congrég. de Sainte-Croix,* [Montréal, 1944], p. 3-4 ; ID., *Principes de vie sacerdotale et religieuse,* Montréal-Paris, 1952, p. 230-231 ; S.J. PIAT, O.F.M., *S. Joseph, époux de Marie...,* Paris, [1945], p. 54-55 ; B. LLAMERA, O.P., *¿ Pertenece S. José al orden hipostático ?,* dans *La Ciencia Tomista* 71 (1946) 271 ; ID., *Singular paternidad de S. José,* dans *Estudios Josefinos* 3 (1949) 175-185 ; ID., *La paternidad de S. José en la Teología católica, ibid.* 5 (1951) 231-233 ; ID., *Teología de S. José,* Madrid, 1953, p. 100-101, 110-111 ; A. RAINERO, O.S.J., *S. Joseph, père virginal de Jésus* (1re éd. en italien, en 1947), Paris, [1953], p. 101-106 ; G. ALASTRUEY, *Teología de S. José,* dans *Estudios Josefinos* 1 (1947) 13 ; E. SÁNCHEZ HERNÁNDEZ, *S. José, modelo de virtudes domésticas,* dans *Estudios Josefinos* 1 (1947) 241-242 ; J.M. PARENT, O.P., *La paternité de S. Joseph,* dans *Théologie,* cahier IV (coll. *Études et Recherches,* vol. 7), Ottawa-Montréal, 1948, p. 85-88 ; J. ROSANAS, S.J., *Teología de S. José,* Buenos Aires, 1949, p. 9-10, 15-19 ; R. WEHRLÉ, « *Joseph, époux de Marie...* », Paris, [1949], p. 16, 31-32, 62 ; G. STANO, O.F.M.Conv., art. *Giuseppe (San),* dans *Enciclopedia Cattolica* (Città del Vaticano, 1951), t. 6, col. 798-800 ; G. COURTOIS, *Face au Seigneur,* 4e série, Paris, [1952], p. 140-141 ; F.L. FILAS, S.J., *Joseph and Jesus,* Milwaukee, [1952], p. 136-137, 162-165 ; J.-M. GALLAY, « *Voici ta mère...* », Thonon, [1953], p. 166-169 ; J.J. LORENCINI, C.S.J., *Como adjetivar a paternidade de São*

Au terme de cette enquête, la conclusion qui se dégage est donc la suivante : avant l'Annonciation de l'ange à Marie, par l'observance parfaite de la virginité conjugale saint Joseph a coopéré, dans l'ordre des causes morales et d'une manière qui lui appartient en propre, à la venue du Christ sur terre. Il ne s'agit pas là d'une explication récente et isolée. C'est pourquoi M. l'abbé A. Michel, l'un des rédacteurs de *L'Ami du Clergé,* ne craignait pas d'écrire à ce sujet, il y a à peine quelques années :

> « Nous avons voulu rappeler tout d'abord la thèse traditionnelle, si parfaitement exprimée par Bossuet, pour montrer que non seulement le fait de la paternité spirituelle de saint Joseph, mais les raisons de cette paternité, ont été de tous temps dans l'enseignement catholique. » [55]

Il est vrai que le P. Petrone s'oppose à cette façon d'argumenter en faveur de la paternité de saint Joseph, parce que, dit-il, Marie n'est pas Mère de Dieu en tant que vierge et épouse, comme si ces deux qualités constituaient l'ultime forme de sa maternité [56]. Le P. Petrone applique ici la loi du dépassement, en attribuant aux autres une pensée qu'ils n'ont jamais eu l'intention d'exprimer. En effet, il est facile de constater, d'après les textes que nous avons cités plus haut, que le mariage et la virginité de saint Joseph sont présentés uniquement comme des dispositions requises, dans le plan

---

José, dans *Estudios Josefinos* 7 (1953) 210-213 ; J. GUYOT, *S. Joseph, père de Jésus,* Saint-Géréon (Loire Inf.), [1954], p. 4-5 ; Card. P.-E. LÉGER, *Lettre pastorale N° 191* (sur S. Joseph), le 19 nov. 1954, p. 1597-98 ; ID., *S. Joseph et le Corps mystique,* dans *Cahiers de Joséph.* 3 (1955) 188 ; P.-E. CHARBONNEAU, C.S.C., *L'appartenance de S. Joseph à l'ordre de l'union hypostatique...,* dans *Cahiers de Joséph.* 3 (1955) 257-264 ; ID., *Le plus grand saint après Marie,* Montréal, 1956, p. 83-87 ; RÓMAN DE LA INMACULADA, O.C.D., *Cooperación de S. José al misterio de la Encarnación,* dans *Estudios Josefinos* 11 (1957) 164-168 ;F. SORIA, O.P., *Conocimiento y consentimiento de S. José a los misterios de la Encarnación y Redención,* dans *Estudios Josefinos* 11 (1957) 194 ; GREGORIO DE JESÚS CRUCIFICADO, O.C.D., *S. José Corredentor,* dans *Estudios Josefinos* 11 (1957) 219-221.

55. *L'Ami du Clergé* 55 (1938) 573.

56. « Dunque la tesi si deve poggiare più che altro sopra le ragioni : eccole. Giuseppe avrebbe quasi data l'ultima forma e condizione necessaria a Maria per divenire Madre di Dio, e cioè per Giuseppe Maria fu vergine e sposa. Come per ciò Giuseppe entri nell' ordine dell' unione ipostatica non vedo : con questi principii molte persone apparterrebbero all' unione ipostatica. Maria non è madre di Dio perchè vergine e sposa, ma Maria, vergine e sposa, è Madre di Dio ; la maternità divina è tutt' altra cosa e non trova la sua ultima forma se non nella condizione di donna. » R. PETRONE, C.M., *La paternità di S. Giuseppe,* dans *Divus Thomas* (Piacenza) 31 (1928) 37.

actuel de la Providence, pour l'arrivée à l'existence de la maternité divine.

Il existe aussi quelques rares auteurs qui se montrent un peu réticents ou qui accordent une signification très restreinte au titre de père virginal [57]. Mais ce sont des cas d'exception, car la grande majorité des joséphologues contemporains admettent explicitement le fait de la coopération de saint Joseph à la réalisation du mystère de l'Incarnation par l'observance de la virginité conjugale.

2° *La nature de cette coopération virginale*

Essayons maintenant de préciser aussi parfaitement que possible la nature de ce concours virginal de saint Joseph, afin d'éviter toute exagération, tout malentendu ou toute méprise. Cette tâche s'impose d'autant plus qu'on remarque assez souvent des divergences plus ou moins fondamentales parmi les auteurs.

En premier lieu, on peut se demander si cette coopération morale de saint Joseph, par son mariage virginal, a été une cause ou seulement une condition préliminaire de la conception toute pure de Jésus. La question est d'importance, surtout si l'on veut bien saisir la sublime mission que Dieu a dévolue au saint époux de Marie dans le mystère de l'Incarnation. Sans prétendre à un relevé exhaustif, nous mentionnerons tout de même, en résumé, les principales opinions qui ont été émises sur ce point.

1 — Une condition ou une disposition requise pour l'Incarnation
— Une condition indispensable, nécessaire, une condition *sine qua non* [58] ;

57. « Sensus vero primarius ejus est [i.e. sensus tituli « pater virgineus »] : « matrimonium, quo Joseph evasit pater, erat virgineum » ; ergo pronuntiatur ipsum dogma... Titulus enim dicit : S. Joseph vixit in matrimonio virgineo, quod tamen divinitus prole ditatum est. Ita ad dignitatem patris accessit, et quidem in ipso solo, virginis dignitas. » U. HOLZMEISTER, S.J., *op. cit.*, p. 87. — Cet auteur semble s'en tenir à une simple coexistence de la paternité et de la virginité chez S. Joseph.

À certains moments, le P. FILAS, *op. cit.*, p. 162, 164-165, semble admettre cette explication du P. HOLZMEISTER : « *Virgin father* does not expressly say, nor does it seem to imply, that 'Joseph, *because* he was was a virgin, became father of Jesus' » (p. 162). Mais, en d'autres endroits, il suit plutôt l'exposé du P. MUELLER : v.g. p. 136-137, 162-163.

58. Cf. BUTIÑÁ, p. 138 ; HERMANN, p. 183 ; Mgr LUIS Y PÉREZ, p. 41 ; Mgr SINIBALDI, p. 126, note 36 ; HOLZMEISTER, p. 84 ; STANO, col. 800.

— Une disposition prévue de toute éternité, une disposition suprême ou ultime [59].

2 — Non seulement une condition *sine qua non,* mais une cause
— Un co-principe partiel [60] ;
— Une condition nécessaire qui avait un rapport naturel avec l'effet qui devait suivre et qui était aussi, en quelque manière, une véritable cause [61] ;
— Une cause, une vraie cause [62] ;
— Une cause réelle, quoique secondaire, mais non pas accessoire [63] ;
— Une cause extrinsèque [64] ;
— Une cause morale, sans autre précision [65] ;
— Une espèce de cause formelle, *causa veluti formalis* [66] ;
— Une certaine causalité finale [67] ;
— Une cause coefficiente de la génération de Jésus [68] ;

---

59. Cf. MINEO-JANNY, *S. Giuseppe difeso,* p. 63, et *Fiori giuseppini,* p. 142-143 ; DÉMARET, p. 145 et 157 ; PIAT, p. 54 ; JOSÉ ANTONIO DEL NIÑO JESÚS, O.C.D., *Misión de S. José en la Iglesia,* dans *Estudios Josefinos* 1 (1947) 149-150 ; COURTOIS, p. 140-141 ; GALLAY, p. 166-167 ; Card. LÉGER, *S. Joseph et le Corps mystique,* p. 188.

60. « Notons bien — et cette remarque est essentielle — que l'acte posé par saint Joseph n'est pas lié à la venue du Sauveur, au seul titre de condition essentielle. Il remplit, au pied de la lettre, le rôle de co-principe partiel... Sur ces données, il faut conclure que Joseph, par sa continence, prit dans la génération du Christ, une part analogue à celle que prêta Marie par ses vertus. » L. BELLOUVET, p. 507-508. — Pour notre part, nous croyons qu'il vaut mieux s'abstenir d'employer cette expression : *co-principe partiel,* même si, en fait, on peut lui donner un sens légitime.

61. Cf. MACABIAU, *Primauté de S. Joseph,* p. 131-132.

62. Cf. CANTERA, p. 267 ; Mgr LUIS Y PÉREZ, p. 38.

63. Cf. WEHRLÉ, p. 62.

64. Cf. V. CALATAYUD Y PERALES, *Sermón a S. José,* dans *Estudios Josefinos* 3 (1949) 273-274.

65. Cf. BELLOUVET, p. 507-510 ; MINEO-JANNY, *Intorno all' accrescimento degli onori... a S. Giuseppe,* Modena, 1890, p. 30-32 ; KNABENBAUER, p. 47 ; HAGEN, t. 2, p. 816 ; LLAMERA, art. de 1946, p. 280, et son volume de 1953, p. 140-141.

66. « Secunda alia ratione Joseph dicendus est verus Christi pater : quia... causa est veluti formalis fœcunditatis suæ sponsæ propter aptitudinem quam ei dedit ad concipiendum, quando matrimonium cum illa iniit. Nam illud matrimonium erat aptitudo ad concipiendum Verbum Dei, et dispositio sine qua non conceptum fuisset : quia Deus ab æterno decreverat talem ac tantum filium tali ac tanto matrimonio et non alteri dare. » Pierre-Romain de LA PLACE, C.S.-Maur, *De sanctissimi Josephi sponsi B.V.D. laudibus,* Tractatus primus, Xantonis, 1650, à la Bibl. Nat. de Paris, *ms. lat.* 12.374, p. 26. — À remarquer que cet auteur parle seulement de l'influence du mariage de Joseph.

67. Cf. MACABIAU, *De cultu S. Josephi*[3], p. 107, 119-122, 127 ; HORMAECHE, p. 32 ; ENRIQUE DEL SAGRADO CORAZÓN, O.C.D., *Estudio directo del matrimonio de S. José y de la Virgen,* dans *Estudios Josefinos* 8 (1954) 160.

— Saint Joseph a concouru négativement et indirectement à la conception de Jésus [69] ; une cause efficiente négative et par abstention [70] ; une cause morale et *per accidens,* et négative [71] ;
— Une cause *removens prohibens* [72] ;
— Une cause dispositive de la conception du Christ [73].

On constate facilement que la plupart s'en tiennent à l'ordre de la causalité, sans réussir toutefois à s'entendre quand ils veulent la qualifier. Nous n'avons pas l'intention d'examiner en détail chacune de ces opinions — ce qui dépasserait certainement les cadres de cette étude. Remarquons, par ailleurs, que les données de la philosophie n'établissent pas toujours une ligne de démarcation très nette entre une condition *sine qua non,* une cause *removens prohibens* et une causalité purement dispositive [74].

À notre avis, la notion de condition *sine qua non,* prise au sens strict, ne rend pas suffisamment compte du rôle exercé par le mariage virginal des deux saints époux de Nazareth en fonction de la venue du Christ sur terre [75]. Car, ce mariage virginal de Marie et de Joseph a exercé une certaine influence positive et morale sur l'effet,

---

68. « Quatenus, cum eadem Deipara Sponsa sua, habuit in tempore, suoque modo, rationem causæ cœfficientis erga venerandam Christi humanitatem. » A. MARCHESI, p. 120. La même expression revient trois fois aux pages 121-122. — Voir aussi MESCHLER, p. 87-88. — À notre avis, il est préférable d'éviter le plus possible une telle formulation.

69. Cf. VITALI, t. 2, p. 101. Cet auteur s'inspire des textes d'ÉLIE DE SAINTE-THÉRÈSE et de Barthélemy de los RIOS, où se trouvent les expressions suivantes : *abstinendo ab usu conjugali... per negationem actionis corporalis :* voir *supra,* notes 41 à 45.

70. Cf. Mgr BREYNAT, *S. Joseph, père vierge de Jésus* [2], Montréal, 1944, p. 38, 84, 118, 128 ; Mgr COUSINEAU, *Lettre circulaire...,* p. 3-4.

71. Cf. PLESSIS, p. 152.

72. Cf. PARENT, p. 85-88 et 99. Voir le texte cité plus bas, note 81.

73. Cf. MUELLER, p. 91, 101, 106, 108, etc. ; FILAS, p. 144-146.

74. C'est ainsi, par exemple, que J. GREDT, O.S.B. *(Elementa philosophiæ aristotelico-thomisticæ* [4], Friburgi, 1926, t. 2, p. 144, n. 746, 1) fait entrer la notion de disposition dans la définition d'une condition *sine qua non :* « A causa prorsus distinguitur conditio sine qua non, quæ nullo modo dicit causalitatem sed requisitum seu dispositionem tantum ad hoc ut causa causalitatem suam exercere possit. »

De son côté, F.-X. MAQUART *(Elementa philosophiæ,* Paris, 1938, t. 3, Secunda pars, p. 234) unit de très près la condition *sina qua non* et la cause *removens prohibens :* « Condicio sine qua non est id quod prohibentia removet ad exercitium causæ per se effectus : non influit *positive* in productionem effectus, sed id sine quo causa impeditur quin suum effectum producat. Condicio sine qua non proinde habet ordinem necessarium ad effectum per se. »

75. Voir la même attitude chez FILAS, p. 142-143.

en ce sens qu'il a incliné Dieu, de quelque façon, à réaliser le mystère de l'Incarnation [76].

Nous ne pouvons non plus admettre une simple causalité efficiente négative, parce que le fait pour saint Joseph de s'être abstenu de tout commerce charnel (aspect négatif) a sûrement exigé de sa part un acte ferme et généreux de sa volonté (aspect positif) [77]. Pour nous, il s'agit ici d'une cause dispositive morale, qui s'apparente de très près à la cause *removens prohibens* [78].

Pour expliquer cette affirmation, rappelons tout d'abord que l'Incarnation est un effet de la pure miséricorde ou de la parfaite libéralité de Dieu. Il ne peut donc être question de dispositions qui ont un lien immédiat et infaillible avec la réalisation de ce mystère d'amour souverainement libre ; ou, selon le vocabulaire scolastique, il n'y a pas de place pour des dispositions *necessitantes ad formam* [79].

---

76. Nous appliquons à notre problème ce que les théologiens enseignent au sujet de la valeur de la préparation humaine à la justification, en tenant compte des termes employés par le Concile de Trente : non seulement une condition *sine qua non,* mais au moins une disposition morale. Cf. J. RIVIÈRE, art. *Justification,* dans *Dict. Théol. Cath.,* col. 2216-17, où l'auteur montre, d'après SUAREZ, que, dans certains cas, condition signifie logiquement cause : « In materia promissiva, ut sic dicam, optime infertur [causalitas] quando conditio requisita est aliquod obsequium liberum exhibendum ab eo cui talis promissio sub tali conditione fit et intuitu cujus aliquod promittitur, et hoc est esse causam moralem. » SUAREZ, *De gratia,* lib. 8, c. 9, n. 16.

77. « Constat autem, quod nequit homo per vires naturales removere impedimentum peccati, nisi exercendo plures actus naturales honestos, quibus adimpleat præcepta, et tentationibus resistat : ergo prædicta remotio non se habet, ut mera carentia, et ablatio impedimenti, sed etiam importat aliquid laboris, et meriti... » SALMANTICENSES, *Cursus Theol.,* In I-II, tract. 14, *De gratia,* disp. 3, dub. 8, n. 193 ; éd. PALMÉ, t. 9, p. 463. — Voir la même distinction chez S. THOMAS, II-II, q. 79, a. 1, ad 2.

78. Il arrive assez souvent à S. THOMAS d'identifier, pour ainsi dire, la cause dispositive et la cause *removens prohibens,* en employant indifféremment les termes *dispositio* et *remotio impedimenti.* Cf. I-II, q. 75, a. 4, c. ; q. 88, a. 3, c. ; II-II, q. 161, a. 5, ad 2 et ad 4 ; *De Verit.,* q. 12, a. 10, ad 6 ; q. 28, a. 7, ad 10 ; etc.

79. « Sunt enim quædam dispositiones pure passive se habentes, cum quibus *non habet immediatam connexionem* forma inducenda, sed mediante alio agente libere vel contingenter inducente formam ; sicut diaphanum est dispositio respectu lucis... Aliæ dispositiones sunt *immediatam connexionem habentes* cum forma, sicut calor ut octo cum igne, et ista vocatur *dispositio necessitans ad formam,* nec indiget alia actione, quam illa, qua talis dispositio ponitur ; ex vi enim talis actionis inducitur etiam forma. At vero illa alia dispositio præter actionem, qua producitur, et convenit subjecto, indiget alia actione producente formam, sicut præter diaphaneitatis productionem oportet alia actione induci lucem a luminoso... » JOANNES A S. THOMA, *Cursus theol.,* in IIIam, q. 1, disp. 1, a. 3, n. 5 ; éd. VIVES, t. 8, p. 34.

Voir aussi V.L. GOTTI, *Theologia Scholastico-Dogmatica,* IIIa pars, q. 4, dub. 2, n. 5, Bononiae, 1732, t. 12, p. 35 : dispositio habens necessariam connexionem cum forma recipienda, et dispositio habens connexionem solum moralem et congruitatis.

On sait que Marie elle-même n'a pu mériter l'Incarnation, par ses prières et ses sacrifices, d'un mérite *de congruo proprie dicto.*

Mais il existe aussi d'autres dispositions qui, sans avoir ce caractère de nécessité, possèdent cependant un lien moral, de par la volonté de Dieu, avec la réalisation d'un effet. Comme le remarque Jean de Saint-Thomas en expliquant la causalité de la prière ou de la demande que nous adressons à Dieu, il arrive parfois qu'une personne qui est décidée à nous accorder telle faveur, a voulu tout de même faire *dépendre* ce don d'une démarche de notre part. Ainsi en est-il également de Dieu qui, dans le plan de sa Providence, admet l'homme à coopérer à Ses œuvres les plus gratuites, en déterminant par un acte infiniment libre de concéder tel bien *à cause de* cette collaboration [80].

Tel est le rôle que nous attribuons à saint Joseph. En effet, par ses fiançailles et par l'observance fidèle de la virginité conjugale, il a été cause propre de certaines dispositions qui étaient requises par Dieu pour l'exécution de ce sublime mystère, et il a ainsi contribué par mode de cause dispositive morale à la réalisation de l'Incarnation, parce que, conformément au plan de la Providence, il a incliné Dieu, d'une certaine façon, à accomplir Son œuvre d'amour. C'est d'ailleurs ce même rôle de cause dispositive morale qu'ont exercé les justes de l'Ancien Testament ainsi que Marie et Joseph, par leurs prières, leurs mérites et leurs saints désirs de la venue du Messie. Mais Dieu réservait en plus un concours spécial aux deux fiancés de Nazareth, celui de leurs propres fiançailles et de leur mutuelle virginité.

Voici comment le P. Parent explique cette collaboration de saint Joseph, en utilisant le concept de cause *removens prohibens.* Nous tenons toutefois à noter que nous préférons la notion de cause dispositive, parce qu'elle indique davantage un influx positif sur la production de l'effet.

> « Il [saint Joseph] a été par rapport à la maternité virginale ou à la virginité féconde de son épouse ce que saint Thomas appelle une cause

80. Cf. JOANNES A S. THOMA, *op. cit.*, in II-II, q. 83, disp. 21, a. 2, n. 4-5 ; éd. VIVES, t. 7, p. 755 sq. Voir aussi S. THOMAS, I *Cont. Gent.*, c. 87 ; II-III, q. 83, a. 2, c., med. — À un certain point de vue, on retrouve aussi la même explication dans le cas des actes préparatoires à la justification : cf. JOANNES A S. THOMA, *op. cit.*, in I-II, q. 113, disp. 28, a. 1 (t. 6, p. 883-888) ; in IIIam, q. 62, disp. 24, a. 1, dub. 3 (t. 9, p. 171-172).

removens prohibens... Par son ferme propos de virginité dans le mariage, saint Joseph écarte vraiment les obstacles à la réalisation de l'Incarnation telle que voulue par Dieu, c'est-à-dire à la conception de son Fils par une vierge mariée à un homme gardien de sa virginité, afin que l'honneur de la mère, comme celui de l'Enfant, fût intact.

... Le mariage virginal de Joseph, est-il besoin de le répéter, n'est point cause propre de l'effet produit par la vertu de l'Esprit-Saint avec l'unique concours de Marie, mais il est ordonné à cet effet comme une cause *removens prohibens*. Unie à Joseph, Marie pourra être vraiment mariée sans que sa virginité en reçoive le moindre détriment ; elle pourra devenir mère miraculeusement sans que sa réputation en souffre. Saint Joseph collabore ainsi d'une manière toute spirituelle à la réalisation du plan divin, avant même d'avoir reçu le message de l'ange. » [81]

Que cette coopération de saint Joseph soit équivalente en réalité à une *causalité imparfaite,* nous l'admettons bien volontiers. N'est-ce pas là d'ailleurs la nature de toute cause purement dispositive [82] ? De plus, toujours d'après la notion même de cause dispositive, il est évident que ce concours de notre saint Patriarche est *indirect* ou *médiat,* et par conséquent *extrinsèque* et *moral* [83]. En effet, nous l'avons déjà dit plusieurs fois, c'est en rendant possible le maintien de la réputation du Christ et de sa Mère dans une vie cachée et en conservant la parfaite virginité de la future Mère de Dieu que l'époux de Marie concourt, de façon dispositive, à la génération humaine du Verbe.

Et enfin, il s'ensuit également que saint Joseph, grâce à son mariage virginal, n'est pas cause propre ou *per se* de la naissance temporelle de Jésus, mais bien cause *per accidens*. En d'autres termes, ce concours moral du Chef de la Sainte Famille ne produit pas directement l'effet voulu par Dieu, à savoir la conception virginale du Christ, mais, selon le plan actuel de la Providence, il lui est étroitement lié à titre de disposition requise [84].

---

81. PARENT, p. 85, 86 et 88.

82. Cf. S. THOMAS, *V Metaph.,* lect. 2, n. 767 ; *De Malo,* q. 3, a. 3, c., et a. 5, c. ; II-II, q. 83, a. 1, et q. 27, a. 3.

83. Il faut bien distinguer les deux usages que nous faisons du terme *moral.* Le mariage virginal de saint Joseph est une réalité d'*ordre moral,* parce qu'il présuppose des actes positifs de la volonté, mais il joue également le rôle d'une cause dispositive *morale,* en autant qu'il atteint l'effet d'une façon indirecte ou médiate.

84. Sur la notion de cause *per se* et *per accidens,* voir en particulier S. THOMAS, *Post. Analyt.,* lib. 1, lect. 10 ; *Metaph.,* lib. 5, c. 2, lect. 3 ; I-II, q. 85, a. 5, c. ; etc. Même si nous attribuons à saint Joseph une causalité *per accidens,* il ne faudrait pas en déduire que c'est d'une façon *accidentelle* que le Chef de la Sainte Famille

Malgré toutes ces restrictions ou ces mises au point, c'est-à-dire tout en étant morale, médiate et extrinsèque, la coopération ou la causalité dispositive de saint Joseph apparaît tout de même comme une véritable coopération ou une véritable causalité voulue par Dieu pour la réalisation de l'Incarnation.

Pour préciser encore davantage la nature de ce concours virginal, il est aussi très important de remarquer que saint Joseph ignorait la fin que Dieu avait assignée à ses fiançailles et à sa virginité conjugale. Ce mystère ne lui fut révélé par l'intermédiaire d'un ange qu'après la conception miraculeuse de Jésus (*Matth* 1, 19-23). Aussi, en termes théologiques, doit-on affirmer qu'il s'agit d'une coopération matérielle, et non formelle [85].

Il est vrai que saint Joseph, « qui était un homme juste » ou « droit » (*Matth* 1, 19), voulait accomplir en tout et aussi parfaitement que possible la sainte volonté de Dieu, et qu'ainsi, au moment de ses fiançailles, il consentait par avance, de façon implicite et interprétative, à remplir le rôle que Dieu exigeait de lui pour l'exécution du mystère de l'Incarnation [86]. Mais, faute d'une vraie connaissance et d'une véritable volition de la fin, c'est-à-dire faute de la *ratio volendi* ou de la *ratio operis,* on ne peut parler que d'une conformité matérielle à l'objet voulu par Dieu [87]. Si l'on considère l'activité proprement personnelle de saint Joseph, il faut donc appliquer les principes de l'ignorance concomitante : cette coopération vir-

---

a rempli sa mission d'époux de Marie et de père virginal de Jésus. Il suffit d'appliquer la notion classique des *quatuor modi dicendi per se :* cf. S. THOMAS, *Post. Analyt., loc. cit.*

85. Nous nous référons ici aux distinctions classiques que l'on trouve dans tous les manuels de théologie morale au sujet de la coopération au péché. Durant ces dernières années, on a approfondi de nouveau cette notion de coopération pour l'appliquer au concours subordonné de Marie à l'œuvre de la Rédemption.

86. Au début du 15e siècle, GERSON écrivait à ce sujet : « Fuit autem hæc procreatio pueri Jesu in te, Maria, per Spiritum Sanctum, de consensu vero vel interpretativo viri tui Joseph. Volebat enim quod fieret voluntas Domini per omnia, 'cum esset justus'. » *Sermo de Nativ. B.M.,* consid. 4, dans VIVES, *op. cit.,* p. 44, n. 195.

Plusieurs joséphologues contemporains se bornent à la même explication : cf. J. LOSSADA Y BECERRA, *Glorie di S. Giuseppe...,* Venezia, 1790, p. 143-144 ; MACABIAU, *De cultu S. Josephi* [3], p. 122-124 ; BELLOUVET, p. 508 ; CORBATÓ, p. 917, 984-985 ; MUELLER, p. 147-149 ; Mgr BREYNAT, p. 85-86 ; LLAMERA, art. de 1946, p. 276-280, et son volume de 1953, p. 140 ; PARENT, p. 70, 85, 88 ; FILAS, p. 138-140 ; SORIA, p. 194-195.

87. Cf. S. THOMAS, *De Verit.,* q. 23, a. 7 et 8 ; *In Joan.,* c. 15, lect. 3.

ginale de l'époux de Marie n'est ni volontaire, ni involontaire, mais non-volontaire [88].

En groupant les résultats de cette enquête, nous arrivons à cette conclusion : sans le savoir et sans le vouloir explicitement, mais tout en agissant selon la tendance profonde de sa nature perfectionnée par la grâce, saint Joseph a contribué à la naissance temporelle du Christ à titre de cause dispositive morale qui est insuffisante par elle-même à exiger la production de l'effet.

3° *Coopération virginale de saint Joseph et fondement moral de sa paternité*

Tout ce que nous venons d'établir, à savoir le fait et la nature du concours de saint Joseph par son mariage virginal, ne constitue qu'une étape préliminaire de cette étude. Il s'agit cependant d'une assise indispensable pour aborder la question suivante : peut-on considérer cette coopération virginale comme un fondement moral de la paternité de saint Joseph ?

Observons tout d'abord qu'il existe une analogie frappante entre le rôle de saint Joseph et celui du père humain. Car ce dernier communique la vie à son enfant, et notre saint Patriarche contribue, pour sa part, selon le plan de la Providence, à la naissance temporelle du Christ. En plus de concourir, comme les justes de l'Ancien Testament, à la venue du Messie par ses prières et par ses mérites, saint Joseph collabore dans des conditions qui sont en étroite relation avec celles du père humain. C'est, en effet, en tant que fiancé — ou époux — de la future Mère de Dieu qu'il fournit sa quote-part, et en conséquence, dans et par un état de vie qui fait normalement partie du concept de paternité. Il y a donc une raison particulière d'établir un lien entre cette coopération morale de saint Joseph et sa paternité envers le Christ Sauveur.

Pour considérer toutefois cette *coopération* comme un *fondement moral* de la paternité de saint Joseph, il faut bien remarquer que ces deux termes possèdent alors un sens spécial. Il ne peut être question, comme pour la paternité humaine, de la connaissance et de la volition de la fin, puisque ces deux éléments ne se vérifièrent pas chez l'époux de Marie avant la conception de l'Enfant. Ce qui sert

88. Cf. S. Thomas, I-II, q. 6, a. 8, c., init. ; *De Malo*, q. 3, a. 8, c.

ici de fondement moral, c'est la coopération *objective,* et non subjective, de saint Joseph. Et par coopération objective, nous entendons les deux actes d'ordre moral que notre saint a posés, c'est-à-dire le consentement aux fiançailles et le maintien de la virginité de Marie, deux actes qui, abstraction faite de l'apport subjectif de saint Joseph, étaient destinés par Dieu lui-même à préparer la conception miraculeuse de Jésus.

En somme, ce fondement moral de la paternité de saint Joseph correspond *d'une certaine façon* au fondement physique plutôt qu'au fondement moral de la paternité humaine ordinaire. Car, comme l'acte physique de génération du père humain est ordonné par la nature, même sans aucun concours de la volonté de l'engendrant, à la conception de l'enfant, ainsi les deux actes moraux de saint Joseph étaient-ils ordonnés par Dieu lui-même à jouer un rôle de préparation ou de disposition morale vis-à-vis de la conception de Jésus. Par conséquent, à l'intérieur de ce cadre précis du plan divin, que saint Joseph connaisse et veuille la fin poursuivie par Dieu, c'est là une perfection extrinsèque qui n'est pas plus strictement requise pour lui que pour le père humain.

Nous résumons dans le schéma suivant le parallèle que nous venons d'établir [89].

PATERNITÉ HUMAINE *in fieri*	PATERNITÉ DE S. JOSEPH *in fieri*
1) *Fondement physique :* l'acte physique de génération qui, de par sa nature, est ordonné à la conception d'un enfant.	1) *Fondement moral :* les deux actes moraux (consentement aux fiançailles et maintien de la virginité de Marie) qui sont ordonnés par Dieu à causer des dispositions requises pour que le S.-Esprit couvre de Son ombre la Vierge de Nazareth.
2) *Fondement moral :* connaissance et volition, au moins virtuelle et implicite, de la fin naturelle et surnaturelle de la génération.	2) Ce fondement moral n'existe pas chez saint Joseph, à cause de son consentement purement interprétatif à la fin qui devait se réaliser.

89. Voir *supra* ce que nous avons dit sur le concept intégral de paternité humaine, dans *Cahiers de Joséph.* 1 (1953) 213-245, ou [15]-[47], et en particulier le schéma de la p. 244 ou [46].

Comme nous l'avons noté au sujet de la paternité par droit de mariage [90], cette coopération morale et objective de saint Joseph constitue un fondement tout à fait spécial et unique, qui est insuffisant par lui-même à rendre parfaitement compte d'une mission aussi privilégiée auprès de l'Enfant Jésus. Il s'agit cependant d'un fondement réel qui existait dès le premier instant de la conception du Christ dans le sein de Marie.

De plus, même en faisant appel au concours de la virginité conjugale des deux saints époux de Nazareth, il faut bien avouer qu'une part de choix revient au bon plaisir divin, qui a déterminé par un acte souverainement libre que le Fils de Dieu naîtrait d'une *épouse vierge*. En un mot, nous retrouvons encore ici deux fondements à la mystérieuse paternité de saint Joseph : d'un côté, une espèce d'investiture surnaturelle de la part de Dieu, mais aussi une coopération active et personnelle du saint époux de Marie [91].

4° *Père vierge ou père virginal de Jésus ?*

C'est cet aspect particulier de la paternité de saint Joseph que plusieurs auteurs désignent par le titre de *père vierge* ou de *père virginal* de Jésus. Cette expression signifie directement la participation morale de saint Joseph à l'accomplissement du mystère de l'Incarnation par la protection et la conservation de la virginité de Marie. Toutefois, comme il est question d'une virginité *conjugale* et d'une *paternité* qui n'est évidemment pas illégitime, la coopération exercée par le moyen des fiançailles elles-mêmes [92] s'y trouve aussi comprise d'une façon implicite. En somme, ce que l'on veut exprimer par ce titre, c'est le fait que *le mariage virginal* de Marie et de Joseph a été orienté par Dieu à la venue du Christ sur terre. Il n'est donc pas nécessaire de recourir à une formule plus complète, mais beaucoup plus lourde et assez alambiquée, comme, par exemple, celle de *père matrimonial et virginal,* ou encore celle de *père virginal par droit de mariage* [93].

---

90. Cf. *Cahiers de Joséph.* 5 (1957) 200-201, ou [182]-[183].
91. Voir *supra,* dans *Cahiers de Joséph.* 5 (1957) 24-26, ou [152]-[154], et 200-201, ou [182]-[183].
92. Voir l'explication de la paternité *par droit de mariage,* dans *Cahiers de Joséph.* 5 (1957) 174-202, ou [156]-[184].
93. C'est là également l'opinion explicite de J. MUELLER, p. 107-108.

Si l'on insiste davantage sur le rôle de la virginité, c'est tout simplement pour mieux faire ressortir l'opposition fondamentale qui existe entre la paternité humaine ordinaire et celle de saint Joseph, et pour éviter ainsi des malentendus ou des exagérations de doctrine. En effet, contrairement à ce qui se réalise pour le père humain, c'est en demeurant vierge et en conservant la virginité de son épouse que Joseph a posé l'un des fondements moraux de sa paternité. On est ainsi plus en mesure de comprendre que, même par ses fiançailles, notre saint Patriarche a contribué comme cause dispositive morale à la naissance temporelle du Christ.

Si l'on examine avec soin les textes des joséphologues, on s'aperçoit cependant que tous n'emploient pas la même formule pour exprimer ce concours de la virginité conjugale de saint Joseph. Plusieurs attribuent au Chef de la Sainte Famille le titre de *père vierge* [94], le plus grand nombre utilisent celui de *père virginal* [95], et enfin quelques-uns emploient indifféremment les deux expressions [96].

Est-ce à dire qu'une complète liberté de langage soit permise en ce domaine ? Il ne semble pas, puisque, d'après un renseignement privé qui nous a été communiqué avec de bonnes garanties d'authenticité, il ressort que le Saint-Office a déjà manifesté son avis, il y a dix ans. Voici les faits. Le supérieur général d'une Congrégation religieuse avait demandé à la Sacrée Pénitencerie Apostolique d'in-

94. Cf. BARRY, p. 15-16, 103, 146 ; JACQUINOT, p. 197 ; CORBATÓ, p. 905, 924-925 ; Mgr LUIS Y PÉREZ, p. 38 ; Mgr BREYNAT, *passim*, surtout p. 53 ; C. LABRECQUE, Réponse à une consultation, dans *Semaine Relig. de Québec* 49 (1937) 648, et dans *Consultations théologiques*, Québec, 1945, p. 273-274 ; Mgr COUSINEAU, *Lettre circulaire*, p. 6-7 ; PIAT, p. 59 ; WEHRLÉ, p. 31-32 ; BESSIÈRES, p. 82 ; FILAS, p. 119-120, 161-165 ; GALLAY, p. 168-169.

95. Cf. PÉREZ Y RODRÍGUEZ, p. 129-131 ; SAUVÉ, *Le culte de S. Joseph*, p. 104-115, 183-185 ; H. MAZZELLA, *Prælectiones scholastico-dogmaticæ*, Romae, 1910, t. 3, p. 293 ; MINEO-JANNY, *Fiori giuseppini*, p. 140-144 ; J. da CRUZ, p. 36-37 ; MONEGAL Y NOGUES, p. 100-103 ; MURA, p. 302-308 ; MUELLER, p. 107-108 ; PLESSIS, p. 150, 152 ; Mgr M. DIAZ Y GÓMARA, *El glorioso Patriarca S. José. Carta pastoral*, Murcia, 1945, p. 21 ; HOLZMEISTER, p. 87-88 ; RAINERO, p. 101-106 ; SÁNCHEZ HERNÁNDEZ, p. 241-242 ; F. DIEZ PARDO, *Como adjetivar la paternidad de S. José con relación a Jesús*, dans *Ecclesia* (Madrid) 7 (1947) 9 ; LLAMERA, art. de 1949, p. 175-185, et art. de 1951, p. 231-233, et son volume de 1953, p. 100-101 ; LORENCINI, p. 210-213 ; ISIDORO DE SAN JOSÉ, O.C.D., *Los principios de la josefología*, dans *Estudios Josefinos* 10 (1956) 16-52 ; GREGORIO DE JESÚS CRUCIFICADO, p. 221.

96. Cf. CANTERA, p. 270 (padre virgen), p. 273 (padre virginal) ; RENARD, p. 288 ; Mgr SINIBALDI, p. 127, 132 (padre vergine), p. 127, 130, 132, 133 (padre verginale) ; DÉMARET, p. 145, 147, 159, 162, 169 (père vierge), p. 157, 158, 161 (père virginal).

dulgencier l'oraison jaculatoire suivante : « Béni soit saint Joseph, père-vierge de Jésus, époux très pur de la Vierge Marie, patron de l'Église universelle ». Avant d'accorder cette faveur, la Sacrée Pénitencerie soumit le texte de la prière à la S. Congrégation du Saint-Office qui répondit : *Negative.* Et alors, le cardinal-secrétaire du Saint-Office envoya une lettre personnelle à ce supérieur général pour lui transmettre cette décision et lui demander que ses sujets s'abstiennent de propager ce titre de *père vierge de Jésus,* parce que cette formule pouvait facilement se prêter à une fausse interprétation [97].

On l'aura remarqué, la lettre du Saint-Office est de caractère privé, elle invoque une raison d'ordre pratique et non strictement doctrinal, et elle n'indique aucunement de quelle interprétation erronée il peut s'agir. Il nous est donc loisible de tenter de justifier cette mise en garde par une explication appropriée.

On sait que l'un des plus anciens titres de Marie, sinon le premier, fut celui de Vierge Mère. La tentation est alors très forte — la preuve, c'est que certains auteurs y ont succombé — d'établir la comparaison suivante : saint Joseph est *père vierge* comme Marie est *mère vierge* [98].

À un certain point de vue, ce parallèle est vrai et légitime, puisque les deux époux de Nazareth, par leur mariage virginal, ont joué le rôle de cause dispositive morale pour la venue du Christ sur terre. Mais l'expression *Vierge Mère* ou *Mère Vierge,* selon toute la Tradition et dans l'opinion des fidèles, signifie que Marie a été la Mère de Dieu au sens propre et plénier du terme. On voit tout de suite le danger d'une telle comparaison qui ne se maintient pas sur le même plan ou dans le même ordre d'idées. De là à affirmer que

97. « ...Hæc Suprema S. Congregatio, vero, a S. Pœnitentiaria Apostolica interrogata an petitæ gratiæ adnui posset, respondendum censuit : « *Negative* ». Paternitas Tua autem curet ut sodales istius Congregationis a titulo « *père-vierge de Jésus* », utpote non opportuno (nam facile potest erronee interpretari) propagando desistant. » *Suprema Sacra Congregatio Sancti Officii,* Protoc. Num. 445/47. La lettre est datée du 23 avril 1948 et est signée par le Cardinal F. MARCHETTI-SELVAGGIANI, secrétaire.

98. Voici un exemple caractéristique : « Di fatti, tutti diciamo che Giuseppe è Padre-Vergine, come Maria è Madre-Vergine. » Mgr SINIBALDI, p. 132, note. — On retrouve le même parallèle chez CANTERA, p. 270 et 273, et chez DÉMARET, p. 129. — À remarquer que ces auteurs se basent sur un texte de saint AUGUSTIN pour établir cette comparaison, en traduisant *caste mater* et *caste pater* par mère vierge et père vierge : voir *supra,* note 20.

En attribuant un sens spécial à l'expression *père vierge* (voir *supra,* note 37), le P. de BARRY, p. 15-16, écrivait : « Parmi les femmes, Marie seule est la Mère vierge ; parmi les hommes il n'est aussi que Joseph qui soit le père vierge. »

saint Joseph est aussi réellement et aussi pleinement père de Jésus que Marie en est la mère, il peut facilement n'y avoir qu'un pas. Admettons que les théologiens de profession sont aptes à faire le partage et à tout mettre au point ; mais l'expérience prouve que les fidèles ne sont pas toujours en mesure de comprendre les distinctions trop subtiles.

Cette réserve au sujet du titre de *père vierge,* le P. Olmi l'exprimait, lui aussi, il y a à peine quelques années ; mais il semble étendre sa critique aux deux appellations de *père vierge* et de *père virginal.*

> « La tradition d'appeler Marie : *La Vierge,* est si bien établie, mettant son privilège de maternité virginale comme une prérogative *à part,* que transférer ce même nom à saint Joseph risque d'être équivoque, à moins de recourir à une épithète complémentaire, et d'un usage peu courant... Et si l'on insinue une simple *analogie,* on frise l'erreur : On comprend ce que veut dire l'union miraculeuse de la maternité et de la virginité ; on ne voit plus ce qui reste de la paternité, sans ses réalités physiques (authentiques pour la sainte Vierge, qui a bien fourni de *son sang* pour l'Incarnation du Verbe)...
>
> Mais on la fait découler [cette paternité virginale] d'un mariage réel, du fait d'une maternité qui n'est pas purement spirituelle. Et on paraît ainsi *mélanger deux séries de faits,* non sans péril d'équivoque, pour le bon peuple chrétien. Si des précisions interviennent, qui sauvegarderaient la doctrine, sont-elles à la portée du plus grand nombre des lecteurs ?... Il faudrait recourir même à une périphrase compliquée et peu pratique comme 'Père virginal par droit de mariage'... » [99]

Pour notre part, nous ne sommes pas porté à admettre complètement ce point de vue. En premier lieu, parce que le magistère de l'Église, par l'intermédiaire du Saint-Office, s'est prononcé contre l'emploi du titre de *père vierge,* mais non pas, à notre connaissance, contre celui de *père virginal* — ce qui laisse entendre que l'opportunité de cette dernière appellation est laissée, pour le moment du moins, à la libre discussion des théologiens [100].

---

99. C. Olmi, S.M., *S. Joseph, père de famille,* Paris, [1948], p. 39-40. — On rencontre sensiblement la même critique au sujet du titre de père virginal chez le P. Gaspar González Pintado, S.J., *Id a José,* Bilbao, 1943, p. 53 : « Tampoco es aceptable por completo el nombre de *Padre virginal.* Madre virginal era María Santísima y había dado su propia sustancia al Verbo encarnado, lo cual no acontece en San José. »

100. Cf. Pie XII, Encycl. *Humani generis,* dans *Acta Apost. Sedis* 42 (1950) 568.

De plus, sous prétexte d'éviter les graves inconvénients d'un langage inconsidéré, il ne nous paraît pas opportun de bannir toutes les formules condensées qui exigent ou supposent une préparation et une explication. Car l'usage joue un rôle important pour fixer le sens d'une expression, du moment que celle-ci ne prête pas trop le flanc à des confusions majeures. On en a déjà eu des exemples frappants au sujet du mot *consubstantiel* dans le traité de la Trinité, du terme *immaculée conception* (conception passive et non active), ou de l'appellation *Corps mystique du Christ*. Ne pourrait-il pas en être de même pour le titre de *père virginal ?*

D'autant plus qu'il existe une différence notable, au niveau du vocabulaire, entre les expressions *père vierge* et *père virginal* de Jésus. La première est beaucoup plus incisive et suggestive que l'autre, à cause de l'union des deux mots *père* et *vierge,* dont le second peut facilement être pris pour un substantif. Il y a alors le danger d'oublier que ce mot *vierge* doit se prendre dans le sens d'un adjectif qui vient limiter ou qualifier le titre de père. À notre avis, l'appellation du *père virginal* reste plus souple, plus nuancée ; elle prête beaucoup moins à équivoque et ne semble pas de nature à induire en erreur.

On objectera peut-être qu'en autorisant le titre de père virginal, on ne fait que déplacer la difficulté, puisqu'il reste encore possible de comparer la *paternité virginale* de saint Joseph à la *maternité virginale* de Marie. Mais il faut bien noter que les données du problème ne sont plus identiques. Nous sommes alors en présence de termes abstraits qui, de par leur nature, possèdent une signification plus large et sont aussi d'un usage moins courant parmi les fidèles.

Somme toute, nous croyons qu'il est légitime, *en langue vulgaire,* d'appeler saint Joseph le père virginal de Jésus ; par contre, il vaut mieux conserver sous sa forme *latine* l'expression qui se trouve dans une prière indulgenciée par l'Église : « O Joseph, *virgo Pater* Jesu, purissime Sponse Virginis Mariæ... » [101]

101. Cette prière a d'abord été approuvée par S. PIE X, le 11 oct. 1906, avec 100 jours d'indulgence : cf. *Acta Sanctæ Sedis* 40 (1906) 59. Puis, la Sacrée Pénitencerie Apostolique porta les indulgences à 500 jours, le 23 mai 1931 : cf. *Enchiridion Indulgentiarum,* Typis Polygl. Vaticanis, 1952, n. 477. — Sur l'historique de cette prière, cf. MACABIAU, *De cultu S. Josephi*[3], p. 100-101 ; FILAS, p. 119-120.

Conclusion générale du chapitre III

Cette étude sur la nature de la paternité de saint Joseph nous démontre que l'humble charpentier de Nazareth n'a pas rempli les devoirs paternels envers le Christ Sauveur par suite d'une simple investiture surnaturelle qui l'aurait créé père de cet Enfant sans aucun titre préalable [102]. Avant la conception miraculeuse de Jésus, il a contribué par ses fiançailles et sa virginité conjugale à poser l'un des fondements moraux de cette paternité [103]. De plus, au moment même de la conception du Christ, il possédait, en tant que fiancé, un certain droit sur cet Enfant qui était le fruit légitime de Marie [104].

Quand Dieu révéla à notre saint Patriarche une partie du mystère de l'Incarnation par l'intermédiaire d'un ange, Il commença donc par reconnaître et confirmer ces fondements moraux qui, selon Ses desseins éternels, existaient déjà réellement *a parte rei,* même si saint Joseph ignorait encore leur existence [105]. Puis, comme ces fondements moraux n'étaient pas suffisants par eux-mêmes, Dieu se chargea de compléter Son œuvre. Il fit « un cœur de père en Joseph » en lui communiquant « quelque rayon ou quelque étincelle de cet amour infini qu'Il a pour son Fils » [106], et Il l'assura que la mission sublime qui lui était réservée était bien celle de servir de père à son Fils incarné.

Nous l'avons déjà souligné maintes fois, il s'agit vraiment d'un cas spécial et unique au monde. Aussi, comme le remarquait le cardinal Billot, aucun nom propre ne peut exprimer *adéquatement* le lien qui unit saint Joseph au Verbe incarné, et, chose assez curieuse,

---

102. Cf. *Cahiers de Joséph.* 5 (1957) 19-26, ou [147]-[154].

103. Il s'agit ici de l'ordonnance spéciale du mariage et de la virginité conjugale de saint Joseph à la naissance temporelle de Jésus, i.e. la paternité par droit de mariage : cf. *Cahiers de Joséph.* 5 (1957) 190-202, ou [172]-[184], et la paternité virginale de l'époux de Marie : voir tout ce qui précède dans cet article.

104. C'est ce que nous avons appelé une explication juridico-théologique : cf. *Cahiers de Joséph.* 5 (1957) 180-190, ou [162]-[172].

105. Sur le sens de l'annonce de l'ange à saint Joseph, voir *supra,* dans *Cahiers de Joséph.* 5 (1957) 24-26, ou [152]-[154], et 173-174, ou [155]-[156].

106. Bossuet, *Premier panégyr. de S. Joseph, Depositum custodi,* 2e point, dans *Oeuvres oratoires,* éd. Lebarq, t. 2, p. 136. — Il est bon de noter que Bossuet emprunte l'expression « cœur de père » à Gibieuf : « ... puisque le droit conjugal lui a acquis [à Joseph] qualité et amour de Père au regard de l'Enfant-Jésus comme vrai Fils de son épouse..., qu'il leur fasse ressentir [aux dévots de Marie] ce vrai cœur de Père, que Dieu lui a donné pour l'éducation de son Fils unique... » *La vie et les grandeurs de la T.S. Vierge Marie,* ch. 16, Paris, 1637, t. 1, p. 521.

il est plus aisé de dire de quel nom il ne faut pas désigner cette paternité [107]. Au 16e siècle, le cardinal Tolet avait affirmé la même vérité d'une façon équivalente [108], et tous les auteurs contemporains l'admettent bien volontiers [109].

Si l'on tenait absolument à suggérer une expression adéquate, mais non propre, il ne faudrait employer que des termes très généraux, vagues ou imprécis, comme ceux de paternité *mystique,* paternité *sublime,* paternité *ineffable.* Nous serions porté à ranger aussi en cette catégorie la formule suivante du P. Parent : l'éminente paternité spirituelle de saint Joseph [110], parce qu'elle peut s'appliquer à plusieurs autres cas.

Mais il est possible également de n'envisager qu'*un seul aspect* de cette paternité. C'est ainsi, par exemple, que la Liturgie attribue à saint Joseph une vice-paternité envers l'Enfant Jésus, en insistant surtout sur le fait que Dieu a choisi de toute éternité l'époux de

---

107. « Cum casus sit omnino sui generis et prorsus singularis, non est in vocabulario humano nomen quo talis relatio significetur. Ideo magis possumus dicere quo nomine non debeat, quam quo debeat Joseph nominari : utique si sermo sit de nomine quod proprie et adæquate exprimat vinculum quo conjungitur ad Christum. » *De Verbo Incarnato* [8], Prati, 1912, p. 421-422.

108. « Hæc sunt quæ Doctores senserunt : nec est quod una sententia alteri præferatur, sed potius omnes conjungamus, et dicamus Joseph dictum patrem, tum quia nutricius erat, tum quia communi opinione pater reputabatur, tum quia vir et maritus erat B. Virginis Matris Christi. » *In Luc.,* cap. 2, v. 33, Annot. 51, Romae, 1600, dans VIVES, p. 449, n. 2439.

109. Il est à remarquer que tous s'inspirent du texte du cardinal BILLOT. Cf. H. DEL VAL, *El nuevo error sobre la divina paternidad de S. José,* dans *La Ciudad de Dios* 72 (1907) 189, note 3 ; A. MICHEL, art. de 1921, p. 100, et art. de 1925, col. 1512-13 ; BOVER, p. 18 ; HORMAECHE, p. 24 ; F. BLANCHIN, O.M.I., *La paternité de S. Joseph,* dans *Rev. de l'Univ. d'Ottawa* 5 (1936) 148* et 151* ; LABRECQUE, art. de 1937, p. 648, et volume de 1945, p. 274 ; PLESSIS, p. 152 ; PIAT, p. 58-59 ; DIEZ PARDO, p. 9 ; OLMI, p. 37-38 ; STANO, col. 800 ; FILAS, p. 154 ; JULIO DE AMAYA, O.M.Cap., *Teología Josefina de San Lorenzo de Brindis,* dans *Revista Española de Teología* 12 (1952) 591-592 ; LORENCINI, p. 213.

110. « Il me semble qu'on resterait fidèle à la pensée de saint Augustin et de saint Thomas, en parlant de *l'éminente paternité spirituelle* de saint Joseph. Il est père selon l'esprit seulement, dit saint Augustin. Paternité *spirituelle* et analogique parce qu'elle reste étrangère à l'ordre physique de la génération auquel se rattache la paternité au sens propre et plein du mot, qu'elle soit incréée ou créée. Mais paternité *éminente* parce qu'elle dépasse toute paternité humaine de l'ordre spirituel ou de l'ordre juridique, et ressemble par sa spiritualité même à la paternité divine, ne le cédant en dignité qu'à la maternité divine de Marie. » J.-M. PARENT, O.P., *op. cit.,* p. 99-100.

D'autres auteurs avaient déjà appliqué à S. Joseph cette expression de paternité spirituelle : cf. Mgr Jacques-Marie-Joseph BAILLÈS, *Lettre pastorale... du 25 février 1854,* dans A. HENRY, *Les magnificences de la religion,* 4e série, Nancy, 1878, t. 11, p. 8-9 ; OLMI, p. 40-42.

Marie pour Le représenter auprès de son Fils incarné, et qu'Il lui a communiqué des dons privilégiés, d'ordre naturel et surnaturel, pour remplir dignement cette mission [111].

Par contre, on peut considérer d'abord et avant tout l'activité personnelle de saint Joseph. Or le rôle propre et distinctif du père humain est celui qu'il exerce par son acte générateur en vue de la conception de l'enfant. Par conséquent, ce qui caractérisera davantage la paternité de saint Joseph, ce sera cette contribution réelle qu'il a apportée à la réalisation du mystère de l'Incarnation comme cause dispositive morale.

Et alors, n'est-ce pas le titre de père virginal qui mettra le mieux en valeur le rôle positif et personnel de saint Joseph ? Chose certaine, cette expression est admise de plus en plus communément de nos jours comme celle qui résume le plus parfaitement possible la nature de la paternité de notre saint Patriarche [112]. Il y a bien quelques rares exceptions [113], mais la grande majorité des joséphologues contemporains considèrent cette appellation comme « la plus élevée et la plus exacte » (v.g. Llamera), comme « le titre le plus apte et le plus complet » (v.g. Plessis), qui « caractérise le mieux saint Joseph et qui, progressivement, est appelé à se substituer à tous les autres » (v.g. Wehrlé).

Voici un témoignage qui est loin d'être équivoque et qui en synthétise plusieurs autres.

---

111. Il s'agit de la Préface propre de la messe de saint Joseph. Voir *supra*, dans *Cahiers de Joséph.* 5 (1957) 26 ou [154], note 47.

112. Cf. Sauvé, *Le culte de S. Joseph.* p. 109-113 ; Mineo-Janny, *Fiori giuseppini*, p. 140-144 ; Cantera, p. 273 ; J. da Cruz, p. 36-37 ; Renard, p. 287-288 ; Mgr Luis y Pérez, p. 38 ; Hormaeche, p. 24 ; Mgr Sinibaldi, p. 132-133 ; note ; Monegal y Nogues, p. 101 ; Lahitton, t. 3, p. 88-90 ; Mura, t. 1, p. 302-307 ; Labrecque, art. de 1937, p. 648 ; Mueller, p. 107-108 ; Démaret, p. 169 ; Plessis, p. 150, 152-153 ; Mgr Breynat, volume de 1944, p. 62, 99, 105, etc. ; Holzmeister, p. 88 ; Piat, p. 58-59 ; Rainero, p. 106 ; Diez Pardo, p. 9 ; Llamera, art. de 1949, p. 176, et art. de 1951, p. 231-233, et volume de 1953, p. 100-101 ; Wehrlé, p. 27, 31, 32 ; Filas, p. 161-165 ; Lorencini, p. 210-213.

113. « Recentemente è stato proposto, come più appropriato, il titolo di 'padre vergine'... Ma non sembra il titolo più appropriato : la sua improprietà risalta al confronto con l'analogo titolo : 'Madre vergine di Gesù'. » G. Stano, *op. cit.*, col. 800.

« A muchos satisfacen estas otras dos denominaciones, que sin duda encierran una mayor porción de verdad : *padre virginal* y *padre matrimonial*... Es, sin embargo, el primero un título meramente negativo. Se limita a negar la participación física de José en la realidad de la Encarnación. Por lo mismo es incapaz de expresar el concepto íntimo de la paternidad josefina. » José Antonio del Niño Jesús, O.C.D., *Paternidad de San José*, dans *Estudios Josefinos* 1 (1947) 179-180.

« Ce titre de Père virginal a le même sens traditionnel que les autres, sans en avoir les inconvénients. D'abord, il est d'une clarté parfaite. En l'employant, nous affirmons hautement, à la suite de l'Évangile, la paternité de saint Joseph, sans créer de confusions regrettables dans l'esprit des fidèles [parce qu'on ajoute une qualification au mot père]. Ensuite, le mot virginal est d'une précision qui enlève toute cause d'erreur aux chrétiens faibles et aux hérétiques malintentionnés [en tant qu'il exclut la paternité charnelle]. Enfin, ce titre exprime dans sa clarté et sa précision, la vraie notion théologique de la paternité de saint Joseph. »[114]

Mais encore faut-il laisser tout son sens à cette expression, si l'on veut en saisir toute la valeur. En effet, ce titre de père virginal n'a pas pour premier but de signifier tout simplement que l'époux de Marie est père et vierge en même temps ; il désigne surtout la coopération exceptionnelle de saint Joseph par ses fiançailles virginales (fiancé et vierge), et il laisse aussi entrevoir la part de choix qui revient à Dieu, à cause de l'union même des deux termes qui le composent : paternité et virginité.

(à suivre)

Roland GAUTHIER, C.S.C.

114. José da CRUZ, *op. cit.*, p. 36-37. — D'autres auteurs donnent des motifs semblables de leur préférence pour l'expression *père virginal :* cf. MUELLER, p. 107-108 ; LORENCINI, p. 210-211 et 213.

THE AGE OF SAINT JOSEPH AT THE TIME OF HIS MARRIAGE

Introduction.

To those who are not acquainted with the history and theology of St. Joseph, it may seem a very trivial matter even to propose the question of how old St. Joseph was at the time of his marriage to Mary. But to those who know even a little bit of this field, and are zealous for the honor of God and his Mother, it is far from trivial.

At first glance, it would appear to be a question that is not easy to settle. There is a wide variety of opinion on the matter : many say he was an old man ; others, middle-aged ; still others maintain that he was definitely a young man.

It is a question which is by no means academic. There recently took place here in Canada a "dispute" on this very matter [1], a dispute which might still be going on had not one of the disputants died.

Nor is this question merely speculative. I hope to show that this is a question of great importance, one which has serious consequences in dogmatic and moral theology, and one which can be of practical value in the spiritual life.

1. *Objections in favor of advanced age.*

I think it is safe to say that the theory of the "old man" is by far the most common, at least in the popular mind. Some can even bolster their opinion by arguments that seem rather weighty :

1. *The Gospels,* they concede, tell us nothing one way or the other. They are silent about St. Joseph's age. Therefore, just as we

1. Cf. *L'Oratoire,* Montréal (Annales de Saint-Joseph du Mont-Royal), during 1954 : Janvier, p. 1-4 ; mars, p. 4-7 ; avril, p. 21-23 ; mai, p. 7-9 ; juillet-août, p. 19-20 ; septembre, p. 2-3 ; octobre, p. 2-3 ; décembre, p. 9 ; and février, 1955, p. 24-25.

cannot conclude to an old man, neither can we conclude to a young man.

2. *The apocrypha*[2] all agree that St. Joseph was an old man at the time of his marriage. These books were written very close to the time of our Lord, and therefore the authors must have known what they were talking about. Besides, if they had reported an untruth about St. Joseph or Mary, the people who were living then would certainly have objected ; yet nowhere do we read of such objection being made. Therefore, the apocrypha must have been telling the truth about St. Joseph.

3. *The Fathers of the Church,* whose authority is very great because by their writings they nourished intellectually the infant Church, also tell us that St. Joseph was an old man at the time of his marriage. So we hear from some.

4. *Christian art,* especially of the Middle Ages, the ages of faith, is certainly an indication of the beliefs of Christians. Everywhere, we are told, medieval art represents St. Joseph as definitely an old man. Christian art of later centuries simply continues the traditions of the earlier representations. All through the centuries, in every country of Christendom, paintings and statues of St. Joseph for the most part represent him as an old man with white hair and a thick beard in the scenes of the espousals, the Nativity and the Flight into Egypt.

---

2. "In Classical Greek the word ἀπόκρυφος was employed to indicate something hidden or secret. The Septuagint translators used the word in this sense (Isa. 45:3), and also Saint Paul (Col. 2:3). The ecclesiastical writers of the first centuries of our era used the term to designate *pseudepigrapha,* or works of unknown origin whose content was open to suspicion, or which had not been admitted into the Churches for public reading, or which, consequently, did not figure in the canons or official lists. In practice the adjective was taken in a pejorative sense and, finally, in ecclesiastical circles, it became the equivalent of 'suspect' or 'heretical'. *(Guide to the Bible,* ROBERT-TRICOT, Arbez-McGuire [Tournai, 1951], p. 61.) The apocrypha, therefore, as we use the term, applies to the writings which purported to tell in greater detail many of the things in the lives of Jesus, Mary and Joseph. Written in imitation of the style of the inspired writings, they even dared to claim apostolic authorship, keeping the names of their true authors *hidden.* It may be also that they pretended to reveal *secret* things about the Holy Family.

5. *Writers through the centuries* have all told their readers that St. Joseph was an old man, full of wisdom and prudence, one upon whom the priests of the temple could depend to protect and preserve the virginity of the Mother of Christ.

6. Even *writers of the present century* seem to say that St. Joseph was about twenty-five, or thirty, or forty years of age, which is certainly rather old compared to the fifteen or sixteen of his wife.

So runs the general theme : "St. Joseph was an old man at the time of his marriage to Mary. You cannot get away from it." And in the face of such authority, from so many great sources, it would seem to be rash to deny the fact. Yet this is what I propose to do in this paper ; and I do not consider it rash. Indeed, I hope to show that the greatest and most important authorities — the Scriptures, Tradition, the Popes and the sound theological writers — when accurately investigated and properly understood, all agree that St. Joseph, far from being an old man at the time of his marriage to Mary, was definitely *not* old.

II. *Replies.*

1. *The Gospels,* we have been told, tell us nothing one way or the other about the age of St. Joseph. "The Gospels are silent," and therefore we cannot legitimately draw any valid conclusion from their silence. But, I ask, are they really silent ? Let us examine the *context ;* this is a sound principle of hermeneutics and an important method of scriptural exegesis.

St. Luke in his Gospel mentions six human beings in the course of his account of the birth of Christ : Zachary, Elizabeth, Simeon, Anna, Mary and Joseph. Zachary is described as being "advanced in years" [3]. This, as we know, was providential, for when the angel told him that he would have a son who would be the Precursor, Zachary objected that he was "an old man" [4], and thus beyond the natural age of procreation. The word used for "old man" is πρεσβύτης in the Greek, a technical word which St. Paul used to

3. *Luke* 1:7 : [Zachary and Elizabeth] ἀμφότεροι προβεβηκότες ἐν ταῖς ἡμέραις αὐτῶν ἦσαν.

4. *Luke* 1:18.

describe himself when writing to Philemon [5] — and he was then, according to most scripture scholars, in his early sixties !

Elizabeth, Zachary's wife, is also "advanced in years" [6]. The chivalrous Luke does not give this woman's exact age, but he does want his readers to understand that she is beyond the normal age for childbearing. His purpose in emphasizing this is obvious : that the power of God may be all the more evident in the events which are about to be narrated.

Simeon is commonly believed to have been an old man, although a careful examination of the sacred text does not reveal anything conclusive about this. It is doubtless his expectation of death that causes the Breviary to refer to him as old [7].

A certain Anna is also mentioned by St. Luke, who notes that she was "of great age" [8], and he even adds that she is at least eighty-four years of age [9].

When he refers to the Blessed Virgin Mary, St. Luke describes her first of all as a virgin of marriageable age [10]. He does not give Mary's exact age. There is no need to do so, for it is obvious that he intends to convey the idea that she was at the *normal* age of that time for marriage and childbearing.

When St. Luke introduced St. Joseph to his readers he called him "the man" or the husband [11] of Mary. Again he did not give a precise age, for that was not essential to the story. We do know, however, that he could have used a more accurate word to designate *old man* (πρεσβύτης) if he wished. He did in the case of Zachary, but he did not do so in the case of Joseph, and this, I maintain, is very significant. It means that St. Luke did not want to convey the

---

5. *Philemon,* verse 9.
6. *Luke* 1:7 (see note 3 above).
7. *Dominican Breviary* (ed. Suarez), Vol. I, p. 1027, 1028.
8. *Luke* 2:36 : προβεβηκυῖα ἐν ἡμέραις πολλαῖς.
9. *Luke* 2:36.
10. *Luke* 1:26 : πρὸς παρθένον ἐμνηστευμένην.
11. *Luke* 1:26 : ἀνδρί. The New Testament uses three words to describe age in general, πρεσβύτης, ἀνήρ and νεανίας, all of which vary according to context.

notion that St. Joseph was an old man, but rather that Joseph, like his wife Mary, *was at the normal age of that time for marriage.* The Evangelist presumed that his readers would have enough intelligence and common sense to realize that where nothing unusual was reported all was normal and according to the custom of the time.

St. Matthew, the only other Evangelist to speak of Joseph at this time of his life, also refers to him as the husband [12] of Mary.

Fr. Ignatius of Saint Francis, as we shall see, maintained that even the people thought that Jesus was the naturally generated son of Joseph [13].

In view of the context of St. Luke, therefore, we must say that "the silence of the Gospels" is not silence at all, but is a loud clamor that St. Joseph was not an old man, not advanced in years, but definitely he was of the normal age of the time for marriage.

But just what was the "normal age" ? We could at this point cite many scriptural authorities, showing the usual customs of marriage in the centuries of the Old Testament, but then it might possibly be objected that these marriage customs could have changed over the centuries, so that what was true of the times of Abraham or David would not necessarily be true of the time of Mary and Joseph. In the light of the recent discoveries of the Dead Sea Scrolls, however, we are able to state that at the time of Mary and Joseph it was considered normal for a young man to marry before the age of nineteen. The sect of the Essenes, more conservative in this matter, taught that a man "should postpone his marriage till he is at least twenty years old, when he really knows what marriage is all about" [14].

From the Sacred Scriptures, therefore, it seems that we should conclude that St. Joseph was about nineteen years of age at the time of his marriage.

---

12. *Mt.* 1:19 : ἀνήρ.
13. *Luke* 3:23 : *ut putabatur filius Ioseph* [i.e. generatione].
14. Cf. Louis F. HARTMAN, C.SS.R., *Sin in Paradise,* in the *Catholic Biblical Quarterly,* Jan. 1958 [vol. XX, no. 1], p. 38.

2. *The Apocrypha* are the second source for the opinion that St. Joseph was old. Let us see just what these books have to say about this matter before we render judgment.

a) *The Protoevangelium of James,* which was written during the second century [15], describes in the first seven chapters the birth of Mary, and relates that her parents left her at the temple when she was three, in fulfilment of their vow.

CHAPTER VIII :

And her parents went down wondering, and praising the Lord God, because the child did not turn back. And Mary was like a dove brought up in the temple of the Lord, and received food from the hand of an angel. And when she became twelve years old, there was held a council of the priests, who said, Behold, Mary is become twelve years old in the temple of the Lord. What then shall we do with her, lest perchance the sanctuary of the Lord be defiled ? And they said to the high priest, Thou hast stood at the altar of the Lord ; go in, and pray for her, and whatever the Lord shall manifest to thee, that also will we do. And the high priest entered, taking the breastplate into the holy of holies, and prayed for her. And behold the angel of the Lord stood by, saying unto him, Zacharias, Zacharias, go forth and summon the widowers of the people, and let them take a rod apiece, and she shall be the wife of him to whom the Lord shall show a sign. And the criers went out through all the region of Judea round about, and the trumpet of the Lord sounded, and all ran together.

CHAPTER IX :

Now Joseph cast down his axe and went out to meet them. And having assembled, they went away to the high priest, taking the rods ; and he received the rods of all, and entered the holy place and prayed ; and when he had finished praying, he took the rods, and went out and delivered them to them ; and there was no sign among them. But Joseph received the last rod, and, behold, a dove went out of the rod, and flew upon the head of Joseph. And the priest said to Joseph, Thou hast been allotted to receive the virgin of the Lord to keep with thyself. And Joseph refused, saying, I have sons, and I am old, and she is a girl. Let me not become ridiculous to the children of Israel. And the priest said to Joseph, Fear the Lord thy

15. "About 150 A.D." (Francis L. Filas, s.j., *The Man Nearest to Christ* [Milwaukee, Bruce, 1944], p. 9). "Podemus afirmar que el *Protoevangelio,* tal como hoy lo poseemos, no es posterior al siglo IV y que los capitulos 1-21 fueron escritos en el transcurso del siglo II" (Aurelio de Santos, *Los Evangelios Apocrifos* [Madrid, Biblioteca de Autores Cristianos, 1956], p. 138).

God; and remember what God did to Dathan, and Abiram, and Korah, how the earth opened, and they were swallowed up because of their gainsaying. And now, fear, Joseph, lest this should come to pass in thy house. And Joseph feared, and took her to keep with himself. And Joseph said to Mary, Behold, I have received thee from the temple of the Lord, and now I leave thee in my house, and go to build my buildings, and will come to thee. The Lord will protect thee. [16]

b) *The Gospel of Pseudo-Matthew,* which dates "from a period sometime in the fifth century" [17], is quite interesting in the uninspired details it relates :

CHAPTER VIII :

Now it came to pass, that when she was fourteen years of age, and this gave occasion to the Pharisees to say that according to custom a woman of that age could not remain in the temple of God, a decision of this kind was come to, that a crier should be sent among all the tribes of Israel, (saying) that all should meet on the third day, at the temple of the Lord. Now when all the people had met, Abiathar, the high priest, arose, and ascended to the upper step, so that he could be heard and seen by all the people ; and when great silence was made, he said, Hear me, O children of Israel, and receive my words in your ears. Since this temple was built by Solomon, there have been therein virgins, the daughters of kings, and the daughters of prophets, and of high priests, and of priests, and they have been great and admirable. But when they come to a lawful age, they have been given in marriage to husbands, and they have followed the course of their precursors, and have pleased God. But by Mary alone a new order of life has been invented, and she promiseth God that she will remain a virgin. Wherefore it seems to me, that by our inquiry and the answer of God, we should not seek to know to whom she ought to be committed to be kept. Then his saying pleased all the synagogue. And the lot was cast by the priests for the twelve tribes, and the lot fell upon the tribe of Judah. And the priest said, On the next day, let whoever is without a wife come and bring a rod in his hand. Wherefore it came to pass, that Joseph brought a rod along with the younger men. And when they had delivered their rods to the high priest, he offered sacrifice to the Lord God, and asked of the Lord ; and the Lord said to him, Put the rods of all in God's holy of holies, and there let the rods remain, and bid

16. *The Apocryphal Gospels,* translated from the originals by B. Harris COWPER (London, Frederic Norgate, 1881 [fifth ed.]), p. 10-12.

17. FILAS, *The Man Nearest to Christ,* p. 10. "Debió de tener éste su origen a mediados del siglo VI" (DE SANTOS, *Los Evangelios Apocrifos,* p. 189).

them come to thee in the morning to receive their rods, and to him from the top of whose rod a dove shall come forth and fly to heaven, and in whose hand the rod, when returned, shall give this sign, Mary shall be delivered to be kept.

Now on the next day, when they all came early, and an offering of incense had been made, the high priest went into the holy of holies and brought out the rods. And when he had given a rod to each, and a dove had not gone forth from any, the chief priest arrayed himself with twelve bells and a priestly robe and went into the holy of holies and burned sacrifice and poured out prayer there. And an angel of God appeared, saying, There is here a very short rod which thou hast counted for nothing, and hast placed it with the rest, but hast not taken it out with the rest : when thou hast taken that out and given it to whom it belongs, there shall appear in it the sign which I have spoken to thee of. It was the rod of Joseph, and because he was old he was as it were discarded, as though he could not receive it ; but neither would he himself ask for his rod. And when he stood, humble and the last, the chief-priest with a loud voice cried to him, saying, Come Joseph, and receive thy rod, because thou art waited for. And Joseph came fearing, because the high priest called him with so very loud a voice. But straightway as he stretched out his hand to receive his rod, immediately a dove went forth from its top, whiter than snow and most beautiful, and fluttering a long time among the pinnacles of the temple, at last it flew towards the heavens. Then all the people congratulated the old man, saying, Thou art become blessed in thy old age, father Joseph, in that God hath shown thee fit to receive Mary. And when the priests had said to him, Take her, for out of all the tribe of Judah thou alone art elected by God, Joseph began to worship them with modesty, saying, I am old and have sons, and why do ye deliver to me this little child, whose age is less even than that of my grandchildren ? Then Abiathar the chief priest said to him, Remember, Joseph, how Dathan and Abiram and Korah perished, because they contemned the will of God. So will it happen to thee if thou contemnest what is commanded thee by God. Joseph answered him, I do not contemn the will of God, indeed, but I will be her keeper until I know this by the will of God, — which of my sons can have her to wife. Let there be given her certain virgins of her companions for a solace, with whom she may meanwhile abide. Abiathar the chief priest answered, saying, Five [18] virgins shall be given, indeed, for her solace, until the day appointed cometh in which thou shalt take her, for she cannot be joined to another in matrimony... [19]

---

18. Seven virgins are assigned in the *Protoevangelium*, ch. 10.
19. COWPER, *The Apocryphal Gospels*, p. 40-44.

c) *The History of Joseph the Carpenter,* written in the fourth or fifth century [20], has pretty much the same misinformation about St. Joseph :

CHAPTER XIV :

> [Jesus said] Here is the life of my dear father Joseph : When he was forty years old he married, and he lived in this state for another forty-nine. After his wife died he lived alone for another year. My mother then spent two years in his house, after which the priests confided her to him with these words : "Take care of her until you celebrate your marriage." At the beginning of the third year of her stay there — she was fifteen years of age — she brought me into the world in a mysterious way which no one in the whole of creation can understand, with the exception of myself, my Father and the Holy Spirit, we who form one unity.

CHAPTER XV :

> The life of my father Joseph, the blessed old man, covers 111 years, according to what my good Father determined. [21]

Obviously, these and other apocryphal works do teach that St. Joseph was an old man at the time of his marriage to Mary. But, we must ask, of what value are these testimonials ? Patristic authorities warn us that these books are tinged with gnostic heresy [22]. In some places they are in opposition to the inspired Gospels [23]. It is well known that St. Jerome condemned the apocrypha as lies and fictions — *deliramenta apocryphorum,* he called them. Even the Protestant, Cowper, writes : "I would thus describe in a few words the character of the books in question : They are all spurious... They are of no historical or doctrinal authority, and were never officially recognized in the Church. On many accounts they deserve nothing but reproach, and that has been liberally heaped upon them in all ages." [24]

---

20. "El texto original bien puede remontarse al siglio IV o V" (De Santos, *Los Evangelios Apocrifos,* p. 359).

21. Translation my own, adapted from the text of Aurelio de Santos, *Los Evangelios Apocrifos,* p. 367.

22. Berthold Altaner, *Précis de Patrologie,* transl. M. Grandclaudon (Tournai, 1952), p. 52.

23. Cf. St. Thomas Aquinas, *Summa Theologiæ,* III, q. 43, art. 3, ad 3 ; also q. 36, art. 4, ad 3.

24. Cowper, *The Apocryphal Gospels,* p. ix, x.

He quotes with approval Bishop Ellicott, who wrote in the "Cambridge Essays" for 1856 :

> From all alike — from orthodox fathers, from early historians, from popes, from councils, from Romanist divines and Protestant commentators — the same amount of contempt and reprobation has been expended on the Apocryphal Gospels, and yet they live and thrive, and are, perhaps, now as much and as curiously read as ever. [25]

Fr. Francis Suarez, the great Jesuit theologian, said that it must be primarily emphasized that the tendency to depict Joseph as senile betrays the ulterior purpose of the apocrypha. Their desire was to safeguard the universal belief in Mary's virginity in the face of impious heretical insinuations. [26] In those days — more, perhaps, than in this sophisticated age — old age symbolized wisdom, prudence, mortified passions. The implication in the case of St. Joseph was that the fires of concupiscence would have died out in an old man, and therefore he could be "trusted" to live as chaste husband of Mary. This is a denial of reality. It is also a denial of the power of God's grace, and therefore blasphemy.

With such great Doctors of the Church as St. Jerome and St. Thomas Aquinas we should therefore reject the apocrypha. With the Popes, too, we might also add, for if we examine authoritative papal documents we will find implicit rejections of the apocrypha. For instance, in the recent dogmatic bull of Pope Pius XII, *Munificentissimus Deus,* in which the Assumption of the Blessed Virgin Mary was defined, we do not find the Pope citing any of the apocryphal works as reliable testimony of tradition in the Church — although the apocrypha do contain many things about Mary's Assumption [27].

3. *The Fathers of the Church* are far more important theologically and historically. They have handed on the true beliefs of the Christians. We have been told that the Fathers of the Church all believed in the aged Joseph of the apocrypha. But is that really so ?

---

25. COWPER, *The Apocryphal Gospels,* p. xi.

26. FILAS, *The Man Nearest to Christ,* p. 23.

27. "Los apócrifos relativos a la Asunción de María son extremadamente numerosos, si bien pueden considerarse, en general, tributarios de un patrón original" (DE SANTOS, *Los Evangelios Apocrifos,* p. 611).

Among the Greek Fathers of the first five centuries there is only one who brings in the question of St. Joseph's old age. That is St. Epiphanius (315-403). A close inspection of his writings will show that he was writing against the Antidicomarianite, Ebionite and other heresies which taught erroneous ideas about Jesus, Mary and Joseph. St. Epiphanius found easy answers to these heresies in the apocryphal books, some of which were published in his own days. He claimed that Joseph had four sons and two daughters in his first marriage : James, Joses, Simeon, Judas, Mary and Salome. He repeated also the usual fictions about Joseph's advanced age [28]. It was an easy way of explaining the difficulties of "the brethren of Jesus," but other exegetes have explained these problems in ways more consonant with the language of those times.

Not one of the Latin Fathers in the first five centuries agrees with the apocrypha on the ancient age of St. Joseph at the time of his marriage. St. Jerome, at the very beginning of the fifth century, as has been mentioned, was very insistent in condemning the lies and fictions of the apocrypha, and he contended that St. Joseph was a virgin all his life.

Writing of the espousal of Mary to Joseph, St. Jerome offered three reasons for it : first, in order that Mary's ancestry would be indicated in the genealogy of Jesus ; second, lest she be stoned by the Jews as an adultress ; third, in order that she might have the consolation of a husband when fleeing into Egypt. After that, Jerome noted that Ignatius Martyr adds a fourth reason why Jesus was conceived of an espoused woman, saying that his birth was to be concealed from the devil, who would suppose that the Son was born not of a virgin but of a wife [29]. This is most important, for here we have a great Greek bishop, plus a Latin Doctor, saying, at least implicitly, that Joseph was at the normal age for young men to marry. Surely if Joseph had been an old man, and for the reasons offered by the apocrypha, the devil would have been suspicious long before any mere humans. The point that Ignatius and Jerome are making is that the devil was truly kept in ignorance about this

28. De Santos, *Los Evangelios Apocrifos,* p. 136-137.
29. Filas, *The Man Nearest to Christ,* p. 63.

divine plan because he saw everything externally according to custom in this marriage. This argument cannot be stressed too strongly, for by it we have an insight into Greek and Latin thought on this question. I do not mean to say St. Ignatius and St. Jerome are the *only* ones who give these reasons, for, indeed, most of the Greek and Latin Fathers who follow Ignatius mention this same reason among others. [30]

I believe, therefore, that contrary to what *seems* to be the teaching of the Fathers of the Church on this question, there is no unanimity among the Fathers, not even a semblance of moral unity. On the contrary, investigations now being carried on here at the *Centre de Recherches* reveal that St. Epiphanius is the *only* one among the Greek and Latin Fathers who says explicitly that St. Joseph was an old man at the time of his marriage. All the others either say nothing, or else they teach that St. Joseph was a virgin, which certainly contradicts the teaching of the apocrypha that he was married twice. One Greek Father does not constitute a tradition !

4. *Christian art* throughout the centuries has found an appropriate subject in St. Joseph. Many times it is difficult to determine the approximate age the artist had in mind for his St. Joseph at the time of the espousals or the Nativity and the other events recorded in the early chapters of St. Matthew and St. Luke. Certainly if we see a heavy man with white hair and a thick white beard, we can say the artist did intend to portray the man of the lying apocrypha. On the other hand, when we see a man of vigorous stature, beardless or at least with a short, dark beard, and with dark hair, it is certain that the artist had in mind a young St. Joseph.

We must admit, from what we know of the artistic reproductions of our saint through the centuries, that the idea of the old man seems to predominate during many centuries. In the Middle Ages, especially, the influence of the apocryphal books is evident in paintings and sculpture [31], and in the miniatures and illuminations of religious books. Later centuries, due no doubt to John Gerson, who

30. Cf. *Cahiers de Joséphologie,* vol. III [1955], 1, p. 147, note 1.
31. Filas, *The Man Nearest to Christ,* p. 22.

was for a relatively younger St. Joseph, we find artistic representations of St. Joseph around the age of thirty or forty at the time of his marriage and around sixty at the time of his death.

Thanks be to God, there is now evident a decided change in this notion. There are many works of art, not only in museums, but also in religious magazines and books, which depict St. Joseph as definitely young in appearance — as he was depicted in the Christian art of the very early centuries. To be sure, we still find some reproductions which are a disgrace to the good name of art. Go into almost any "religious art" store in any city ; you will search for hours in vain for a good picture or medal or statue that is worthy of St. Joseph. Most of it, as artists themselves admit, is described only in one word : junk.

Here at the Centre the Holy Cross Fathers have begun to gather reproductions of St. Joseph from all over the world. We hope that in the near future we may have a more definite judgment on the whole question.

There is now a very definite trend among artists to portray St. Joseph as about the same age as Mary [32].

5. *Writers up to the present century.* It has been stated that most, if not all, writers through the centuries have maintained that Mary's husband was an old man when she married him. This, after investigation, I must also deny. We may exclude from our consideration the so-called "pious authors" as being of secondary importance. We must, because of the lack of time, focus our attention on a few of the best. It is enough, for if we should find serious theological writers consistently saying that St. Joseph was an old man, then we would be more seriously obliged to give heed to them.

a) St. Thomas AQUINAS (1225-1274) is commonly acknowledged as the most important Doctor of the Church. He is important for us here because he wrote in the Middle Ages. That he was aware of the apocryphal writings there can be no doubt [33]. That he rejected

---

32. As instances, see the cover of *The Torch,* magazine, March 1954 ; *The Sacred Heart Messenger,* May 1956 ; and recent issues of *The Oratory.*

33. See note 23 above.

them, at least implicitly, there can be no doubt either, for he taught that St. Joseph was a virgin all his life, and St. Thomas even added his own belief that Joseph, with Mary, made a vow of virginity before the marriage [34]. Surely, if St. Thomas believed the apocryphal legends he could not have stated this.

b) John GERSON (1369-1429) in his famous sermon delivered to the Fathers of the Council of Constance on September 8, 1416, was also in favor of a St. Joseph much younger than the one of the apocrypha, although still much older than Mary [35].

c) Isidore de ISOLANIS, o.p. (1480-1550), whom many acknowledge as the first to attempt a theologically scientific treatise on St. Joseph, admitted that there were even in his time three opinions on this matter : some maintained he was young and handsome, others that he was old and bearded, and others held for a "middle way," that is, not a mere youth, but one who had attained to a "virile age." Isidore did not settle on any particular year. His chief reason for settling on the middle way was simply that he could see no other way out of the difficulty, and therefore he adopted this method after the custom of law. It should be noted, however, that the "virile age" could certainly be eighteen or nineteen. Isidore wanted to exclude the idea of extreme youth. [36]

---

34. *Summa Theologiæ,* III, q. 28, art. 4.

35. Urbanus HOLZMEISTER, s.j., *De Sancto Ioseph Quæstiones Biblicæ* (Romae, Pont. Inst. Bibl., 1945), p. 30.

36. ISIDORE DE ISOLANIS, *Summa de Donis Sancti Ioseph,* pars 2, c. 3 : "Quidam enim ipsum asserunt fuisse iuvenem, formosum, et omni virtute conspicuum. Quidam vero senem barbatum, et aliquo modo deformem... Tertiam ac mediam viam tenent nonnulli, affirmantes ipsum iuventutem tunc superavisse, et ad ætatem virilem pervenisse, fortem viribus et corpore decorum, veluti ætati convenit virili. Et hanc opinionem me sequi delectat, quoniam conformis est modo loquendi Sacræ Scripturæ, rationabilis valde et verisimilis, ac cæteras non despiciens opiniones, erudite respondens earum obiectis, et quoquo modo eas salvans... Est quoque hæc opinio rationabilis. Nam consilium iuris est, si dubitetur de quantitate numeri, quod æqualiter ius et iudex debeant medium numerum determinare. Verbi gratia, si dubitetur utrum quis teneatur alicui dare viginti vel triginta, iudex faciat solvi medium. A simili, dubitatur an tempore desponsationis beatissimæ Virginis sanctus Ioseph fuerit iuvenis vel senex, accipienda est media ætas quæ est virilis. Vir ergo erat et a Sanctis Litteris vir semper appellatus."

d) Francis SUAREZ, s.j. (1548-1617), in his usual didactic style, presents to his reader all the opinions on the problem. He argues against a senile Joseph, with excellent reasons gathered from his predecessors :

1. There should be a proportion of age between husband and wife.
2. If Joseph were not of an age to generate, Mary's honor could not have been preserved.
3. An octogenarian could not have endured the travels and done the work necessary to sustain the Mother and Child.
4. Many saints and Doctors believe he vowed virginity together with Mary — which would have been futile if Joseph were old.
5. Sacred Scripture favors this, for the angel was sent to a *man,* not to an old man (Luke 1) ; and Jesus was thought to be the son of Joseph (Luke 3) — something hardly credible if Joseph were over eighty.

Still, Fr. Suarez shrinks from granting that St. Joseph was youthful, even though he admits it is not impossible. He even adds that St. Bernard saw a figure or type of St. Joseph in the patriarch Joseph, who preserved chastity perfectly while still a young man ; and, he concludes, we have much greater reason for thinking the same of our St. Joseph. [37]

---

37. Franciscus SUAREZ, *Commentaria ac Disputationes in Tertiam Partem D. Thomæ,* in Quæst. 29, art. 2 (disputatio VII, sectio III) : "...hæc sententia [i. e. de ætate octogenaria] probari certe nullo modo potest. Primo, quia decuit ut in matrimonio illo servaretur ea proportio inter virum et uxorem, quæ communi usu et consuetudine servari solet. Secundo, quia oportuit ut Joseph esset in ætate ad generandum idonea, quia alias non posset sub illius umbra, fama et æstimatio Virginis illæsa servari. Tertio, oportuit ipsum esse viribus valentiorem, ut posset tot peregrinationes sustinere, et ad familiam suam alendam et sustentandam laborare ; ad hos ergo fines ætas octogenaria erat valde improportionata. Quarto, quando Sancti et Doctores dicunt S. Joseph simul cum B. Virgine post matrimonium contractum virginitatem vovisse, certe supponunt illum non fuisse senem, neque ad actum matrimonii ineptum. Et augetur hæc conjectura, ex eo quod docent Joseph permansisse virginem et in cœlibatu usque ad desponsationem cum Virgine. Nam, cum juxta consuetudinem illius populi fere omnes uxores ducerent, non est admodum verisimile expectasse Joseph tam longum ætatis tempus ad uxorem ducendam. Quinto, etiam Scriptura nonnihil favet, nam Luc. 1 dicitur : *Angelus missus ad Virginem desponsatam viro,* non seni ; et c. 3 : *Ut putabatur filius Joseph.* Profecto, si ille octogenarius fuisset, vel non tam facile hæc fama percrebuisset, aut certe Virgo in suspicionem aliquam venisset. Unde Isai. 62, de tempore adventus Messiæ dicitur :

When it comes to settling on a particular age, after showing that we do not, and cannot, determine the precise age, Fr. Suarez decides on a "mature" age. He reasons that the Blessed Virgin was given to Joseph on the great counsel and prudence of the priests, to preserve her virginity rather than to violate it, and therefore it seems very likely that they sought a man of mature age, prudence and virtue. [38] This sounds strangely apocryphal !

e) Justin of MIECHOW (1590-1642), writing in 1634, stated that St. Joseph was of a "mature age", neither young nor old. He relied very much on Suarez. Very important for our thesis is his section on the artistic representations. He dismissed their value with the axiom of Horace that all liberty is permitted to painters and to poets. He noted, too, that he himself had seen many paintings in Germany and Poland which portrayed Joseph as a robust man of about fifty. [39]

f) IGNATIUS OF ST. FRANCIS (17th century), the Carmelite, in

Habitabit juvenis cum Virgine, quod non incommode ad hoc mysterium applicant Glos. ordinar., et Nicol. Lyr. Tandem, nullum est fundamentum ut contrarium credatur, quia nulla est historia, nullaque ratio decentiæ aut castitatis hos requirit. Quia quod ad exteriorem speciem attinet, nullam indecentiam habet quod Virgo habitet cum juvene, aut saltem viro mediocris et maturæ ætatis, sponso ac marito suo, præsertim cum ipsum matrimonium ad hoc fuerit ordinatum, ut talis Virgo existimari posset ex viro suo concepisse. Quod vero spectat ad rem ipsam, id est ad observandam castitatem utriusque conjugis, non erat necessaria senilis ætas, sed Spiritus Sancti robur ac virtus ; alioquin non tam fuisset virtutis opus et voluntatis, quam impotentia quædam. Quocirca, sicut Patriarcha Joseph, qui (teste Bernardo) figura fuit sponsi Virginis, in juvenili ætate perfectissime castitatem servavit, et fidelitatem domino suo, ita multo majori ratione de nostro sancto Joseph existimandum est."

38. *Ibid.:* "Certum ergo videtur Joseph non fuisse octogenarium, et verisimilius est non fuisse senem ; qua vero ætate fuerit, juvenisque, vel vir triginta, quadragintave annorum, definiri non potest, cum ex historiis nihil habeamus. Solum ergo dici potest aptissimæ fuisse convenientissimæque ætatis ; hoc enim ad Spiritus Sancti providentiam spectabat. Unde potius verisimile est fuisse maturæ ætatis quam juvenilis, quia (ut Sancti et historiæ referunt) B. Virgo illi data est magno consilio et providentia sacerdotum potius ut illius virginitatem custodiret, quam ut violaret ; et ideo verisimile est quæsivisse virum maturæ ætatis, prudentiæ ac virtutis."

39. Justin de MIECHOW, o.p., *Conférences sur les Litanies* (tr. Fr. Abbé Antoine Ricard [ed. 10, Paris, Walzer, 1870]), II, p. 283.

his monumental work on St. Joseph rejects entirely the idea of an old man. He says that this theory 1) favors the opinion that St Joseph was married twice, an opinion which is to be rejected. 2) it is against the real reasons for the marriage, namely that Christ was to be considered the ordinary child of the parents. St. Luke himself (3:23) notes that Jesus was thought to be the natural son of Joseph. Another reason for the marriage was to hide the birth of the Saviour from the devil, which could not have been accomplished easily with a decrepit father. Again, there would not be much advantage for virtue in Mary and in Joseph under such an arrangement. 3) it is insulting to God, to Mary and to Joseph to say that God could not confer chastity on a young couple, and it detracts from Mary's virtue to say that she would incite any man to concupiscence — and here Fr. Ignatius quotes St. Thomas [40]. The opinion also lessens the excellence of St. Joseph's true virtue, especially his chastity. 4) it is against Scripture, for St. Luke expressly says that Jesus was considered by all as the son of Joseph, and this, of course, *by generation.* 5) it is contrary to all good order and decorum, for what is more absurd and ridiculous than for a virgin of fifteen to be married to an old man ? God does all things in good order, and he certainly would not neglect even one small detail in preparing all in the natural order for the coming of his Son into the world. [41]

6. *Writers of the twentieth century* tend towards a lower age for St. Joseph.

a) Cardinal LÉPICIER, o.s.m. (third ed., 1933) maintains that he was about thirty, or forty at the most [42].

b) Fr. DEMARET, o.s.b. (1939) believes that St. Joseph was about seventeen or eighteen at the time of his marriage [43].

---

40. IV *Sent.*, d. 30, q. 2, art. 1, qla. 1, a. 1, ad 4.

41. IGNATIUS A S. FRANCISCO : *Synopsis Magnalium divi Josephi,* Leodii, 1684, pars II, tractatus I, cap. 14, p. 259.

42. C. Cardinal LÉPICIER, o.s.m., *Tractatus de Sancto Ioseph* (Romae, Buona Stampa, 1933), p. 251 : "At nobis magis irridet sententia, quæ et communior et certior est, qua docetur illum non fuisse senem cum Virgini desponsatus fuit, sed virum ætate florentem, scilicet circa triginta vel ad summum quadraginta anorum."

c) Fr. HOLZMEISTER, s.j. (1945) presents the usual reasons against great age, plus the usual reasons for a youthful Joseph, but he does not seem to settle on any particular age lower than thirty [44].

d) Abbot RICCIOTTI, c.r.l. (Eng. tr., 1947) writes that "a man was betrothed between the ages of eighteen and twenty-four, and so this was probably Joseph's age" [45].

e) Canon O'SHEA (1949) writes : "The most probable age of St. Joseph at his espousal was about eighteen, an age so very suitable according to the customs and beliefs of the Jews of the period, who were so strongly in favor of marriage in youth" [46].

Conclusion.

We see, therefore, that there is now a definite trend among josephological and scriptural experts to represent St. Joseph as a young man when he married. They differ only in their opinion of how young he was. Few, it seems, will say he was less than twenty, despite the fact that they stress the importance of proportion between the ages of the spouses, and the power of God's grace to enable a young man to lead a chaste life.

One reason why Catholics shrink from saying Joseph was young at marriage is that they do not associate that important intellectual virtue of prudence, as well as fortitude and chastity, with a "teen-

---

43. Dom Gaston DÉMARET, o.s.b., *Marie de qui est né Jésus* (Éditions Spes, Paris, 1939), Tome VI, p. 110-112 : « La convenance d'âge qui s'impose entre les époux n'est-elle pas mieux assurée encore, si Joseph prend à dix-huit ans Marie pour épouse, au lieu d'être déjà une fois plus âgé qu'elle ? Un tel mariage extérieurement semblable à tous les mariages qui se célébraient journellement en Israël, servait admirablement les vues de Dieu : il voulait que rien ne signalât Marie à l'attention publique... Affirmer que saint Joseph a été fiancé à dix-sept ans et qu'il s'est marié à dix-huit, c'est restituer à sa personne et à sa vertu une perfection qu'on n'attribue ordinairement qu'au nombre plus considérable de ses années. N'est-ce pas plus honorable pour lui, pour la très sainte Vierge, pour Dieu lui-même ? »

44. HOLZMEISTER, *De Sancto Ioseph Quæstiones Biblicæ*, p. 24-30.

45. Giuseppe RICCIOTTI, *The Life of Christ* (Eng. tr. Alba Zizzamia ; Milwaukee, Bruce, 1947), p. 226.

46. Denis O'SHEA, *Mary and Joseph* (Milwaukee, Bruce, 1949), p. 86.

ager." Yet it is a fact that in most of the United States the responsibility of driving a car is permitted to young men and women who have reached the age of sixteen or eighteen. Some states have reduced the voting age to eighteen. In many nations of the world today the teenagers are obliged to undertake the responsibility of the defence of their homeland, and often they are officers. In the supernatural order, also, there are some exceptions : St. Dominic Savio and St. Maria Goretti, to name just two. Dominic died in 1857, at the age of fifteen. We are told that Pope St. Pius X moved to have him canonized as early as 1914, but experienced considerable opposition — on the ground that the boy had been too young ! This boy, whose motto was "death without sin," was finally beatified by Pope Pius XII in 1950 and canonized in 1954. [47]

Grace does perfect nature, as the theologians say, and therefore it is most unfair to deny to Joseph great natural endowments from God, perfection of acquired virtues, and finally the plenitude of grace and infused virtues necessary to carry out his great mission in the plan of the Incarnation. To say, a priori, that God could not create a man who would be able, with the help of grace, to lead a chaste life as husband of Mary, even though he be a teenager, is contrary to the sound teaching of theology ; indeed it is blasphemy.

Another reason for hesitation in believing St. Joseph was so young is that we in the Occident are not accustomed to the idea of marriage at so early an age. In recent years, however, there has been a trend towards younger marriages. In 1940 the average age of men at the time of marriage was 24, and of women 22. By 1949 it was 22 for men and 20 for women. [48]

These young married men are faced with problems similar to those which confronted St. Joseph : the difficulties of earning a living and caring for a family under very unsettled conditions, displacement from home and country, and even persecution sometimes. From many sources there are strong temptations to practice birth control, either permanently or at least for a while. There are forces

47. Cf. *The Tablet* (Brooklyn), 3 May 1958, p. 15.

48. Cf. John L. THOMAS, s.j., *The American Catholic Family* (Englewood Cliffs, N.J., Prentice-Hall, 1956), p. 195.

at work to "emancipate" children from subjection to parents. What married man has overcome these difficulties with greater success than St. Joseph ? Any husband can find no heavenly patron more powerful than the husband of Mary.

In this age which calls itself realistic, I propose that we be realistic about St. Joseph and portray him as he most certainly was : a young man of about eighteen or nineteen when he married. It is but the logical conclusion to be draw from the Scriptures, the Fathers and Doctors, and the teachings of the recent Popes who have praised the example of the Holy Family and the virtuous virgin father of Christ. [49]

James J. DAVIS, O.P.
Archbishop Cushing College,
Brookline, Massachusetts.

Saint Stephen's Priory,
Dover, Massachusetts.

49. Cf. James J. DAVIS, O.P., *The Virgin Father of Christ* in *The Torch,* March, 1956, p. 31.

LE PERSONNAGE DE SAINT JOSEPH DANS LE MYSTÈRE DE L'INCARNATION ET DE LA NATIVITÉ (Rouen 1474)*

Il est assez naturel que le personnage de saint Joseph occupe une place de choix dans le *Mystère de l'Incarnation et de la Nativité* joué à Rouen en 1474 et publié par P. Le Verdier, pour la Société des Bibliophiles normands en 1884, en une édition assez rare, comportant trois volumes petits in-quarto, avec une ample introduction.

Le manuscrit original ayant disparu, l'édition a été faite d'après l'incunable conservé à la Bibliothèque Nationale (V. 1349 Rés.) et dépourvu de tout nom d'imprimeur, mais qu'on peut dater approximativement de 1490. En voici l'*incipit :*

> *Ensuit l'Incarnacion et Nativité de Nostre Saigneur et Redempteur Jesuchrist, laquelle fut monstrée par personnaiges, ainsi que cy-après est escripte l'an MCCCCLXXIIII, en festes de Noël, en la ville et cité de Rouen dedans le Neuf Marchié et estoient les establies* [1] *assises en la partie septentrionale d'iceluy, depuis l'Hostel de la Hache couronnée jusques en l'Hostel où pend l'enseigne de l'Ange.*

La plus grande partie de la première journée est consacrée au mystère de l'Incarnation et s'ouvre sur le défilé des prophètes du Christ, traditionnel à Rouen [2] et dans le domaine anglo-normand.

Viennent ensuite d'intéressantes scènes consacrées au sacrifice ordonné par l'Empereur Octavien et aux prédictions de la Sibylle, au fameux procès du Paradis, plaidé entre Justice et Vérité au tribunal du Paradis, provoquant la décision divine de l'Incarnation,

---

* Au moment d'aller sous presse nous apprenons avec grand regret le décès de M. Gustave Cohen dont la collaboration nous fut si bienveillante et précieuse. Puisse le grand saint Joseph guider vers le Paradis l'âme de ce converti qui l'a connu et aimé. — L. R.

1. Les décors juxtaposés de la mise en scène simultanée ; cf. mon *Théâtre en France au Moyen-Âge,* nouv. éd. Paris, Gallimard, 1958.

2. Cf. mon *Anthologie du Drame liturgique en France au Moyen-Âge,* Paris, Librairie du Cerf, 1955, un vol. in-12, p. 120-136.

déchaînant la fureur des diables en Enfer et les espérances des Pères, enfermés dans les Limbes.

En conséquence, Dieu mande son ange Uriel vers les prêtres réunis au Temple et celui-ci rappelle au Grand Prêtre Gerson (nom emprunté à la Philosophie scolastique) la prophétie d'Isaïe : *Egredietur Virgo de radice Jesse,* Sortira une Vierge de la racine de Jessé.

Samuel est envoyé à Bethléem pour appeler à Jérusalem tous les descendants de Jessé, dont Joseph. Il leur propose de se présenter pour rencontrer [3]

Par le lien de mariage
Une belle fille tant sage,
Tant gracieuse, tant prudente,
Tant douce, bref tant excellente
Qu'oncques on ne vit la pareille.
Que légèrement s'appareille,
Tenant une verge en sa main,
Au temple aller car là à plain (tout uniment)
Démontrera Dieu qui l'aura
Car sa verge fleurir fera
Clairement devant un chacun.
Pourtant on n'y semond aucun
Sinon ceux lesquels sont natifs
Du bon Jessé ou de son fils
David...

À cause des menaces proférées par Samuel à l'égard de ceux de ces descendants qui seraient tentés de se dérober, Joseph, quoique déjà sur l'âge, se pourvoit d'une verge et suit à distance ses cousins se rendant au temple. Eliud observe à son propos :

Il est de très ancien âge,
Et a bien des ans, que j'entends
Plus de quarante...

et il craint qu'à cause de cela on n'en rie. Joseph lui-même, en cheminant, se plaint :

Je suis en grand mélancolie,
Car propre ne me semble mie

3. Je rajeunis à peine mes citations.

Que moi, qui jà ancien suis,
Et à bien grand peine aller puis
Et qui n'eus encore mais
Épouse, mais virginité
Selon ma possibilité
Ai gardé de corps et de cœur
Avec l'aide du Créateur
Que maintenant doncques j'allasse
Prendre femme et me mariasse.

Cependant, obéissant à l'ordre donné, il prend donc une verge qui, au pis aller, lui tiendra lieu d'appui, mais il la cache :

En un lieu où l'on ne voit goutte,
Afin qu'autrui ne me rigole.

Le Grand Prêtre ordonne aux prétendants rassemblés de tenir les verges bien haut en se mettant à genoux. Alors la voix de l'ange de Dieu se fait entendre :

Uriel étant ouï et non vu,
Celui pour elle reconnaît
Et veut qu'il l'ait en mariage
Qui, pour ce qu'il a grandment d'âge,
Sa verge il n'a point démontrée,
Comme les autres mais muchée (cachée)
Que l'on lui fasse haut lever
Et bien tôt vous pourrez savoir
Qui il est !

Seul Joseph se trouve dans ce cas et le grand prêtre Gerson le force à la découvrir.

LE PRÊTRE

Je vois déjà la belle fleur

que tous en effet aperçoivent et il demande au prétendant :

Voyez-vous le reposement
Du Saint-Esprit par dessus ?

À quoi tous répondent affirmativement en un rondel. On mande la Pucelle à qui le prêtre fait part de la décision et de la révélation divine à laquelle elle se déclare prête à se conformer. La scène est fort touchante :

MARIE

Je remets du tout en sa garde,
Fasse Dieu de moi son désir.

LE GRAND PRÊTRE

Ça, Joseph, il vous faut saisir
De la Vierge que vous voyez.
Ça, votre main que vous ayez,
La bénédiction qui est
Accoutumée.

JOSEPH

Je suis tout prêt,
Puisque Dieu l'a voulu ainsi.

Adonc le Prêtre met leurs mains dextre l'une dedans l'autre et puis tenant ses mains par dessus il dit :

LE PRÊTRE

Le Dieu d'Abraham et aussi
D'Isaac et Jacob soit toujours
Avecque vous durant le cours ;
De vos vies et par sa grâce
De vous deux assemblés il fasse...

et il décide que Marie aura « convoi de deux belles pucelles qui iront comme ses ancelles ». Quant à Joseph il la rejoindra à Nazareth, après être passé par Bethléem où il a affaire. Il fait ses adieux à sa jeune épouse en ces termes :

Adieu, mon épouse et amie,
Dieu nous fasse tous bien joyeux
De ce mariage et heureux
Tant comme nous serons en vie.

C'est le refrain d'un rondeau.

Samuel engage pour servir Marie les deux sœurs pucelles Thamar et Abisac. La scène est fort touchante.

Alors, dit la rubrique, *elle et les deux filles s'en vont en Nazareth en l'Hôtel de ses parents, Joseph et ses cousins étant au chemin de Bethléem.* Ils chantent l'éloge de Marie. Parvenue à Nazareth, Marie congédie les deux filles dont elle n'a plus besoin.

Tandis que Gabriel descend du Ciel où Dieu le Père lui a fait part de ses intentions à l'égard de Marie et du genre humain, celle-ci invoque l'Éternel en le suppliant de lui conserver sa Virginité. C'est à la fin de cette éloquente prière en décasyllabes que Gabriel à genoux devant elle profère :

Ave gratia plena, Dominus tecum
Benedicta tu in mulieribus

Et Gabriel la rassure sur la chasteté qu'elle gardera après l'action du Saint Esprit.

Après une scène en Paradis avec des chants, c'est la visitation de Marie à Élisabeth où Joseph n'a point de part. Il reparaît, pressé de se rendre auprès de sa jeune femme à Nazareth :

Une telle vierge sans diffame,
Tant plaisante, tant claire et blonde,
La plus belle qui soit au monde.

Mais il s'étonne de la voir enceinte et se retire aussitôt pour réfléchir. S'étant éloigné, il exhale sa douleur :

Douleur m'abat
Je suis bien en peine et souci.
J'ai aperçu et est ainsi
Que Marie est grosse et enceinte
D'enfant, la chose est vraie sans feinte.
Et sais-je bien certainement
Que ce n'est pas de moi, sûrement.
Onc en ma vie n'eus avec elle
Quelque habitation charnelle.
De qui peut-ce être, Dieu le sait.
Tant sainte et pleine de grâce est
Qu'à croire il m'est comme impossible
Qu'elle eût fait ce cas tant horrible
Comme avoir brisé et rompu
Son mariage et corrompu
Son corps par péché d'adultère.
D'autre part, je ne sais manière
Par quoi peut être trouvée enceinte
Sans avoir rompu et enfreint
La promesse qui m'avait fait,
Pour ce je n'entends point ce fait :

J'y suis tout au bout de mon sens ;
Que j'allasse sur elle braire,
Hélas ! Dieu m'en veuille garder !
Le peuple sitôt lapider
Ils voudraient selon notre Loi
Ou brûler et pas je ne sais
Certainement de son affaire.

Le monologue est long, reflétant les hésitations, les appréhensions et en même temps la bonté de Joseph, pareil aux stances du héros de la tragédie classique, et non inférieur en charme ni en éloquence, avec aussi d'agréables variations dans les rythmes. Il regrette le temps heureux de sa vie passée :

Là quand demeurai
Seul, paix demeurait
Et mon pain gagnais
Le mieux que pouvais.

Mais avec ce mariage inattendu sont venus les déboires :

Faut-il que marié sois
Pour perdre la joie
Laquelle j'avais
En si grand montjoie (abondance)
Quand seulet étais !

Quelle solution prendre ? Quelle voie suivre ? Le bon Joseph se le demande :

Las je ne connais quelle voie
Je trouve en cet encombrement.
Si la laissais secrètement,
Afin que l'on ne die rien,
Je pense que ce serait bien.
Bref, il faut au cas disposer.
Mais d'abord me faut reposer.
De sommeil suis tant abattu
Que je n'ai pouvoir ni vertu.
Il me faut dormir en ce lieu,
Et je requiers humblement Dieu
Qu'en ceci me donne un avis.

Dieu n'est pas insensible à cette prière, et il envoie sur terre son ange Raphaël pour l'avertir :

Qu'il se garde qu'aucunement
D'elle ne fasse départie (ne se sépare),
Mais se tienne en sa compagnie ;
Puis lui dit comme elle a conçu
Par la grand puissance et vertu
Du Saint Esprit et que non pas
Par homme.

Marie, elle aussi, fait sa prière à Dieu pour que celui-ci écarte de l'âme de son époux tout soupçon. Raphaël s'acquitte de son double message. À Joseph d'abord :

Et par moi il te mande ainsi
Que toi qui est de David né,
Prenne, comme il a ordonné,
Marie pour ton épouse et femme,
Toujours la gardant de diffame (calomnie)
Le noble faix qu'elle soutient
Par œuvre d'homme ne lui vient,
Mais par la vertu et puissance
Du Saint Esprit. Donques doutance (crainte)
Ne fasses plus d'être avec elle,
Elle est vierge et vraie pucelle
Sans aucune corruption.
Moyennant l'opération
Du Saint Esprit elle a conçu
Le fils du vrai Dieu, qu'en temps dû
Sans douleur elle enfantera.
Et son enfant pour nom aura
Jésus, qui Sauveur signifie.

Joseph, s'éveillant, exprime sa satisfaction :

Ô vision profonde et grande
Qui m'a été en cestui lieu
Présent révélée...

et longuement se repent de ses injustes soupçons. Revenant vers Marie, il lui en demande pardon ainsi :

Hélas ! Pucelle bien heureuse,
Je vous prie, donnez-moi pardon
Car je voulais faire abandon
De vous et seule vous laisser,
En autre pays converser

Pour ce que j'avais aperçu
Qu'un enfant vous aviez conçu,
Non pas de moi ; dont je craignais
Que le temps pendant que j'étais
En Bethléem vous eussiez fait
D'adultère le grand méfait.
Mais bien sais qu'il est autrement...
Que le fils de Dieu est enclos
Dedans le très précieux clos
De votre ventre virginal...
Je vous prie que me pardonnez.

Et de conclure, après quelques paroles de Marie :

Dieu donne à vous servir puissance,
Qui portez le Fils précieux,
De Dieu : Tant nous sommes heureux
Dieu fait avoir vous demeurance,
Et pour ce soit en abondance
Sa grand douceur magnifiée.

La deuxième Journée nous transporte de nouveau à Rome, à la Cour de l'Empereur Octavien, qui envoie ses messagers en Syrie et Judée pour y faire le recensement. Nouveau souci pour le pauvre Joseph, dûment alerté par ses cousins :

Un brevet avons ouï lire
Qu'envoie l'empereur de Rome,
Où il est commandé en somme
Que chacun aille au propre lieu
D'où il est né.

Encore, faut-il apporter une pièce de dix deniers et le plus dur est qu'il y doit emmener sa femme enceinte :

Pour ce tribut nous faut partir
Et devers Bethléem vertir (tourner)

Toujours calme, elle le rassure :

J'espère mon divin Enfant
Nous aidera, ce nonobstant
Que mon terme très fort approche.

Pour l'aider au besoin, Joseph lui emmènera une monture :

Notre âne mènerons afin
D'aucunement vous soulager ;

Quant à ce bœuf, qui est léger
Et maigre, s'il fallait argent,
Je le vendrais à quelque gent
Et pour ce nous le mènerons.

Adonc s'en vont vers Bethléem. Mais il s'agit maintenant d'y trouver un logement, alors que tous déjà y sont retenus. Désabusé Joseph, avec son gros bon sens, remarque :

Ceux qui les premiers pris auront
Les logis, logés y seront.
Et puis aussi les hôteliers
Reçoivent bien plus volontiers
Ceux qu'y voient qui ont des argents
Que ceux qui sont des indigents
Comme nous qui n'avons montjoie (abondance)
Ni d'or ni de blanche monnaie
Ni de quelque autre...

Et il regrette d'avoir abandonné pour rejoindre Marie à Nazareth son ancien logis de Bethléem. Pourtant Marie n'est pas exigeante :

Da, mon ami, je ne demande
Ni lit, ni couche, il suffirait
Qu'en ce lieu couvert trouverais :
Au moins s'il venait neige ou pluie,
Que tout mouillés ne fussions mie.

Joseph en aperçoit bien un où le vent grandement abonde, mais exerçant son beau métier de charpentier, il y fera quelque clôture. Toutefois il déplore

Que le Fils de Dieu naquira
En place si pauvre et si vile.

et il regrette

ces grands châteaux
Ces belles tours à beaux créneaux...
Où sont ces salles tant bien peintes
Où diverses couleurs empreintes
Sont...
Où sont ces chambres tant fournies
De serges, de tapisseries,
Battues d'or où luit la pierre

Où sont ces lits parés, couverts
De ces couvertures divers,
De pelisses, pannes si fines
Menu vair, martres, zibelines
Petit gris, à tas et à masse.

MARIE

Il plait à Dieu qu'ainsi se fasse.

et tandis que Joseph s'éloigne, elle fait à Dieu sa prière prénatale.

Joseph à l'extérieur est abordé par deux prudes femmes, Zabel et Salomé, étonnées par la grande clarté qu'elles ont aperçue au-dessus de la crèche à minuit, et qu'il leur explique par la naissance du Fils de Dieu. Salomé reste incrédule au sujet de cette vierge qui a enfanté. Elle en sera châtiée par la paralysie de ses mains que l'attouchement des membres enfantins guérira. La scène est longue et belle.

Vient ensuite l'annonce aux Pasteurs suivie de leur adoration. C'est naturellement Joseph qui les introduit dans la crèche pour faire leurs offrandes. Il est permis de préférer la simplicité ingénue des Nativités Liégeoises du Ms 617 de Chantilly que j'ai découvertes et publiées et qui sont de deux siècles antérieures (XIII^{ème}). Ces bergers-ci sont trop savants et un peu bien théologiens, encore qu'ils chantent et récitent abondamment.

Par contre, on regrette les Rois, leurs cortèges et leurs dons à l'Enfant : de l'or parce qu'il est roi, de l'encens parce qu'il est prêtre, de la myrrhe parce qu'il est mortel ; et ce n'est pas la révélation par la Sibylle de Rome à l'Empereur Octavien de l'Aracoeli qui peut remplacer l'Adoration des Rois chers à nos peintres primitifs français, flamands et italiens. Un chant à trois voix (trèble) termine la pièce et la résume :

Nous avons vu en Bethléem
Joseph ce saint et bon homme
Priant Dieu en levant les bras
Au maître du vrai Messie.

Gustave COHEN,
professeur honoraire en Sorbonne.

LES ÉPOUSAILLES DE NOTRE DAME

Drame provençal du XIIIe siècle

(*suite*)

Texte établi par Mme Suzanne Kravtchenko-Dobelmann
et traduit par M. Gilles Lefebvre

L'ESPOZALIZI DE NOSTRA DONA SANCTA MARIA VERGES E DE JOZEP.

(suite)

Dis Maria ad Helyzabeth :

Helisabeth, cozina cara,
Cel Dieus quel mon capdela e garda
Vos salv vostra engenradura
E vos do gran bona aventura !
Mot ay gran gauh, so sapiatz,
Car Dieu sai vos a vezitatz
Eus a promes fruh e donat
Quel sieu servizi sabra far.

Dis Helizabeth a Maria :

Cozina dona, ben venhatz.
Am gran gauh et am gran solatz
Seres vos uei ben receubuda,
Per que be siatz venguda ;
Que tantost quan me saludetz
Del sanh esperit m'escalfetz,
Que tanfort m'a illuminat
Que ins el ventre m'es bolegat
Mo filh, que se pogues per Dieu,
De grat parlera am lo tieu.
[28] Yeu conosc be sertanamens
Que Dieus es am vos veramens.
Per tu lo mon se sostenra,
Tant iest plena de gracia,
Per que laus aian li fizel
De cert e lhi angel del cel.
Per que m'a dat Dieu tan d'onor
Que la maire del creator
Que rezemera tot lo mon
E tot quant es te e son ponh
Es venguda a me sains ?

LES ÉPOUSAILLES DE NOTRE SAINTE DAME MARIE, VIERGE, ET DE JOSEPH
(suite)

[Scène X]

Marie dit à Élisabeth :

Élisabeth, cousine chère,
Ce Dieu qui mène et conserve le monde
Qu'Il (vous) sauve votre progéniture
Et vous donne grande et bonne fortune !
Grande est ma joie, vous le savez,
Car Dieu a daigné vous visiter,
Il vous a promis et donné un fruit
Qui saura bien Le servir.

Élisabeth dit à Marie :

Madame ma cousine, soyez la bienvenue.
Avec grande joie et grand contentement
Serez-vous aujourd'hui accueillie,
Parce que vous êtes bienvenue ;
Lorsque tout à l'heure vous m'avez saluée,
De l'Esprit Saint vous m'avez réchauffée
Et Il m'a tant illuminée
Que dans mes entrailles a remué
Mon fils, qui, si cela se peut grâce à Dieu,
Volontiers parlera au vôtre.
[28] Je connais avec certitude
Que Dieu est vraiment avec vous.
Par vous le monde subsistera
Tant vous êtes remplie de grâce,
Vous que loueront les fidèles
Sûrement, et les anges du ciel.
Pourquoi Dieu m'a-t-il fait autant d'honneur,
Et la Mère du Créateur,
Qui rachètera l'univers
Et qui tient tout ce qui est en sa main,
Est-elle venue à moi en ces jours ?

Mielhs degra yeu anar vos luy,
Vas ela gent et humilment,
Car es maire de Dieu verament.
La terra on t'ai vista anar,
S'en degra humilmens baissar,
Anatz enantz, dona, cezetz,
Qu'yeu cre e sai que laissa etz.

Dis Maria ad Helizabeth :

Cozinatz, fort devetz lauzar
Nostre Senhor et adorar
Quens a promes aytals effans :
L'un es Jesus, l'autre Johans.
Sapiatz que yeu lo serviray
[Vo] E tot aquo que yeu poyray,
Que mot m'a dat gran alegrier,
Tot tornara en cossirier.

Dis Jozep als sieus meteis :

Baros, de nostra espozada
Que es en la montanha anada
Cum y aura tant estat ?
Bon oste cre aura trobat,
En son cozi don Zacarias,
Mais a estat de .xv. dias
O be so cre .i. mes o plus.
Volrian la metre en reclus,
Que tant lay aia sojornat ?
Mas ben leu non aura trobat
Que s'en pogues venir amb ela,
Per que plus onrada s'en vengra ;
Pueis que companha non lay a,
Iray lay ieu trastost certa.

Saludet Jozep Zacarias :

Helisabeth, en Zacarias,
Dieus vos sal per ans e per dias.

Mieux aurais-je fait d'aller, moi, vers elle
Gentiment et humblement,
Car elle est vraiment la Mère de Dieu.
La terre ou je t'ai vue marcher
Je devrai humblement embrasser,
Allez — madame, asseyez-vous
Car je crois et sais que vous êtes lasse.

Marie dit à Élisabeth :

Ma cousine, grandement vous devez louer
Nøtre Seigneur, et adorer
Celui qui a promis de tels enfants :
L'un est Jésus et l'autre est Jean.
Sachez que je Le servirai
[Vo] Autant que je pourrai le faire,
Celui qui m'a donné si grande allégresse,
Tout deviendra pour moi préoccupation.

[Scène XI]

Joseph dit à ses amis :

Barons, pour notre épouse
Qui est à la montagne allée,
Comment est-elle restée si longtemps ?
Bon hôte, je pense, elle a trouvé
En son cousin, sire Zacharie ;
Mais elle est partie depuis quinze jours
Ou bien, je crois, un mois ou plus.
On vourrait la mettre en réclusion
Parce qu'elle a passé tant de temps là-bas.
Mais très probablement elle n'aura pas trouvé
Quelqu'un qui puisse l'accompagner jusqu'ici,
Afin qu'elle revienne ici sans déshonneur ;
Puisqu'elle n'a pas de compagnie en ce lieu,
J'irai bientôt là-bas la chercher.

[Scène XII]

Joseph salue Zacharie :

Élisabeth et Zacharie,
Dieu vous garde à chaque jour de votre vie.

Respos Zacarias a Josep :

Senher, Dieus salve ta persona
Que tant es onrada e bona.
Cozis, mot vos fai a grazir,
Que vos sai siatz volgutz venir ;
Ar ay del tot mon plenier gauh,
Car mon cozi veh yeu et auh.
[29] Ar vos en rent bonas merces
Et a Dieu don discendut es.
Sanhs homs, be siatz vengutz.
Vergis e castz vos etz tengutz,
Dieus la vergis vos comandet,
Car castz e vergis vos trobet.
Sapiatz que gran gauh n'avem nos,
Car tenem l'espoza e l'espos.
Senher, seus platz, nos remanretz
E las festas an nos penretz :
Mot vos donrem gent a manjar
E farem o ben adobar ;
Pueis rendrem vos vostra espozada,
Et aurem la vos ben gardada,
Pueis tornaretz vos en amdos.
Se Dieus vos sal, digatz nos vos
Per que vos etz vengutz a nos ?

Jozep respos a Zacarias :

Vengutz soy per nostra espozada
Que a mi degratz aver menada
E avetz lan tan tenguda
Que cujava la aver perduda.

Jozep dis a Maria :

Levatz vos, dona, se vos es bo ;
Tornem nonh a nostra mayo.

Respos Maria a Jozep :

[Vo] Senher, faray o volontieira ;
Metetz vos donc en la carrieira.

Zacharie répond à Joseph :

Sire, Dieu garde ta personne
Qui est si honnête et si bonne.
Mon cousin, je dis toute ma reconnaissance
Que vous ayez voulu venir ;
J'ai maintenant une joie complète
Car je vois et j'entends mon cousin.
[29] Maintenant je vous en rends bien grâces
Ainsi qu'à Dieu qui vous envoie.
Saint homme, soyez le bienvenu.
Vierge et chaste vous êtes demeuré,
Et Dieu vous a confié la Vierge,
Car chaste et vierge il vous trouve.
Sachez que nous avons grande joie
D'avoir sous notre toit l'épouse et son époux.
Sire, si cela vous agrée, vous resterez parmi nous
Et les festivités avec nous vous célébrerez.
Nous vous donnerons abondante et bonne nourriture
Et nous la ferons bien préparer,
Puis nous vous rendrons votre épouse,
Car nous vous l'avons bien gardée,
Ensuite vous vous en retournerez tous les deux.
Par Dieu Sauveur, veuillez nous dire
456 *bis* Qu'est-ce qui nous vaut l'honneur de votre visite ?

Joseph répond à Zacharie :

Je suis venu ici au sujet de mon épouse
Que vous auriez dû me ramener,
Et vous l'avez si longtemps retenue
Que je croyais l'avoir perdue.

Joseph dit à Marie :

Levez-vous, madame, s'il vous plaît
Et retournons maintenant à notre maison.

Marie répond à Joseph :

[Vo] Sire, je le ferai volontiers,
Mettez-vous donc en route.

Maria dis ad Helizabeth :

Cozina, a Dieus vos coman,
Que el vos salve vostre effan,
Eus laisse onradamens estar,
E qu'el puscatz totz temps lauzar.

Elizabet dis a Maria :

Bela cozina, Dieu salve vos,
Vostre prenhat e vostr'espos
E vos do gauh ple de tot be
Que vos l'avetz donat a me.

Jozep dis a Maria :

Dona, iest lassa tan quan te fas,
Semblan me faitz qu'aiatz prenhat.

Respos a Maria :

Senher Jozep, prens soy, per ver ;
En Jesus Crist ay mon esper,
E non en autre hom carnal
Que sia el mon, si Dieu me sal,
Mais Dieu que es vengut d'amon
Per penre mort en aquest mon.

Aissi comenset Jozep a far son planh :

Ay ! senher Dieu, tal dolor ay !
Dolen, mesqui, e qu'en faray ?
Ay ! rei del cel e de la terra,
Senher, per quem movetz tal guerra ?
Per mos peccatz, yeu ben o say.
Senher, sapiatz ades morray ;
[30] E ges non es grans meravilhas,
Car prens es de filh o de filha
Aquesta qu'en ma garda pris.
En la garda de Dieu la mis,
Elam promes per veritat

Marie dit à Élisabeth :

Ma cousine, à Dieu je vous confie,
Qu'Il vous conserve votre enfant,
Qu'Il vous fasse vivre avec honneur
Et puissiez-vous toujours le louer.

Élisabeth dit à Marie :

Belle cousine, Dieu vous garde,
Et votre enfant (à naître) et votre époux ;
Qu' Il vous donne joie pleine de tout bien
Comme à moi vous l'avez donnée.

[Scène XIII]

Joseph dit à Marie :

Madame, tu es fatiguée de ce que tu fais,
Il me semble que tu es enceinte.

Réponse de Marie :

Sire Joseph, en vérité je suis enceinte ;
En Jésus-Christ j'ai (mis) mon espérance
Et pas en d'autre homme créé
Qui soit au monde, Dieu m'en garde,
Mais Dieu qui est venu d'en Haut
Pour prendre mort en ce monde.

[Scène XIV]

Ici commence Joseph à faire sa plainte :

Ah ! Seigneur Dieu, combien je souffre !
Je souffre, pauvre de moi, et que ferai-je ?
Ah ! roi du ciel et de la terre,
Seigneur, pourquoi me faire telle guerre ?
Pour mes péchés, oui sûrement,
Seigneur, sachez que maintenant je mourrai ;
[30] Et ce n'est guère grande merveille,
Car elle est enceinte d'un fils ou d'une fille,
Cette femme que sous ma garde j'ai prise.
À la garde de Dieu l'ai confiée,
Je lui ai promis fermement

Que totz temps tenria castetat,
E a Dieu promes el'avia
Que totz temps vergis estaria.
Las ! aisso meteis, yeu promes
A Dieu quan la donzela pris
Per espoza, que la gardes
E verges a Dieu la rendes.
Las ! se yeu non agues sonat mot
Del vot qu'yeu fis, auzen de totz,
Disseran de mi era prens.
Aras me cridaran las gens,
Cossi me volian lapidar,
Car ilh m'auziro lo vot far.
Las ! si yeu la descubria, fort leu
Lapidarian la los Juzieus.
Ai ! senher Dieu, vos n'encolpera
Se ieu auzes, e vonh blamera,
Car si am femna degues renhar,
Aquesta degrat emprenhar
Qu'el mon tan bela res non es
Ni anc tan bela res non fetz,
Anc mais tam bela res non vi.
[Vo] E dic vos que se fos en mi,
Ieu la gitera d'aquest plah.
E cuh be que per atrazah
Be sia Dieus en ela vengutz
Desus del cel e discendutz ;
E aissi yeu cre qu'el o sia,
Car ela ora cascun dia.
Ges nom pessi que ela cosseubes
De nulh home que anc nasques,
Hanc res no lan poc enganar
Ni decebre ni encantar.
Mesqui, descubriray la yeu ?
Cosselh ne vuelh querer a Dieu,
Ja per res aisso no farai
Ni a mort non la lieuraray.
Non descubriray neguna re
D'aquesta causa, per ma fe.
Fugirai me al bo mati
On plus luenh poiray a trapi

Que toujours je garderais la chasteté,
Et à Dieu elle avait promis
Que toujours vierge elle serait.
Hélas ! amis qui êtes ici, j'ai promis
À Dieu lorsque j'ai accepté la jeune fille
Pour épouse, que je la garderais
Et que vierge, à Dieu je la rendrais.
Hélas ! si je n'en avais soufflé mot
De ce vœu que j'ai fait, tous m'entendant,
Ils diraient qu'elle est enceinte de moi.
Alors me crieront les gens
Comme s'ils voulaient me lapider,
Car ils m'ont entendu prononcer le vœu.
Hélas ! si je la dénonçais
À l'instant les Juifs la lapideraient.
Ah ! Seigneur Dieu, je ne vous accuserai pas,
Si j'ose, et je ne vous en blâmerai
Car si sur une femme je dois régner,
Si cette femme doit être enceinte,
Elle qui est plus belle que tout au monde,
Et jamais plus beau qu'elle rien ne fut créé,
Et jamais plus belle chose je n'ai vu.
[Vo] Et je vous dis que si c'était de moi,
Je la délivrerais de cette querelle
Et je pense bien que certainement
Dieu soit en elle venu
Du ciel, et descendu ;
Et je crois ici que cela soit,
Car elle passe chaque jour en oraison.
Je n'ai guère pensé qu'elle puisse concevoir
De nul homme qui fût né.
Jamais rien ne l'a pu tromper
Ni décevoir ni endormir.
Pauvre de moi ! la dénoncerai-je ?
J'en veux demander conseil à Dieu ;
Jamais je n'en ferai rien
Ni à la mort la livrerai.
Je ne découvrirai rien
De cet événement, par ma foi !
Je fuirai de bon matin
Le plus loin où je pourrai la cacher,

E seray garda del effant
Ja sia ayso que tracha affant.

L'angel Gabriel dis a Josep :

Jozep, amix, entendetz me,
No aiatz duptansa de re,
Car iest de la real lhinada.
Te a Dieus la vergis comandada,
Be sapias que anc non falhi
Ab nulh home, ben t'o afi.
Non te emagues car es prens
[31] Ny car es pres d'effantamen,
Car cel que d'ela naissera,
Sapiatz que Dieus et homs sera,
Per sanh esperit cosseubut,
Lo filh de Dieu quan lo reseup.
Non temias ges de la donzela ;
Pren la donc e vai amb ela
E servis la mot humilmens,
Car mayre de Dieu es veramens.

Respos Jozep a l'angel :

Qui ies tu ? que tam sobtamens
M'as coffortat tan bonamens ;
Tot lo cor m'en es alegrat,
Tan soptamen m'as prezicat.

L'angel dis a Jozep :

Sapias que yeu soy Gabriel,
Que soi trames desus del cel.
Yeu t'ai dicha plena vertat
De so que t'ay aissi mostrat.

Dis Jozep a Maria :

Verges, plena de humilitat,
Perdona mi aquest peccat,

Et j'aurai la garde de l'enfant ;
Ainsi sera traitée la difficulté.

[Scène XV]

L'ange Gabriel dit à Joseph :

Joseph, mon ami, entends-moi,
Au sujet de rien n'aie de doute,
Car tu es de la race royale.
La vierge par Dieu commise à ta garde,
Sache bien qu'elle n'a jamais péché
Avec nul homme, je te l'assure.
Ne t'inquiète pas parce qu'elle est enceinte,
[31] Et si elle doit accoucher d'un fils ;
Car celui qui naîtra d'elle,
Sache que Dieu et homme il sera,
Conçu par le Saint Esprit,
Le Fils de Dieu quand elle le reçut.
Ne crains rien au sujet de la vierge ;
Prends-la donc et va avec elle,
Et sers-la fort humblement,
Car elle est vraiment la mère de Dieu.

Joseph répond à l'ange :

Qui es-tu, Toi qui si soudainement
Et si bellement m'as réconforté ;
J'en ai le cœur tout réjoui,
Parce que si rapidement tu m'as raisonné.

L'ange dit à Joseph :

Sache que je suis Gabriel,
Que je suis envoyé du ciel.
Je t'ai dit toute la vérité
Au sujet de ce que je t'ai montré.

[Scène XVI]

Joseph dit à Marie :

Vierge pleine d'humilité,
Pardonne-moi ce péché,

La gran error e la folia
Que de tu pessada m'avia.
Vergis, dona santa Maria,
Humil dona, casta e pia,
Dona, per gran merce te quier,
[Vo] No me tornes a reproier
La falha e la gran error
Perdonatz aquest peccador.
Lo filh de Dieu as cosseubut,
So ay yeu per l'angel saubut ;
El m'en affah trastot certa
Que naissera enans dema,
E si vos platz, quan lo tenrem,
Fizelmens be lo gardarem.

Dis Maria a Jozep :

Senher Jozep, perdonat vos sïa,
Levatz vos totz, e tengam nostra via
Quel terme del meu ajazer,
Sera anueh, sapiatz per ver.

Dis Jozep a l'oste :

Senhors e donas, Dieus vos sal,
E vos gar de ira e de mal !
Ay ! bel senher, se vos plagues,
Que per Dieus nos albergassetz,
Mot y feriatz gran pietad
E Dieus que vonh saubra bon grat.

L'oste respos :

Ay ! bonas gens, anatz vos en,
Car saïns non cap plus de gen
Que no say a mayo ni sot
Que de gen non sia plen tot.

[32] *Dis la filha Anastazia a son payre l'oste :*

Senher payre, albergatz los,
Car mot me paro vergonhos

La grande erreur et la folie
Que j'avais de toi pensé.
Vierge, Dame Sainte Marie,
Humble Dame et chaste et pieuse,
Madame, de grâce je t'en supplie,
Ne retourne pas contre moi
La faute et la grande erreur,
Pardonne au pécheur (que je suis).
Tu as conçu le Fils de Dieu,
Ainsi l'ai-je appris de l'ange ;
Il m'en a donné certitude
Cet enfant divin naîtra avant demain ;
Et s'il te plaît, quand nous l'aurons,
Fidèlement nous le garderons.

Marie dit à Joseph :

Sire Joseph, pardonné soyez-vous,
Sur-le-champ levez-vous et mettons-nous en route
Parce que le terme de ma conception
Sera cette nuit, sache-le bien.

[Scène XVII]

Joseph dit à l'hôte :

Messieurs dames, Dieu vous sauve,
Et vous garde de la colère et du mal !
Ah ! beau sire, s'il vous plaît
De nous héberger au nom de Dieu,
Vous y feriez grande charité
Et Dieu vous en saurait bon gré.

L'hôte répond :

Ah ! bonnes gens, allez-vous en
Car ici on ne contient pas plus de gens ;
Ici il n'y a maison ni soupente
Qui de monde ne soit (déjà) trop peuplé.

La fille Anastasie dit à son père l'hôte :

Sire mon père, hébergez-les,
Car ils me paraissent remplis de honte

E gens de gran humilitat ;
Senher, aiatz ne pietat.

Respos lo payre a la filha :

Filha, non los puesc albergar,
Aissi, cum tanheria affar
Que non sai podo plus caber,
Per que non sai podo jazer,
Per que lor dic yeu de bon cor
Qu'aissi no fassan plus demo[r].

Dis la filha al payre :

Senher payre, a gran lezer
Pogron en l'estable jazer.

Dis lo payre a la filha :

Filha, et yeu vos o autrei,
Per so car belas gens los vei,
Menatz lai los e los colgatz,
On mielhs poiretz, los arrezatz.

Respos la filha a son payre :

Senher, mot o faray de grat,
Mas Dieus no m'a ges demostrat
Am que lor puesca ajudar
Ni far res que lor valgues far.

Dis la filha a Jozep et a Maria :

[Vo] Anem, dona, qu'ieus menaray
Lay on jairetz, que mot m'i play,
Car albergatz en aquest loc
E mosenher vos a dih d'oc.

Dis Maria a la filha :

Vostre nom me digatz, amia,
Que Jesus Crist vos benezia.

Et gens de grande humilité ;
Sire, ayez pitié d'eux.

Le père répond à sa fille :

Fille, je ne puis les héberger
Ici, comme il conviendrait de le faire,
Je ne sais plus où donner de la tête ;
Ici ils n'ont plus de place,
Je leur dis donc de bon cœur
Qu'ils n'ont plus à rester ici.

La fille dit au père :

Sire mon père, à grand loisir
Ils pourront en l'étable coucher.

Le père dit à la fille :

Fille, je vous le concède
Parce que je vois qu'ils sont de braves gens,
Menez-les-y et placez-les
Où le mieux vous pourrez, installez-les.

La fille répond à son père :

Sire, bien volontiers je le ferai,
Mais Dieu ne m'a pas bien montré
En quoi je puisse les aider,
Ni ce qu'il vaille la peine de faire.

La fille dit à Joseph et à Marie :

Allons, madame, je vous mènerai
Là où vous coucherez, et j'en suis fort heureuse,
Car de vous héberger en ce lieu
Mon seigneur vous a donné permission.

[Scène XVIII]

Marie dit à la fille :

Dites-moi votre nom, mon amie,
Afin que Jésus-Christ vous bénisse.

La filha respos a Maria :

Bela dona, se a vos platz,
Anastazia me apelatz.
No say puesc faire lonc sojornh,
A Dieu sïatz, que yeu m'en torn.

Dis Maria a Anastazia :

Amiga, yeu sai veramens
Que sel quel mon fetz de nien,
Se say tornatz, vos guerira
E miracles en vos fara.

Respos Anastazia :

Bela dona, yeu say venray
Volontieira, se a vos plai.

Dis Maria a Jozep :

Senher Jozep, se a vos platz,
A la donzela me digatz
Qu'ela venga aissi jazer,
Silh platz, am mi, tot aquest ser.

Respos Jozep a Maria :

Trametetz mi on vos vulhatz,
[33] Bela dona, se a vos platz,
Qu'yeu faray volontieiramen,
Dona, vostre comandamen.

Dis Jozep ad Anastazia :

O dona, que nos albergatz,
Un petit, se vos platz, venhatz,
Car la dona fort vos en prega
Que lay anetz, se nous denega.

La fille répond à Marie :

Belle dame, s'il vous plaît,
Appelez-moi Anastasie,
Je ne peux séjourner longtemps avec vous,
Adieu ! car je m'en vais.

Marie dit à Anastasie :

Mon amie, je sais sûrement
Que celui qui a fait le monde de rien,
Si vous revenez ici vous guérira
Et fera pour vous un miracle.

Anastasie répond :

Belle dame, je reviendrai
Bien volontiers, pour vous plaire.

[Scène XIX]

Marie dit à Joseph :

Sire Joseph, s'il vous plaît,
Dites pour moi à la jeune fille
Qu'elle vienne ici coucher
S'il lui plaît, avec moi, toute cette soirée.

Joseph répond à Marie :

Envoyez-moi où vous voulez
[33] Belle dame, s'il vous plaît,
J'exécuterai volontiers,
Madame, votre commandement.

[Scène XX]

Joseph dit à Anastasie :

Ô dame, qui nous ébergez,
Venez, s'il vous plaît, quelques moments,
Car la dame fort vous en prie
De venir ici, ne nous le refusez pas.

Anastazia dis a Jozep :

Ay, Dieus senher ! que lay faray ?
Car per cert mas ni detz non ay.
Mas enpero be lay iray,
De mon poder l'ajudarai,
Tan quan poiray an los monhos
Faray, dona, servizi a vos.

Respos Maria ad Anastazia :

Anastazia, anatz avant,
Prenetz azaut aquest effant
Que gran guizardo trobaretz
Quan vos l'effant tengutz auretz.

Anastazia dis a l'effant :

Bel effant, be siatz vos vengutz ;
Mot nos es uei gran gauh cregut.
Ay ! bela donna creatura,
Dieus vos do gran bonaventura !
Que mais non vi tant bel effant,
Si Dieus m'ajutz, ni pauc ni gran.
Bela dona, per Dieu vejatz,
Novelas mas, se a vos platz.
Ay ! senher Dieus, rey glorios,
Senher Dieus, grazitz ne siatz vos.

Dis Maria ad Anastazia :

Amiga, gauh, avetz agut,
Car en las mas l'avetz tengut
Que yeu sabra bel qu'el faria
Miracle eus quan naisseria.

Anastazia dis asso payre :

Senher, [gran] gauh devetz aver,
Car tals mas cum podetz vezer,
M'a huei donat en aquest dia

Anastasie dit à Joseph :

Ah ! Seigneur Dieu ! Que ferai-je là ?
Parce que je n'ai en vérité ni mains ni doigts.
Mais pourtant j'irai
En mon pouvoir l'aiderai,
Tant que je pourrai, avec mes moignons,
Madame je vous rendrai service.

[Scène XXI]

Marie répond à Anastasie :

Anastasie, allez avant,
Prenez adroitement cet enfant
Et vous trouverez grande récompense
Quand vous aurez tenu l'enfant.

Anastasie dit à l'enfant :

Bel enfant, soyez le bienvenu
Moult grande joie nous est aujourd'hui accordée.
Ah ! belle dame créée
Que Dieu vous donne grand bonheur !
Car jamais je n'ai vu d'aussi bel enfant,
Si Dieu m'aide, ni petit ni grand.
Belle dame, par Dieu voyez
Mes mains neuves, s'il vous plaît.
Ah ! Seigneur Dieu, roi glorieux,
Seigneur Dieu, remercié soyez-en.

Marie dit à Anastasie :

Mon amie, vous vous êtes réjouie,
Car en vos mains vous L'avez tenu,
Et moi je savais bien qu'Il ferait
Un miracle pour vous quand Il naîtrait.

[Scène XXII]

Anastasie dit à son père :

Sire, [grande] joie vous devez avoir,
Car ces mains que vous pouvez voir
M'a en ce jour donné

L'effant que es nat de Maria,
De cela que albergatz anueh
Que anc non yac mas en .i. clueh.

Dis lo payre ad Anastazia :

Digatz, filha, escarnetz me ?

Respos Anastazia asso payre :

No ges, mosenher, per ma fe !
Ans podetz belas mas vezer,
E crezetz o tot ben per ver.

[*Dis lo payre ad Anastazia*] :

Senher Dieus, grazit ne sïas,
Qu'a ma filha avetz mas dadas :
Ben la puesc ueimai maridar
[34] E non o podia enans far.

Lo payre dis a la filha :

Filha, portatz lhi pa e vi
Et dine si per lo mati,
Carn e formatge lhi portatz,
E davant ela non partatz.

Respos Anastazia al payre :

Per Dieu, senher, no vos cal dir
Que jamai no m'en vuelh partir :
Totztemps vuelh esser sa sirventa,
Nulha res tan no me atalenta
Ni ya no me daretz marit,
Sitot n'avetz .i. pauc gronit.

Lo payre dis a la filha :

Calatz, filha, que quan poyrem,
Cosselh no vonh demandarem.
Anatz vos en lai tost ades,
Prendetz so que penre devetz.

L'enfant qui est né de Marie,
Celle que vous hébergez cette nuit,
Et qui maintenant repose sur une botte de paille.

Le père dit à Anastasie :

Dites, ma fille, vous moquez-vous de moi ?

Anastasie répond à son père :

Que non, mon seigneur, par ma foi !
Mais vous pouvez voir de belles mains
Et croyez-le entièrement et fermement.

[Le père dit à Dieu] :

Seigneur Dieu, soyez remercié,
Vous qui à ma fille avez donné des mains :
Je la puis désormais bien marier,
[34] Moi qui auparavant ne le pouvais faire.

Le père dit à la fille :

Fille, portez-lui du pain et du vin
Et son déjeuner du matin,
Pain et fromage portez-lui
Et d'elle ne vous séparez pas.

Anastasie répond au père :

Par Dieu, sire, il n'est pas nécessaire de le dire,
Car jamais je ne m'en veux séparer :
Toujours je veux être sa servante,
Aucune chose ne m'attire autant que celle-là
Et jamais ne me donnerez mari,
Même si cela doit vous déplaire un peu.

Le père dit à la fille :

Taisez-vous, ma fille, lorsque je le pourrai,
Conseil je ne vous demanderai.
Allez-vous en d'ici de suite,
Prenez ce que vous devez prendre.

Anastazia dis asson paire :

Hoc, senher, ben e volontieira
Tenray ades lay ma carrieira.

Anastazia dis a Maria :

Maria, Dieu vos do bon jornh
Eus sal l'effan ; veus que yeu torn.
Prendetz d'ayga, lavetz las mas ;
[Vo] Dinatz vos, dona, si a vos platz,
Vec vos aissi pro pa e vi,
E d'autres manjars atressi.

Maria dis ad Anastazia :

Anastazia, nos trop avem,
E nos trastotz ben o sabem.
Lauzatz l'effant queus a rendut
Las mas els detz per sa vertut.

Anastazia respos :

Ben o deh far e o farai
De mon poder tan quan vieurai.

Aparec l'angel als pastors [*Un pastor*] :

Bels companhos, anatz totz sus ;
Anc mais non cre viscetz negus,
En aissi lo cel illuminat
Ny tot quant es d'aytal clardat
Be a .c. ans que yeu ay gardadas
Mas fedas e estre mudadas,
Que anc non vi ni auzi dir
Aytal clardat del cel venir.
Preguem tuh Dieu que el nos gart
De mal, nos e nostre bestial.

Anastasie dit à son père :

Oui, sire, bien volontiers
J'irai maintenant mon chemin.

[Scène XXIII]

Anastasie dit à Marie :

Marie, Dieu vous donne le bon jour,
Qu'Il garde votre enfant ; voyez que je m'en retourne.
Pfenez de l'eau, lavez-vous les mains ;
[Vo] Prenez votre dîner, madame, s'il vous plaît,
Voici votre pain et votre vin,
Ainsi que d'autres nourritures.

Marie dit à Anastasie :

Anastasie, nous (en) avons trop,
Et nous le savons très bien,
Louez (plutôt) l'enfant qui vous a rendu
Les mains et les doigts par sa naissance.

Anastasie répond :

Bien dois-je le faire et le ferai
En mon pouvoir, tant que je vivrai.

[Scène XXIV]

L'ange apparaît aux bergers [un berger] :

Beaux compagnons, montez tous (par ici) ;
Jamais encore, je crois, vous ne vîtes aucun
Ainsi le ciel illuminé
Et tout plein d'une si grande clarté ;
Il y a déjà cent ans que je garde
Mes brebis et mes bestiaux,
Et jamais je n'ai vu ni entendu parler
D'une telle clarté venant du ciel.
Prions tous Dieu qu'Il nous préserve
D'un malheur, nous et nos bêtes.

L'angel dis als pastors :

Baros, vosautres que gardatz
Vostras fedas, non temiatz,
Car sapiatz que de Dieu es
[35] La gran clardat qu'aissi vezetz ;
E yeu soi l'angel Gabriel
Que soy trames desus del cel
Que vos diga l'alegramen
720 Que uey es dat a tota gen,
Car Jesus Crist es ades natz,
Per que lo mon sera salvatz,
En la sieutat del rey David
724 En Bethleem, ses tot perilh.
Anatz vonh, lay lo trobaretz
En la grepia, quan lay seretz,
Et en .i. drap evelopat,
728 Aquest effant qu'es ades natz.

Aissi lauza los angels nostre Senhor :

Gloria sia e laus el cel
A Dieu dada per los fizels,
Car en terra es nada patz
732 Als homes de bona volontat.

Un dels pastors dis :

Baros, anem en Bethleem,
Vezem aquo que auzit avem,
Si es ver so qu'el angel dis
736 Ny se es lay Jesu Crist natz.
Per que Dieus nos o a mandat,
E per l'angel anuncïat,
Anem lay et adorem l'en
[Vo] Et aurem fah so que devem.

Un autre pastor dis :

Bels companhos, yeu veh l'effant
Per quels angels menan gauh gran,
Aytal devem nosautres far,
744 Sel qu'entre nos vol habitar,

L'ange dit aux bergers :

Barons, vous qui gardez
Vos brebis, n'ayez crainte,
Et sachez que c'est Dieu
[35] Cette grande clarté qu'ici vous voyez ;
Et je suis l'ange Gabriel,
Qui habite dans les cieux,
Et qui vous raconte la grande joie
720 Qu'aujourd'hui le monde reçoit,
Car Jésus Christ vient de naître,
Lui par qui le monde sera sauvé,
En la cité du roi David,
724 À Bethléem, sans aucun péril.
Allez-y tous, vous le trouverez
Dans la crèche, quand vous y serez,
Et dans un drap enveloppé,
728 Cet enfant qui vient de naître.

Ici les anges louent Notre Seigneur :

Gloire soit et louange au ciel
À Dieu donnée par les fidèles,
Car sur terre est descendue la paix
732 Pour les hommes de bonne volonté.

Un des bergers dit :

Barons, allons à Bethléem,
Voyons ce que nous avons entendu dire,
Si c'est bien vrai ce qu'a dit l'ange,
736 Et si Jésus Christ est bien né.
Parce que Dieu nous l'a commandé,
Et par l'ange annoncé,
Allons-y et adorons-le,
[Vo] Et nous aurons fait ce que nous devons.

Un autre berger dit :

Beaux compagnons, je vois l'enfant
Par qui les anges ont grande joie,
Ainsi devons-nous faire.
744 Celui qui parmi nous veut habiter,

Sel que governa tot quant es,
Cel, terra, mar, trastot offes.
Nos y penrem toh gran honor
El naissemen d'aquest senhor
Quens es per l'angel nuncïat ;
Mot ne serem trastotz lauzatz.
Anem avant, bels companhos,
Et ufriscam aquest motos.

Un autre pastre dis :

Senher, salvaire de Israhel,
Effant petit de Dieu del cel,
Tu ies per ver l'enfan Jhesu :
Benezecce, senher, sias tu.
Vers Dieus, vers homs, tot poderos,
Per que t'adoram, senher, nos,
Car nos as gitat de perilh,
Que per ver iest de Dieu lo filh,
E per tu es tot rezemut
[36] Lo mon el dyable es vencut ;
Per quet pregam, senher, set platz,
Quens perdones nostres peccatz.

Un autre pastre dis :

Bels companhos, tornatz vos en,
Quel filh de Dieu omnipoten
Totenaissi trobat avem
Cum l'angel dis en Bethleem.
Sanh Esperit ne se ia lauzat
E Dieu payre glorificat ;
E tu, mayre de humilitat,
El teu ventre l'en as portat,
En Bethleem l'as companhat,
So es alegrier dels fizels.

L'angel dis que son totz gauzens :

Nada es patz als homes be volens
A totz, peccors, digatz a totas gens

Celui qui gouverne tous les êtres,
Ciel, terre, mer, toute créature,
Nous prendrons tous grand honneur
À la naissance de ce seigneur
Qui a été par l'ange annoncée ;
Nous en serons tous loués.
Allons-y, beaux compagnons,
Et offrons ce mouton.

[Scène XXV]

Un autre berger dit :

Seigneur, Sauveur d'Israël,
Petit enfant du Dieu du ciel,
Tu es vraiment l'Enfant-Jésus ;
Béni, Seigneur, sois-tu.
Vrai Dieu, vrai homme et tout-puissant,
C'est pourquoi nous t'adorons, Seigneur,
Car tu nous as sauvé du péril,
Car vraiment tu es Fils de Dieu,
Par toi, tout est racheté
[36] Le monde, et le diable est vaincu ;
C'est pourquoi, Seigneur, nous te prions, s'il te plaît,
De nous pardonner nos péchés.

Un autre berger dit :

Beaux compagnons, retournez-vous-en,
Ce Fils du Dieu tout-puissant
Bien ici nous L'avons trouvé,
Comme a dit l'ange, à Bethléem.
Le Saint Esprit en soit loué
Et Dieu, le Père glorifié ;
Et toi, mère d'humilité,
En ton ventre tu as porté,
À Bethléem, tu as accompagné
Celui qui est la joie des fidèles.

L'ange dit que tous se réjouissent :

Paix aux hommes de bonne volonté
À tous, aux pécheurs, dites à toutes gens

Que Dieu estatz en terra veramens.
L'angel sanh Gabriel dih quel trobarem
En la grepia pauzat aquest effant.
Anem alegramen l'effan vezer,
Ayssil trobem cum l'angel dis per ver,
Entre l'aze el buou era pauzatz
Et en un drap era evolopat.
Per tu sera, senher, lo mon salvat,
Car tu iest natz per delir los peccat.
Mayre de Dieu, totz te devem lauzar
[Vo] El teu car filh tota gen azorar.
Dieus es en tu vengutz et encarnatz,
Vers Dieus, vers homs, dona, de tu es natz.
Tot lauzem Dieu lo payre omnipoten
Quens a trames lo filh a naissemen.

Deo gracias. Amen. Qui scripsit hoc carmen sit benedictus. Amen.

Que Dieu est vraiment sur terre venu.
L'ange saint Gabriel a dit que nous trouverons
Cet enfant reposant dans la crèche.
Allons allègrement voir cet enfant,
Ici nous le trouvons comme l'ange en vérité l'a dit,
Entre l'âne et le bœuf il était posé
Et dans un drap était enveloppé.
Par toi sera, Seigneur, le monde sauvé,
Car tu es né pour délier les péchés,
Mère de Dieu, nous te devons tous louer
Et ton cher Fils tout le monde (devra) L'adorer.
Dieu est en toi venu et s'est incarné,
Vrai Dieu, vrai homme, madame, de toi il est né,
Tous, louons Dieu, le Père tout-puissant
Qui a donné son Fils pour qu'Il naisse (parmi nous).

Deo gracias. Amen. Que l'auteur de ce poème soit béni. Amen.

CHRONIQUES SUR LE CULTE DE SAINT JOSEPH

Par Paul-Eugène CHARBONNEAU, C.S.C.

C A N A D A

L'Académie Mariale Internationale honore le Centre

Le 8 décembre 1957, une heureuse nouvelle arrivait à l'Oratoire St-Joseph : une lettre du R.P. J.-Charles Balić, o.f.m., président de l'Académie Mariale Internationale annonçait la nomination du R.P. Roland Gauthier, c.s.c., au nombre des membres *ordinaires* de cette importante association de théologiens. Voici le texte de la lettre elle-même qui nous dispensera de commentaires :

Le 8 décembre 1957

Académie Mariale Internationale,
ROMA (501) Via Merulana 124.

Mon Révérend Père,

Je désire vous annoncer par les présentes que l'Académie Mariale Internationale vous a inscrit au nombre de ses membres *ordinaires* pour les raisons suivantes :

d'abord à cause de votre science étendue en mariologie

ensuite parce que vous êtes le Supérieur du plus grand sanctuaire au monde dédié à saint Joseph, époux de la Vierge Marie, saint que vous travaillez magnifiquement à glorifier et à faire connaître dans sa grandeur surnaturelle ;

enfin à cause de la générosité insigne que vous avez eue pour notre Académie, que vous continuerez certainement à aider de votre mieux maintenant que vous en êtes devenu membre ordinaire.

Je vous fais aussi parvenir par le même courrier votre diplôme d'agrégation à cet effet, et je demeure votre tout dévoué dans le Seigneur,

J.-Charles Balić, o.f.m.

Au R.P. R. Gauthier,
Montréal.

Inutile d'expliquer quel honneur rejaillit ainsi sur notre Sanctuaire et particulièrement sur le Centre de Recherches et de Documentation dont le Père Gauthier reste l'un des membres les plus actifs et le directeur-fondateur. Ses

collaborateurs immédiats du Centre tiennent pour leur part à lui exprimer toute leur admiration. Qui mieux qu'eux pourrait apprécier sa science profonde et son inaltérable patience de chercheur.

Cause de béatification du frère André, c.s.c.

Le 15 avril dernier, le Vatican annonçait par la *Canadian Press* que le dernier vote relatif à l'introduction de la Cause du frère André en Cour romaine avait été pris par les Éminentissimes Cardinaux de la Sacrée Congrégation des Rites. C'est là un événement qui a hautement réjoui l'immense famille des amis de saint Joseph dont le frère André a été l'apôtre par excellence.

Nous sommes donc en droit d'espérer pour bientôt la réouverture des procédures en vue du procès apostolique, ce qui laisserait entrevoir la possibilité d'une béatification avant trop longtemps. Puisse cet espoir devenir une réalité.

Biographie du frère André, c.s.c.

Certes nous comptons déjà plusieurs intéressantes biographies du fondateur de l'Oratoire St-Joseph. Entre autres, le prenant travail du R.P. Henri-Paul Bergeron, c.s.c., *Le frère André, c.s.c.,* dont on vient de tirer la quatrième édition (113e mille).

Deux nouvelles initiatives sont à se prendre actuellement pour compléter ce premier travail. En effet, un auteur américain réputé et qui, bien que non-catholique, a déjà publié une biographie du Pape Pie XII fort bien reçue par la critique, travaille en collaboration avec le Centre en vue d'une biographie du frère André. Il s'agit de M. Alden Hatch qui préparera un travail destiné à paraître originalement en langue anglaise.

L'autre chercheur qui viendra parmi nous est un historien de profession, titulaire d'une chaire d'histoire à l'Université d'Angers. Monsieur le Chanoine Catta a déjà rédigé une œuvre colossale en cette extraordinaire biographie critique du Très Révérend Père Antoine-Basile-Marie Moreau, fondateur de la congrégation de Ste-Croix. C'est avec plaisir que nous l'accueillerons au Centre alors qu'il y viendra pour préparer, à même les documents, une biographie critique du frère André, c.s.c.

Nul doute que cette double initiative contribuera à glorifier du même coup saint Joseph, derrière lequel s'efface toujours la figure de l'humble frère.

Centre de documentation

Le Centre continue de se développer à un rythme sans cesse croissant. La section *documentation* est toujours de plus en plus riche. Depuis janvier 1958,

elle s'est en effet accrue de plus de 64 nouveaux volumes dont certains fort précieux. Ainsi on compte maintenant sur les rayons du Centre un exemplaire de l'édition originale de Geronimo GRATIAN DE LA MADRE DE DIOS, o.c.d., *Sommaria dell' Excellenze del glorioso S. Giosef sposo della Vergine Maria.* Roma, Zannetti, 1597. XVI, 357 p. ill. 16 cm.

Au cours de 1957, notre bibliothèque spéciale s'était enrichie de 118 volumes. Au total nous possédons maintenant 2,626 ouvrages dont 1,964 traitent directement de saint Joseph.

La section des photos d'art continue également à progresser. Le fichier est maintenant sur le point d'être complété et comprend actuellement 40,000 fiches.

Centre de Recherches

Tout ce matériel du Centre de documentation sert avantageusement les travailleurs qui œuvrent parmi nous. Nous sommes heureux de signaler la présence du R.P. Joachim Maegawa, o.f.m., qui complète la traduction française de sa thèse rédigée en latin et soutenue à Rome sur *Saint Joseph dans Gerson.* Nous en donnerons publication subséquemment.

Il sera intéressant également pour les chercheurs de savoir que le R.P. Pollux Byas, c.s.c., prépare actuellement une Anthologie des Joséphologues avec notices biographiques. Un tel travail devrait s'avérer d'un précieux secours pour ceux qui élaborent des travaux sur saint Joseph.

Nous avons aussi reçu une thèse de licence soutenue à Baltimore, U.S.A., par l'abbé Florent Raymond Bilodeau sous le titre de *The Virginity of S. Joseph in the Latin Fathers and Medieval Ecclesiastical Writers.* Elle sera publiée dans les Cahiers un peu plus tard.

CUBA

Nouveaux timbres-postes avec figure de saint Joseph

À l'occasion de Noël 1957, la république de Cuba a émis deux timbres-postes où l'on reconnaît la figure de saint Joseph. Jusqu'à il y a quelques années, il était assez rare de retrouver un motif religieux sur un timbre. Le premier pays à en émettre un en l'honneur de saint Joseph fut la république de Panama en 1942. Ce timbre représentait l'autel d'or de saint Joseph dans la cathédrale de Panama. Un an plus tard en 1943, la Hongrie en avait émis un autre représentant la Vierge et saint Joseph en adoration devant l'Enfant-Jésus. En 1955, l'Espagne nous donnait une autre Nativité d'après une peinture de Greco. Enfin, cette année, c'est le tour de Cuba. Les deux timbres émis sont de même motif et bicolores.

ESPAGNE

Congrès sur saint Joseph

Le mardi de Pâques, 8 avril 1958, se tenait à Valladolid, le Congrès de la Société Ibéro-Américaine de Joséphologie qui portait sur les rapports entre la paternité de saint Joseph et son mariage avec Marie. Nous attendons avec impatience la publication de ces travaux.

Temple expiatoire de la Sainte Famille

De somptueuses fêtes jubilaires furent célébrées à Barcelone à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de la fondation du temple expiatoire de la Sainte-Famille (1882-1957). On profita de cette occasion pour célébrer avec un faste particulier, la fête de saint Joseph Artisan.

San José de la Montaña

Il convient de souligner le numéro spécial que la revue de ce sanctuaire a publié pour marquer le soixante-quinzième anniversaire de la congrégation qui dirige ce sanctuaire. Il s'agit de la Congregación de MM. de Desamparados y de san José de la Montaña. On nous y entretient longuement de toutes les œuvres qui sont dues au zèle de ces religieuses qui sont les infatigables servantes de saint Joseph.

ÉTATS-UNIS

Modification de la prière à saint Joseph pour les agonisants

Lors de la préparation de son *Manual of St. Joseph Prayers* le Père Francis Filas, s.j., reçut de plusieurs prêtres l'heureuse suggestion de modifier la prière à saint Joseph pour les agonisants et de la reproduire de telle façon qu'elle puisse être imprimée sur les cartes mortuaires. Ayant jugé la suggestion excellente, il obtint de la Chancellerie de Chicago l'approbation du texte ainsi modifié :

> I have recourse to you, St. Joseph, patron of the dying, who departed this life under the watchful care of Jesus and Mary, and by these dear pledges I earnestly commend to you the soul of this servant N., [in his last agony] that through your protection he may [be delivered from the snares of the devil and eternal death and may] deserve to attain to everlasting happiness, through Christ our Lord. Amen.

MEXIQUE

Couronnements de statues de saint Joseph

Sans doute comme un signe de la dévotion toujours croissante du peuple

chrétien envers saint Joseph et de l'encouragement que l'Église lui donne, les couronnements de statues de saint Joseph se multiplient.

Récemment encore, au Mexique cette fois, à Zapotlan dans l'état de Jalisco en date du 22 octobre 1957, et à Marfil dans l'état de Guanajuato en date du 1 mai 1958, on a procédé au couronnement de deux statues de saint Joseph.

Voici les documents pontificaux émis à cette occasion : Bref pour le couronnement de la statue de saint Joseph à Zapotlan.

PIO PAPA XII
para perpetua memoria.

Tan fervorosa como antigua, según hemos sido informados, es la devoción que no solo los habitantes de la parroquia llamada « ZAPOTLAN el GRANDE », sino también los fieles de las parroquias vecinas y aun los que vienen de regiones lejanas, profesan a San José cuya venerable imagen se venera en la iglesia parroquial. En un altar, al lado de la Epístola, está dicha imagen — del Esposo de la Santa Virgen María, primorosamente tallada, adornada de regia diadema, sosteniendo en su mano izquierda la vara florecida, y estrechando amorosamente, con el brazo derecho, al Divino Niño.

Esta parroquia de Zapotlán el Grande es una de las primeras que, después — del descubrimiento del Nuevo Mundo, sin tardanza fueron fundadas y atraídas a la fe católica por los Misioneros de la Orden de Hermanos Menores de San Francisco. La piedad ardiente venera la hermosísima imagen de San José desde el siglo XVII. El año de 1749 el clero y los fieles juraron a San José Patrono de esta región el día en que las iglesias y los hogares fueron derrumbados por violento terremoto que milagrosamente no causó víctimas. El año de 1790 la venerada imagen fue coronada por decreto del entonces Ordinario de Michoacán. El año de 1808 los templos y las casas de nuevo fueron destruídos por la furia de un terremoto y más de dos mil fieles, mientras asistían piadosamente a la predicación de los Misioneros Franciscanos, hallaron santa muerte bajo las bóvedas derrumbadas del gran templo.

Los sobrevivientes confirmaron cada año la Fiesta del Patrocinio del Castísimo Esposo de la Reina y Madre concebida sin pecado original : voto que, desde entonces, ha sido cumplido fervorosamente.

El culto a San José se difunde más de día en día, y en honor suyo se celebran solemnes festividades y procesiones, con gran magnificencia y crecida alegría de las almas.

Los fieles, llenos de divina esperanza, principalmente, aquellos que se encuentran en graves angustias, conducen procesionalmente la imagen por los campos e invocan su protección que con frecuencia experimentan. Por todo esto, el Santo Obrero, es reconocido y venerado como padre amantísimo y Patrono.

Por tales razones, el venerable Hermano, Hosé Garibi Rivera, Arzobispo de Guadalajara, añadiendo su propio ruego y encarecida recomendación, presentó ante Nos las humildes e instantes preces del clero y pueblo de dicha región pidiendo la gracia de coronar con Nuestra Autoridad y en Nuestro Nombre a tan alabada y venerada imagen.

Nos, accediendo gustosamente a estos deseos, que Nos fueron communicados por Nuestro dilecto hijo el Cardenal Presbítero de la Santa Iglesia Romana, Cayetano Cicognani, Prefecto de la S. Congregación de Ritos, por las presentes Letras y con Nuestra Autoridad Apostólica, damos al mismo Arzobispo de Guadalajara el encargo de coronar con Corona de Oro, en Nombre y con la Autoridad Nuestra, la imagen de San José piadosamente venerada en la iglesia parroquial de Zapotlán el Grande dentro de los confines de la mencionada Arquidiócesis, en el día que él mismo elija, después de la Misa Solemne, conforme al rito y fórmula prescritos.

No dudando de que estas sagradas solemnidades redundarán en bien de la religión y provecho espiritual del pueblo, confiamos en que la piedad de los fieles hacia San José, no solo de esa región, sino de toda la Arquidiócesis, se reavivará cada día más.

No obstante cualquier cosa en contrario.

Dado en Roma, en San Pedro, bajo el Anillo del Pescador, el día doce del mes de marzo del año de mil novecientos cincuenta y siete, décimonono de Nuestro Pontificado.

En lugar de Emmo. Señor Cardenal Secretario de Estado,

GILDO BRUGNOLA,
Secretario de Breves Apostólicos.

Bref pour le couronnement de la statue de saint Joseph, à Marfil :

PIO PAPA XII
PARA PERPETUA MEMORIA

EN LA IGLESIA Parroquial de San José y del Apóstol Santiago, ubicada en el pueblo vulgarmente llamado « Marfil », existe una Imagen de San José de hechura antigua, tallada con muy delicado arte, a la que, ya desde el siglo XVIII, en gran manera rinden tributo de veneración, no solo los fieles de la Parroquia de que hemos hecho referencia, sino también los de toda la Diócesis de León, a cuyo territorio pertenece dicha entidad parroquial, dentro del área de la República Mejicana. En este templo el culto que se tributa a San José, a quien Nos mismo, en el año de 1940, designamos Celestial Patrono de la citada Parroquia, crece con rapidez y en su honor se celebran sagradas ceremonias con gran decoro. Llenos de divina esperanza los fieles, principalmente aquellos que se encuentran en graves angustias, unidos entre sí íntimamente, dan culto a esta primorosa Imagen ; hacia ella elevan fervientes plegarias, e imploran su eficacísimo amparo.

Para dar mayor incremento al culto rendido a este celestial Patrón San José, tan poderoso y tan grande en autoridad, nuestro amado hijo Ignacio A. Espinos, Párroco de la Iglesia arriba mencionada, al acercarse el vigésimo quinto aniversario del día en que por vez primera celebró la Santa Misa (como encargado de la Parroquia de Marfil) con fervorosas súplicas, en su nombre y en el de los fieles todos de su Parroquia, Nos pidió ardientemente que permitiéramos que la Imagen de que antes hemos hecho mérito, con nuestra autoridad fuera coronada con áurea corona.

Por la profunda devoción que profesamos al Santo Patriarca y por el crecido deseo que abrigamos de que ésta se propague cada día más, de muy buena gana hemos juzgado acceder a estas peticiones calzadas con muy encarecida recomendación de nuestro Venerable Hermano el Obispo de León. Por tanto, oído el parecer de nuestro querido hijo Cayetano Cicognani, Cardenal Presbítero de la Santa Romana Iglesia, Prefecto de la Sagrada Congregación de Ritos, con Nuestra Autoridad Apostólica y en fuerza de las presentes letras hemos tenido a bien confiar a nuestro Venerable hermano el Obispo de León, el encargo de circuír, en nuestro nombre y autoridad, con corona de oro, después de la Misa solemne, el día que él mismo tenga a bien elegir, conforme al rito y fórmulas prescritas, las sienes de la Imagen de San José, piadosamente venerada en Marfil, en la Iglesia Parroquial de su nombre y del Apóstol Santiago, situada dentro de los límites de la ante dicha Diócesis.

Nos estamos seguros de que este feliz suceso redundará en mayor incremento de la Religión, y que los fieles cristianos de toda la Diócesis serán impulsados cada día más a amar y venerar a San José.

Sin que obste nada en contrario.
Dado en Roma, junto a San Petro, bajo el anillo del Pescador, el día 21 de junio del año 1957, décimo nono de Nuestro pontificado.

Por mandato especial de Nuestro SSmo. Padre.
En lugar del Excmo. Cardenal Secretario de Estado, Gildo Brugnola, Secretario de los Breves Apostólicos. Al margen un sello que dice : PIE XII Pontífice Máximo.

PÉROU

Saint Joseph désigné comme patron du Pérou

Depuis déjà longtemps le culte de saint Joseph était florissant au Pérou. Dès le 14 mars 1828, le congrès républicain plaçait la république sous le patronage de saint Joseph. Cependant, il n'y avait pas eu de décret officiel émanant du Saint Siège pour souscrire à ce geste remarquable. Or voici que le 19 mars 1957, un bref apostolique comblait cette lacune en désignant saint Joseph comme patron de la nation péruvienne : en voici la teneur :

Sanctus Ioseph, deiparæ sponsus, cælestis præcipuus patronus universæ nationis peruvianæ constituitur.

PIUS PP. XII

Ad perpetuam rei memoriam. — Debitum in Iesum Christum eiusque Matrem Mariam cultum multis abhinc sæculis cum religione erga Patriarcham Ioseph, Deiparæ Sponsum ac Pueri Iesu nutricium, rite coniungi, christianæ pietatis institutum est atque gloria. Nobismet Ipsis quidem obtigit, ut, postquam Annum Marialem tan sollemniter indixerimus feliciusque perfecerimus, novos Sancto Ioseph tribueremus honores cum in opifices eius validum Patrocinium illi concrederemus diemque festum, eundemque novum, rite instituere-remus. Ecclesiæ spiritu ducti ac roborati, multi sacri Pastores pietatem in eundem Deiparæ Sponsum apud fideles foverunt, haud inscii se ad Iesum Dominulm eiusque Matrem eorum corda attrahere atque allicere. Haud aliter, prout Nobis relatum est, facere sibi proposuerunt Ordinarii omnes Peruvianæ Dicionis, qui, in annuo Conventu diebus XXI-XXVI mensis Ianuarii hoc ipso anno habito, Pontificiæ auctoritati voluerunt subiicere quod, inde ab anno MCMXXVIII, Supremus Reipublicæ Peruvianæ Conventus sollemniter decreverat. Tunc quidem Sanctus Patriarcha Ioseph totius memoratæ Nationis Patronus seu Protector, summo cum animorum studio Optimatibus civibusque plaudentibus, fuit renuntiatus. Nunc vero iidem Ordinarii, Venerabili Fratre Ioanne Landazuri Ricketts, ex Ordine Fratrum Minorum, Archiepiscopo Limano, præeunte, a Nobis enixe postulaverunt, ut ipsum Sanctum Ioseph laudatæ Nationis Patronum benigne confirmare auctoritate Nostra dignaremur. Nos autem, omnibus rei momentis attente perpensis, huiusmodi votis annuendum perlibenter censuimus. Quapropter, ex Sacræ Rituum Congregationis consulto, certa scientia ac matura deliberatione Nostra deque Apostolicæ potestatis plenitudine, præsentium Litterarum vi perpetuumque in modum Sanctum Patriarcham Joseph, Deiparæ Virginis Mariæ Sponsum, totius Peruvianæ Nationis præcipuum apud Deum *Patronum,* omnibus adiectis honoribus et privilegiis liturgicis, quæ Patronis principalibus locorum rite competunt, declaramus seu denuo confirmamus. Contrariis quibuslibet minime obstantibus. Hæc edicimus, statuimus, decernentes præsentes Litteras firmas, validas atque efficaces iugiter exstare ac permanere ; suosque plenos atque integros effectus sortiri et o tinere ; illisque ad quos spectant seu spectare poterunt, nunc et un posterum, plenissime suffragari ; sicque rite iudicandum esse ac definiendum ; irritumque ex nunc et inane fieri, quidquam secus super his, a quovis, auctoritate qualibet, sicenter sive ignoranter contigerit attentari.

Datum Romæ, apud Sanctum Petrum, sub anulo Piscatoris, die XIX mensis Martii, anno MCMLVII, Pontificatus Nostri undevicesimo.

De speciali mandato Sanctissimi
Pro Domino Cardinali a publicis Ecclesiæ negotiis

GILDO BRUGNOLA
a Brevibus Apostolicis

VATICAN

Discours du Pape sur saint Joseph

Le vingt-deux février 1958, le Souverain Pontife adressait un assez long radio-message aux écoliers américains. Ce discours est d'un intérêt particulier pour nous parce que tout au long de ce précieux texte, Sa Sainteté a exalté le rôle, la sainteté et la personne de saint Joseph. On remarquera particulièrement avec quelle insistance, il rappelle la haute sainteté de l'époux de Marie. Voici le texte de ce radio-message tel que le publiait l'*Osservatore Romano :*

Is it possible that another Lent has come round and we are asked once again to speak to Our dear school-children in America ? Surely nothing pleases Us more than to talk with the young ones of the cherished flock belonging to the divine Shepherd. During the year hundreds and hundreds of children come to see Us here in Rome and out in the hill country nearby ; We talk them and often they answer Our questions. We cannot do that this morning, because you are too far away. But at least Our voice can travel across the ocean, and in one way brings Us really into your class-rooms.

And what is the message it carries for you ? Let Us tell you briefly. Next week you will begin the month of St. Joseph. Now We have decided this year to entrust to him the charge of all We fondly wish and hope for from you.

St. Joseph, as you have all learned at home and at school, was a very holy man. He had to be, because he was married to the Virgin Mary, the purest, the holiest, the most exalted of all God's creatures. More than that, the Eternal Father confided to the care of St. Joseph His own only-begotten Son, become man on earth, Jesus Christ. Mary was the Mother of Jesus, the tenderest and most loving of all mothers ; and though Joseph was not His father, he had for Him, by a special gift from heaven, all the natural love, all the affectionate solicitude that a father's heart can know. With Mary, his wife, he shared all the joys and sorrows, the plans and anxieties that come to a mother in bringing up her child. Day after day, at home and in the carpenter shop, his eyes rested on Jesus ; he protected Him against the dangers of childhood ; he guided His advancing years, and by hard work and with religious devotedness he provided for the increasing needs of the Mother and the Son.

What a beautiful family life there was at Nazareth ! You call it the *Holy Family* and rightly so. In that small house you find Jesus, holy more than anyone can imagine, Who has come to help you and everybody become holy and pleasing to the Father. There you find His Mother, your Blessed Mother ; and, as you know, from the first breath she breathed and all during the days of her life her soul was simply one marvellous, indescribable thing of beauty, like a precious jewel whose every facet reflected clearly, unobstructed, the infinite holiness of God. And then there was Joseph, modest, self-effacing, yet exercising authority over that family. How holy he must have been ! Under his fatherly protection and ceaseless, tireless, care the young Bow grew into manhood, Who later, on Calvary's cross, dying, would restore life to man, and draw all men into oneness through grace with Himself. With Him as their Head they should then form one big, big family scattered all over the world. You call that family the Church, the one, true Catholic Church, of which you are members, and that membership is your richest treasure on earth.

Now let Us ask you, dear children, if Joseph was so engaged heart and soul in protecting and providing for that little family at Nazareth, don't you think that now in heaven he is the same loving father and guardian of the whole

Church, of all its members, as he was of its Head on earth ? We hear you answer : yes. And does he not know that, oh so many of its children are terribly in need of help ? They need help for their souls, — the grace of repentance, the grace of perseverance, the grace of humble, unstinted surrender to the Holy will of God ; and Joseph turns to Jesus, of old his Boy of Nazareth, and at once graces flow abundantly for the souls of men. They need help also for their bodies : fathers are out of work, mothers are bending beneath burdens far too heavy, children are without sufficient food and clothing and medicines when ill ; and Joseph turns to you. Yes, it is to you he turns. He must look to you to aid and encourage those children, who are also your little brothers and sisters. We know you will not fail him. Your devotion to him will spur you on to make little sacrifices and big ones too, so that the vast human family, that Jesus yearns to unite in faith and charity, will know that St. Joseph is still the alert and generous guardian and protector, working now through his loyal clients. And so as We said at the beginning, with confidence We commit to him the charge to bestir the unselfish affection that fills your hearts for those who need and ask assistance.

We leave you now, dear children, but first We wish the full affection of Our heart We impart to you, to your dear parents and all at home, to your teachers and pastors, Our Apostolic Benediction. May it draw down into your souls the strong grace of abiding fidelity to God and His Church ; and never forget that St. Joseph is always standing by to protect you.

Autre discours de Pie XII

Quelques jours auparavant, le Saint Père avait adressé un discours devant plus de 1,800 délégués qui participaient à un congrès d'artisanat. Il terminait son allocution en faisant encore appel à saint Joseph :

Di nuovo invochiamo su di voi e sulle vostre imprese la protezione della Santa Famiglia. San Giuseppe e Gesù stesso erano artigiani, nel senso presente di questo termine, e possedevano, come tanti di voi, una piccola impresa. Possiate imitare l'esempio del santo Patriarca, che, confidando nella divina Provvidenza, e camminando sempre alla presenza del Signore, laborioso ed onesto viveva tutto per la sua famiglia e per la sua professione ! Possa la dolce e potente intercessione della Vergine Maria impetrarvi da Gesù la forza e la grazia, che penetrino tutta la vostra vita !

Prière à saint Joseph Artisan

Nouvelle manifestation de la grande dévotion que le Pape Pie XII montre envers saint Joseph : il a lui-même voulu composer une prière à saint Joseph Artisan, prière qu'il a enrichie le 11 mars 1958 d'une Indulgence partielle de trois ans. Nous en donnons ici le texte français tel que paru dans l'édition française de l'*Osservatore Romano* (28 mars 1958) :

Ô glorieux Patriarche S. Joseph, humble et juste artisan de Nazareth, qui avez donné à tous les chrétiens, mais spécialement à nous, l'exemple d'une vie parfaite dans le travail assidu et dans une admirable union avec Marie et Jésus, aidez-nous dans notre tâche quotidienne, afin que nous aussi, artisans catholiques, nous puissions trouver en celle-ci le moyen efficace de glorifier le Seigneur, de nous sanctifier et d'être utiles à la société où nous vivons, tous idéaux suprêmes de notre activité.

Obtenez-nous du Seigneur, ô Protecteur bien-aimé, humilité et simplicité de cœur, amour pour le travail et bienveillance pour ceux qui y sont nos compagnons, conformité à la volonté divine dans les souffrances inévitables de cette vie et joie en les supportant, conscience de notre mission sociale spécifique et sens de notre responsabilité, esprit de discipline et de prière, docilité et respect envers les supérieurs, fraternité envers nos égaux, charité et indulgence pour ceux qui dépendent de nous. Soyez avec nous dans les moments de réussite, quand tout nous invite à goûter honnêtement les fruits de nos fatigues ; mais soutenez-nous dans les heures tristes, lorsque le ciel semble se fermer pour nous et les instruments du travail se rebeller eux-mêmes entre nos mains.

Faites qu'à votre exemple, nous tenions les yeux fixés sur notre Mère Marie, votre très douce épouse, qui filait silencieusement dans un coin de votre modeste atelier, laissant glisser sur ses lèvres le sourire le plus suave ; et que nous n'éloignions pas notre regard de Jésus qui s'affairait avec vous à votre établi de menuisier ; ainsi pourrons-nous mener sur terre une vie paisible et sainte, prélude de celle éternellement heureuse qui nous attend dans le ciel, pour tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il !

Comptes-rendus bibliographiques

Aurelia Espinoza PÓLIT, S.J., *Alzando el velo al Solencio. Vida meditada de San José.* Quito, La Prensa Catolica, 1957. 392 p., 17 cm.

En levant le voile du silence. Ainsi le Père Aurelia Espinoza Pólit, S.J., intitule-t-il l'ouvrage qu'il vient de publier à Quito. L'auteur, recteur de l'Université catholique de l'Équateur, nous livre en ces pages de méditation sur la vie de saint Joseph de très intéressantes considérations. Pour n'être pas toutes neuves ni d'une originalité absolue, elles n'en sont pas moins fort précieuses puisqu'elles tendent à illuminer le déroulement même de notre vie quotidienne de la splendide lumière que dégage la personne de saint Joseph.

Sans but proprement scolastique, sans appareil théologique compliqué, mais avec beaucoup de sérieux, l'auteur suit le récit évangélique et la tradition ecclésiastique ; dans les domaines où l'un et l'autre pouvaient faire défaut, il s'efforce de rester dans le vraisemblable en adhérant le plus rigouseusement possible au plan actuel de l'économie rédemptrice. De la sorte, il évite ces exécrables exagérations qui sont le fruit — non pas d'un sens théologique avisé — mais d'une imagination d'autant plus dangereuse qu'elle prétend être pieuse.

Un aperçu assez original et fort riche d'applications spirituelles se retrouve dans le dernier chapitre (p. 383-390). Sous forme de dialogue entre Marie et Jésus, l'auteur y établit qu'entre autres choses imputables au mérite de Joseph, il faut s'arrêter au fait suivant : lors de l'Annonciation à la Sainte Vierge, celle-ci était déjà fiancée à Joseph, de telle sorte qu'elle lui appartenait par droit rigoureux, selon les usages juifs ; en conséquence, nul n'avait droit sur sa virginité si ce n'était lui. Mais il s'inclina devant Dieu, reconnaissant que là où aucun homme ne pouvait réclamer de droit, le Créateur et Maître pouvait encore avoir des exigences indiscutées. Et au-delà de son propre droit, il reconnaissait le droit imprescriptible du Seigneur.

Très riche pensée qui couronne très heureusement ce nouveau monument de dévotion envers saint Joseph.

Paul-E. CHARBONNEAU, C.S.C.

Louis-N. BOUTIN, O.M.I. : *Le Fils du Dieu Vivant, Jésus de Nazareth,* Saint Boniface, Manitoba, Juniorat de la Sainte Famille, 1957, 148 p., 20 cm.

Un ouvrage vraiment théologique en même temps que spirituel sur le plan rédempteur de Dieu vu dans son essence et ses modes de réalisation : le

corps mystique, la foi, la grâce, tous les mystères conquérants de notre Christianisme, et les franges de cette rédemption ; Marie corédemptrice, Joseph *reconnu* comme patron de l'Église universelle.

Suivant notre but, nous devons surtout arrêter notre regard sur le dernier chapitre intelligemment intitulé *Le Pain de l'Intendant,* avec pour sous-titre : *L'Unique de Joseph,* et *Les Fils spirituels du Père Nourricier.*

À la façon d'Isidore de Isolanis, dans sa *Summa de donis santi Joseph,* l'auteur nous fait la théologie du nom de saint Joseph en montrant comment le Joseph, fils de Jacob, de l'A.T., n'était que la figure parfaite de celui du Nouveau. Comparaison lumineuse et exhaustive puisqu'elle va jusqu'à l'intendance de Joseph le nouveau par rapport à « toute la race des élus ».

Puis l'auteur entre plus à fond dans son sujet scrutant avec une compétence exceptionnelle les questions les plus actuelles au sujet du patriarche de Nazareth : la paternité de saint Joseph, son existence, sa nature, avec une bonne critique des divers titres qui furent décernés à saint Joseph au cours des âges, père adoptif, père gardien, père quasi-nourricier, père nourricier, père vierge, etc.

Le Père Boutin n'a pas fait une réédition des opinions les plus en vogue concernant la joséphologie. Mais chacun des thèmes est traité en profondeur, bien que rapidement, avec un raisonnement théologique solide appuyé sur des sources autorisées depuis saint Augustin jusqu'aux papes les plus récents.

Citons cet argument de la critique de l'appellation de Père adoptif :

> **Or, la réalité est toute différente, car la paternité de Joseph dépend essentiellement du mariage de ce dernier avec la Vierge et elle entraîne pour Joseph et son enfant des droits et des devoirs d'ordre naturel (p. 121).**

Malheureusement le ravissement qu'a produit en nous l'article *l'Unique de Joseph* a connu quelque ombre dûe à une prudence exagérée — ou mieux à cette crainte bien connue qui fait rester en deça de la vérité. Certains théologiens, pour n'avoir pas assez examiné les principaux fondements scripturaires et patristiques de la joséphologie, hésitent à déduire certaines prérogatives à première vue audacieuses dont on n'affuble pas le patriarche, mais qu'on lui reconnaît après avoir écarté les ombres qui cachaient leur lumière, comme on a fait d'ailleurs pour celles de la Vierge Mère au cours des siècles et non sans rencontrer de graves difficultés.

C'est ainsi que l'auteur préfère se cantonner dans l'idée d'une paternité plutôt purement conservatrice de l'Incarnation. Et pourtant, si la paternité de Joseph en tant que telle est unie à la virginité féconde de Marie, laquelle était en fonction de celle de Joseph, il faut conclure que l'essence de cette paternité se trouve au niveau de la conception et non seulement de la conservation, celle-ci, malgré son importance — l'éducation étant plus impérieuse que la naissance — est la conséquence de celle-là.

Malheureusement, le chef de preuve que l'auteur apporte dans un argument de saint Thomas pour nier la paternité au niveau de la conception dé-

tonne en la matière, autrement dit est hors du sujet. Saint Thomas a raison quand il dit :

> Nous disons que la bienheureuse Vierge a *mérité* de porter le Seigneur de toutes choses, non qu'*elle ait mérité qu'il se fît homme,* mais parce que, avec la grâce dont elle avait été enrichie, elle a mérité le degré de sainteté et de pureté requis pour être dignement la Mère de Dieu (IIIa p., q. 2, a. 11.) (p. 126).

C'est l'auteur qui souligne. Mais ce que saint Thomas dit de Marie est vrai aussi de saint Joseph.

Mais alors quand saint Thomas parle mérite, il parle causalité morale alors que les arguments de Bellouvet et de Charbonneau se situent dans la causalité efficiente.

Il est clair que Joseph pas plus que Marie de leur puissance absolue n'ont pu mériter l'Incarnation du Verbe. Mais, comment nier que l'Incarnation, une fois décrétée jusque dans les circonstances humaines où Dieu voulait l'insérer concrètement, la virginité de Joseph (de même que le *fiat* de Marie), devenait cause partielle positive, non nécessaire mais réelle, dans l'Incarnation ?

Ensuite ne sommes-nous pas en droit de nous demander s'il n'y a pas une *certaine* contradiction entre la reconnaissance du patronage universel de saint Joseph et la méconnaissance de sa médiation universelle.

Cette même contradiction ne se trouve-t-elle pas entre l'appartenance à l'ordre de l'union hypostatique et la négation de cette médiation ?

Malgré ces restrictions qui ne concernent qu'une page du livre du Père Boutin, nous pouvons dire que ce condensé se place aisément parmi les meilleurs consacrés à saint Joseph.

Le deuxième article suscitera nécessairement chez ceux qui le liront une grande dévotion à saint Joseph, dévotion d'autant plus grande que fondée sur la conclusion du premier article qui traite des prérogatives du saint Patriarche.

Le livre entier mérite l'attention du public.

Pollux BYAS, C.S.C.

Marcel COLIN, F.M., *Joseph l'homme juste,* Notre-Dame de l'Hermitage, Izieux (Loire) Centre Champagnat, 1958, 135 p., 23 cm.

Le fonds de ce petit livre me semble définir ce que c'est que l'homme. Ce que c'est que la vie. Ce que l'homme devrait être : une sorte de saint Joseph : i.e. *l'homme juste,* l'homme saint, l'homme parfait ; Joseph, l'idéal humain et « un témoin des valeurs chrétiennes oubliées ».

Non pas un homme qui a surgi totalement fait par le surnaturel ; mais totalement achevé par le surnaturel. Fondamentalement une nature parfaite, matière toute prête à l'assomption par le surnaturel. *Quidquid recipitur...*

Cette matière : une psychologie en parfaite résonnance avec la vie, la nature, i.e. Dieu auteur de la nature.

L'auteur sent le besoin de poser le fondement psychologique de toutes les vertus humaines. La pauvreté, l'amour, la patience et les autres sont des vertus humaines avant d'être surnaturelles. Elles servent à l'équilibre humain. Ces vertus sont proches du renoncement proprement chrétien et aux antipodes du pragmatisme sans vergogne. C'est ce renoncement chrétien qui appelle l'éclaboussante lumière du surnaturel.

Joseph c'est l'homme, le chrétien dans la force du terme, l'homme éternel à l'épreuve des avaries du temps. Et l'auteur nous le fait connaître davantage dans toutes les circonstances historiques ou vraisemblables où il nous montre l'exercice de ses vertus et la simplicité de sa vie.

Pollux BYAS, C.S.C.

Henry V. GILL, S.J., *Saint Joseph,* Gill, Dublin, 1946, xii and 130 p., 17 cm.

A book review ordinarily discusses some work that has been recently published. According to that idea there would seem to be little value in reviewing here Father Gill's *Saint Joseph,* which was released some twelve years ago. None the less, for a serious review such as the *Cahiers de Joséphologie,* the passage of time does not necessarily take away the value of a summary such as this. For one thing, credit should be given where credit is due, and a documentation center and semi-annual organ of Josephology was hardly a dream in 1946. We can now make amends, as it were, to the memory of Father Gill and give him the honor here on earth for having been among the few writers devoting themselves to St. Joseph's cause.

Another reason for a study such as this exists in the value of critical examination. The present reviewer wishes to emphasize that his comments are not intended to reflect in any way upon the sincerity or competence of the author ; but at the same time the requirements for keeping the devotion to St. Joseph on a high plane call for honest analysis of the policies of past Josephological works. The reviewer does not say the last word on the subject any more than the author necessarily has done. He can, however, point out approaches which in his opinion vitiate a work and for the future might better be avoided. His approval of other view-points means a vote of encouragement for later writers to follow in the same path.

In this discussion of Father Gill's *Saint Joseph* we intend to present a running commentary and critique instead of first giving the contents and only later any judgments on them.

The format of this book makes it appear very short, but its small dimensions are deceptive. Because of the small type-face used, it crams possibly

42,000 words within 130 pages. Legibility, however, has not been sacrificed because the publishers provided generous space between the lines that made up for the type.

A biographical note by Father A. Gwynn, S.J., gives the reader a warm and friendly introduction to his author. Father Henry Gill, we are told, was of all things primarily a writer and lecturer on scientific subjects. He had studied physics at Cambridge under Professor J. J. Thomson and later collected his scientific papers into a book, *Fact and Fiction in Modern Science,* published in 1943. His other books were a life of Roger Boscovich, S.J., an analysis of the leading ideas of the Spiritual Exercises of St. Ignatius, and an outline philosophy of Christianity in everyday life. During World War I he had been a military chaplain in the trenches almost without intermission for four years. Most of his priestly life in Dublin was spent in ministering to students and seminarians as well as to layfolk.

During his failing years, he wished to write a life of St. Joseph, to whom he had always shown very special devotion. He was still strong enough to see his book in proofs, and he feebly wrote the final invocation for the last page, "Saint Joseph, patron of a happy death, pray for us."

His foreword tells us that he did not wish to add another book on the practice of devotion to St. Joseph but rather to help others to understand the place St. Joseph held in the lives of Jesus and Mary. He wishes, he adds, to reconstruct a true life of the Saint with the aid of the gospels, interpreted according to Galilean customs by the best available authorities. The book deliberately refrains from introducing any of the legends which have grown up around the Holy Family, "except those traditions which have received some recognition by the Church, such as a commemoration in her liturgy." On this score we shall have reason to differ with Father Gill, not granting the claim that an inclusion of a tradition in a liturgical celebration indicates any approval by the Church that such an event historically occurred.

The sources explicitly relied on are Suarez' disputations, Bucceroni, Prat, H.V. Morton, Edersheim, Fouard, Lagrange, and Edmund Power, S.J. In this respect the book has potentialities for error, or at least an unbalanced opinion. The reason is that since it has been written by a man whose life interests were not in the field of Josephology, its opinions are almost completely borrowed from one authority or other. Thus, the danger of eclecticism's sponsoring of even contradictory opinions is present. However, in general these views are sound and only a few points seem to us to call for further qualification or reservation.

For the birth and early life of Mary, Father Gill takes "the universally accepted tradition, supported by the masses and offices prescribed in their honour, that Mary was the daughter of Joachim and Anne, descendants of David." Here begin our reservations, for these details of the early life of Mary, borrowed from the apocryphal *Protogospel of James,* do not certainly impose themselves as true. For the double genealogy of Joseph in Matthew and Luke, Father Gill summarizes very rapidly a hypothesis which he accepts from Didon

— that the "Jacob" of Matthew represents Joseph's blood father and the "Heli" of Luke is the father of Mary. This is the well-known attempt to relate Heli to Heliakim, as a synonym of Joachim. Suffice it to mention here that such a linguistic argument has met by no means wide acceptance among scholars in the field.

As we have already mentioned, we disagree with Father Gill in using the lesson from St. John Damascene in the Office for November 21st to hold Mary's early life in the temple at Jerusalem.

Chapter 2, on the betrothal and marriage of Mary and Joseph, is excellent for its distinction between the two stages of marriage : the first, incomplete, the espousal ; and the second, completing the valid marriage, the wedding. Our only regret is again the fact that Mary's choice of Joseph is linked with her early "secluded life in the temple." If this first promise is false, one runs the danger of removing support from all future conclusions based on it. Joseph is rightly supposed to be some sort of relative of Mary ; his justice is also given full credit.

The Annunciation and Visitation are discussed in the common traditional approach of devotional writers, and are sound in their scriptural basis for the lessons drawn by the author. However, we cannot believe that Mary remained with Elizabeth for the birth of John in order to be of more help. The reason is that it was considered unseemly for an espoused maiden to be present at a birth or circumstances connected with it.

Throughout this section (as indeed throughout the book) the frequent "canonization" of the breviary as a strict historical source is somewhat unfortunate, since later research does not substantiate in so many cases what the liturgical feasts or readings suggest. We understand, of course, that no difficulty of faith occurs in this respect since the Church has never claimed that the institution of a feast was intended to mandate historical facts.

Joseph's perplexity about Mary's pregnancy is treated briefly ; the reviewer feels that it was a much keener and more protracted trial than Father Gill indicates. He (Gill) would argue that it must have been short because other great personages in scripture had similar trials which were ended soon by the message of an angel.

A chapter 6 at this point on the dignity of St. Joseph is a direct paraphrase and translation of Suarez, and faithfully reproduces his doctrine.

For the birth of Christ, Father Gill rightly holds that the "no place for them in the inn" referred to the impropriety of having Mary's child born in the public stockade, rather than the medieval idea of an overcrowded hostelry. However, we would prefer the added correction that Mary and Joseph had been at Bethlehem some time, so that the Child would not have been born directly after our Lady's arrival.

From here to the end of the book, the treatment is that of a simplified summary of the events in the childhood of Jesus. Scripture problems are briefly hinted at, with brief solutions suggested. The book also becomes more and more theological, correctly relying more and more on theological deduction

to fill in the gaps of the story of the hidden life of the Holy Family. With the information given in the biographical note, the reader seems to sense that Father Gill was hastening to finish his little book before his great book of life would be closed. More and more he relies on long quotations from one or other authority, though always remaining faithful to his early promise to avoid anything strictly legendary.

There is not doubt that the devotion to St. Joseph profited by the appearance of this book. The explicit aim was that the devotion here should be based on fact ; and in general, we believe that Father Gill succeeded admirably. We have already mentioned the two or three qualifications regarding his *modus agendi,* but they do not cancel out his even more fundamental principle of seeking good authority for whatever statements he felt inclined to make. His book is a worthy monument to its author, and his closing words, a worthy epitaph, "St. Joseph, patron of a happy death, pray for us."

Francis L. FILAS, S.J.,
Loyola University,
Chicago.

Walter FARRELL, O.P., *Only Son,* New York, Sheed and Ward, 1953, VIII, 244 p., 21.5 cm.

After having read the publishers note from this book, "For two years Father Walter Farrell had been working on this life of Our Lord. Nine chapters were finished and most of the tenth. — Something interrupted him. — he was dead", one is reminded of Father's own Foreward in the fourth volume of *A Companion to the Summa* explaning how a sudden death took Saint Thomas away from his midst and left the *Summa Theologica* unfinished. So it was with him, he died before his time was up, if one can say that. For many Father Farrell was not the outstanding Theologian of his time and yet for others he made Saint Thomas come to life. He made or at least planted the desire for those who had read his works to go to Thomas to divulge more Truth and Knowledge. It was he who gave to many of the laymen the *avant goût* of that saintly scholar and Angelic doctor in his own "Father Farrellian" way. Father Walter Farrell is dead, but his works too remain.

The book, *Only Son,* is again written in that famous Farrell manner. He gives and brings to life thru concrete example many so called dried principles of Theology and Philosophy. The book contains twelve chapters beginning with the Incarnation and ending with the Resurrection, *The Conquest of Death.* Unfortunately there is neither an index or a bibliography. However, although this cannot be classified as a scientific work its general contents stem from Holy Scripture and philosophical principles.

We are made to realise how Mary was prepared for her role as Mother of Christ and God. We are presented with the profond faith of Saint Joseph

in his beautiful, young and most chaste virgin wife at the most humanly discouraging circumstances. The insistence of Father Farrell is on the justness and greatness of Saint Joseph throughout his life as the head of the Holy Family. Now and then we perceive a keen description of the outlying territory of the Holy Land put in relief.

In the first four chapters we are made to feel the preparation for the coming of the Messiah and the close union that existed between Mary and Joseph through Christ. In the early three chapters of the book where Father is speaking of Saint Joseph we sense an ambiance of his ideas from the fourth volume of the book, *A Companion to the Summa,* on pages 144-146. In this section of the *Companion* he deals with the virtues and personality of Saint Joseph. Indeed, one cannot but love this humble and silent Saint who loved Mary and Jesus even unto death, and now forever in Heaven. The reaction of Joseph and Mary at the loss of the Christ Child in the city of Jerusalem is not at all omitted ; their sorrow, their anguish and their joy at finding Christ amongst the doctors of the law.

In the chapter *Nazareth's Thirty Years,* we are presented with an ideal to follow in our family lives, the family "par excellence", how they loved, prayed and worked together... an image of the Trinity on earth. Joseph's soul interest was these heavenly charges and their welfare.

The remainder of the book concerns itself with the Life of Our Lord which without any doubt makes an excellent book for prayer, meditation and development of a deeper love in Christ thru Mary and Joseph.

Ferris A.-M. KLEEM, C.S.C.

Walter FARRELL, O.P., *A Companion to the Summa* (The Way of Life, III A and Supplement) New York, Sheed and Ward, 1956, vol. IV, X, 464 p., 21.5 cm.

In the fourth volume of the *Companion to the Summa,* chapter VII, entitled *Virgin Mother of God,* Father Farrell in speaking of the Blessed Mother's Immaculate Conception, her sanctity, her holiness and her virginity, does not fail to mention the role of Saint Joseph in her marriage and his Heavenly Trust. As usual Father Farrell brings to life the ideas of Saint Thomas Aquinas.

"In justice to her Son, to herself, and to society it was necessary that she be married." And, this partner was to be Joseph. Christ, in a sense needed the stability of a home ; he needed protection, name, and the care of a fatherly hand, this father was to be Joseph the Carpenter of Nazareth. Again Father Farrell makes more explicit how God can use creatures to manifest not only His Glory but His Divine Will, namely in this immaculate creature whom He sheltered, He desires that she be sheltered and protected by a husband. Joseph, the espoused of Mary was to protect, preserve her good name and

give her a pure love which would be likened to the emission of the fragrant perfume which does not at all destroy the beauty of the flower. The love that Joseph and Mary had for one another was a pure and chaste love.

God wanted another witness to the mystery of the Incarnation for us who are so slow to believe ; he wanted Saint Joseph to be the head of this family to help us in our weaknesses that we may have a model to follow ; he wanted this Family to be the model of our own Christian families. Father again gives that added savour to Saint Thomas in his explanation of why God wanted this family. Here we see two approbations of God, namely, the virginity of the two sexes and His blessing upon marriage. We are here reminded by Father's explanation that we must not forget that Joseph and Mary were truly married, deeply in love, yet there was a "mutual surrender of rights which is the essence of marriage, though this essence was suspended in the name of a greater Love."

Father Farrell goes up to bring to light the virtues and the qualities of Saint Joseph. The qualities which cannot but make us love him not only as the adopted Father of Jesus but the virgin and chaste spouse of Mary, the Mother of God. Although he knew when he would be married to Mary it would mean trouble, hardship, sacrifice and even hard work he accepted and made his fiat. He toiled for Jesus and Mary because he knew it was God's will and this he did perfectly for which he merited the title "Joseph the Just".

In these few pages devoted to Saint Joseph in Father Farrell's *Companion to the Summa* we realise how God took all these steps to assure His Divine Son and His Mother all the natural necessities to make a perfect family. We see the role of a father and the role of a mother in the household and God fashioned it this way and this should be an example for those who have families and even for those that have broken homes to reconsider that family life can only be assured through love, sacrifice and the seeking of pleasing God, by having faith in His Providence.

Ferris A.-M. KLEEM, C.S.C.

Francis PATRICK, Brothers of Christian Schools, *Jesus with Mary and Joseph as Told in Marian Poems,* [Fresno, Academy Library Guild, 1958], [96] p., 23 cm.

In this little book of one hundred and seven poems, Brother Francis has especially reserved six poems to Saint Joseph ; they are poems number 12, *Joseph Informed,* number 26, *Saint Joseph in Egypt,* number 53, *Death of Saint Joseph,* number 54, *Saint Joseph,* number 55, *Saint Joseph's Honors,* number 56, *To Saint Joseph.* In the majority of the remaining poems he has more than mentioned Saint Joseph's name a few times.

In the poem dedicated to the Holy Family *(A Holy Family),* number 40, one finds a model for our Christian family to follow :

That little home, so neat and fair,
Was sanctified by raptured prayer,
Made holy by the Holy there.

Saint Joseph sought perfection high ;
In God alone was Mary's joy,
More perfect still the holy boy.

Without a doubt one can perceive, after having read through these delightful poems, that the author himself was not without any inspiration from Scriptural, Traditional and Apocryphal writings. To cite a few examples let us consider poem number 12, *Joseph Informed* here we see a great parallelism with chapter one, verses 18 to 24 of Saint Matthew. While in another number 14, *The Nativity,* verse 12 seems to be an inspiration of the Early Fathers of the Church.

Into the breath of ox and ass
From Mary's womb did Jesus pass,
As light through crystal or through glass.

While still in another we note an influence of the apocryphal, at least indirectly if not directly, concerning the age of Saint Joseph, poem number 23 verse 10, *Herod Massacres the Innocents :*

Despite *grey locks,* an aigle grace,
An air of youth was in his face :
No leaden weight was in his pace.

In such inferences of Joseph's age there is a tendency to think that temperance comes only with age. (N.B. For an estimate of Saint Joseph's age see the article in this same issue by Father James J. Davis, o.p.)

Although these poems are not doctrinal in the strict sense, nor scientific, they have a manifested air of devotion and inspiration. They portray a significant understanding of the role of Mary and Joseph in our spiritual lives as being means in our way to union with Christ.

The poems can be easily read, they are not too profound in the sense that they cannot be easily understood and interpreted. One can almost call them "The lives of Jesus, Mary and Joseph in Poetry".

Though they have been labled *Marian Poems,* it would not only be strange but rather difficult to portray either Mary or Jesus without Saint Joseph. Therefore in terminating may I add to Brother James' *Introduction* "To Jesus through Mary", to be read "To Jesus through Mary and Joseph".

Ferris A.-M. KLEEM, C.S.C.

RECENSION DES REVUES

(Articles parus de juillet à décembre 1957)

par Jean-Bernard LÉVEILLÉ

L'Ami du Frère André. (Montréal), 2e année.

Novembre : GAUTHIER (Roland) c.s.c. *Sur les traces du Frère André...*, p. 1 ; DEGUIRE (Émile) c.s.c. *Si tous les amis du Frère André voulaient se donner la main...*, p. 1 ; BRASSARD (Elphège-M.) c.s.c. *Les travaux au cours de l'été* [à l'Oratoire], p. 2 ; *** *Prière pour obtenir une bonne mort*, p. 3 ; CORDEAU (André) c.s.c. *La part de Dieu, la part des pauvres : appel en faveur des Petits Chanteurs*, p. 3 ; DEGUIRE (Émile) c.s.c. *Le coin des Associés* [du Frère André, c.s.c.], p. 4 ; LAPALME (Laurent) c.s.c. *Les petites banques : un moyen pratique d'aider l'œuvre du Frère André*, p. 4.

Bulletin des Amis de Saint-Joseph du Chêne. (Villedieu-La Blouère, M. et L.), no 13.

Août : *** *Venez au 101e grand pèlerinage annuel. Centenaire de l'inauguration de la première Chapelle — Bénédiction de la Statue en granit de saint Joseph patron du travail*, p. 1-2 ; *** *La Statue du Podium*, p. 3-4 ; *** *La vie du Pèlerinage il y a cent ans*, p. 4-6 ; RABAULT (René) *Le jeu scénique* [saint Joseph est parmi les personnages], p. 7-8.

Culte perpétuel de saint Joseph. (Louvain), 59e année.

Juillet : BUZY (Denis) *La Visitation*, p. 98-100 ; *** *Assemblée générale des zélateurs et zélatrices* [des Oeuvres de saint Joseph et du Père Damien], p. 103-106. Août : JOURDAN (Juliette) *La visite du Charpentier*, p. 130-132. Septembre-octobre : *** *Allez à Joseph*, p. 162. Novembre : PIE X (Pape) *Prière à saint Joseph*, p. 194. Décembre : *** *La vie de saint Joseph*, p. 226-227 ; *** *Ultimatum à saint Joseph*, p. 227.

Estudios Josefinos. (Valladolid), 11e année.

Juillet-décembre : ROMAN DE LA INMACULADA (P.) o.c.d. *Cooperación de San José al misterio de la Encarnación, por su matrimonio con María y especial paternidad*, p. 159-171 ; SORIA (Fernando) o.p. *Conocimiento y consentimiento de San José a los misterios de la Encarnación y Redención*, p. 172-196 ; CANAL (José María) c.m.f. *San José Corredetor*

(Estudio positivo. Desde los origenes hasta el siglo XII), p. 197-214 ; GREGORIO DE JESÚS CRUCIFICADO, o.c.d. *S. José Corredentor (Estudio directo)*, p. 215-227 ; BATTISTON (Angelo) c.s.j. *Contribución de los estudios del Clero italiano sobre la cooperación de San José en el misterio de la Encarnación*, p. 228-247 ; XIBERTA (Bartolomé M.) o.c. *El P. Rafael M. Bavaro, o.c. insigne autor josefino*, p. 248-257 ; Notas : RATERA (Federico) *Iconografía josefina en el Templo Expiatorio de la Sagrada Familia*, p. 258-269 ; Crónica : *Fiestas jubilares del Templo expiatorio de la Sagrada Familia (Barcelona) — Le Peregrinación de Familias a Roma — San José proclamado por el Santo Padre Patrono del Peru — La Festividad de San José Obrero en Lima — Jornada de Estudios sobre San José en Canadá — Nuevo Centro de Estudios Josefinos — San José... en la Tercera Exposición Bienal italiana de Arte Sagrado para el Hogar — Número extraordinario de San José de la Montaña — Peregrinaciones Josefinas al Santuario de San José de la Buena Esperanza en Espaly ;* BAAMONDE (Luis) *Revistas Josefinas* (Enero-junio 1957), p. 280-285 ; JOSÉ DE JESUS MARÍA, o.c.d. *Revistas no josefinas*, p. 285-290 ; Bibliografía : *Obras josefinas y marianas*, p. 291-292.

The Friend of Brother André. (Montréal), 2e année.

N o v e m b r e : GAUTHIER (Roland) c.s.c. *In Footsteps of Brother André...*, p. 1 ; DEGUIRE (Émile) c.s.c. *If all Brother André's Friends want to work hand in hand...*, p. 1 ; BRASSARD (Elphège-M.) c.s.c. *Work at the Oratory continues*, p. 2 ; *** *Prayer for a happy death*, p. 3 ; CORDEAU (André) c.s.c. *Giving to the poor is giving to God : an appeal on behalf of the Little Singers*, p. 3 ; DEGUIRE (Émile) c.s.c. *The Associates Corner*, p. 4 ; LAPALME (Laurent) c.s.c. *The little Banks : a practical suggestion to help Brother André*, p. 4.

Joseph. (Asti), 35e année.

J u i l l e t - a o û t : CAROSSO (Giuseppe) o.s.j. *San Giuseppe... alla terza mostra biennale italiana di arte sacra per la Casa*, p. 128-129, 131. S e p t e m b r e : RAINERO (Angelo) o.s.j. *Abbozzo di un piano di studi su San Giuseppe*, p. 143-144 ; *** *Parrocchia della Sacra Famiglia, Lima*, p. 149 ; *** *La festa di S. Giuseppe a Villa Victoria dalla Bolivia*, p. 155 ; BALDI (Alessandro) o.s.j. *Nel Santuario di S. Giuseppe di Santa Cruz dalla California*, p. 156. O c t o b r e : BARRA (Giovanni) *San Giuseppe modello di vita missionaria*, p. 163-164 ; CAROSSO (Giuseppe) o.s.j. *Teresa di Lisieux patrona delle missioni — Giuseppe di Nazareth patrono della Chiesa Universale*, p. 165-166. N o v e m b r e : CAROSSO (Giuseppe) o.s.j. *Teresa di Lisieux patrona delle missioni — Giuseppe di Nazareth patrono della Chiesa Universale*, p. 186. D é c e m b r e : *** *All'ombra del Santuario di S. Giuseppe, Asti — Casa Madre*, p. 217 ; *** *Nel Santuario S. Giuseppe in Santa Cruz* (California), p. 218.

Le Lys de saint Joseph. (Allex), 68e année.
Septembre-octobre-novembre : *** *Le R.P. Pierre Grenier, nouveau Supérieur de l'Oeuvre de St Joseph d'Allex,* p. [17-18] ; *** *Viens bon et fidèle serviteur, entre dans la joie de ton Maître* [à l'occasion de la mort du Frère Timothée, apôtre de saint Joseph], p. [18-19].

Más Allá. (Valladolid), no 103.
Août-septembre : RUANO (Lucinio) *San José en el teatro moderno,* p. 4-5 ; *** *Noticias josefinas,* p. 20.

Mélanges de science religieuse. (Lille), 14e année.
Novembre : DELHAYE (Ph.) *Le Patronage de saint Joseph* [recension], p. 246.

Le Messager de la Sainte Famille. (Saint-Antoine, Isère), 54e année.
Juillet-septembre : LOMBAERDE (J.-M. de) *La vie de victime* [considérations sur la Sainte Famille], p. 244-245. Octobre : LOMBAERDE (J.-M. de) *La vie de victime* [considérations sur la Sainte Famille], p. 292-293. Novembre : H.-D. (S.) *Conte de Noël,* p. 376-377.

Le Messager de saint Joseph. (Beauvais), 96e année.
Juillet-août : *** *Sur la dévotion à saint Joseph des médecins vous parlent* [lettres du Dr R. Minaud et du Dr Grimbert], p. 8. Novembre-décembre : *** *L'Église de Saint Joseph-Ouvrier à Creil,* p. 2-4 ; SAUVÉ (Ch.) *Mort de saint Joseph,* p. 4-5.

Nouvelle revue théologique. (Louvain), 89e année.
Septembre-octobre : GALOT (J.) s.j. *Le Patronage de saint Joseph* [recension], p. 882-883 ; GALOT (J.) s.j. *Joseph most Just* [by] Fr. L. FILAS, s.j. [recension], p. 883. Décembre : G. (J.) *Frère André de la Congrégation de Sainte-Croix le prodigieux apôtre canadien de saint Joseph* [par] P. CROIDYS, p. 1115.

L'Oratoire. (Montréal), 46e année.
Juillet-août : GAUTHIER (Roland) c.s.c. *Qu'est-ce que l'Oratoire Saint-Joseph ?* p. 3-4 ; RACICOT (Chan. Armand) *La cupidité foule aux pieds tous les droits* [l'Église propose saint Joseph comme modèle du citoyen parfait], p. 8-11 ; BELYEA (William T.) c.s.c. *La prière du Frère André,* p. 12-13 ; CRÊTE (Maurice) *Les Organisateurs de pèlerinages* [*de l'Oratoire Saint-Joseph*] *fraternisent,* p. 14-15 ; BERNARD (Henri) c.s.c. *Angelots ou diablotins ? Reportage sur les Petits Chanteurs du Mont-Royal,* p. 16-23 ; BERTRAND (Guy-M.) c.s.c. *Journée d'étude sur saint Joseph tenue à l'Oratoire Saint-Joseph le 1er mai, fête de saint Joseph artisan,* p. 24-25 ; TROTTIER (Aimé) c.s.c. *Chronique-éclair* [sur la vie à l'Oratoire

Saint-Joseph], p. 26-27 ; *** *Double anniversaire* [vingt-cinquième anniversaire de profession perpétuelle du Frère Ubald Parr, c.s.c. et vingtième anniversaire de sa nomination comme organiste], p. 27 ; *** *Le Frère André compte de plus 7,000 associés*, p. 29. Septembre : LEGAULT (Émile) c.s.c. *Notes et contrepoints : Déménagement* [du sacrétariat de la revue l'Oratoire] — *Des familiers de saint Joseph artisan* [les Frères Coadjuteurs] — *Une tradition en passe de devenir caduque* [à propos du rajeunissement de saint Joseph] — *Du capital humain exceptionnel à la salle de rédaction* [nomination du R.P. Georges Saint-Aubin, c.s.c. au poste de secrétaire de rédaction pour la revue l'Oratoire] — *La décoration de la Basilique est amorcée*, p. 4-7 ; HESTON (Edward) c.s.c. « *Tout sera mis en œuvre pour avancer la cause du Frère André* », p. 11 ; BOISSET (Félix) c.s.sp. *Vous l'avez fait vieux !* [à propos des artistes qui ont représenté saint Joseph comme un vieillard], p. 13 ; CRÊTE (Maurice) *15,000 « Lacordaire » en congrès à l'Oratoire*, p. 14 ; GUITTON (Jean) *Matin d'un virginal amour* [quelques pages de l'ouvrage : La Vierge Marie], p. 20-25 ; SAINT-AUBIN (Georges) c.s.c. *Le Père Legault en Europe*, p. 25 ; TROTTIER (Aimé) c.s.c. *Faits et dates au Sanctuaire*, p. 26-27 ; CRÊTE (Maurice) [*Compte rendu de la réunion des zélateurs et des zélatrices à l'Oratoire*], p. 28-29. Octobre : LANGLOIS (Mgr J.-Alfred) *Les logeurs de Dieu et de saint Joseph. Allocution aux associés du Frère André, 9 août 1957*, p. 8-11 ; TEDESCHINI (Card. Federico) [Lettre de remerciement à l'Oratoire pour sa contribution à la messe quotidienne pour la paix à l'autel de saint Joseph en la Basilique de Saint-Pierre de Rome], p. 11 ; SAINT-AUBIN (Georges) c.s.c. *1-9 août : un prince de l'Église, des évêques, des prélats entourés de milliers de pèlerins font monter vers le ciel des prières d'action de grâces...*, p. 12-15 ; BRASSARD (E.-M.) c.s.c. *Quatre stations du chemin de croix seront installées cet automne*, p. 24-26 ; TROTTIER (Aimé) c.s.c. *Faits et dates au Sanctuaire*, p. 27 ; BERNARD (Henri) c.s.c. *Un village qui se souvient* [Saint-Grégoire d'Iberville, village natal du Frère André], p. 28-29. Novembre : CLAUDEL (Paul) *Méditation familière sur saint Joseph...*, p. 2-3 ; GAUTHIER (Roland) c.s.c. *Message du Père Supérieur* [une messe est célébrée chaque jour du mois de novembre à l'Oratoire pour l'âme des défunts], p. 7 ; GAGNON (Gérard) c.s.c. *Saint Joseph de Tracadie dans les Maritimes*, p. 8 ; LELONG (M.-H.) o.p. *Comment était saint Joseph*, p. 12-14 ; CRÊTE (Maurice) *Le nouveau directeur des pèlerinages : le Père Olivier Patenaude, c.s.c.*, p. 15 ; *** *Le chemin de croix sur la montagne*, p. 16-23 ; MELANÇON (Oscar-S.) c.s.c. *São José de Ribamar — Saint-Joseph-sur-Mer*, p. 24-25 ; TROTTIER (Aimé) c.s.c. *Faits et dates au Sanctuaire*, p. 26-27 ; *** *Le Charpentier reçoit chez lui* [fête du travail à l'Oratoire], p. 28-29. Décembre : BRASSARD (Elphège-M.) c.s.c. *Nos Seigneurs les Apôtres* [chantiers de la Basilique], p. 8-10 ; TROTTIER (Aimé) c.s.c. *Au Centre de documentation* [sur Saint Joseph], p. 15 ; SERRUROT (Joseph) o.m.i. *Le Mont-Royal de l'Ouest*, p. 18-19 ;

McGuigan (Card. James C.) *Le témoignage d'un Prince de l'Église*, p. 23 ; Trottier (Aimé) c.s.c. *Faits et dates au Sanctuaire*, p. 26-28.

The Oratory. (Montréal), vol. 30.
Juillet-août : *** *Cælitum, Joseph, decus*, p. 2 ; Gauthier (Roland) c.s.c. *What is Saint Joseph's Oratory*, p. 3 ; *** *All eyes on St. Joseph Research Centre sponsors study day on St. Joseph*, p. 18-19 ; *** *New Postulator named for Brother André's Cause* [Rév. Edward Heston, c.s.c.], p. 20 ; Breig (Joe) *The Greatness of Littleness*, p. 24-27 ; *** *What do Catholic theologians hold concerning St. Joseph's sinlessness ?* p. 29. Septembre : McKeon (Richard) s.j. *Saint Joseph the worker*, p. 5-7, 30 ; Boisset (Félix) c.s.sp. *I am angry with you* [reproches aux artistes qui ont représenté saint Joseph comme un vieillard], p. 16-17 ; *** *The Bells of Saint Joseph*, p. 18-20 ; Lowe (Frank) *Apostle to the Pampa*, p. 22-23 ; Oswald (Ruth) *The Little Helpers of Saint Joseph*, p. 24-27. Octobre : *** *Prayer to Saint Joseph for a Wayward Child*, p. 2 ; *** *At Saint Joseph's Shrine*, p. 21-24 ; Racicot (Chan. Armand) *Greed tramples all rights*, p. 26-29 ; *** *Was Saint Joseph conceived without original sin ?* p. 30. Novembre : *** *Prayer to Saint Joseph for the Grace of a Happy Death*, p. 2 ; *** *Saint Joseph patron of a Happy Death*, p. 2 ; Filas (Francis) s.j. *But he wasn't the Father of Jesus*, p. 16-19 ; *** *Labor Day pilgrimage of injured workers*, p. 20-21 ; McInerny (T.J.) *The humble belongings of Brother André*, p. 24-27 ; *** *What was the content of the petitions for St. Joseph's advance in the liturgy ?* p. 29. Décembre : Laflamme (Hilda) *Saint Joseph and Christmas*, p. 2 ; *** *The Christmas story*, p. 16 ; *** *The Church of silence, Cardinal leads penitential pilgrimage*, p. 18-21 ; Lelong (M.H.) o.p. *What was Saint Joseph like*, p. 22-24 ; *** *When was Saint Joseph purified of original*, p. 29.

Le petit missionnaire de saint Joseph. (Espaly-St-Marcel), 68e année.
Octobre-novembre : Carton (Abbé) *Saint Joseph « Père nourricier »*, p. 6-7 ; Chanal (André) *Dans le royaume de Dieu qui se bâtit, saint Joseph aide les téméraires*, p. 10-11, 14 ; C. (E.) *La mort de saint Joseph*, p. 12.

El Propagador de la devoción a Sr. San José. (México), t. 87.
Juillet : Galindo (Enrique) s.s.j. *San José y la sangre preciosisima de Cristo*, p. 1-3 ; Aldape (J.Luis) s.s.j. *Amante de la pobreza*, p. 4-5 ; *** *La vocación del Jefe*, p. 7-10 ; *** *El paraiso en la tierra* [la vie à Nazareth], p. 11-14 ; *** *Fiesta de la pureza de San José*, p. 18-19 ; Macias (Mariano) s.s.j. *Patria y padres del Señor San José*, p. 20-23 ; Altamirano (Zenon) *Exposición liturgica en el templo de S. José de los obreros — Entronización del culto a San José en la Barranca del Pichon*,

Nayarit, p. 25-27 ; SOTO M. (Antonio) *Recuerdo de la fiesta de San José obrero,* p. 29. Août : GALINDO (Enrique) s.s.j. *La Asunción de María y el Sr. San José,* p. 1-4 ; ALDAPE (J.Luis) s.s.j. *Grandeza de San José su paternidad sobre Jesús,* p. 8-9 ; ORTEGA (J. Asunción) s.s.j. *Grandeza oculta de San José,* p. 10-12 ; RAMIREZ (Crescencio) s.s.j. *Intimidades del corazón de San José,* p. 16-19 ; RIVERA (Antonio) s.s.j. *San José ; Anciano ?* p. 20-24. Septembre : *** *Circuncisión del Señor San José,* p. 1-4 ; FRAILE (Carlos) *Un apostol moderno de San José,* p. 8-10 ; ROBLEDO (Manuel) s.s.j. *San José esposo de María,* p. 11-13 ; PALOMINO (R.) s.s.j. *En torno a la devoción Josefina de Teresa de Jesús,* p. 14-20. Octobre : ROJO (Vidal) s.s.j. *Belleza del Alma de San José,* p. 1-3 ; RIBERA (Antonio) s.s.j. *Una proyección de la santidad de S. José,* p. 4-10 ; MACIAS (Mariano) s.s.j. *Señor San José en el Templo,* p. 15-18 ; ALDAPE (J.Luis) s.s.j. *Obediencia de San José,* p. 29-31. Novembre : MACIAS (Mariano) s.s.j. *El Señor San José en los primeros anos,* p. 1-4 ; ORTEGA (J.Asunción) s.s.j. *Participación de San José en los dolores de Jesús y María,* p. 14-18 ; ANTONIO (José) o.c.d. *Grandeza de San José,* p. 28-29. Décembre : MACIAS (Mariano) s.s.j. *Señor San José Huerfano de Madre,* p. 2-5 ; RAMIREZ (C.) s.s.j. *Siempre de San José,* p. 8-16 ; REBOLLO (Luis) s.s.j. *Coronación Pontifical de Sr. San José en Zapotlan el Grande Jalisco,* p. 27-30.

Revue eucharistique du clergé. (Montréal), 60e année.
Octobre : BOUCHER (Émile) p.s.s. *Un Institut voué au sacerdoce : Les Petites Filles de Saint Joseph,* p. 553-559.

La Sainte Croisade. (Québec), t. 12.
Juillet : CARON (Louis) ptre *Douleur et allégresse de saint Joseph à la Circoncision,* p. 193-195 ; BOISSET (Félix) c.s.sp. *Un saint comme tout le monde* [saint Joseph], p. 197-198. Novembre : *** *Nouveau Directeur* (l'abbé Roland Pelletier), p. 241 ; PAVESE (R.-J.) s.m. *Allez à saint Joseph,* p. 242-243.

San José. (Buenos Aires), 27e année.
Juillet : B. (B.) *Socorramos a los Agnonizantes,* p. 41-44 ; S. (A.) *San José protector y modelo de la familia cristiana,* p. 45-46. Août : *** *La misión de San José,* p. 51-52 ; P. (M.A.) *Santidad de San José,* p. 53. Novembre : R. (P.) *San José defensor de Jesucristo,* p. 76-79.

San José de la Montaña. (Barcelone), 54e année.
Juillet-août : REDELGA (P.) o.f.m.cap. *Grandezas de San José. Coloquios entre San José y su esposa María,* p. 4-5. Septembre-octobre : *** *Bodas de diamante LXXV aniversario de la Congregación de MM. de Desamparados y San José de la Montaña 1881-1957.* Numero extraordinario, p. 1-112.

Santa Crociata. (Rome), 44e année.

Juillet : C. (D.E.) *Il Patrono della Buona Morte,* p. 1-2 ; Buglia (L.) s.j. *Il Cofano. Racconto,* p. 4-7 ; Pasquali (Pietro) s.c. *Commenti alle Litanie di S. Giuseppe. O Giuseppe giustissimo,* p. 10-12 ; Doucet (Mother Alice) r.e.c. *San Giuseppe in composizioni liriche e canti Inglesi del Medio Evo.,* p. 13-16. Septembre : Pasquali (Pietro) s.c. *Commenti alle Litanie di S. Giuseppe. O Giuseppe castissimo...,* p. 3-5 ; Erbetta (Mario) s.c. *Storia di Giuseppe il falegname,* p. 5-7 ; Doucet (Mother Alice) r.e.c. *San Giuseppe in composizioni liriche e canti Inglesi Medio Evo,* p. 9-14. Octobre : Pasquali (Pietro) s.c. *Commenti alle Litanie di S. Giuseppe. O Giuseppe prudentissimo,* p. 3-5 ; *** *A voi, devoti di S. Giuseppe,* p. 9.

Sint Jozefs Eredienst. (Louvain), 59e année.

Décembre : Hoeterick (Ambrosius) ss.cc. *Broeder Andre de Grote Apostel van Sint-Jozef,* p. 290-291 ; *** *De Eeuwige Kerstmis,* p. 313-314.

Templo. (Barcelone), 92e année.

Juillet-août : *** *La clausura de nuestro historico jubileo,* p. 1 ; *** *Homilia del Nuncio de SS. en el solemne pontifical de clausura de nuestras fiestas jubilares (29 de junio de 1957),* p. 2-4 ; Pujals (F.Vales) *El Templo y la Sagrada Familia,* p. 6-7 ; *** *La clausura de nuestra fiestas jubilares 29 de junio de 1957,* p. 8-10. Septembre : Rucabado (Ramon) *La Almudena de Madrid y la Sagrada Familia de Barcelona,* p. 2. Octobre : *** *Un Templo de la Sagrada Familia en Roma,* p. 6 ; Rucabado (Ramon) *San José de Avila,* p. 8-9. Novembre : *** *San José y la buena muerte,* p. 1 ; *** *La trilogia de Nazaret,* p. 10. Décembre : *** *Noticiario : San José, patrono del Peru — La fiesta da la Sagrada Familia, en Méjico,* p. 10.

Vita Giuseppina. (Rome), 63e année.

Novembre : Battiston (Angelo) *Un Patronato Giuseppino nel Medioevo,* p. 299-301. Décembre : Angelo (P.) *S. Giuseppe nell'Arte,* p. 332-333.

TEXTES PATRISTIQUES SUR SAINT JOSEPH (*suite*)

S. JEAN CHRYSOSTOME 345?-407

Homilia in diem natalem D.N. Jesu Christi 386

146 ***Joseph et Marie se rendent à Nazareth pour le recensement.***

2. Itaque cum Joseph et Maria, cives Bethlehemitæ, relicta patria in Nazareth vitam suam instituissent, et illic commorarentur, ut videlicet sæpe multis hominibus usu venire solet, qui e civitatibus, unde ortum duxerant, emigrantes, in aliis in quibus ab initio nati non fuerant, commorentur ; oporteretque Christum in Bethlehem nasci : exiit edictum, quod, Deo ita statuente, etiam invitos illam in urbem compulit. Lex enim quæ jubebat unumquemque in patria sua nomen profiteri, adegit eos a Nazareth pedem efferre et in Bethlehem redire ad nomen illic suum describendum. Hoc ergo subindicans evangelista ait : *Ascendit ergo Joseph a Galilæa ex civitate Nazareth in Judæam, in civitatem David, quæ vocatur Bethlehem, eo quod esset de domo et familia David : ut profiteretur cum Maria desponsata sibi uxore prægnante. Factum est autem, cum essent ibi, impleti sunt dies, ut pareret, et peperit filium suum primogenitum* (Lc 2, 4-7).

147 ***Marie descend de David, comme Joseph.***

3. Vidisti, dilecte, providentem Dei administrationem, per infideles atque fideles ea quæ ad se pertinent dispensantis : nempe ut vim potentiamque ejus, qui a vero ipsius cultu alieni sunt, agnoscant. Et stella quidem magos ab Oriente perduxit (Mt 2, 1-2) ; at lex Mariam in patriam a prophetis prædictam traxit. Hinc nobis evidenter constat etiam Virginem ipsam ex genere Davidico fuisse. Nam si ex Bethlehem ortum duxit, manifestum est, quod etiam ex domo et familia David fuerit. Quod item superius manifeste docuit evangelista, cum dixit, *Ascendit autem et Joseph ex Galilæa cum Maria, eo quod esset ex domo et familia David* (Lc 2, 4). Nam cum seriem stirpis Joseph recensuisset, hujus autem majores nemo ut illius enumerasset, ne hinc tibi dubitatio oriretur, ac diceres, unde ergo manifeste patet etiam ipsam e David ortam ? audies. *In mense,*

146 — MG 49, 353-354.
147 — MG 49, 354.

inquit, *sexto missus est angelus Gabriel a Deo in civitatem Galilææ, cui nomen Nazareth, ad virginem desponsatam viro, cui nomen erat Joseph, de domo David* (Lc 1, 26, 27). Quæ verba, *de domo David,* accipienda sunt tamquam de Virgine dicta, quod et hic manifeste indicatum est. Atque hac de causa edictum et lex illa promulgata fuit, quæ eos in Bethlehem duceret : simul atque enim in civitatem ascendissent, confestim etiam Jesus nascitur : ac proinde etiam in præsepi reclinatur ; quod undique multi eo concurrissent, et loca præoccupassent, magnasque divertendi angustias effecissent : quo in loco etiam illum adoraverunt.

In Matthæum homiliæ 386-390

148 ***Le début de l'Évangile de Matthieu pose la question de la généalogie de Jésus par Joseph.***

1, 6. Animadverte ergo statim in ipso Evangelii exordio, quot et quanta quærenda occurrant. Primo, cur Josephi genealogia ducatur, qui Christi pater non erat. Secundo, quomodo planum erit ipsum ex Davide originem ducere, cum ignoretur quinam Mariæ matris ejus majores fuerint : neque enim Virginis genealogia descripta fuit. Tertio, cur Josephi, qui nihil ad generationem contulit, genealogia ducatur, Virgo autem quæ mater est, quo patre, avo et abavo orta sit non narretur. Ad hæc illud etiam inquirere par est, cur virorum genealogiam persequens, mulieres tamen commemoravit. [...]

Cum quatuordecim esse generationes dixisset, in tertia classe hunc numerum non servavit. Itemque cur Lucas alia nomina recensuit, et cur non solum non eosdem omnes sed etiam multo plures commemoravit : Matthæus vero et alios et diversos, etiamsi ipse in Josephum desierit, in quo et Lucas finem fecit.

Les questions se présentent ici multiples et diverses. Voyez que de choses d'abord demandent une solution, dès le début même de l'Évangile. En premier lieu, pourquoi donne-t-il la généalogie de Joseph, qui n'était pas le père du Christ ? En second lieu, comment saurons-nous que le Christ est de la race de David, si nous ignorons quels furent les ancêtres de Marie, sa mère, la généalogie de la Vierge ne nous étant pas donnée ? En troisième lieu, pourquoi nous expose-t-on la suite des aïeux de Joseph, tandis qu'on ne nous dit rien de ceux de Marie, malgré la différence essentielle que nous venons de signaler ? Il est juste d'examiner encore après cela pour quelle raison, dans une généalogie qui s'établit par les hommes, des femmes sont aussi mentionnées, et non pas toutes, mais quelques-unes seulement. [...]

148 — MG 57, 21. La traduction française de ces extraits de saint Jean Chrysostome est celle de Bareille, que nous retouchons légèrement en quelques endroits.

Encore une question : Après avoir annoncé quatorze générations à chaque série, voilà que ce nombre n'est pas observé dans la dernière. Comment se fait-il en outre que les noms rapportés par Luc soient différents, qu'il en donne même beaucoup plus, et que tous ne donnent pas les mêmes ? Matthieu diffère donc de lui sur ce point, bien que l'un et l'autre aboutissent à Joseph.

149 *Joseph était, comme Marie, de la famille de David. — Pourquoi sa généalogie.*

2, 3. Duæ namque sunt quæstiones : cur matris genealogia non texitur, et cur Joseph, qui nihil contulit ad generationem, ab illis memoratur : videtur enim hoc redundare, et illud desiderari. Quid ergo prius perquirendum est ? Quomodo ex Davide Virgo orta fuerit. Quo pacto autem sciemus ex Davide ortam esse ? Audi Deum Gabrieli præcipientem ut adiret *Virginem desponsatam viro, cui nomen erat Joseph, de domo et familia David* (Lc 1, 27). Quid clarius postulas, cum audis de domo et familia David Virginem fuisse ?

2, 4. Unde patet, Joseph etiam inde ortum fuisse. Lex quippe erat quæ vetaret uxores ducere, nisi ex propria tribu. Patriarcha vero Jacob illum ex tribu Juda exoriturum esse prædixit : *Non deficiet princeps de Juda, neque dux de femoribus ejus, donec veniat cui repositum est : et ipse exspectatio gentium* (Gn 49, 10). Certe hæc prophetia, quod ex tribu David fuerit, declarat ; at non quod ex genere Davidis. Num igitur in tribu Juda non aliud erat genus quam Davidis ? Imo multa alia, et contingere potuit ut esset ex tribu Juda, quin esset ex genere Davidis. Verum ne hoc diceres, hanc tibi suspicionem tollit evangelista, dicens illum fuisse ex domo et familia David. Quod si id aliunde etiam discere velis, non deerit alia probatio : non modo enim non licebat ex alia tribu uxorem ducere, sed neque ex alia familia, id est, ex alia cognatione. Itaque si illud, *ex domo et familia David,* Virgini aptemus, dictum illud constabit ; si Josepho, illud ipsum consequitur. Si enim ex domo et familia David erat Joseph, non aliunde accepit uxorem, quam ex cognatione sua. Quid vero, inquies, si legem transgressus sit ? Sed idcirco præoccupans testificatus est, Joseph fuisse justum, ut ne hoc diceres, sed illius virtutem edoctus, nosses legem ab ipso non fuisse violatam. Qui enim ita humanus erat et a pravo hominis affectu vacuus, [1] ut ne suspicione quidem urgente vellet de Virgine

149 — MG 57, 27-28.

sumi supplicium, quomodo libidinis causa legem transgressus esset ? Qui enim plus quam lex ferebat philosophabatur [2] (nam dimittere et occulte dimittere, illud erat ultra legem philosophari), quomodo contra legem aliquid admitteret, idque nulla cogente necessitate ? Verum ex genere David Virginem fuisse, ex jam dictis palam est. Jam vero operæ pretium fuerit dicere, cur non illius, sed Josephi genealogiam duxerit. Qua de causa igitur ? Non erat mos apud Judæos mulierum genealogias texere. Ut igitur secundum morem ageret, nec videretur illum ab initio transgredi, utque simul nobis Virginis genus indicaret, ipsius majores reticens, Josephi genealogiam duxit. Si enim id de Virgine fecisset, novitatis notam non effugisset ; si Josephum tacuisset, Virginis progenitores non nossemus. Ut itaque discamus quæ esset Maria, et unde orta, legesque intactæ manerent, sponsi ejus genealogiam contexuit, et ex domo David ostendit esse. Hoc enim commonstrato, illud quoque simul ostenditur Virginem etiam inde ortam fuisse ; quandoquidem, ut dixi, noluisset justus ille aliunde uxorem accipere.

1. Ὁ γὰρ οὕτω φιλάνθρωπος καὶ πάθους ἐκτὸς...
2. Ὁ γὰρ ὑπὲρ νόμον φιλοσοφήσας...

Il y a là deux questions : Pourquoi ne fait-on pas la généalogie de sa mère, et pourquoi plutôt celle de Joseph, bien qu'il soit étranger à la naissance du Christ ? C'est une lacune, semble-t-il, et une superfluité. Sur quel point porterons-nous d'abord notre attention ? Établissons que la Vierge descend réellement de David. Par quel témoignage le savons-nous ? Écoutez Dieu lui-même donnant l'ordre à Gabriel de se rendre auprès *d'une vierge mariée avec un homme nommé Joseph, de la maison et de la famille de David* (Lc 1, 27). Que pourriez-vous désirer de plus clair ? La Vierge est de la maison et de la famille de David.

Il résulte de là que Joseph avait la même origine ; car les hommes ne pouvaient prendre une femme que dans la même tribu. Or, le patriarche Jacob avait prédit que le Messie naîtrait de la tribu de Juda : *Un roi ne manquera pas dans la tribu de Juda, il sortira toujours un chef de sa race, jusqu'à ce que vienne celui en qui les promesses doivent s'accomplir ; et celui-là sera l'attente des nations* (Gn 49, 10). Cette prophétie montre bien sans doute que le Messie sera de la même tribu que David, mais non qu'il sera de la même famille. Est-ce qu'il n'existait pas d'autres familles que celle de David dans la tribu de Juda ? Beaucoup certes ; et dès lors il pouvait arriver qu'il fût de la tribu de Juda sans être de la famille de David. C'est pour que vous ne puissiez pas le dire ni même le supposer, que l'Évangéliste déclare que le Christ était de la maison et de la famille de David. Si vous désirez avoir une autre preuve de cette

vérité, elle ne nous fait pas défaut. La loi ne défendait pas seulement de prendre une femme dans une autre tribu ; elle défendait encore de la prendre dans une autre famille. Par conséquent, ces mots *de la maison et de la famille de David,* ont la même portée, soit qu'on les fasse remonter à la Vierge, soit qu'on les applique à Joseph. Du moment, en effet, où celui-ci était de cette maison et de cette famille, sa femme en était également, puisqu'il n'avait pas pu la prendre ailleurs. — Et si Joseph avait transgressé la loi ? me direz-vous peut-être. L'historien va au-devant de cette objection en déclarant que Joseph était un homme juste ; ce témoignage rendu à sa vertu ne vous permet pas de penser qu'il eût transgressé la loi.

Ce cœur généreux est tellement exempt de passions, qu'il ne veut pas même sous le coup des apparences les moins équivoques livrer sa femme au châtiment : aurait-il méconnu les prescriptions légales sous l'impulsion de la volupté ? Par sa sagesse il s'élevait plus haut que la loi ; car renvoyer sa femme et la renvoyer en secret, c'était montrer une sagesse que la loi ne prescrivait pas : comment en aurait-il donc violé les prescriptions quand rien ne l'y contraignait ? Ce que nous venons de dire établit d'une manière évidente que la Vierge était de la race de David. Disons maintenant pourquoi c'est la généalogie de Joseph, et non la sienne, qui nous est présentée. Quelle en est la cause ? C'est que chez les Juifs la loi ne voulait pas qu'on dressât la généalogie des femmes. Pour se conformer à cette disposition et ne pas paraître attaquer dès l'abord les institutions de son peuple ; pour indiquer néanmoins la famille de la Vierge, tout en taisant les noms de ses aïeux, l'historien sacré nous donne la généalogie de Joseph. S'il eût donné celle de sa femme, on l'eût accusé d'innover ; et, s'il eût gardé le silence sur la race de Joseph, nous ignorerions quels furent les ancêtres de la Vierge. C'est donc pour nous apprendre qui était Marie, à quelle famille elle appartenait, et pour respecter en même temps les lois anciennes, qu'il dresse la généalogie de Joseph et nous montre en lui un descendant de David. Il montre aussi par là que la Vierge a la même origine ; car, comme je l'ai déjà dit, il n'est pas possible d'admettre que ce juste eût pris une femme d'un autre sang.

150 *La Providence unit Marie à Joseph pour cacher la naissance virginale du Christ.*

3, 1. Cur Josephi genealogia ducatur, qui nihil ad generationem contulit ? Jam unam causam diximus : operæ pretium est ut aliam dicamus, magis mysticam et arcanam. Quænam illa est ? Nolebat Judæis notum esse ipso partus tempore ex Virgine nasci Christum. Sed ne turbemini de inexspectata responsione. Neque enim meus

150 — MG 57, 31-33.

hic est sermo, sed patrum nostrorum admirandorum insigniumque virorum. Si enim multa subobscure ab initio loquutus est, Filium hominis sese vocans, nec ubique suam cum Patre aequalitatem clare revelans, quid miraris si hoc etiam adumbravit, magna quadam et mirabili usus œconomia ? Ecquid hic mirabile ? inquies. Ut servaret Virginem, et a prava suspicione liberaret. Si enim hæc Judæi ab initio audissent, maligne rem interpretantes Virginem lapidassent, atque ut adulteram damnassent. Nam si in aliis, quorum etiam exempla habebant in Veteri Testamento, impudenter palam se gerebant : si quando dæmonas ejecit, dæmoniacum vocabant, si quia in sabbato curavit, Deo adversarium putabant, etiamsi antea sabbatum sæpe solutum fuisset : quid non dicturi erant, hoc audientes ? Etenim pro ipsis pugnasset totum præteritum tempus, ubi numquam quid simile gestum fuerat. Si namque post tot signa illum adhuc Josephi filium appellabant, quomodo ante illa signa ipsum ex Virgine natum credidissent ? Ideo itaque ejus genealogia ducitur, Virginemque desponsat. Quando enim Joseph, vir justus et admirandus, multis opus habuit, ut quod gestum erat edisceret, angelo, visione per somnum, et prophetarum testimonio ; quomodo Judæi perversi et corrupti, et illi infensi, hanc excepissent opinionem ? Admodum enim illos res tam nova, tam inexspectata perturbatura erat, eo quod progenitorum suorum ævo nihil hujusmodi gestum umquam fuisset. Etenim qui semel credidit illum esse Dei Filium, nihil hac de re ambigere debuit : qui vero illum seductorem et Deo adversarium existimaret, quomodo non hac de re magis offenderetur, qui in illam non deduceretur opinionem ? Ideoque apostoli hoc statim ab initio non dicunt, sed de resurrectione multa sæpe disserunt, cujus jam exempla fuerant præteritis temporibus, etsi non huic similia : quod autem de Virgine natus sit, non ita frequenter dicunt ; sed neque mater id est ausa proferre. Vide namque quid illi Virgo dicat : *Ecce ego et pater tuus quærebamus te* (Lc 2, 48). Nam si illud in suspicionem venisset, neque Davidis demum filius esse creditus fuisset : hac porro sublata opinione, multa alia suboritura mala erant. Propterea ne ipsi quidem angeli illud dicunt, nisi Mariæ tantum et Josepho ; cum vero pastoribus fausta nuntiarent, id minime adjecerunt.

Pourquoi faire la généalogie de Joseph, quand celui-ci n'est pas le père du Christ ? Nous avons déjà donné une solution ; mais il importe d'en donner une autre, plus mystique et plus merveilleuse que celle-là. Quelle est cette nouvelle explication ? Dieu ne voulait pas que les Juifs connussent à l'époque même de la naissance du Christ, qu'il était né d'une

vierge. Ne vous étonnez pas trop de ce que je vous dis, bien que cela vous paraisse étrange. Cette réponse n'est pas de moi ; je la tiens de nos pères, de ces hommes éminents et dignes de toute vénération. Si lui-même parlait au commencement avec une certaine obscurité, se nommant le Fils de l'homme et ne manifestant pas en toute occasion qu'il était l'égal du Père, faut-il tant vous étonner qu'il ait voulu jeter un voile là-dessus par une admirable disposition de sa providence ? Quelle est cette disposition admirable ? me direz-vous. Elle consistait à protéger la Vierge en la mettant à l'abri de tout odieux soupçon. En effet, si les Juifs avaient d'abord entendu cela, nul doute qu'ils ne l'eussent mal interprété pour se donner le droit de condamner et de lapider la Vierge comme adultère. S'ils avaient montré tant de fureur dans de nombreuses circonstances qui nous sont rapportées par l'Ancien Testament ; s'ils traitaient le Christ de démoniaque quand il chassait les démons, et le déclaraient l'ennemi de Dieu parce qu'il guérissait un malade le jour du Sabbat, bien que le repos de ce jour eût plus d'une fois été violé, que n'auraient-ils pas dit en apprenant une telle chose ?

L'histoire tout entière du genre humain aurait milité pour eux, vu qu'il n'était jamais rien arrivé de semblable. Ils s'obstinaient à l'appeler le fils de Joseph, alors même qu'il avait accompli tant de miracles : comment auraient-ils cru qu'il était né d'une vierge avant que ces miracles fussent accomplis ? Voilà pourquoi la généalogie telle que nous l'avons, voilà pourquoi le mariage de Joseph avec la Vierge. Mais Joseph lui-même, tout admirablement juste qu'il était, eut besoin de beaucoup de preuves pour accepter ce qui venait d'avoir lieu ; il fallut qu'une vision confirmât le témoignage des prophètes : comment les Juifs, ces hommes pervers et corrompus, si disposés d'ailleurs à lutter contre le Christ, auraient-ils admis cette croyance ? Dans quel trouble ne les aurait pas jetés ce fait étrange, inouï, sans précédent dans l'histoire de leur nation ? Pour celui qui eût reconnu le Christ comme le Fils de Dieu, ce point spécial n'aurait présenté aucune difficulté ; mais à ceux qui le regardaient comme un séducteur et comme un ennemi de Dieu, ne devaient-ils pas plutôt y trouver un sujet de scandale et l'occasion de supposer le mal ? C'est pour cela que les apôtres se taisent d'abord sur ce mystère, et parlent souvent de préférence sur la résurrection, parce qu'il en existait des exemples dans les temps anciens, bien que les résurrections antérieures ne fussent pas de même nature que celle-ci. Ce n'est que par degrés et rarement qu'ils insinuent le mode de sa naissance. Sa mère elle-même n'ose pas le proclamer ; car voyez ce qu'elle dit à son enfant : *votre père et moi nous étions à vous chercher* (Lc 2, 48). Ajoutez que, si l'on avait soupçonné cela, on ne l'aurait pas tenu dès lors pour le fils de David ; et de cette première conséquence en seraient résultées d'autres. Aussi les anges n'en parlent-ils pas non plus, si ce n'est à Marie et à Joseph ; quand ils vont annoncer aux pasteurs la bonne nouvelle, ils gardent le silence sur ce point.

151 *Marie, épouse de Joseph, aurait habité chez lui dès le moment des fiançailles.*

4, 2. Cum itaque progenitores omnes enumerasset, et in Josephum desiisset, non hic stetit, sed addidit, *Joseph virum Mariæ :* ostendens se propter illam ejus genealogiam duxisse. Deinde ne audiens, *virum Mariæ,* putares communi naturæ lege Christum natum esse : animadverte quomodo ea addat quæ opinionem istam corrigant. Audisti, inquit, virum, audisti matrem, audisti nomen puero datum ; audi etiam generationis modum. — *Jesus Christi autem generatio sic erat* (Mt 1, 18). Quam mihi, quæso, generationem narras ? nam progenitores ejus jam dixisti. At volo etiam generationis modum exponere. Viden' quomodo auditorem excitaverit ? Nam quasi novi quidpiam dicturus, se modum quoque explicaturum promittit. Et vide mihi optimam dictorum consequentiam. Non enim statim ad generationem venit : sed nos primum edocet, quotus esset ab Abrahamo, quotus a Davide et a transmigratione Babylonis, et diligentem auditorem per hæc ad temporum computationem invitat, ostendens hunc esse Christum a phophetis prædicatum. Cum enim generationes numeraveris, atque ex temporis computatione didiceris eumdem ipsum esse, facile excipies miraculum in ejus ortu patratum. Quia enim magnum quidpiam loquuturus erat, quod ex Virgine natus esset, priusquam tempus computet, subobscure loquitur, *virum Mariæ* dicens, quin et generationis seriem intersecat : insuperque annos enumerat, admonens auditorem, hunc ipsum esse, quem patriarcha Jacob (Gn 49, 10), deficientibus demum Judaicis principibus, adfuturum dixit : quem propheta Daniel (Dan 9, 25-27) post multas illas hebdomadas venturum esse prædixit. Si quis autem voluerit annos illos per hebdomadarum numerum ab angelo Danieli dictos, ab ædificatione urbis enumerans, in ipsius ortum descendere, hæc cum illis consentire deprehendet. Dic ergo quomodo natus sit : *Cum esset desponsata mater ejus Maria.* Non dixit, Virgo, sed simpliciter, *Mater,* ut sermo facile caperetur. Ideo cum prius præparasset auditorem ad aliquid eorum, quæ ex more veniunt, audiendum, et in hac cogitatione retinuisset, tunc percellit, rem admirandam subjungens his verbis : *Antequam convenirent, inventa est in utero habens de Spiritu sancto.* Non dixit, Antequam duceretur in domum sponsi : intus enim jam erat. Nam mos priscis erat sponsas ut plurimum domi tenere, imo etiam nunc id videre est : et Loti generi cum ipso habitabant. Habitabat ergo et ipsa cum Josepho.

152 *La conception de Jésus a lieu après les fiançailles pour que Joseph, le juste, puisse se porter garant de Marie.*

4, 3. Sed cur non ante sponsalia concepit ? Ut, quemadmodum dixi, res occultaretur, et ut Virgo pravam omnem suspicionem effugeret. Quando enim ille, qui plus quam omnes zelotypia corripi poterat, videbatur eam non modo non traducere, nec inhonorare, sed etiam in consortium accipere, ipsique ministrare prægnanti,

151 — MG 57, 41-42.
152 — MG 57, 42-43.

palam est eum non sic facturum, nisi persuasum habuisset eam ex Spiritu sancto concepisse ; alioquin illam nec apud se retinuisset, nec in aliis suo ministerio dignatus esset. [...] *Joseph autem vir ejus, cum esset justus,* inquit, *et nollet eam traducere, voluit occulte dimittere eam.* Cum dixisset, *ex Spiritu sancto,* et sine ullo congressu, sermonem suum etiam aliunde confirmat. Ne quis enim diceret, Unde hoc manifestum est ? quis novit, quis audivit tale quidpiam factum esse ? ne suspicareris discipulum in gratiam magistri hoc commentum esse : inducit Josephum, per ea quæ passus est his fidem facientem, ac si diceret : Si mihi fidem non habes, si testimonium meum tibi suspectum est, crede viro illius. *Joseph* enim, ait, *vir ejus, cum esset justus.* Justum hic omni virtute præditum dicit : ad justitiam enim pertinet non esse avarum, estque justitia omnis virtus [1] : et hoc maxime sensu Scriptura justitiæ voce utitur, ut quando dicit : *Homo justus, verax* (Jb 1, 1) ; ac rursum, *Erant ambo justi* (Lc 1, 6).

1. Δίκαιον ἐνταῦθα τὸν ἐνάρετον ἐν ἅπασι λέγει. Ἔστι μὲν γὰρ δικαιοσύνη καὶ το μὴ πλεονεκτεῖν· ἔστι δε και ἡ καθόλου ἀρετή·

Mais comment la merveilleuse conception n'arriva-t-elle pas avant les épousailles ? C'est, je l'ai dit dès le principe, pour que la chose demeurât d'abord cachée, et pour que la Vierge fût à l'abri de tout mauvais soupçon. En effet, lorsque celui qui devait ressentir les atteintes de la jalousie beaucoup plus vivement que tout autre, non seulement ne la livrait pas à la justice et à la flétrissure, mais encore la gardait avec lui, la sachant dans cet état, il est évident qu'il n'eût pas agi de la sorte s'il n'avait pas eu la pleine conviction qu'elle avait conçu par la vertu de l'Esprit-Saint ; car autrement, loin de la servir en toutes choses, il ne l'eût pas même gardée. [...]

Or Joseph, son époux, comme il était juste et ne voulait pas la dénoncer, résolut de la renvoyer en secret (Mt 1, 19). Il a déjà affirmé l'opération du Saint-Esprit, un fait supérieur à la nature ; et voilà qu'il confirme son assertion d'une autre manière. De peur qu'on ne lui dît : Comment prouvez-vous cela ? Qui vit jamais, qui jamais ouït une semblable chose ? pour qu'on ne soupçonnât pas le disciple d'avoir inventé cela en l'honneur de son maître, il en appelle au témoignage de Joseph, à son expérience personnelle. C'est comme s'il disait : Ne voulez-vous pas m'en croire, mon témoignage vous paraît-il suspect, rapportez-vous-en à celui de cet homme, qui était son époux, et de plus un juste. Juste veut dire ici possédant toute vertu ; à la justice appartient l'absence même de la cupidité ; la justice est la vertu complète. C'est spécialement dans ce sens que l'Écriture emploie ce mot ainsi quand elle dit : ***un***

homme juste, sincère (Jb 1, 1) ; ou bien : *ils étaient tous deux justes* (Lc 1, 6).

153 ***La justice et la sagesse de Joseph lui évitent la jalousie et la précipitation.***

4, 4. *Justus* ergo *cum esset,* id est, benignus, moderatus, *voluit occulte dimittere eam.* Ideo id quod contigit enarrat ante notitiam datam, ut ne fidem deroges iis quæ re cognita gesta sunt. Certe si talis illa fuisset, non modo digna erat quæ traduceretur, sed etiam illam supplicio affici lex jubebat. Verum Joseph non modo ei quod majus, sed etiam ei quod minus erat consuluit, nempe pudori. Non modo enim punire nolebat, sed ne traducere quidem. Vidistin' philosophum virum, et tyrannico illo affectu vacuum [1] ? Nostis enim quantus morbus sit zelotypia. Quamobrem is qui id probe sciebat, dixit : *Plenus zelo est furor viri ejus ; non parcet in die vindictæ* (Pro 1, 34) ; et, *Dura sicut infernus æmulatio* (Cn 8, 6). Certe multos novimus, qui malint animam amittere, quam in zelotypiæ suspicionem incidere. Hic porro non mera suspicio erat, cum uteri tumor rem palam faceret. Attamen ita erat ab hoc animi morbo liber [2], ut ne in minimis quidem vellet Virgini mœstitiam inferre. Quia ergo illam intus apud se retinere per legem non licere videbatur, traducere autem illam et in judicium trahere, id necessario erat ad mortem tradere : neutrum fecit, sed supra legem jam se gerere cœpit. Oportebat enim jam adveniente gratia, multa signa adesse sublimis hujusce instituti. Quemadmodum enim sol, nondum radios ostendens, eminus tamen partem maximam orbis illustrat : sic quoque Christus ex utero illo exoriturus, antequam egrederetur, orbem totum illuminavit. Idcirco vel ante partum prophetæ exsultabant, et mulieres futura prædicebant, et, Joannes nondum e vulva egressus, ab utero exsultabat. Hic itaque multam Joseph ostendit philosophiam : neque enim accusavit illam, neque exprobravit illi, sed dimittere tantum cogitabat. In hoc rerum statu et in hac negotiorum difficultate, advenit angelus qui anxietatem omnem tollat.

1. Εἶδες φιλόσοφον ἄνδρα καὶ πάθους ἀπηλλαγμένον τοῦ τυραννικωτάτου ; 2. Ἀλλ' ὅμως οὕτως ἦν πάθους καθαρὸς,

Donc *comme il était juste* (c'est-à-dire plein de modération et de sagesse), *il voulut la renvoyer en secret.* L'historien raconte ce qui s'était passé avant que les faits fussent connus, afin que vous ne refusiez pas

153 — MG 57, 43-44.

de croire à ce qui eut lieu après cela. Certes, si le soupçon avait été fondé, non seulement la femme méritait d'être dénoncée, mais elle eût encore été punie du dernier supplice, comme la loi l'ordonnait. Joseph ne se contenta pas de veiller aux intérêts les plus graves, il sauvegarda des intérêts moins importants, les exigences de la pudeur : avec le supplice, il repoussait aussi un pénible éclat. Voyez-vous la sagesse de cet homme, voyez-vous combien il est supérieur à la passion la plus tyrannique ? Vous n'ignorez pas, en effet, ce que c'est que la jalousie. Quelqu'un qui la connaissait bien a pu dire : *L'homme jaloux est un être furieux ; il ne pardonnera pas au jour de la vengeance* (Pro 6, 34) ; et encore : *La jalousie est implacable comme l'enfer* (Cn 8, 6). Et nous-mêmes assurément avons connu beaucoup de personnes qui eussent mieux aimé perdre la vie que subir les soupçons de la jalousie. Dans cette circonstance, ce n'était pas un soupçon ; les signes extérieurs parlaient assez d'eux-mêmes. Malgré cela, l'âme de Joseph était si parfaitement exempte de cette passion, qu'il n'eût pas voulu causer la moindre peine à la Vierge. Comme, d'un côté, la loi ne lui permettait pas de la garder dans sa maison, et comme, d'un autre côté, la dénoncer et la traduire devant les juges, c'était inévitablement la livrer à la mort, il ne fit ni l'un ni l'autre, commençant dès lors à s'élever au-dessus de la loi. Le règne de la grâce était proche, des signes avant-coureurs devaient annoncer la vie nouvelle. De même que le soleil, avant de montrer son disque à la terre, illumine déjà la plus grande partie de l'univers ; de même le Christ avant de sortir du sein virginal, répandait une vive clarté sur le monde.

Voilà pourquoi les prophètes tressaillaient de bonheur avant sa naissance, les femmes prédisaient l'avenir, Jean se mouvait dans le sein de sa mère. Joseph montra donc une grande perfection, puisqu'il n'accusa pas sa femme, ne lui reprocha rien, et ne songeait qu'à la renvoyer. Dans de telles conjonctures, au milieu de tant de complications, un ange survient et résout toutes les difficultés.

154 *Raisons du retard de l'ange et du silence de Marie. La vertu de Joseph en brille davantage.*

4, 4. Quærendum autem est cur angelus non ante venerit, quam vir ille hæc in animo versaret, sed cum hæc ille cogitaret, tunc venerit : nam ait : *Hæc illo cogitante, angelus venit* (Mt 1, 20), quamquam etiam antequam illa conciperet, nuntius accesserit, unde etiam alia quæstio oritur. Nam etsi angelus viro non dixerat, cur Virgo tacuit hæc ab angelo audita, et cum sponsum suum anxium videret, non ejus anxietatem sustulit ? cur ergo antequam ille turbaretur, angelus non rem illi aperuit ? nam operæ pretium est priorem

154 — MG 57, 44-45.

quæstionem primo solvere. Quare rem illi non aperuit ? Ne dicto fidem negaret, et idipsum accideret illi quod Zachariæ. Nam re oculis percepta, facile erat tunc credere : cum autem nondum cœpisset, non facile credi poterat. Ideo id angelus initio non dixit, et Virgo eadem de causa tacuit. Neque enim putasset sibi rem incredibilem nuntianti a sponso fidem esse habendam ; imo timuisset se illum in iram concitaturam esse, quasi admissum peccatum tegentem. Si enim etiam ipsa quae tantam gratiam perceptura erat, humanum quid passa est et dixit : *Quomodo fiet istud, quoniam virum non cognosco* (Lc 1, 34) ? multo magis ille dubitasset : cum maxime id audisset a muliere hinc sibi suspecta.

4, 5. Ideo Virgo quidem nihil ipsi dicit : angelus vero tempore congruenti advenit. Quare, inquies, idipsum erga Virginem non fecit, nec post conceptionem ipsi rem nuntiavit. Ne in perturbatione magna foret. [...] Etenim oportebat imperturbatum esse uterum illum, in quem omnium Creator ingressurus erat, et omni tumultu vacuam animam illam, quæ mysteriorum tantorum ministra futura erat. Propterea Virgini ante conceptionem, Josepho autem, cum gestaret uterum Virgo, loquutus est. Quod multi simpliciorum non intelligentes, hic dissonantiam esse dixerunt : quoniam Lucas dixit Mariæ nuntium venisse, Matthæus autem Josepho : non advertentes utrumque gestum fuisse. Id quod etiam in omnibus historiis observandum est : sic enim multas dissonantias, ut quidem putantur, expediemus.Venit itaque angelus, perturbato Josepho. Nam et propter ea quæ supra dicta sunt, et ut ejus philosophia appareret, adventum suum differt. Cum vero res jam esset implenda, advenit demum.

On se demande ici pourquoi l'ange ne parla pas avant que l'homme fût assailli de telles pensées, et ne se présenta que lorsqu'elles avaient déjà pris leur cours ; car l'historien dit : *tandis qu'il avait cette pensée, un ange vint* (Mt 1, 20). Avant cela cependant, un messager céleste s'était rendu auprès de sa femme ; et de là une autre question : Si l'ange n'avait rien dit à l'homme, pourquoi la Vierge garda-t-elle le silence sur ce qu'elle avait entendu, et ne dissipa-t-elle pas les angoisses dont elle avait dû s'apercevoir ? Mais d'abord, pourquoi l'ange lui-même ne parla-t-il pas à Joseph avant que le trouble se fût emparé de celui-ci ? Car il importe de commencer par résoudre la première question. Pourquoi donc ce silence ? Pour que Joseph ne refusât pas de croire et n'éprouvât pas le sort de Zacharie. La chose étant sous ses yeux, la foi ne lui était plus difficile ; mais, quand rien ne s'annonçait encore, il n'eût pas aisément accepté de semblables paroles. C'est pour cela que l'ange ne parla pas

au commencement ; et telle est aussi la raison du silence de la Vierge. Elle n'eût pas cru que son époux dût ajouter foi à sa parole concernant un fait aussi étrange et non encore réalisé ; elle eût même craint d'exciter un sentiment de colère et de paraître cacher un crime commis. Elle qui devait être favorisée d'une si grande grâce, éprouvait bien toutefois quelque chose d'humain, quand elle disait : *Comment cela serait-il, puisque je ne connais pas d'homme* (Lc 1, 34) ? À plus forte raison, Joseph aurait-il douté, l'assertion provenant d'une femme qui semblait par là même se rendre suspecte.

Voilà pourquoi la Vierge ne lui dit absolument rien, et l'ange vint dans le temps convenable. Pour quel motif, me direz-vous, ne se conduisit-il pas de même envers Marie et lui parla-t-il avant le mystère de la conception ? Pour ne pas la jeter dans le trouble [...] Il fallait qu'il fût sans trouble aucun, ce sein dans lequel devait séjourner le Créateur de l'univers, qu'elle se trouvât à l'abri de toute agitation, cette âme qui allait concourir à de si grands mystères. Voilà pourquoi le messager divin adressa la parole à la Vierge avant la conception, et à Joseph après qu'elle avait conçu. Faute de saisir cette distinction, beaucoup d'esprits irréfléchis ont prétendu que là se trouvait un désaccord entre les évangélistes : Luc disant que l'ange s'était adressé à Marie, et Matthieu disant de son côté que c'était à Joseph ; ils n'ont pas voulu comprendre que les deux messages avaient eu lieu. La même chose est à remarquer dans toutes les histoires : ainsi s'évanouissent beaucoup de contradictions qui ne sont qu'apparentes. L'ange vint donc quand Joseph était dans le trouble ; car il avait différé jusque-là, et pour les motifs que nous avons signalés et pour que la philosophie du juste brillât d'un plus vif éclat. Il arrive enfin au moment où l'événement va s'accomplir.

155 *La modération, la bonté, la prudence et la foi de Joseph sont manifestes en ces événements.*

4, 5. *Hæc autem eo cogitante, angelus in somnis apparuit Joseph.* Viden' viri moderationem [1] ? Non modo non punivit, sed nemini dixit, ac ne illi quidem quæ in suspicionem veniebat ; sed rem secum cogitabat, et secessus causam Virgini obtegere studebat. Neque enim dixit ipsum voluisse illam ejicere, sed dimittere : usque adeo benignus et moderatus vir erat[2]. Hæc autem cogitanti in somnis apparet angelus. Et cur non aperte, ut pastoribus et Zachariæ visus est, necnon etiam Virgini ? Admodum fidelis vir erat, neque egebat tali visione. Nam Virgo, cui annuntiabatur res tanta, et longe major quam Zachariæ, etiam ante rem ipsam egebat mirabili quadam visione : pastores vero, utpote qui agrestiores essent, apertiore

155 — MG 57, 45-46.

visione opus habebant. Hic autem post partum cum prava suspicione animi teneretur, et paratus tamen esset ad bonam spem facile reduci, si quis hac in re dux illi appareret, revelationem accipit. Ideo post suspicionem adest bonus nuntius, ut hoc ipsum illi foret vera dictorum demonstratio. Cum enim nemini dixisset, sed animo solum hæc cogitasset, et hac de re loquentem angelum audiret, indubitatum ipsi signum erat, angelum a Deo jussum, hæc dictum venisse : ipsius enim solius est cordis arcana scire. Vide itaque quanta efficiantur ; viri philosophia ostenditur, et illud opportune ab angelo prolatum ad fidem ejus firmandam confert, dictumque ipsum sine suspicione manet, quod ostendit ipsum ea passum esse, quæ vir quivis jure pati poterat.

1. Ὁρᾷς τοῦ ἀνδρὸς τὴν ἐπιείκειαν ;
2. τοσοῦτον ἦν ἥμερος καὶ ἐπιεικὴς ὁ ἀνήρ.

Pendant que Joseph agitait de telles pensées, l'ange lui apparut dans le sommeil. Remarquez la modération de cet homme : non seulement il ne frappe pas, mais il ne dit rien à personne, pas même à celle qui est l'objet de ses soupçons ; il réfléchissait en lui-même et s'efforçait de cacher à la Vierge l'angoisse qu'il éprouvait. Il n'est pas même dit qu'il voulût la jeter dehors ; l'expression du texte est beaucoup plus douce et montre dans la conduite de Joseph autant de bonté que de prudence. C'est donc au milieu de ces pensées que l'ange se présente à lui durant le sommeil. Et pourquoi pas à découvert, comme à l'égard des bergers, de Zacharie et de la Vierge elle-même ? C'est que Joseph avait pleinement la foi, et qu'il n'avait pas besoin d'une telle manifestation. Pour la Vierge, comme elle allait entendre une chose si prodigieuse et qui l'emportait incomparablement sur celle dont Zacharie avait reçu communication, elle avait par là même besoin d'y être préparée par une vision merveilleuse. Quant aux bergers, c'était la rudesse de leur esprit qui rendait nécessaire une vision éclatante. Mais pour Joseph, quoique tourmenté par les plus pénibles soupçons que tout semblait autoriser, il était facile de le ramener à de bonnes espérances ; il suffisait qu'un guide lui fût montré pour cela ; aussi ne reçut-il qu'une simple révélation. C'est quand les soupçons l'obsèdent que le céleste messager vient le trouver, afin que cette circonstance même confirme la vérité de sa mission. Comme Joseph ne s'en était ouvert à personne, comme il avait tout caché dans son cœur, dès qu'il entend l'ange en parler, c'est un signe indubitable pour lui qu'on lui parle de la part de Dieu, qui seul peut connaître le secret des cœurs. Voyez que de choses arrivent : la haute sagesse de l'homme se manifeste clairement ; la parole de l'ange vient à propos raffermir sa foi ; cette parole elle-même se montre indubitable, tout en enseignant à celui-ci qu'il a souffert ce qui doit seulement éprouver la vertu d'un homme.

156 *Par son message, l'ange rassure Joseph et lui enjoint de garder Marie avec lui.*

4, 6. Quomodo autem fidem ipsi facit angelus ? Audi et mirare dictorum sapientiam. Accedens ait : *Joseph, fili David, noli timere accipere Mariam conjugem tuam.* Statim Davidem in memoriam revocat, unde nasciturus erat Christus ; neque sinit illum turbari, dum per majorum nomen promissionem universo generi factam in memoriam revocat. Sed cujus rei gratia filium David ipsum appellat ? *Ne timeas :* quamquam alibi Deus non ita fecit ; sed quodam de uxore Abrahæ secus quam oportuerat cogitante, terroribus mifiisque in loquendo usus Deus est ; etiamsi ibi quoque res per ignorantiam fieret : neque enim rerum ignarus ille Saram acceperat : attamen perterrefecit eum ; hic autem mitius agitur. Ingens enim erat rerum quæ agebantur magnitudo, magnumque inter virum utrumque discrimen : quapropter non erat increpatione opus. Cum autem dixit, *Ne timeas,* declarat ipsum metuere ne Deum offendat, si adulteram uxorem habeat : ita nisi hoc fuisset, illam dimittere ne cogitasset quidem. His igitur omnibus declaratur, a Deo venisse angelum, qui omnia quæ cogitavit et animo passus est Joseph, in medium attulit et exposuit. Virginis autem pronuntiato nomine, non hic stetit, sed addidit, *Conjugem tuam,* quam non ita vocasset, si vitiata fuisset. Conjugem vero hic sponsam vocat : quemadmodum et generos vocare solet Scriptura sponsos, ante nuptias. Quid vero significat illud, *Accipere ?* Domi retinere : jam enim illam animo dimiserat. Hanc dimissam retine, quam tibi Deus tradit, non parentes : tradit autem non ad nuptias, sed ut cum illa habites ; tradit porro per vocem meam. Ut illam postea Christus tradidit discipulo, ita et nunc Joseph traditur.

Comment l'ange le persuade-t-il ? Écoutez et admirez la sagesse de ses paroles. Il approcha et dit : *Joseph, fils de David, ne crains pas de garder Marie, ta femme.* Dès l'abord il mentionne David, dont le Christ devait naître ; il dissipe ainsi le trouble du juste, en lui rappelant par le nom des aïeux la promesse faite à la race entière. Pour quel motif cependant l'appelle-t-il fils de David ? *Ne crains pas.* Telle n'a pas été dans d'autres circonstances la conduite de Dieu : envers celui qui méditait sur la femme d'Abraham de coupables projets, il usa des plus terribles menaces, bien que l'ignorance fût encore là le principe de tout, puisque le ravisseur ne savait pas ce qu'était Sara. Dieu procédait alors par la terreur ; il agit ici par des moyens contraires. C'est que les événe-

156 — MG 57, 46.

ments qui s'accomplissaient étaient d'une grandeur incomparable, et qu'il existait une grande différence entre les deux hommes. Voilà pourquoi cette fois la menace était inutile. En disant *ne crains pas,* il montre que le juste a peur d'offenser Dieu en gardant une femme adultère. Si cela n'eût pas été, il n'eût pas songé à la renvoyer. Tout prouve donc que le messager vient du ciel, puisqu'il expose et met à nu les pensées et les angoisses renfermées dans le cœur de Joseph. Il ne s'en tient pas à prononcer le nom de la Vierge ; il ajoute : *ta femme ;* et c'est une qualification qu'il ne lui eût pas donnée, supposé qu'elle fût criminelle. Femme veut dire fiancée dans ce cas, tout comme ailleurs l'Écriture appelle gendres de simples fiancés, avant que le mariage eût eu lieu. Que signifie cette parole, *recevoir ?* Garder dans sa demeure ; car dans son esprit, Joseph l'avait déjà renvoyée. Reviens sur ta détermination, garde la femme que Dieu te donne, et que tu ne tiens pas précisément de sa famille. Il te la donne, non comme ta femme, mais comme un dépôt sacré ; et c'est par ma voix qu'il te la donne. Elle est maintenant confiée à Joseph, de même que plus tard elle sera confiée par le Christ au disciple bien-aimé.

157 Suite — *Joseph devra garder Marie chez lui et remplir pour Jésus le rôle de père.*

4, 6. Deinde rem obscure indicans, pravam suspicionem non memoravit, sed honestiore congruentioreque modo conceptionis exposita causa, illam sustulit, ostendens eum, propter eamdem ipsam causam, qua timebat et illam dimittere volebat, jure illam recipere et retinere debere [1] : sicque ex abundanti ejus mœstitiam resolvit. Non modo, inquit, illicito congressu pura est, sed etiam supra naturam uterum gestat. Ne igitur metum ponas tantum, sed in magnam erumpe lætitiam [2] : *Quod enim in ea natum est, de Spiritu sancto est.* Stupendum dictum, humanam cogitationem superans, legesque naturæ transcendens. Quomodo igitur credet vir tales non expertus narrationes ? A præteritorum, inquit, revelatione. Ideo omnia quæ mente cogitabat, revelavit, quæ passus est, quæ timuit, quæ facere meditabatur, ut illis in medium adductis, etiam his fidem haberet ; imo non ex præteritis tantum, sed etiam ex futuris ad credendum illum inducit. *Pariet autem,* inquit, *filium, et vocabis nomen ejus Jesum* (Mt 1, 21). Ne putes enim quia ex Spiritu sancto est, te ideo alienum esse a ministerio œconomiæ illius. Etiamsi enim nihil ad generationem conferas, sed intacta Virgo maneat ; attamen quod est patri proprium, etsi virginitatis digni-

157 — MG 57, 46-47.

tatem non labefactet, hoc tibi confero, ut nato nomen imponas. Tu enim vocabis illum. Etsi namque filius tuus non sit, tu paternam erga illum geres curam. Ideo vel ab ipsa nominis impositione, nato te parentis loco adjungo [3]. Deinde ne quis ideo eum patrem esse suspicaretur, audi quam accurate sequentia ponat : *Pariet,* inquit, *filium ;* non dicit, Pariet tibi ; sed indeterminate posuit : non enim ipsi peperit, sed universo orbi.

1. δεικνὺς ὅτι δι' ὅπερ ἐδεδοίκει καὶ ἐκβαλεῖν ἤθελε, δι' αὐτὸ μὲν οὖν τοῦτο καὶ λαβεῖν καὶ κατασχεῖν ἔνδον ἂν εἴη δίκαιος,

2. Μὴ τοίνυν τὸν φόβον ἐκλύσῃς μόνον, ἀλλὰ καὶ εὐφραίνου μειζόνως·

3. Μὴ γὰρ, ἐπειδὴ ἐκ Πνεύματός ἐστιν ἁγίου, νομίσῃς ἀλλότριόν σε τῆς διακονίας εἶναι τῆς κατὰ τὴν οἰκονομίαν. Εἰ γὰρ καὶ εἰς τὴν γέννησιν οὐδὲν συντελεῖς ἀλλ' ἀνέπαφος ἔμεινεν ἡ Παρθένος, ὅμως ὅπερ ἐστὶ πατρὸς ἴδιον, οὐ λυμαινόμενον το τῆς παρθενίας ἀξίωμα, τοῦτό σοι δίδωμι, το ὄνομα ἐπιθεῖναι τῷ τικτομένῳ· σὺ γὰρ αὐτὸν καλέσεις. Εἰ γὰρ καὶ μὴ σὸς ὁ τόκος, ἀλλὰ τὰ πατρὸς ἐπιδείξῃ περὶ αὖτόν. Διὰ τοῦτό σε καὶ ἀπό τῆς τοῦ ὀνόματος θέσεως εὐθέως οἰκειῶ τῷ τικτομένῳ.

Puis, se servant de termes voilés, ne mentionnant pas même le soupçon odieux, l'ange le dissipe néanmoins, en signalant d'une manière plus noble la cause de la conception, et montrant au juste qu'il doit retenir Marie et la garder dans sa maison, pour le motif même qui le faisait trembler et songer à la renvoyer : c'est ainsi qu'il fait radicalement disparaître tout sujet de tristesse. Non seulement, lui dit-il, elle est pure de tout commerce criminel, mais encore elle porte en elle un fruit divin. Ne te borne donc pas à déposer toute crainte, livre-toi sans réserve à la joie ; *car ce qui est né en elle vient de l'Esprit-Saint.* Parole étonnante, qui confond tout raisonnement humain et qui s'élève au-dessus des lois de la nature. Comment y croira-t-il, celui qui n'a de ces choses aucune expérience ? Il y croira à cause de ce qu'on vient lui révéler. L'ange avait commencé par dire ce qui se passait dans l'âme de Joseph, ses pensées, ses chagrins, ses craintes, ses projets, afin que le juste s'appuyât là-dessus pour croire au mytère ; et ce n'est pas assez du passé, il lui donne encore l'avenir pour fondement de la foi qu'il réclame : *Elle donnera le jour à un enfant que tu nommeras Jésus* (Mt 1, 21). Parce qu'il vient de l'Esprit-Saint, tu ne dois pas te persuader que tu n'as aucun concours à donner à l'œuvre providentielle. Étranger à la génération, en face d'une Vierge immaculée, tu dois remplir les devoirs du père ; je te charge de donner un nom à l'enfant, tout en respectant l'honneur de la mère. Oui, c'est toi qui donneras ce nom ; et, bien qu'il ne soit pas ton fils, tu t'acquitteras envers lui des devoirs d'un père. Tu te regarderas comme tel, je te l'ordonne, et déjà quand il faudra lui donner un nom. Après cela, pour qu'il ne soit pas possible de soupçon-

ner que Joseph est le père de l'enfant, l'ange dit : *elle donnera le jour à un enfant.* Remarquez la précision de ce langage. Il ne dit pas : Elle te donnera ; non, c'est d'une manière générale qu'il s'exprime ; et dans le fait, ce n'est pas à un homme, c'est au monde entier que cet enfant sera donné.

158 Suite — *Le message de l'ange révèle aussi à Joseph le nom, la mission, et l'origine divine de Jésus.*

4, 7. Ideoque nomen ejus ex cælo detulit angelus, hinc ostendens mirabilem esse partum, quod Deus ipse nomen ejus de cælo per angelum Josepho miserit. Neque enim ipsum casu et sine causa datum fuit, sed est mille bonorum thesaurus. Idcirco ipsum angelus interpretatur, optimamque spem offert, et hac ratione fidem ipsi conciliat : nam propensius inclinamur ad res hujuscemodi ; ideoque illis facilius credimus. Cum igitur ex omnibus ad fidem ei habendam præparasset, ex præteritis, ex futuris et ex præsentibus, necnon ab honore ipsi debito, inducit prophetam, opportune his omnibus calculum dantem. Priusquam vero ipsum inducat, bona per ipsum orbi conferenda prænuntiat. Quænam illa sunt ? Ereptio a peccatis : *Ipse enim,* inquit, *salvum faciet populum suum a peccatis eorum.* Hic quoque stupendum quidpiam indicatur. Non enim a bellis sub sensum cadentibus, non a barbaris, sed quod longe majus erat, a peccatis liberandum populum ipsius annuntiat : id quod nemo ante facere potuerat. Et qua de causa, inquies, *Populum suum* dixit, neque gentes adjecit ? Ne statim auditorem percelleret. Alioquin vero intelligentia præditus auditor his gentes quoque subindicari perspicit. Populus enim ejus sunt non Judæi tantum, sed omnes qui accedunt, et ejus doctrinam cognitionemque suscipiunt. Animadverte antem quomodo ejus dignitatem nobis aperuerit, populum suum appellans populum Judaicum. Hoc enim nihil aliud significat, quam eum, qui natus est, esse Filium Dei, ac de rege superno sermo ipsi est. Neque enim alia potestas peccata remittere valet, nisi ea quæ ad illam substantiam pertinet.

Voilà pourquoi le divin messager porte ce nom du ciel, manifestant ainsi d'une manière plus éclatante ce qu'il y a d'admirable dans cet enfantement : Dieu lui-même impose le nom, et c'est un ange qui de sa part le transmet à Joseph. Ce nom n'est pas l'effet du hasard, un nom dénué de sens, c'est un trésor inépuisable. Aussi l'ange l'interprète-t-il lui-même, et, pour mieux établir la foi dans les cœurs, base-t-il là-dessus nos légitimes espérances. En effet, ce qui nous promet le bonheur

158 — MG 57, 47.

est ce qui nous attire avec le plus de force, ce dont nous aimons éminemment à nous laisser persuader. Quand donc il a confirmé l'autorité de sa parole, et par les choses passées, et par les choses futures, et par les choses présentes, indépendamment de l'honneur auquel il a lui-même droit, il fait intervenir le prophète qui jette à propos dans la balance le poids de son jugement. Mais, avant d'en appeler à ce témoignage, il annonce les biens que le monde entier doit recevoir par cet enfant. Quels sont ces biens ? Ils se résument tous dans la destruction du péché : *C'est lui,* dit-il, *qui délivrera le peuple de ses péchés.* Il y a là quelque chose qui doit nous sembler étrange. Ce n'est pas des guerres matérielles, ce n'est pas de la domination des barbares, c'est de ses prévarications que le peuple sera délivré, bienfait tout autrement remarquable et qui n'avait pas d'antécédent dans les siècles écoulés. Et pourquoi, me direz-vous, ne parle-t-il là que de son peuple et n'y joint-il pas le reste des nations ? Pour ne pas bouleverser tout à coup son auditeur. Du reste, un esprit intelligent ne peut manquer de voir que les nations y sont aussi comprises. Son peuple ne se compose pas seulement des Juifs, il embrasse encore tous ceux qui viennent à lui et qui reçoivent sa doctrine. Remarquez de plus comme l'ange fait ressortir la dignité de cet enfant, en appelant le peuple hébreu son peuple. Cela signifie clairement qu'il est le Fils de Dieu et que ce discours s'applique au Roi du ciel ; car il n'est pas de puissance capable de remettre les péchés, si ce n'est la puissance infinie.

159 *L'ange appuie son message sur la prophétie d'Isaïe, que Joseph devait connaître.*

5, 2. Jam vero Josephum ad Isaiam remittit, ut si experrectus verborum ipsius, utpote recens dictorum, oblitus esset, propheticorum, in quorum meditatione nutritus fuerat, semper recordatus, quæ dicta sibi erant retineret. Uxori autem nihil tale dixit, utpote quæ puella adhuc horum notitiam non haberet : viro autem utpote justo, qui prophetas meditaretur, hinc edisserit. Et antehac quidem dixerat : *Mariam conjugem tuam :* hic vero postquam prophetam adduxit in medium, nunc demum nomen virginitatis illi credidit et patefecit ; neque enim tam imperturbato animo fuisset, audito Virginis nomine, nisi prius id ab Isaia audivisset. Nihil enim stupendum, sed rem sibi hæc multo tempore meditanti familiarem auditurus erat a propheta. Ideo angelus ut rem credibilem redderet, Isaiam in medium adducit. Neque hic gradum sistit, sed ad Deum hæc loquentem erigit eum ; non enim prophetæ verba esse dixit, sed a Deo universorum prolata. Ideo non dixit, ut impleretur quod dictum est ab Isaia ; sed, *Quod dictum est a Domino :* os quippe erat

159 — MG 57, 56.

Isaiæ, oraculum vero e supernis delatum. Quid autem ait hoc oraculum : *Ecce Virgo in utero habebit, et pariet filium, et vocabunt nomen ejus Emmanuel* (Is 7, 14).

Voilà donc que l'ange renvoie Joseph au prophète Isaïe, afin que, s'il oubliait les paroles qu'il vient d'entendre en se réveillant, il puisse les rappeler à sa mémoire au moyen des prophètes, dont il avait fait sa nourriture habituelle. Le céleste messager ne dit rien de semblable à Marie, qui, jeune encore, ne possédait pas une égale connaissance des Livres saints. Mais le juste, qui méditait les prophètes depuis de longues années, pouvait entendre un tel langage. Il avait dit d'abord : *Marie ton épouse ;* mais une fois qu'il s'est appuyé sur le témoignage d'Isaïe, il parle ouvertement de la virginité, il déclare que Marie est vierge ; ce que Joseph n'eût pas entendu avec la même sécurité sans ce témoignage. En effet, la chose ne devait plus l'étonner, on lui redisait ce que le prophète avait dit si longtemps d'avance, ce que la méditation lui avait rendu familier. C'est donc pour mieux accréditer sa parole que l'ange fait ici comparaître Isaïe. Il ne s'arrête pas là, c'est à Dieu même qu'il fait remonter sa parole ; elle ne vient pas de l'homme, dit-il, elle vient du souverain Maître de l'univers. Il ne dit pas : afin que la parole d'Isaïe s'accomplît ; mais bien : *afin que la parole du Seigneur...* La voix était sans doute celle d'Isaïe ; mais la pensée qu'elle exprimait avait une plus haute origine. Remarquez une fois de plus ce divin oracle : *Voilà que la Vierge concevra et donnera le jour à un enfant, et cet enfant sera nommé Emmanuel* (Is 7, 14).

160 *Avec une obéissance admirable, Joseph reçoit Marie et entre ainsi dans l'économie de l'Incarnation.*

5, 3. *Exsurgens autem Joseph a somno, fecit sicut præcepit ei angelus Domini* (Mt 1, 24). Vidistin' obsequentiam et animum obtemperantem ? vidistin' animam vigilem, et nulli personarum acceptioni obnoxiam [1] ? Neque enim cum triste quidpiam et turpe suspicabatur, illam apud se retinere voluit, neque amota suspicione, illam ultra dimittere sustinuit ; imo vero illam retinuit ; ac totius dispensationis minister effectus est [2]. *Et accepit,* inquit, *Mariam conjugem suam.* Viden' quam frequenter hoc nomen proferat evangelista, quod nolit interim mysterium illud revelare, dum malam amovet suspicionem ?

1. Εἶδες ὑπακοὴν, καὶ καταπειθῆ διάνοιαν ; εἶδες ψυχὴν διεγηγερμένην, καὶ ἐν ἅπασιν ἀδέκαστον ; 2. ἀλλὰ καὶ κατέχει, καὶ διακονεῖται τῇ οἰκονομίᾳ πάσῃ.

Joseph, s'arrachant alors au sommeil, fit selon l'ordre que venait de

160 — MG 57, 57-58.

lui donner l'ange du Seigneur (Mt 1, 24). Quelle admirable obéissance, quelle docilité d'esprit ! Remarquez, je vous prie, la vigilance de cette âme et son parfait dégagement. Tant que Joseph était sous le poids d'un pénible soupçon, il ne supportait pas l'idée de garder auprès de lui la Vierge ; et, le soupçon étant dissipé, il n'admettait pas davantage l'idée de la renvoyer. Il la garda donc, et dès lors il eut une part à toute l'économie du mystère. *Il garda Marie sa femme,* poursuit l'histoire sacrée. Voyez comme il revient constamment à cette qualification, afin d'écarter toute supposition odieuse, ne pouvant pas encore révéler le miracle qui s'était accompli.

161 Suite — *À cause de sa vertu Joseph ne put connaître Marie après l'enfantement de Jésus.*

5, 3. *Cum autem accepisset eam, non cognovit illam, donec peperit filium suum primogenitum ;* illud *Donec* hic posuit, non ut suspiceris, illam postea cognovisse Josephum, sed ut scias Virginem usque ad partum intactam fuisse. Cur itaque ait, *Donec peperit ?* Hic mos loquendi in Scriptura sæpe observatur : ita ut hæc vox non pro definito quodam tempore ponatur. Nam de arca loquens ait : *Non reversus est corvus, donec siccaretur terra* (Gn 8, 7), etsi postea reversus non sit. De ipso etiam Deo sic loquitur : *A sæculo et usque in sæculum tu es* (Ps 89, 2) ; nullos hic terminos ponens ; rursusque prænuntians : *Orietur in diebus ejus justitia et abundantia pacis, donec auferatur luna* (Ps 71, 7) ; nullum terminum pulchro huic elemento statuit. Ita et hoc loco, *Donec,* dixit, ut quæ partum antecedebant firmaret, et quæ sequebantur tibi consideranda relinqueret. Quod enim ab eo tibi discendum erat, hoc dixit, nempe Virginem usque ad partum intactam mansisse : quod autem ex dictis consequi et in confesso esse videbatur, hoc tibi intelligendum reliquit. Nempe virum illum justum, eam quæ sic mater effecta, ac tam novo et insolito puerperio dignata fuerat, tangere non ausum fuisse. Nam si cognovisset eam et uxoris loco habuisset, quomodo illam quasi nullum habentem virum discipulo commendasset, jubens eam in sua accipere ? Quo pacto ergo, inquies, Jacobus et alii, ejus fratres appellantur ? Quemadmodum et Joseph vir Mariæ esse existimabatur [1]. Multa enim erant posita velamina, ut hujusmodi partus occultaretur : ideoque Joannes illos sic vocabat his verbis, *Neque enim fratres ejus credebant in eum* (Jn 7, 5). Attamen ii, qui prius non crediderant, admirandi et præclari postea exstiterunt.

1. Ὥσπερ καὶ αὐτὸς ἐνομίζετο ἀνὴρ τῆς Μαρίας.

161 — MG 57, 58.

L'ayant donc acceptée, il ne la connut pas, jusqu'à ce qu'elle donna le jour à son enfant premier-né (Mt 1, 25). *Jusqu'à ce que ;* cela ne veut pas dire que Joseph l'ait connue plus tard ; l'Évangéliste veut seulement affirmer que la Vierge demeura tout à fait intacte avant son enfantement. Mais pourquoi dit-il : *jusqu'à ce qu'elle enfanta ?* C'est une manière de parler qu'on trouve souvent dans l'Écriture ; elle n'exprime nullement un temps déterminé. Ainsi, par exemple, il est dit à propos de l'arche : *Et le corbeau ne revint pas jusqu'à ce que la terre fut desséchée,* bien qu'il ne revînt pas dans la suite. En parlant de Dieu même, le prophète royal s'exprime ainsi : *D'un siècle jusqu'à l'autre siècle, vous subsistez* (Ps 89, 2) ; c'est dire qu'il subsiste à jamais. Voici maintenant une prédiction : *En ses jours s'élèvera la justice et l'abondance de la paix, jusqu'à ce que la lune disparaisse* (Ps 71, 7) ; ce n'est pas certes qu'il ait voulu poser un terme à l'existence de cet astre si beau. Ainsi donc, dans le texte que nous discutons, l'expression *jusqu'à ce que,* a seulement pour but d'affirmer ce qui précède l'enfantement, ne préjugeant rien sur ce qui doit suivre et vous laissant le soin de l'examiner. Ce que l'Évangéliste devait vous apprendre, il vous l'a dit : Marie demeura vierge jusqu'à l'enfantement. Quant aux conséquences nécessaires et manifestes de cette affirmation, il les livre à votre intelligence. Il est évident que le juste n'osa jamais approcher de celle qui était devenue mère par un prodige aussi glorieux, et dont l'enfantement était sans exemple dans les générations humaines. Si la loi commune s'était ici réalisée, comment le Christ mourant eût-il confié sa mère au disciple bien-aimé, en lui recommandant de lui tenir lieu de fils, preuve qu'il la regardait comme n'ayant pas d'époux.

Comment donc, me demanderez-vous encore, Jacques et les autres sont-ils appelés les frères de Jésus ? C'est absolument comme Joseph est appelé l'époux de Marie. Bien des voiles entouraient le mystère, afin qu'il demeurât caché ; et de là cette parole de Jean : *Ses frères eux-mêmes ne croyaient pas en lui* (Jn 7, 5). Et cependant ces hommes incroyants dans le principe devinrent plus tard de grands et nobles athlètes de la vérité.

162 *Esprit de foi et prompte obéissance de Joseph.*

8, 2. Angelus igitur qui apparuit, non Mariam, sed Josephum alloquitur ; et quid dicit ? *Surgens accipe puerum et matrem ejus* (Mt 1, 20). Hic non ultra dicit, *Conjugem tuam ;* sed, *Matrem ejus.* Quia enim partus contigit, suspicio soluta est, et viro fides facta est, libere jam loquitur angelus, neque filium neque conjugem ejus dicens ; sed, *Puerum et matrem ejus ; et fuge in Ægyptum ;*

162 — MG 57, 85.

fugæque causam addit : *Futurum est enim,* inquit, *ut Herodes quærat animam pueri.*

8, 3. His auditis Joseph non offensus est, neque dixit : Ænigma est hoc. Tu nuper dicebas : *Salvum faciet populum suum* (Mt 1, 21) : nunc autem nec seipsum potest servare, sed fuga nobis est opus et peregrinatione ac longinqua transmigratione ? Contraria sunt hæc promissioni tuæ. Sed nihil hujusmodi dixit ; fidelis enim vir erat [1] ; neque reversionis tempus inquirit, etiamsi angelus indefinite loquutus esset ; nam ait : *Esto ibi, usquedum dicam tibi.* Verum ille non ideo segnior factus est, sed paret et obtemperat, tentationesque omnes cum gaudio tolerat [2].

1. πιστὸς γὰρ ἦν ὁ ἀνήρ. 2. Ἀλλ' ὅμως οὐδὲ πρὸς τοῦτο ἐνάρκησεν, ἀλλ' ὑπακούει καὶ πείθεται, πάντας μετὰ χαρᾶς τοὺς πειρασμοὺς ὑπομένων.

Ce qui s'est passé par rapport à lui nous représente bien des choses qui devaient avoir lieu plus tard : l'ânesse et l'ânon pourraient être cités comme exemple. Ainsi donc l'ange ne s'adresse pas à Marie, mais bien à Joseph ; et que dit-il ? *Lève-toi, prends l'enfant et sa mère* (Mt 1, 20). Il n'ajoute pas ici : *ton épouse ;* il a dit : *sa mère.* L'enfantement ayant eu lieu, plus de soupçon possible, l'époux est corroboré dans sa foi ; l'ange parle plus librement sans lui attribuer explicitement la mère et l'enfant. — *Prends l'enfant et sa mère et fuis en Égypte.* Il énonce la raison pour laquelle il faut fuir : *car il arrivera que Hérode voudra faire mourir l'enfant.*

Joseph ne se scandalise pas de ces paroles, il ne dit pas : Mais ceci est une énigme ; tout à l'heure tu me disais : *il sauvera son peuple ;* et maintenant voilà qu'il ne peut pas se sauver *lui-même* et que nous sommes dans la nécessité de nous mettre en route, de nous transporter dans un pays lointain. Tout cela est bien contraire à ta promesse. Il fut loin de parler ainsi ; la foi de cet homme était inébranlable. Il ne demanda pas non plus l'époque du retour, bien que l'ange se fût exprimé d'une manière très vague, puisqu'il avait dit : *reste là jusqu'à ce que je t'avertisse.* Ce n'est pas une raison pour Joseph d'obéir avec lenteur et négligence ; il obéit aussitôt, il se soumet avec bonheur à toutes les épreuves.

163 *Les angoisses et les allégresses de saint Joseph.*

8, 3. Enimvero benignus Deus his laboribus dulcia miscuit [1] : id quod etiam in sanctis omnibus observat : neque pericula, neque quietem continuam præstat, sed et his et illis permixtim positis

163 — MG 57, 85-86 ; 179-180.

vitam justorum ordinat : id quod etiam hic fecit : idque perpendas velim. Videt ille Virginem uterum gestantem : ea de re turbatur, et admodum anxius est : adulteram enim puellam esse suspicabatur ; sed statim adstitit angelus, qui suspicionem solveret ac metum eliminaret. Cum vidit natum puerum, gaudio magno perfusus est : rursumque gaudium hujusmodi periculum non parvum excipit, civitate perturbata, ac rege furente, puerumque perquirente. At perturbationem illam aliud gaudium excipit, stella nempe, et magorum adoratio. Rursus vero post hanc lætitiam, timor ac periculum : Quærit enim, inquit, Herodes animam pueri ; iterumque fugiendum est et transmigrandum humano more ; nondum enim miracula edere oportebat. Nam si a prima ætate miracula edidisset, homo non creditus fuisset. Idcirco non simpliciter templum formatur, sed uteri tumor conspicitur, et novem mensium spatium, et partus, et lactis nutrimentum, quies per multum temporis ; ætas virilis exspectatur, ut per omnia credibile redderetur œconomiæ mysterium. Qua ergo de causa inquies, hæc ab initio facta sunt signa ? Propter matrem, propter Josephum, propter Simeonem jamjam moriturum, propter pastores, propter magos, propter Judæos.

9, 4. *Defuncto autem Herode, ecce angelus Domini apparuit in somnis Joseph, dicens : Surgens accipe puerum et matrem ejus, et vade in terram Israel* (Mt 2, 19-20). Non jam dicit, *Fuge,* sed, *Vade.* Viden' rursum quietem post tentationem ? deinde post quietem rursus periculum ? Nam post exilium dimissus, et in suam regionem reversus est, viditque puerorum interfectorem exstinctum ; ubi vero in patriam pervenit, reliquias iterum pristinorum periculorum reperit, filium tyranni viventem et regnantem.

1. Καὶ γὰρ ὁ φιλάνθρωπος Θεὸς τοῖς ἐπιπόνοις τούτοις καὶ ἡδέα ἀνέμιξεν.

Dieu dans sa bonté prit soin de mêler à ces rudes labeurs de douces consolations. C'est ainsi qu'il agit envers tous les saints : il ne veut pas qu'ils soient toujours dans le péril ou toujours dans le repos, il sème alternativement de peines et de joies la vie des justes. C'est ce qu'il importe de remarquer dans celui-ci. Il voit d'abord la grossesse de son épouse, et de là pour lui le trouble et l'anxiété, à cause des soupçons qui l'assiégent ; puis vient le céleste messager qui dissipe ses soupçons et ses craintes. À la naissance de l'enfant, Joseph éprouve une grande allégresse ; mais bientôt l'allégresse est remplacée par la frayeur, quand

la ville est agitée, quand un roi plein de rage cherche à faire mourir l'enfant. À cette perturbation succède encore la joie, provoquée par l'apparition de l'étoile et l'adoration des mages ; puis de nouveau la crainte et le péril. Hérode, selon l'expression de l'ange, en veut à la vie de l'enfant. Et l'ange prescrit à Joseph de prendre la fuite, de s'exiler, comme si Dieu n'était pas là, vu qu'il ne devait pas encore opérer des miracles. S'il en avait opéré dès ses premières années, on n'aurait pas cru qu'il était homme. Le temple ne s'élève donc pas tout à coup : la grossesse devient apparente, elle dure neuf mois ; puis viennent la naissance, l'allaitement, l'inaction forcée du premier âge ; la virilité n'arrive qu'avec le nombre des années : tout concourt à rendre inattaquable le mystère de l'Incarnation. Mais alors, me direz-vous, pourquoi les miracles qui furent opérés au commencement ? — Ils furent faits en faveur de sa mère, de Joseph, de Siméon prêt à quitter la terre, des bergers, des mages et des Juifs.

Hérode étant mort, l'ange du Seigneur apparut à Joseph durant le sommeil, en lui disant : Lève-toi, prends l'enfant et sa mère et va dans la terre d'Israël (Mt 2, 19-20). Il ne dit plus *fuis,* mais bien : *va.* Voyez-vous encore ici le calme succédant à l'épreuve et puis le péril au repos ? Après l'exil, Joseph a la faculté de revenir dans sa patrie ; il y revient et trouve que le meurtrier des enfants était mort ; mais, bientôt après ce retour, les anciens dangers reparaissent : le fils du tyran vit et règne.

164 *La crainte d'Archelaüs ramène Joseph à Nazareth.*

9, 4. Et quomodo Archelaus regnabat in Judæa, cum Pontius Pilatus præses esset ? Recens adhuc erat mors Herodis, necdum regnum in multas partes divisum fuerat : sed quia nuper Herodes obierat, interim filius Herodis imperium tenebat ; frater quippe Archelai Herodes et ipse appellabatur : ideo addidit evangelista : *pro Herode patre suo* (Mt 2, 22). Sed si Judæam adire formidabat propter Archelaum, oportebat et Galilæam metuere propter Herodem. Sed ubi locum mutavit, res postea in obscuro mansit : totus quippe impetus contra Bethlehem erat et fines ejus. Cæde itaque patrata, Archelaus filius rem peractam putabat, atque eum qui quærebatur inter multos occisum fuisse. Alioquin cum vidisset patrem tali morte consumptum, moderatior fuit, quam ut ulterius procederet, et de iniquitate contenderet. Venit itaque Joseph Nazareth, ut una et periculum fugeret, et dilectam patriam incoleret. Ut majori instrueretur fiducia, oraculum ab angelo hac de re accepit : quamquam Lucas non dicat ipsum per oraculum illo venisse ; sed completa purificatione in Nazareth reversos illos esse.

---

164 — MG 57, 180.

165 Suite — *Chronologie incertaine des migrations de la Sainte Famille.*

9, 4. Quid igitur dicendum est ? Quod scilicet Lucas hoc dicat, tempus describens illud, quod præcessit descensum in Ægyptum. Neque enim ante purificationem eos illuc deduxit, ne quid contra legem admitteretur, sed exspectavit donec purificatio fieret, ac redirent Nazaret, tuncque descenderent in Ægyptum. Deinde ex Ægypto profectos jubet Nazaret redire. Antea vero non moniti oraculo fuerant, ut illo redirent ; sed ex voluntate propria in dilectam patriam se contulerant. Quia enim non nisi pro descriptione et censu illo venerant, nec locus ibi manendi erat, re perfecta, pro qua venerant, reversi sunt Nazaret. Ideo angelus illos domum reducit, ut ibi manerent, neque illud sine causa, sed quod ita prophetia ferret : nam ait : *Ut impleretur quod dictum est per prophetas, quoniam Nazaræus vocabitur* (Mt 2, 23).

In Joannem homiliæ 389

166 *Les Juifs pensent que Joseph est père de Jésus, mais Jésus essaie de les faire remonter au Père céleste.*

46, 1. Et murmurantes dicebant, *Nonne hic est filius Joseph ?* Unde palam est ipsos mirabilem ejus generationem nondum novisse. Idcirco adhuc eum Josephi filium dicunt. Neque tamen corripit eos, neque dicit, Non sum filius Josephi : non quod Josephi filius esset, sed quod nondum possent admirabilem illum partum audire. Quod si partum illum secundum carnem nondum poterant audire, multo minus ineffabilem illum et supernum. Si quod humilius erat non revelavit, multo minus illa dixerit. Atqui hoc ipsos offendebat quod esset ex vili patre natus : attamen non revelavit, ne aliud tollens offendiculum, aliud inferret. Sed quid illis murmurantibus respondet ? *Nemo potest venire ad me, nisi Pater, qui misit me, traxerit eum* (Jn 6, 44).

47, 2. Nihil vero non agit ac dicit, ne putent eum esse Josephi filium. Non ergo hæc dixit, ut scandalum augeret, sed ut tolleret. Quisquis enim eum filium Josephi putasset, dicta non accepisset : qui vero persuasus esset ipsum de cælo descendisse, et eo ascensurum esse facilius libentiusque dictis attendisset. Sub hæc aliam adduxit solutionem : *Spiritus est,* inquit, *qui vivificat, caro non prodest quidquam* (Jn 6, 64) : hoc est, Quæ de me dicuntur, spiritualiter sunt accipienda : nam qui carnaliter audit, nihil lucratur, nihil proficit. Carnale erat dubitare quomodo de cælo descendisset, putareque ipsum esse filium Josephi. [...] *Nemo potest venire ad me, nisi fuerit ei datum desuper a Patre meo.* Spontaneam ejus œconomiam hic evangelista subindicat, ejusque patientiam. Illudque, *ab initio,* non sine causa hic ponitur ; sed ut ejus præscientiam intelligas, atque ipsum ante hæc verba, neque postquam illi offensi murmuraverant, proditorem novisse ;

---

165 — MG 57, 180.
166 — MG 59, 257, 265, 267.

id quod divinitatis erat. Deinde adjicit, *Nisi fuerit ei datum desuper a Patre meo,* suadens eis ut Patrem suum putarent Deum, non Josephum, et ostendens rem non esse vulgarem, in eum credere : ac si diceret, Non turbant, non obstupefaciunt me, qui non credunt : hoc jam olim novi antequam fieret : novi quibusnam Pater dederit.

47, 3. Id Paulus quoque declarat his verbis : *Ne dicas in corde tuo, Quis ascendet in cœlum ? hoc est, Christum deducere ; aut quis descendet in abyssum ? hoc est, Christum ex mortuis revocare* (Rm 10, 6, 7). *Verba vitæ æternæ habes.* Jam hi resurrectionem acceperant, et totam illam sortem. Vide, quæso, fratrum amantem, quomodo totius cœtus causam agat : non dixit enim, Cognovi, sed, *Cognovimus :* imo potius animadverte quomodo ad ipsa Magistri verba accedat, non eadem quæ Judæi loquens. Illi enim dicebant, *Hic est filius Joseph ;* hic autem, *Tu es Christus Filius Dei vivi ;* et *Verba vitæ æternæ habes.*

167 *L'humble et pauvre condition de Joseph partagée par Jésus et Marie, est un exemple pour nous.*

53, 3. Scripturis ergo animum adhibeamus, dilecti, et saltem evangelia studiose tractemus. Statim enim atque librum aperueris, Christi nomen videbis, et dicentem illum audies : *Jesu autem Christi generatio sic erat. Cum esset desponsata mater ejus Maria Joseph, inventa est in utero habens de Spiritu sancto* (Mt 1, 18). Qui autem hæc audierit, statim virginitatis amore capietur, partum mirabitur, a terra migrabit. Nec pro modico habendum est, si vel carptim obiterque videris Spiritu sancto dignatam Virginem, et angelum ipsam alloquentem. Hæc adhuc in superficie sunt : sed si hæc speculando usque in finem perseveres, sæcularia statim omnia respues, terrena omnia deridebis : si dives sis, divitas nihil esse duces, ubi audies illam fabri uxorem in humili domo, matrem Domini fuisse ; si pauper, de paupertate non erubesces, cum didiceris Creatorem mundi vilissimam casam non erubuisse. Hæc si cogites, non rapies, non avarus eris, non in aliena involabis ; sed potius paupertatis amator eris, divitiasque despicies : hinc mala omnia eliminabis. Rursus cum videris Jesum in praesepio jacentem, non ultra curabis filio tuo ornatum aureum circumponere, non lectum argento decoratum uxori parare. His abjectis curis, jam non avaritiæ vel rapinæ studebis.

In Matthæum homilia 2, 2. Illudque maxime mirare, quod Filius, et genuinus Filius Dei sine principio exsistentis se filium Davidis audire passus sit, ut te faceret Dei filium : passus est se patrem habere servum, ut tibi servo patrem faceret Dominum.

---

167 — MG 59, 296 ; 57, 25.

Donc, mes bien-aimés, lisons avec soin les Écritures, et appliquons-nous surtout à l'étude assidue des Évangiles. Aux premières pages du livre sacré, vous trouverez le nom du Christ, et vous lirez : *Or voici quelle fut la génération de Jésus-Christ. Lorsque Marie sa mère eut été fiancée à Joseph, il se trouva qu'elle avait conçu du Saint-Esprit* (Mt 1, 18). En lisant ces paroles, vous vous sentirez pris d'amour pour la virginité, vous admirerez cet enfantement divin, vous vous sentirez arraché à la terre. Quel spectacle que celui de la Vierge favorisée de l'opération de l'Esprit-Saint, et de la conversation d'un ange ! Encore même ne s'agit-il que de la surface. Mais persévérez jusqu'à la fin dans votre méditation, et vous en viendrez bientôt à mépriser les choses du siècle, à prendre la terre en pitié. Êtes-vous riche, quel compte ferez-vous de la richesse, en apprenant que la pauvre épouse d'un charpentier devint mère de Dieu dans une humble maison ? Êtes-vous pauvre, vous ne rougirez plus de votre détresse devant ce Créateur qui ne dédaigne pas d'habiter une demeure si misérable. Pensez à ces choses, et vous ne volerez plus, vous ne serez plus avare, vous ne déroberez plus le bien des autres ; au contraire, vous aimerez la pauvreté, vous mépriserez les richesses, et vous vous affranchirez ainsi de tout mal.

Raison de plus d'admirer que le Fils de l'Éternel, le Fils consubstantiel de Dieu, ait souffert d'être appelé le fils de David, pour vous communiquer le titre d'enfant de Dieu, ait voulu avoir un père esclave, afin de donner à l'esclave le Seigneur pour père.

In Acta Apostolorum homiliæ 400-401

168 *Le genre de vision reçu par Joseph était proportionné à sa foi et aux circonstances.*

22, 2. *Cum autem apud se dubitaret Petrus : quae esset visio, quam viderat : et ecce viri, qui missi erant a Cornelio, inquirentes domum qui cognominatur Petrus, illic haberet hospitium* (Ac 10, 17-18). Mirante in semetipso et dubitante Petro, veniunt opportune viri, qui dubitationem solvent : siquidem et Josephum dubitare permisit, et tunc archangelum misit (Mt 2, 13). Facile namque anima solutionem accipit, quæ prius dubitavit.

34, 4. *Ut autem visionem vidit, statim,* inquit, *quæsivimus proficisci in Macedoniam, certi facti quod vocasset nos Deus.* — Vide, non jam per angelum, ut Philippo et Cornelio ; sed quid ? Per visionem apparet ipsi deinceps humano more, non divino. Ubi enim facilius erat persuadere, humanius ; ubi magna vis desiderabatur, divinius. Nam ubi prædicare festinabat, solum, ibi somnium ipsi apparet ; ubi vero prædicare non sustinebatur, ibi Spiritus revelat. Sic et illic Petri : *Surgens, descende.* Non enim facilia operabatur Spiritus, sed satis erat ipsi somnium. Josepho quoque facile credenti somnium apparet, aliis vero visio.

168 — MG 60, 173, 249-250.

169 ***Jésus est sans mère au ciel et sans père sur la terre.***

De Prophetiarum obscuritate, homilia I, 2. *Sine patre, sine matre,* Heb 7, 1-3 : Si enim sine patre quomodo Filius ? si sine Patre, quomodo Unigenitus ? Filius enim patrem habere debet, alioqui filius non erit. Attamen et sine patre Filius Dei est, et sine matre. Quo tandem modo ? Sine patre secundum terrenam generationem, sine matre secundum cœlestem : nam neque in terris habuit patrem, neque matrem in cœlis. [...] Cum enim ante dixisset, *sine patre, sine matre,* post adjunxit : *sine genealogia,* ut non modo secundum illam generationem, secundum quam est sine matre, sed etiam secundum hanc, secundum quam erat sine patre, terrenam dico, sine genealogia ipsum esse credas.

De Melchisedeco, homilia 2. Nam si sine patre, quomodo Filius ? Si sine matre, quomodo Unigenitus ? Filius enim patrem habeat oportet, alias, vero filius non fuerit. Sed sine patre et sine matre est Filius Dei ; sine patre secundum infernam, sine matre, secundum supernam generationem. Nam neque in terra patrem habuit, neque in cœlis matrem. Sine genealogia. Audiant ii, qui substantiam ejus curiose explorant. Atqui illud, sine genealogia, putant quidam de superna ejus generatione dictum esse.

Hæretici porro neque hoc volunt ; nam et illam curiose inquirunt ac scrutantur, moderatiores autem ex illis, illa concessa, de hac terrena dici putant illud, *sine genealogia.* Ostendamus ergo de utraque generatione hoc dixisse Paulum, de superna nempe, et de terrena. Nam et illa tremenda, et hæc admodum arcana est. Quapropter Isaias ait : *Generationem ejus quis enarrabit* (Is 53, 8). Verum, inquies, de cœlesti illa agit propheta. Quid ergo dicemus de Paulo, qui postquam duas generationes commemoraverat, illud subjunxit : *sine genealogia ?* Ut non modo secundum illam generationem, qua sine matre erat sed etiam secundum hanc terrenam, qua sine patre erat illum sine genealogia esse crederes : ideo, cum ambas posuisset, tunc dixit, *sine genealogia.* Etenim hæc terrena incomprehensibilis est, ut cœlestem illam ne quidem inspicere audeamus. Nam si vestibula templi ita tremenda et inaccessa erat, ad adyta quis ingredi ausus esset ?

S. JEAN CHRYSTOME ?

170 ***Ève naît d'Adam sans l'aide d'une épouse, Jésus naît de Marie sans l'aide d'un époux.***

2. Ex Virgine igitur hodie prodiit, quæ naturam vicit et nuptias superavit. Etenim sanctitatis Dispensatori conveniebat, ut puro et sancto partu in lucem ederetur. Ipse namque est, qui e terra virgine quondam formavit Adamum, ex Adamo vero sine muliere mulierem efformavit. Sicut enim sine muliere protulit mulierem Adamus, sic etiam Virgo sine viro hominem hodie peperit. Homo enim est, inquit, et quis cognoscet

169 — MG 56, 166, 259.
170 — MG 56, 389-390.

eum ? Nam quoniam hominibus genus muliebre beneficium debebat, utpote quod Adam sine muliere mulierem produxerat : propterea virgo sine viro hodie peperit, ac pro Eva debitum viri persolvit. Ut enim non superbiret Adamus, quod sine muliere mulierem protulisset, idcirco et mulier sine viro peperit virum, ut miraculi communione naturæ æqualitatem ostenderet.

171 *Joseph dans le doute est renseigné par l'ange.*

2. Fabrum et præsepe video et infantem, et cunarum fascias, et virginis partum rebus necessariis destitutum, omnia egestate pressa, omnia, plena paupertatis. [...] Quid dicam, aut quid loquar ? Ecce infans fascilis involvitur, et in præsepi jacet ; adest autem et Maria quæ virgo et mater est : aderat autem et Joseph, qui pater appellatur. Hic vir dicitur, illa uxor vocatur : legitima sunt nomina copulatione destituta. Verborum tenus hæc mihi intellige, non rerum tenus. Hic solum desponsavit, et Spiritus sanctus obumbravit ei : unde dubitans Joseph, quid appellaret infantem nesciebat. Ex adulterio natum dicere ipsum non audebat, probrosum in virginem jacere sermonem non poterat, filium ipsum dicere suum refugiebat : probe namque sciebat sibi ignotum esse, quo pacto, vel unde infans natus esset : quam ob causam illi de re dubitanti, de cælo oraculum angeli voce delatum est : *Noli timere, Joseph : quod enim ex ea genitum est, de Spiritu sancto est* (Mt 1, 20). Spiritus enim sanctus virgini obumbravit.

Ecloga in Sanctam diem Natalem Christi (homilia 34)

172 *En prenant Marie avec lui malgré sa grossesse, Joseph montre sa conviction que cette conception est divine.*

Cum esset desponsata mater Jesu Maria Joseph, antequam convenirent, inventa est in utero habens de Spiritu sancto. Observandum autem est non dicere illum, Cum esset desponsata virgo ; sed simpliciter, *Cum esset desponsata mater ejus.* Hoc autem facit, ut narratio facilius accipiatur, et ne percellat per rem stupendam quam subjungit dicens : *Antequam convenirent, inventa est in utero habens de Spiritu sancto.* Cur autem non ante sponsalia concepit et prægnans fuit ? Ut rem interim obtegeret, et ut virgo malam omnem opinionem effugeret. Nam cum sponsus, quem zelotypia moveri par erat, non modo non illam traduceret, sed etiam acciperet et curaret post partum ; hoc omnibus palam faciebat, quod cum persuasum haberet, rem ex Spiritus sancti operatione esse, ipsam retineret et ipsi ministraret.

---

171 — MG 56, 392.
172 — MG 63, 825.

173 *Rassuré par l'ange, Joseph reçoit Marie et prend envers Jésus le rôle de père par l'imposition du nom.*

Etenim virtus Altissimi obumbravit virginem, et Filius Dei erat id quod natum erat. *Joseph autem vir cum esset justus, et nollet eam traducere, voluit occulte dimittere eam* (Mt 1, 19). Tam mirabilis enim vir erat [1], ut non modo non illam puniret, sed nec cuipiam dixerit, neque etiam illi quæ in suspicionem veniebat ; sed secum cogitabat illam non ejicere, sed dimittere. Quamobrem cum in tali cogitationem dubio versaretur, adstitit angelus cogitationum contentionem solvens. Quod enim dubitaret, ex iis quæ cogitabat perspicuum est : *Voluit,* enim, inquit, *occulte dimittere eam.* Neque omnino emittere illam voluisset, si ex adultero semine prægnantem putavisset, sed et legi et supplicio tradidisset, justus cum esset. Sed neque illud, neque etiam ex divina operatione prægnantem esse putabat : nam supra humanam cogitationem hoc opus erat. Ideo etiam cogitationibus fluctuabat. Cum ergo his agitaretur cogitationibus, tunc adstitit angelus, et ait, *Ne timeas accipere Mariam conjugem tuam : quod enim in ea natum est, ex Spiritu sancto est* (Mt 1, 20). Ostendit illum timore et tremore captum fuisse, ne Deum offenderet, cum dixit, *Ne timeas,* et ut illam intus retineret ; hoc enim sibi vult illud, *accipere,* neque illam dimittere. Non modo enim, inquit, ab iniquo libera est coitu, sed etiam supra naturam concepit. Hoc enim significat id quod subjunxit : *Quod enim in ea natum est, ex Spiritu sancto est. Pariet autem Filium, et vocabis nomen ejus Jesum* (Mt 1, 21). Ne putes, inquit, quoniam dixi, Ex Spiritu Sancto est, te alienum ab eo ministerio esse, quod secundum œconomiam est : tibi curam committo imponendi nomen nato. Etiamsi enim ad generationem ejus nihil contuleris, attamen tu illi nomen impones. Etsi enim filius tuus non est, attamen quæ patris sunt erga illum exhibebis, atque ex nominis impositione nato conjungeris [2].

1. Τοσοῦτον γὰρ ἦν θαυμαστὸς ὁ ἀνὴρ

2. Μὴ νομίσῃς, φησὶν, ἐπειδήπερ εἶπον, ὅτι Ἐκ Πνεύματός ἐστιν ἁγίου, ἀλλότριόν σε τῆς διακονίας εἶναι τῆς κατὰ τὴν οἰκονομίαν· σοι δίδωμι τὸ ὄνομα ἐπιθεῖναι τῷ τικτομένῳ· Εἰ γὰρ καὶ εἰς τὴν γέννησιν οὐδέν συντελεῖς, ἀλλ' ὅμως σὺ αὐτοῦ καλέσεις το ὄνομα. Εἰ γὰρ καὶ μὴ σὸς ὁ τόκος, ἀλλὰ τὰ πατρὸς ἐπιδείξῃ περὶ αὐτὸν, καὶ ἀπὸ τῆς τοῦ ὀνόματος θέσεως οἰκείωσαι τῷ τικτομένῳ·

---

173 — MG 63, 825-26.

En effet c'était la vertu du Très-Haut qui avait couvert la Vierge de son ombre, et c'était le Fils de Dieu qui avait été engendré. *D'autre part Joseph, son mari, étant juste, et ne désirant pas la diffamer, voulut la renvoyer secrètement* (Mt 1, 19). Si admirable était cet homme que non seulement il ne punit pas, mais il ne dit rien à personne, pas même à la personne devenue suspecte, au contraire c'est en lui-même qu'il songeait non à la répudier, mais à lui rendre sa liberté. Et pendant qu'il était dans l'embarras de telles pensées, alors l'ange apparut près de lui dissipant son agitation intérieure.

Son embarras se voit dans ces pensées. En effet *il voulut,* dit-il, *la renvoyer secrètement ;* il n'aurait pas songé à la renvoyer secrètement, ni à la renvoyer du tout s'il avait crû à une grossesse adultère, mais plutôt à la livrer à la loi et au châtiment, puisqu'il était juste. Mais il ne l'avait pas cru coupable, et ne savait pas encore que la conception était l'œuvre de Dieu : en effet cet événement dépassait l'entendement humain. C'est pourquoi il était profondément agité en ses pensées. Pendant donc qu'il était ainsi troublé, l'ange lui apparut et dit : *Ne crains pas de prendre avec toi Marie ton épouse : ce qui est né en elle est de l'Esprit Saint* (Mt 1, 20). L'ange montra qu'il avait eu peur et tremblait de se rendre odieux à Dieu, car il dit : *ne crains pas,* et il lui enjoignit de la retenir en sa maison (car c'est cela *'prendre avec soi'),* et non, comme il s'était mis dans l'esprit, la renvoyer. Car non seulement, dit-il, elle a été exempte de commerce charnel inique, mais elle a conçu supérieurement à la nature. Cela il l'établit en disant : *Ce qui est conçu en elle est de l'Esprit-Saint. Elle enfantera un fils, et tu lui donneras pour nom Jésus* (Mt 1, 21). Ne pense pas, dit-il, puisque j'ai dit qu'il est de l'Esprit-Saint, que tu es étranger au ministère, qui regarde l'économie [humaine de son existence]. C'est à toi que je confie la mission d'imposer le nom à l'enfant. Quoique tu n'aies eu aucune part à sa génération, cependant c'est toi qui lui donneras son nom. Bien qu'il ne soit pas ta progéniture, cependant tu rempliras envers lui les devoirs d'un père, et par l'imposition du nom tu seras rattaché à l'enfant.

174 *La sagesse et la modération de Joseph paraissent en ces circonstances et sa vertu lui impose la chasteté avec Marie.*

Exsurgens, inquit, *Joseph a somno, fecit sicut præcepit ei angelus Domini, et accepit mulierem suam* (Mt 1 24). Vide hic quoque viri philosophiam sine ulla personarum acceptione. Neque enim quando aliquid ingratum et absurdum suspicabatur, cum virgine manere sustinuit ; neque quando ab illa suspicione liberatus est, ejicere illam voluit, sed accipit illam et toti œconomiæ inservit [1].

174 — MG 63, 830-31.

Mulieris porro nomine frequenter utitur evangelista, nolens interim revelare mysterium illud, et malam auferens suspicionem. *Cum accepisset autem illam, non cognoscebat eam, donec peperit filium suum primogenitum* (Mt 1, 25). Illud, *donec,* hic posuit, non ut suspiceris ipsum postea cognovisse eam ; sed ut cognoscas ante paturitionem omnino intactam fuisse virginem. Cur ergo, inquies, illud *donec* posuit ? Quia solet Scriptura hoc sæpe facere, et hoc verbum non pro definito tempore ponere : velut cum ad Noë non reversus est corvus, donec exsiccata fuit terra (Gn 8, 7) : atqui neque postea reversus est [...]

Quod enim te ab illo discere necesse erat, hoc dixit, quod virgo intacta fuerit usque ad partum ; quod autem ex dictis sequebatur et in confesso erat, hoc tibi considerandum relinquit, videlicet, quod neque postea illam quæ ita mater facta et novo illo stupendoque partu dignata fuerat, cum justus esset ille, cognoscere voluerit.

1. ἀλλὰ καὶ κατέχει καὶ διακονεῖται τῇ οἰκονομίᾳ πάσῃ.

Et s'étant tiré de son sommeil, dit-il, *Joseph fit comme l'ange du Seigneur lui avait ordonné, et il prit avec lui son épouse* (Mt 1, 24). Considère en cela la vertu et la sagesse de cet homme, et comme il est intègre en tout. Lorsqu'il soupçonna quelque chose de déplaisant et d'inconvenant il ne voulut pas conserver la Vierge, et après qu'il fut délivré de ce soupçon il ne voulut pas davantage la renvoyer, mais au contraire il la retint, et coopéra ainsi à toute l'économie [du mystère]. Le nom de l'épouse l'évangéliste l'emploie continuellement, dans le but de cacher le mystère et d'éviter le mauvais soupçon. — *L'ayant prise avec lui, il ne la connut pas jusqu'à ce qu'elle eut enfanté son fils premier-né* (Mt 1, 25). Cette expression *jusqu'à ce que,* il l'emploie ici non pour insinuer qu'après cela il la connut, mais pour faire savoir qu'avant l'enfantement la Vierge était tout à fait intacte. Pour qu'elle raison, dit-on, a-t-il employé ce terme ? L'Écriture l'emploie souvent ainsi sans signifier un temps déterminé. Par exemple lorsque le corbeau ne retourna pas vers Noé *jusqu'à ce que* la terre fut asséchée (Gn 8, 7), assurément il ne retourna pas après non plus. [...]

Ainsi ce qu'il était nécessaire d'établir, il l'a dit : à savoir que la Vierge était intacte jusqu'à l'enfantement. D'autre part ce qui apparaissait comme une conséquence nécessaire des choses dites, il laisse au lecteur de le déduire : à savoir qu'après ces événements, puisqu'il était juste, Joseph ne voulut évidemment pas connaître celle qui ainsi était devenue mère, et qui avait été jugée digne d'un enfantement inouï et admirable.

Commentaires

Les éléments fondamentaux d'un traité de joséphologie

On raconte de saint Thomas d'Aquin qu'arrivé un beau soir avec quelques disciples sur une hauteur dominant la ville de Paris, quelqu'un lui demanda ce qu'il ferait de cette ville si le roi de France la lui donnait. En vérité, aurait répondu saint Thomas, je préférerais avoir actuellement le commentaire de saint Jean Chrysostome sur saint Matthieu. Ces homélies sur l'évangéliste saint Matthieu, ne sont peut-être pas aussi célèbres que son commentaire sur les épîtres de saint Paul, mais elles contiennent quand même une analyse si profonde et si pleine d'onction du premier des évangélistes, qu'elles ont eu une influence importante sur la pensée chrétienne, et qu'elles constituent en elles-mêmes un monument de science exégétique, théologique, et spirituelle.

C'est dans ces homélies, surtout, que saint Jean Chrysostome nous livre sa pensée sur saint Joseph. Et nous allons voir que, sans aucunement solliciter les textes, il est possible de tirer de ces commentaires à peu près tous les éléments fondamentaux d'un traité complet de joséphologie. Il nous sera facile de constater que le grand docteur a bien saisi les privilèges surnaturels absolument particuliers qui confèrent à saint Joseph une place unique sur la terre et dans le ciel, et que son intuition de mystique l'a aidé à pénétrer de façon très juste et très profonde les vertus exceptionnelles du plus grand des saints après Marie.

Le mariage de saint Joseph

Les joséphologues de tous les temps ont bien compris que le fondement des privilèges surnaturels et de la mission de saint Joseph repose dans son mariage avec la Vierge Marie, puisqu'il entre ainsi de plein droit dans l'économie divine du mystère de l'Incarnation en recevant le rôle de chef de la Sainte Famille. Encore faut-il, pour admettre cela, que l'on reconnaisse d'une part la réalité du mariage de Joseph, sans être poussé à voir dans l'enfantement virginal de la Vierge Marie et dans la chasteté parfaite gardée par les époux avant et après cette naissance, une circonstance qui diminue la perfection de ce mariage.

En s'appuyant étroitement sur les textes évangéliques, saint Jean Chrysostome mentionne d'abord des raisons pour ainsi dire extrinsèques de l'union de Joseph à Marie dans le mariage par la Providence. Étudiant le problème de la généalogie de Joseph (n. 150), il montre qu'il était normal de faire la liste des ascendants du mari plutôt que de la femme parce qu'autrement, en dérogeant à la coutume qui voulait que l'on dresse toujours les ascendants du côté masculin, on aurait favorisé l'opinion que Marie n'était pas la vraie épouse de Joseph ; il apporte ensuite les deux raisons traditionnelles : la nécessité de dissimuler la naissance virginale de Jésus pour les Juifs contemporains, et

l'utilité d'un témoin immédiat de cette naissance virginale pour les générations à venir.

Bien entendu, la Providence n'avait pas l'intention de dissimuler pour toujours cette naissance virginale de Jésus, qui est une condition fondamentale de notre foi en sa divinité, et elle n'avait même pas l'intention de procurer par exprès l'incrédulité des Juifs en leur fournissant une pierre d'achoppement ; mais elle voulait simplement procéder par étapes dans la révélation progressive de ce prodige inouï, que les Juifs d'alors n'étaient pas prêts à croire. Par la présence de Joseph comme mari de la Vierge, le double but était atteint : les apparences étaient sauvées, mais en même temps un témoin irréfutable nous était donné pour le moment où la réalité serait connue (n. 152).

La réalité juridique du mariage est encore supposée implicitement par saint Jean Chrysostome lorsqu'il examine la conduite de Joseph après la constatation de la grossesse de Marie : l'idée de la renvoyer en secret, qui hantait Joseph avant d'avoir reçu le message de l'ange, montre d'un côté son désir de ne point prendre part à une situation qui pourrait être matériellement contraire à la loi, mais de l'autre, sa conviction que l'engagement était valide (nn. 152-155).

Pour notre auteur cependant, la cohabitation avait commencé dès le moment des fiançailles, et lorsque Joseph, sur le commandement de l'ange décide de « prendre » avec lui son épouse, pour ratifier par un acte officiel la perfection du mariage, il s'agit simplement de la « garder » avec lui (n. 151, in fine ; n. 156). En étudiant le message de l'ange à Joseph (n. 156) saint Jean Chrysostome aurait eu une bonne occasion de montrer que la réalité du mariage est reconnue par le ciel même, puisque l'ange emploie l'expression *ne crains pas de prendre avec toi ta femme*, mais il semble entendre ce terme simplement comme comprenant de façon générique l'idée de fiancée.

En réalité, il s'agit surtout pour lui de poser bien clairement qu'il n'y eu aucune relation conjugale entre Joseph et Marie, c'est pour cela qu'il insiste peu sur le terme d'épouse.

La paternité de Joseph

Par ailleurs, lorsqu'il s'agit de ses relations avec l'Enfant-Jésus, saint Jean Chrysostome pose avec plus de clarté et de force les éléments d'une paternité non physique mais réelle. Si, en certains endroits, il déclare que Joseph n'est pas le père de Jésus, c'est évidemment pour faire comprendre qu'il n'a rien à voir dans sa génération charnelle (n. 148), mais par contre, en plusieurs autres endroits, il affirme chez saint Joseph l'existence des prérogatives d'une paternité morale ou spirituelle, ou simplement, si l'on veut, virginale ; et il tire ces prérogatives en particulier du message de l'ange dont il sait très bien souligner les conséquences logiques. En recevant l'ordre de prendre ou de garder avec lui Marie, saint Joseph se voit confirmé dans un rôle direct et paternel sur Jésus ; et notre docteur le précise en une phrase qui semble con-

tenir virtuellement l'idée que Joseph concourt par sa virginité elle-même à l'économie de l'Incarnation. Au sujet du songe de Joseph, il écrit en effet :

> Puis, se servant de termes voilés, ne mentionnant pas même le soupçon odieux, l'ange le dissipe néanmoins, en signalant d'une manière plus noble la cause de la conception, et montrant au juste qu'il doit retenir Marie et la garder dans sa maison *pour le motif même qui le faisait trembler et songer à la renvoyer...* (n. 157)

Saint Jean Chrysostome poursuit plus bas, en précisant avec force sa pensée :

> *Elle donnera le jour à un Enfant que tu nommeras* (Mt 1, 21). Parce qu'il vient de l'Esprit Saint, tu ne dois pas te persuader que tu n'as aucun concours à donner à l'œuvre providentielle. Étranger à la génération, en face d'une vierge immaculée, tu dois remplir les devoirs du père ; je te charge de donner un nom à l'enfant, tout en respectant l'honneur de la Mère. Oui, c'est toi qui donneras ce nom, et, bien qu'il ne soit pas ton fils, tu t'acquitteras envers lui des devoirs d'un père. Tu te regarderas comme tel, je te l'ordonne, et déjà quand il faudra lui donner un nom *(Ibid.)*

Comme on le voit, saint Jean Chrysostome tire l'idée de la paternité morale de Joseph de l'annonce même de l'ange, et du fait que dès le début il doit commencer à remplir le rôle de père en imposant son nom à l'enfant, ce qui pour la mentalité juive de l'époque, était évidemment l'une des fonctions essentielles. Il était difficile de dire davantage, et parmi les Pères de l'Église, seul saint Augustin peut-être s'exprimera avec plus de force et de précision, déclarant que la paternité morale, ou si l'on veut, ministérielle et éducative de Joseph, est plus grande et plus importante qu'une paternité physique.

Ce texte a évidemment été utilisé par plus d'un joséphologue et parfois, comme cela se produit souvent dans ce domaine, on l'a un peu sollicité. Mais nous ne pouvons pas être sévère envers un Bossuet, par exemple, lorsqu'il fait dire à notre docteur que par ce message l'ange a donné à Joseph *tout* ce qui regarde le rôle de père hors la génération charnelle, car il s'en explique dans un raisonnement très serré, et en citant le texte grec [1].

La participation de Joseph à l'économie de l'Incarnation

Saint Jean Chrysostome n'est pas aussi positif qu'on le souhaiterait quand il s'agit de la réalité intégrale du mariage de Joseph et de Marie, il l'est davantage quand il s'agit de la paternité de Joseph.

Mais lorsqu'il s'agit d'affirmer la participation de Joseph à l'économie du mystère de la Rédemption, il est clair et catégorique. Il devient évident pour lui qu'en acceptant, sur l'injonction de l'ange, de garder Marie pour épouse, comme aussi, en acceptant envers Jésus les devoirs d'un père, Joseph entre

1. Cf. Premier panégyrique de saint Joseph, *Oeuvres oratoires de Bossuet,* éd. LEBARQ, (Paris 1891), vol. II, p. 133-136. — Cf. aussi U. HOLZMEISTER, *De Sancto Joseph quæstiones biblicæ,* Rome 1945, p. 81-82.

concrètement et personnellement dans la réalisation du mystère de l'Incarnation :

> Tant que Joseph était sous le poids d'un pénible soupçon, il ne supportait pas de garder auprès de lui la Vierge ; et le soupçon étant dissipé, il n'admettait pas davantage l'idée de la renvoyer. Il la garda donc, et dès lors il eut part à toute l'économie du mystère. (n. 160)

On retrouve un texte parallèle dans l'homélie 34 *(In sanctam Diem natalem Christi)* reproduite dans les éclogues :

> Joseph, au moment où il soupçonnait quelque chose d'absurde ou d'irrecevable, ne pouvait accepter l'idée de demeurer avec la Vierge, mais il ne put non plus accepter l'idée de la renvoyer lorsqu'il fut délivré de ce doute : alors il la reçut, et participa ainsi à toute l'économie [du mystère]. (n. 174)

On sait que chez les Pères grecs de cette époque, le terme d'économie (oiconomia) a un sens à la fois précis et large lorsqu'il s'agit du mystère de l'Incarnation : il désigne la partie visible, humaine, charnelle si l'on peut dire de l'Incarnation, c'est-à-dire ce qui regarde la vie terrestre du Christ en tant qu'homme, par opposition à la vie divine, céleste, invisible, du Verbe dans le Christ (désignée par le terme théologie — *theologia*). Ce que saint Jean Chrysostome entend donc dire ici, c'est que Joseph est entré dans l'économie de la Rédemption comme participant intégral et moralement nécessaire, si l'on veut : dans la mesure où le Christ, en s'incarnant, a voulu se soumettre à la condition humaine, prendre une chair comme la nôtre, et soumise aux mêmes vicissitudes que la nôtre, depuis les conditions de son séjour dans le sein de la Vierge Marie jusqu'à celle de sa naissance et de son enfance dans une famille dont il dépendra complètement sur le plan humain durant les premières années de sa vie. À ce moment, Joseph reçoit le rôle de véritable chef de famille et de père envers Jésus, il devra remplir toutes les fonctions qu'un père remplit, la génération seule exceptée. Car pour être *vrai homme* au sens psychologique du mot il était utile que Jésus dépende réellement dans sa jeunesse d'une paternité humaine.

Ainsi saint Joseph entre comme une partie intégrante, voulue par la Providence, et concourrant à un tout harmonieux, dans l'économie de l'Incarnation. C'est l'équivalent de l'affirmation moderne selon laquelle saint Joseph participe de façon extrinsèque à l'ordre de l'union hypostatique, ou si l'on veut, y entre come partie non strictement nécessaire (la Providence aurait pu s'en passer), mais moralement nécessaire dans les circonstances concrètes voulues par la Providence pour l'incarnation du Verbe.

Ce n'est donc pas une innovation insolite ou dangereuse que de parler de l'appartenance de saint Joseph à l'ordre de l'union hypostatique : saint Jean Chrysostome, et saint Augustin en parlent eux-mêmes. Et une fois que l'on a admis son inclusion libre mais réelle dans l'économie de l'Incarnation, on peut difficilement écarter l'idée de sa participation morale, libre aussi mais réelle, à tout ce qui se passe dans le Corps mystique. D'ailleurs, l'idée du Patronage universel de saint Joseph sur l'Église signifie-t-elle autre chose ? C'est la dé-

duction, en partant de son rôle dans la sainte Famille, de son rôle dans l'Église. Il suffisait de la pénétration surnaturelle et de la logique d'un saint Jean Chrysostome pour nous faire arriver à cette conclusion dès les premiers siècles de l'Église.

Les vertus de saint Joseph

Déjà si éloquent lorsqu'il s'agit de la participation de saint Joseph à l'économie de l'Incarnation, saint Jean Chrysostome est aussi étonnant dans sa pénétration lorsqu'il décrit les vertus de saint Joseph. Avec logique, sans dépasser jamais la vraisemblance, ni même la convenance, il sait déduire des paroles et des faits si sobrement rapportés par l'Évangile, la variété et la hauteur des vertus indubitablement pratiquées par saint Joseph.

Tout d'abord, faisant l'exégèse du mot *justice* ou juste (dikaiosunè, dikaios) employé par l'Évangile, il rappelle que dans son sens biblique habituel, ce terme désigne la vertu complète, ou toutes les vertus : « juste veut dire ici possédant toute vertu [...] la justice est la vertu complète. C'est spécialement dans ce sens que l'Écriture emploie ce mot ainsi quand elle dit : *Un homme juste, sincère* (Jb 1, 1), ou bien : *Ils étaient tous deux justes* (Mc 1, 6) » (n. 152). Saint Jean Chrysostome revient souvent sur cette 'justice' de saint Joseph, et montre qu'elle est à la source des autres vertus qui brillent en cet homme dans les divers épisodes de l'Enfance.

La première conséquence, le premier sens de la justice de Joseph, c'est qu'il est un parfait observateur de la Loi, se montrant prêt à quitter la femme qu'il aime pour obéir à ses prescriptions :

> Et si Joseph avait transgressé la loi ? me direz-vous peut-être. L'historien va au devant de cette objection en déclarant que Joseph était un homme juste ; ce témoignage rendu à sa vertu ne vous permet pas de penser qu'il eût transgressé la loi. (n. 149)

Mais par ailleurs, appartenant déjà à l'aurore de la Nouvelle Alliance, sa vertu profonde lui permet de s'élever au-dessus des prescriptions de la lettre, et de « *philosopher* au-dessus de la loi ». Cette expression de saint Jean Chrysostome, (philosophia, philosophiari), souvent employée au sujet de saint Joseph, désigne évidemment sa *sagesse chrétienne*, c'est-à-dire le fait qu'il possède en plus de la justice mosaïque, cette ouverture spéciale des enfants de la Nouvelle Alliance qui lui permet une perfection plus haute, en particulier dans sa conduite envers Marie au moment où il ignore la cause de sa grossesse (nn. 149, 153, 155, 173-174), et dans sa chasteté conjugale :

> Ce cœur généreux, est tellement exempt de passions, qu'il ne veut pas même sur le coup des apparences les moins équivoques livrer sa femme au châtiment : aurait-il méconnu les prescriptions légales sous l'impulsion de la volupté ? par sa sagesse (philosophie) il s'élevait plus haut que la loi ; car renvoyer sa femme et la renvoyer en secret, c'était montrer une sagesse que la loi ne prescrivait pas : comment en aurait-il donc violé les prescriptions quand rien ne l'y contraignait ? (n. 149)

Saint Jean Chrysostome explique encore la justice de Joseph en disant qu'elle signifie plénitude de la *modération* et de la *sagesse* (n. 153). Et cette modération et cette sagesse vont éviter à Joseph l'emportement le plus explicable et le plus probable, celui d'une terrible jalousie : « Voyez-vous la sagesse de cet homme, voyez-vous combien il est supérieur à la passion la plus tyrannique... » (n. 153).

Dans ce texte admirable, on ne pourra accuser saint Jean Chrysostome d'avoir commis, comme cela lui arrive parfois, un excès de language : la jalousie, en saint Joseph, aurait été bien compréhensible, s'il n'avait été le grand saint qu'il était ; car son trouble et sa peine devait assurément prendre la proportion de son amour pour Marie et de la gravité de l'incident irréfutable, d'autant plus que Marie ne parlait pas. Notre docteur touche ici au sommet en interprétant les faits avec un sentiment beaucoup plus juste que certains autres qui ont insinué ou affirmé en lui un soupçon d'adultère chez Marie. Saint Jean Chrysostome touche le point juste en montrant que d'une part saint Joseph était devant un problème inouï, qui avait tout pour lui faire soupçonner la Vierge, mais que d'autre part, possédant la justice, c'est-à-dire la modération et la sagesse parfaites, il ne se laissa pas aller à la jalousie et à un soupçon défavorable pour la Vierge : il attendit en refusant tout jugement malgré les circonstances en apparence complètement défavorables, que les faits deviennent clairs :

> Dans cette circonstance, ce n'était pas un soupçon ; les signes extérieurs parlaient assez d'eux-mêmes. Malgré cela, l'âme de Joseph était si parfaitement exempte de cette passion, qu'il n'eut pas voulu causer la moindre peine à la Vierge. Comme, d'un côté, la loi ne lui permettait pas de la garder dans sa maison, et comme, d'un autre côté, la dénoncer et la traduire devant les juges, étaient inévitablement la livrer à la mort, il ne fit ni l'un ni l'autre, commençant dès lors à s'élever au-dessus de la loi. (n. 153)

Saint Jean Chrysostome décrit encore avec plus de précision et de justesse l'attitude de Joseph en ces circonstances absolument inouïes :

> Remarquez la modération de cet homme : non seulement il ne frappe pas, mais il ne dit rien à personne, pas même à celle qui est l'objet de ses soupçons ; il réfléchissait en lui-même et s'efforçait de cacher à la Vierge l'angoisse qu'il éprouvait. Il n'est pas même dit qu'il voulût la jeter dehors ; l'expression du texte est beaucoup plus douce et montre dans la conduite de Joseph autant de bonté que de prudence. (n. 153)

Si les auteurs de piété avaient suivi cette interprétation à la fois bénigne et juste, ils auraient évité de diminuer injustement la figure de saint Joseph en lui prêtant des erreurs, et même des fautes de jugement et de sentiment qu'il ne pouvait commettre à cause de sa justice et de sa sainteté, de sa confiance et de son amour pour Marie. Non, il faut affirmer que saint Joseph a été parfaitement à la hauteur de la situation, et que pas un instant son âme ne s'est laissée allée à un jugement téméraire, à un emportement, ou à un manque de foi : il n'a pas manqué à son amour pour la Vierge, mais il a eu

le courage, la prudence et la force d'attendre sans broncher, au milieu de la plus grande angoisse, que la lumière se fasse (n. 155).

C'est d'ailleurs dans la vertu de Joseph qu'il faut voir la raison du retard de l'ange et le fait que la révélation se produit durant le sommeil seulement :

> L'ange vint donc quand Joseph était dans le trouble ; car il avait différé jusque là, et pour les motifs que nous avons signalés et pour que la vertu du juste brillât d'un plus vif éclat. [...] Et pourquoi pas à découvert, comme à l'égard des bergers, de Zacharie, et de la Vierge elle-même ? C'est que Joseph avait pleinement la foi, et qu'il n'avait pas besoin d'une telle manifestation. (n. 155)

Pour l'épisode de la fuite en Égypte l'obéissance immédiate et entière dont saint Joseph fait preuve amène notre auteur à discerner en lui d'autres vertus : « *Joseph, s'arrachant alors au sommeil, fit selon l'ordre que venait de lui donner l'ange du Seigneur* (Mt 1, 24). Quelle admirable obéissance, quelle docilité d'esprit ! Remarquez je vous prie, la vigilance de cet homme et son parfait dégagement ». C'est précisément à cause de cette obéissance complète, absolument aveugle et immédiate, que Joseph mérita d'avoir « part à toute l'économie du mystère » (n. 160).

Un peu plus loin les vertus éminentes dont Joseph fait preuve en cet épisode sont encore dégagées en particulier :

> *Prends l'enfant et sa mère et fuit en Égypte...* Joseph ne se scandalise pas de ces paroles, il ne dit pas : mais ceci est une énigme [...] ; la foi de cet homme était inébranlable. Il ne demanda pas non plus l'époque du retour, bien que l'ange se fut exprimé d'une manière très vague, puisqu'il avait dit : *Reste là jusqu'à ce que je t'avertisse.* Ce n'est pas une raison pour Joseph d'obéir avec lenteur et négligence ; il obéit aussitôt, il se soumet avec bonheur à toutes les épreuves. (n. 162)

Les douleurs et les allégresses de saint Joseph

Même le thème des douleurs et des allégresses de saint Joseph est développé par saint Jean Chrysostome de façon perspicace. Au cours de sa huitième homélie, il résume en effet les différentes angoisses et consolations par lesquelles Joseph est passé depuis ses fiançailles avec Marie juqu'à son établissement à Nazareth après le retour de l'exil en Égypte. Il faut lire tout ce paragraphe (n. 163) pour voir jusqu'à quel point saint Jean Chrysostome a compris ce thème et a su le présenter dans ses vicissitudes paradoxales.

Il serait intéressant de voir jusqu'à quel point les auteurs spirituels qui ont, en ces derniers siècles, favorisé la dévotion aux sept douleurs et aux sept allégresses de saint Joseph ont pu puiser leur inspiration dans ce passage de saint Jean Chrysostome. Mais il est en tout cas remarquable de voir notre auteur souligner dès le début de ce passage l'importance de la loi générale de vie spirituelle qui est observée ici par la Providence.

> Dieu dans sa bonté prit soin de mêler à ses rudes labeurs (de saint Joseph) de douces consolations. C'est ainsi qu'il agit envers tous les saints : Il ne veut pas qu'ils soient toujours dans le péril ou toujours dans le repos, il sème alter-

nativement de peines et de joies la vie des justes. C'est ce qu'il importe de remarquer dans celui-ci. Il voit d'abord la grossesse de son épouse, et de là pour lui le trouble et l'anxiété... puis vient le céleste messager qui dissipe ses soupçons et ses craintes, etc. (n. 163)

Saint Jean Chrysostome non seulement discerne cette alternance purificatrice de douleurs et d'allégresses dans la vie de saint Joseph, mais il prend soin de dégager son importance classique pour la formation de sa vie spirituelle : Le juste Joseph a passé par le creuset des épreuves intérieures qui amène l'âme aux vertus héroïques de foi, d'espérance et de charité, de force, de tempérance, de justice et de prudence. Saint Jean Chrysostome n'avait qu'à puiser dans sa riche science spirituelle, dans son expérience personnelle et dans sa connaissance étendue du monde des âmes, pour déduire cette loi générale que le progrès intérieur des justes est favorisé par la succession purificatrice des épreuves et des joies spirituelles. En nous montrant que cette alternance a joué de façon si terrible et si sublime dans la vie de saint Joseph, il nous a montré en même temps que la conduite de Dieu a mené à des sommets inouïs de vertu, par un très rude chemin, cette âme déjà si sublime en perfection dès le commencement de cette aventure spirituelle extraordinaire que fut sa participation au mystère de l'Incarnation.

Ainsi, nous avons vu saint Jean Chrysostome dégager presque tous les grands thèmes de la joséphologie, depuis le mariage de Joseph avec Marie et sa paternité virginale sur Jésus, jusqu'à son inclusion dans le décret divin de l'Incarnation et sa participation effective à la réalisation de celle-ci, en y joignant l'étude approfondie et perspicace de ses vertus et des fluctuations providentielles qui menèrent sa vie spirituelle à des sommets sublimes. Nous voyons ainsi l'un des plus grands Pères de l'Église, à l'âge d'or de la patristique, découvrir les privilèges surnaturels et la vie intérieure de saint Joseph et les expliquer avec une précision et une vénération qui mettent notre saint sur le même pied que d'autres héros de l'entourage de Jésus, chantés à la même époque, comme saint Jean-Baptiste, saint Pierre et saint Paul. Est-il bien exact de dire que saint Joseph ne fut découvert et honoré dans l'Église qu'après le Moyen-Âge ?

G.-M. BERTRAND et G. PONTON, C.S.C.